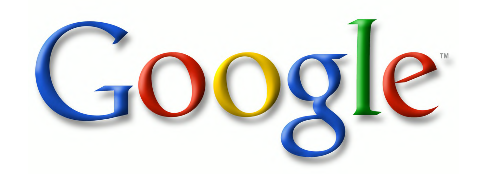
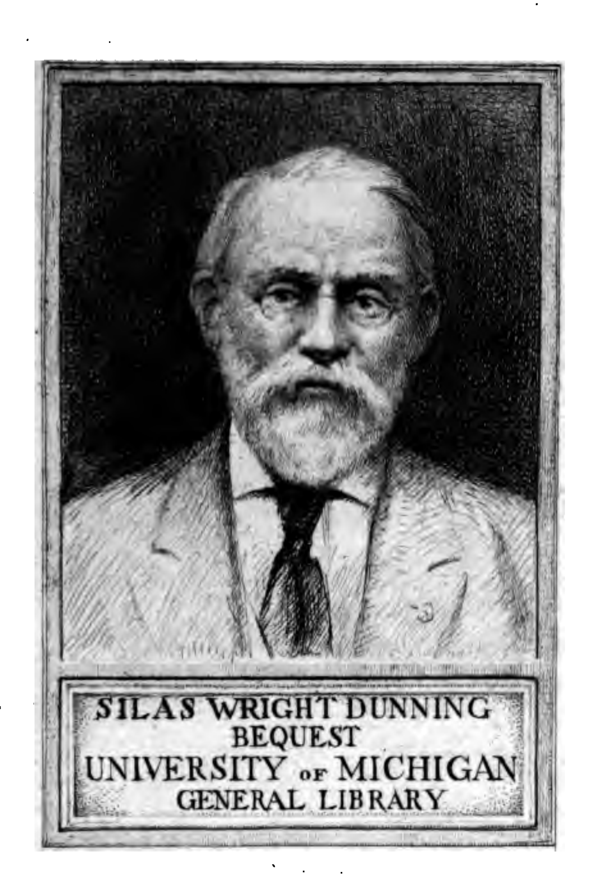





SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

AVIS

—

La Société ne donne ni son approbation, ni son improbation aux idées émises par les auteurs et leur en laisse la responsabilité, à moins d'un vote spécial.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

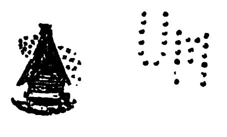
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du docteur Sélim-Ernest MAURIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

TOME TRENTIÈME

(5me de la 6me Série.)



MARSEILLE.

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE ARNAUD, CAYER ET Cie

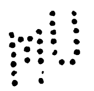
57, rue Saint-Ferréol, 57.

—

1867

ABONNEMENTS.

On s'abonne au ***Répertoire des travaux de la Société de Statistique*** au Secrétariat, rue Longue-des-Capucins, 39. Le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50 c., rendu *franco*, en France. Les frais de poste en sus pour l'étranger.



RELEVÉ MENSUEL DES OBSERVATIONS MÉTÉRÉOLOGIQUES

Recueillies dans l'Hôpital Militaire de Marseille pendant l'année 1866, par M. JUBIOT, médecin principal, Président.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO				TEMPÉRATURE A L'OMBRE				HYGROMÉTRIE MOYENNE		ÉTAT MOYEN du CIEL.	PLUIE ou NEIGE — Totaux mensuels.	VENTS		OZONOMÉTRIE à 9 h. du matin HÔPITAL.
	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Différence maxima d'un jour à l'autre.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Différence maxima d'un jour à l'autre.	Tension de la vapeur.	Humidité relative.			Direction moyenne.	Intensité moyenne.	moyenne
Janvier........	769.31	746.85	762.03	9.58	15.00	3.00	9.62	3.05	6.68	79.03	4.93	26.60	E.	0.64	»
Février........	763.78	744.26	757.19	5.58	17.60	1.20	10.89	4.05	7.19	72.39	4.78	13.10	N.O.	0.78	»
Mars..........	761.89	738.52	750.76	9.33	19.00	0.10	10.14	4.30	6.78	71.06	4.87	120.65	N.O.	0.87	»
Avril..........	760.97	746.49	756.83	6.00	23.20	5.00	13.78	3.70	8.03	64.93	4.70	99.50	E.	0.70	»
Mai........	760.38	744.30	755.72	7.60	25.00	7.40	16.86	3.75	8.81	61.35	4.70	15.60	N.O.	1.19	2.25
Juin...........	761.01	752.44	757.18	4.08	32.00	12.50	22.18	3.95	12.03	59.80	3.26	21.00	N.O.	0.63	3.10
Juillet.........	762.87	752.08	756.36	4.32	34.90	16.00	23.78	5.15	10.17	46.93	1.32	0.00	N.O.	1.09	3.83
Août...........	760.61	752.64	756.56	6.89	30.40	13.10	21.40	3.55	10.96	56.96	3.12	16.75	N.O.	1.05	3.00
Septembre.....	779.00	750.81	756.59	6.89	26.40	9.90	19.43	4.85	10.82	61.13	4.60	63.65	E.	1.16	3.90
Octobre........	765.94	747.64	758.62	5.76	25.00	4.60	15.83	2.95	8.95	66.54	4.61	48.70	E.	0.19	2.83
Novembre.....	765.78	854.09	758.86	8.27	19.20	0.60	10.53	4.40	6.27	68.56	3.10	16.75	N.O.	0.56	1.83
Décembre......	769.36	747.90	761.85	6.59	16.30	2.50	10.14	4.60	6.22	71.00	4.00	5.90	E.	0.58	1.97

DES RAPPORTS

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AVEC LE GOUVERNEMENT

PAR

Le Docteur Sélim-Ernest MAURIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Notice lue à la réunion des Délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne le 6 avril 1866.

Je ne viens pas exposer vaniteusement quelques titres de la Société de Statistique de Marseille; mon but est plus digne de votre attention, je désire démontrer par un exemple frappant qu'il est une force dans l'état, trop négligée jusqu'à ce jour. Cette force dont le pouvoir tirera parti tôt ou tard, c'est vous qui la représentez. Les sociétés savantes ne contiennent-elles pas, en effet, dans leur sein, la partie la plus intelligente et la plus éclairée de la nation ? Ici point d'esprit de coteries, l'abnégation la plus complète, l'indépendance la plus estimable, le désir de faire progresser l'humanité, l'impossibilité absolue de fausser les théories bonnes et de remplacer, devant un auditoire plein d'amour pour la vérité, la logique par le sophisme ou le paradoxe, le fait constaté par une utopie. Je tiens à prouver qu'il y aurait tout avantage pour le gou-

vernement à provoquer dans les sociétés savantes la discussion de la plupart des questions de statistique, d'économie politique et sociale, d'hygiène, d'agriculture, que l'on confie trop souvent à la sagacité de quelques administrateurs du plus haut mérite, mais desquels on ne peut exiger un savoir encyclopédique et surtout la connaissance absolue des mœurs, des coutumes, des dispositions d'esprit, des besoins et des désirs des moindres localités de la France. Et tout en rendant pleine justice à la force du rouage administratif de l'Empire, j'estime qu'il est des documents du plus grand intérêt, de la plus haute portée, que l'on perd en ne recourant pas aux sociétés savantes pour la solution de bien des graves problèmes qui demandent le concours de la science.

L'histoire analytique suivante des rapports de la Société de Statistique de Marseille avec le gouvernement, témoignera de la vérité de ce principe; puisse-t-elle faire revenir sur certaines décisions qui, créant des sociétés plus récentes, ont condamné au silence officiel de nombreuses compagnies d'élite pleines du désir de contribuer au bonheur, à la gloire et à la prospérité de la France.

Le 1er mars 1827, huit modestes savants fondaient la Société de Statistique de Marseille (1). Réunis dans les salons de l'un d'eux, ils écoutaient un discours de M. Louis Méry, sur la nécessité d'une telle Compagnie qui s'addonnerait d'une façon spéciale à l'étude des moindres localités de l'ancienne Provence, des besoins physiques et moraux de la population, des moyens de faire prospérer le commerce et l'industrie, des innovations les plus heureuses, et des améliorations de tous genres que l'on pourrait souhaiter dans l'intérêt public.

(1) MM. Achard aîné, Achard cadet, Bellot, Couret, Fabre, Féraud, Méry et Natte auxquels s'adjoignirent MM. Barbaroux, Beuf, Clancier et Maillet.

Une deuxième réunion suffit pour constituer définitivement la Société de Statistique ; elle eut lieu le 15 mars ; en cette seule séance, les 35 articles du règlement furent lus et adoptés. — Ce règlemeut avait d'ailleurs été dressé avec tant de sagesse par la Commission nommée à cet effet, que depuis trente-neuf ans, il n'a pas éte jugé nécessaire de le modifier sensiblement.

C'est dire que depuis trente-neuf ans la Société a suivi la même ligne de conduite, et les heureux résultats auxquels elle est parvenue, témoignent en faveur de cette constance.

Dès le 7 juin 1827, l'importance dé la Compagnie était telle, que le comte de Villeneuve, préfet des Bouches-du-Rhône, M. Alexis Rostand, président du Tribunal de commerce de Marseille, M. Regis, procureur du roi, ne dédaignèrent pas de s'asseoir aux côtés du Président, et d'assister aux séances.

M. de Villeneuve, avec un louable empressement, mit à la disposition des sociétaires une des salles de la préfecture, et soumit plusieurs fois à l'appréciation de ces savants impartiaux, les plus grands projets de l'Administration. C'est ainsi que la primeur des cartes du canal de Provence appartient à la Société. Le 6 décembre 1827, M. Julliany exposa les principales idées de Garella, ingénieur en chef, sur le jaugeage des eaux de la Durance au-dessous de Cante-Perdrix, et sur la nécessité d'entraîner la population Marseillaise dans la nouvelle entreprise. Quelques membres honoraires ont encore présentes à la mémoire les idées lumineuses que des hommes désintéressés et jaloux du bien public exposèrent humblement en cette circonstance et avec tout le respect dû au premier magistrat du pays.

C'est en vue de l'avenir de Marseille, que la Société ouvrit un premier concours en 1827 : elle demandait l'histoire du commerce et de l'industrie de la grande ville du

midi, et les moyens de les perfectionner. Elle chargeait en outre ses annotateurs, de dresser trimestriellement un état de la place; c'était devancer de 30 ans la mesure légale qui depuis 1855 oblige chaque Chambre de commerce à donner le mouvement annuel commercial et industriel du centre où elle siége.

Le 10 juillet 1828, en présence de hauts magistrats, M. Colin lisait un manuscrit, précieusement conservé aux archives, dans lequel la question de la propriété littéraire était posée et résolue dans le sens de la loi de 1855.

L'attention de la Compagnie a été naturellement fixée dès les premiers temps sur la question du reboisement des montagnes arides de la Provence. Je n'ose vous dire les efforts tentés par MM. Feissat, Gassier, Barthet, Gentet pour engager le gouvernement à favoriser par des primes les plantations d'arbres résineux sur nos collines dénudées, ce qu'une sage administration a fait 20 ans plus tard.

Une étude de la plus grande valeur sur l'instruction publique fut présentée le 2 juillet 1829, à la Société, par M. Bousquet. L'auteur demandait la division de l'université en 5 degrés : 1° Instruction primaire; 2° Colléges communaux; 3° Ecoles spéciales; 4° Colléges royaux; 5° Facultés. Ce travail fut communiqué au gouvernement par les soins de MM. Ch. Dupin, de Villeneuve et de Montgrand.

Les populations méridionales s'enthousiasment facilement, et ce qui pour d'autres localités est un jeu, peut devenir un fléau pour la Provence. C'est ce que M. Cheylan démontra par des tableaux de la plus haute importance sur la loterie; le malaise qu'elle causait à Marseille et la nécessité de détruire cette institution immorale, furent prouvés aux autorités par ces recherches statistiques d'un ordre élevé.

Dès 1829, M. Achard signalait à M. de Montgrand l'utilité qu'il y aurait pour le gouvernement d'établir un jardin

d'acclimation aux portes de Marseille ; il était réservé à l'un de nos plus chers présidents, M. Lucy, de fonder, en 1853, cette institution dont on n'avait pas d'abord compris la nécessité.

A plusieurs reprises, depuis 1830, la Société étudia les moyens d'instituer une Exposition périodique des produits manufacturés du département, et ne renonça à son projet déjà mûr, que lorsque le gouvernement lui même s'occupa d'établir des concours régionnaux. Depuis, elle se borne à primer les industries nouvellement introduites dans le département, où celles qui prenant une extension considérable, sont devenues une source de bien-être pour la population.

J'ai choisi entre mille, les principaux rapports de la Compagnie avec les autorités, pour qu'il fut bien avéré qu'en 1831 l'ordonnance royale qui, le 2 mars, nous déclarait Société d'utilité publique, était une récompense accordée pour d'importants services.

Après avoir obtenu ce titre, la Compagnie continua d'être en relations suivies avec les plus grands personnages. Et chaque année, les préfets et les maires eurent recours à ses bons offices. En 1831, elle fut appelée à discutér la question ardue de la production et de la vente des céréales, et certes M. le maire n'eut pas à se repentir de la marque de confiance qu'il avait donnée à la Compagnie, puisque en accusant réception du mémoire qui lui fut envoyé, il dit : « La précision et les détails minutieux des renseignements que vous m'avez adressés m'ont fourni les moyens de rédiger d'une manière satisfaisante, je l'espère, le travail que j'ai été dans le cas d'adresser à M. le préfet pour être transmis au ministre.

L'année 1835 fut l'une des plus laborieuses pour notre Société. De nombreux rapports s'établirent entre le Conseil municipal et la Compagnie, soit à propos du choléra, soit

pour la question de l'abolition de la mendicité dans le département. La Société dut dresser 19 tableaux statistiques pour classer les mendiants indigènes et étrangers, les causes du paupérisme, les diverses classes d'ouvriers, leurs salaires respectifs, les aumônes, etc. Disons pour être bref, que ses données furent utillisées et qu'en suivant les errements développés par la Compagnie, on parvint à réduire considérablement sinon à abolir la mendicité dans le département.

En 1836, la Société poursuivait devant le Conseil municipal la création d'une Ecole d'horticulture et d'agriculture; elle ne put obtenir la réalisation de son projet, le Conseil ayant opiné que l'institution devait être plutôt à la charge du département que de la ville. Ce fait regrettable a été cause que pendant de longues années les sciences horticoles et agricoles ont souffert dans le pays, et il a fallu toute la puissance d'initiative et les constants efforts de vulgarisarisation des Sociétés d'Horticulture et d'Agriculture pour diminuer le mal.

En 1840, une contestation s'étant élevée entre les boulangers de La Ciotat et le syndicat, la Société fut choisie par le préfet pour apprécier le différent.

En 1845, elle dût déterminer l'effet que produisit l'abaissement de l'impôt du sel de 30 à 10 fr., et contribua à cette diminution de l'impôt si favorable aux consommateurs et à l'état. A ce propos, une étude de M. Fouque fit ressortir comment des impôts mal calculés peuvent ruiner une branche d'industrie Entre autres exemples, l'auteur citait la fabrication des cartons qui, en 1747, occupait 200 ouvriers à Marseille; un édit de 1748, imposa les papiers et mit un tel malaise dans l'industrie, qu'en 1750 le nombre des ouvriers était réduit à 46, et quelques années plus tard, toutes les fabriques furent fermées.

En 1846, M. Dufaur de Montfort exprimait au gouverne-

ment le désir que les cinq millions d'hectares de terres incultes qui existent en France fussent donnés à de pauvres agriculteurs, qu'il leur fut fourni par l'Etat les semences nécessaires, une somme pour frais de mise en culture, et que l'Etat perçut pour se dédommager d'abord, une partie des productions en guise d'impôt, et après un temps limité, redevint possesseur du champ transformé par la main de l'homme.

En 1848, M. de Villeneuve Flayosc, terminait par ces conclusions un mémoire demandé par l'autorité sur l'état de l'agriculture: « La détresse agricole actuelle devait être prévue depuis 1825; car, depuis cette époque, l'agriculture perdait 10 0/0 de ses travailleurs, c'est-à-dire, 2,000,000 d'hommes, tandis que l'industrie et le commerce absorbaient un accroissement de populatiou de 53 0/0. Pour obvier à cette détresse, il faut: 1° diminuer les obstacles qui arrêtent l'élan du crédit foncier; 2° favoriser l'application aux travaux champêtres de la partie flottante de la population en propageant l'industrie agricole; 3° adoucir les impôts et les charges qui pèsent même indirectement sur le capital agricole et qui entravent le travail rural en le frappant de stérilité; 4° développer largement les travaux publics utiles à l'agriculture, et seconder toutes les améliorations que l'activité privée peut tenter. »

C'est ainsi que répondait toujours avec franchise et indépendance la Société lorsqu'on lui faisait l'honneur de recourir à ses lumières. Et pour se procurer les renseignements qui lui étaient nécessaires, ses membres ne reculèrent devant aucun obstacle.

En 1849, la Compagnie se mit en rapport avec tous les consuls des différentes puissances du littoral de la Méditerranée et de la mer Noire, pour avoir des notions exactes sur le commerce de Marseille.

En 1850, M. Hallez d'Arros lui présentait un plan de

statististique communale qu'elle adoptait, et quelques mois plus tard, P.-M. Roux, son secrétaire perpétuel, avait parcouru les 106 communes du département et créé autant de commissions permanentes de statistique lorsque, le gouvernement institua, sur le même plan, des commissions de statistique cantonnale dans toute la France.

Depuis, la statistique autrefois si décriée est devenue la science administrative par excellence, il n'est pas de corps constitué qui ne dresse un bilan exact de ses rapports, il existe une statistique officielle constituant un fond inépuisable, et traitant des moindres choses dans leurs moindres détails. Le rôle de la Société de Statistique de Marseille a changé, ce n'est plus à elle que les autorités doivent s'adresser pour obtenir des documents ; c'est au contraire la Compagnie qui sollicite officieusement des diverses administrations les tableaux de toute espèce que chaque bureau fournit. Elle serait heureuse si, dans la localité où elle a tant contribué à développer l'esprit administratif actuel, elle trouvait le bon vouloir qu'elle rencontre auprès des ministres, et si les statistiques de tous genres qui sont dressées dans les bureaux lui étaient régulièrement et officieusement communiquées. On conçoit l'ardeur qu'elle mettrait à discuter ces documents, à en faire ressortir les enseignements économiques et moraux. La conscience de son devoir lui impose cette tache, et l'Etat en retirerait un véritable profit. Aussi, serait-il à désirer que l'on engageât les autorités des départements et des villes à adresser aux Sociétés savantes les dossiers authentiques avec la même libéralité que les ministères mettent à leur confier les archives statistiques de l'Empire.

En attendant cette mesure officielle qui leur serait si avantageuse et qui leur permettrait de refaire la statistique du département des Bouches-du-Rhône, les 21 commissions de la Compagnie la renseignent sur tout ce qui regarde

les sciences naturelles, physiques, mathématiques et morales; les ouvrages les plus importants publiés dans la localité sont presque toujours dûs à la plume de quelqu'un de ses membres, ou soumis à son approbation ; les questions les plusardues d'économie sociale sont mises par elle au concours, les hommes les plus éminents répondent à son appel par des œuvres du plus haut mérite ; les découvertes de l'industrie, les progrès de l'agriculture sont primés par son initiative, il n'est pas de cause bien-être pour le département, qui n'éveille sa sollicitude. Enfin, honneur insigne, M. le ministre de l'instruction publique a fait l'éloge de la Société de Statistique de Marseille dans cette enceinte et à pareille solennité. Dix nouveaux volumes du répertoire de ses travaux : prouvent que ses affiliés sont toujours ardents à étudier les grandes questions humanitaires, à scruter dans les moindres détails l'histoire de la contrée, à défendre les bons principes de statisique qui sont aussi ceux des gouvernements jaloux du bien-être public.

Par cette rapide histoire analytique des rapports d'une Société de province avec le gouvernement, il reste démontré qu'il existe, en germe dans les Sociétés savantes, une force considérable dont le pouvoir doit profiter. Déjà n'a-t-on pas vu sortir de cette milice sacrée de la science, une légion de professeurs volontaires qui ont ouvert de remarquables conférences sur les sujets les plus neufs et les plus divers. Nul doute que si l'Etat faisait appel à l'initiative des Sociétés, il trouverait dans leur concours un point d'appui pour toutes les tentatives d'amélioration du sort physique et moral du peuple. Mais pendant que je parle l'heure de cet appel sonne, S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique vous demande aujourd'hui de l'éclairer sur les besoins de la science. Bientôt, j'en ai la conviction, des rapports intimes vont s'établir entre le

gouvernement et les Sociétés; chaque Compagnie savante jouera un rôle important dans son département, et ces réunions des délégués où sont résumés chaque année les découvertes des provinciaux, serviront pour ainsi dire d'états généraux à la science. Les questions de littérature, d'histoire, d'économie, d'agriculture, d'hygiène, de commerce qui s'élèvent à la hauteur de problèmes sociaux, y seront discutés par les hommes les plus compétents et les esprits les mieux doués. L'état retirera d'heureux fruits de la diffusion des lumières, de la vulgarisation des connaissances par ces professeurs d'un jour, qui le lendemain ne dédaignent pas de reprendre leur place d'écolier, par ces disciples de la bonne nouvelle qui avec indépendance et amour, sans espoir de récompenses, sans promesse de rémunération évangélisent suivant leur conscience et le cœur.

ŒUVRES D'ART

CONTENUES

DANS LES ÉGLISES DE MARSEILLE

PAR

M. Antony RÉGNIER

Peintre d'histoire

Membre du jury de l'École des Beaux-Arts de Marseille

Ce n'est point une description détaillée des beautés architecturales de nos édifices religieux que je viens soumettre à votre jugement. La partie historique la plus intéressante en a depuis longtemps été faite par des plumes plus autorisées que la mienne, dans des monographies que le lecteur connaît assez pour qu'il n'y ait pas lieu d'y revenir.

J'ai voulu seulement signaler les œuvres d'art de quelque valeur actuellement suspendues aux murs de nos églises, dont on exagère peut-être la pauvreté artistique, et qui, selon moi, valent mieux que la réputation qui leur est faite.

Je prie le lecteur de ne considérer ce travail que comme une simple visite faite par un artiste touriste, sans aucun ordre ni classification. Mes successeurs, plus heureux, pourront faire une plus ample moisson dans les nouveaux temples de Notre-Dame-de-la-Garde, de la Cathédrale, de Saint-Michel et de Saint-Vincent-de-Paule, qui donneront l'élan à une renaissance de l'art religieux à Marseille. L'ar-

chitecture, quelque belle qu'elle soit, pourrait-elle se passer du concours des œuvres du pinceau et du ciseau?

ÉGLISE DES CHARTREUX.

Cette église est un beau spécimen de la deuxième période de la Renaissance, et l'un des couvents des Chartreux les plus importants que nous ait laissés la Révolution.

De tous les trésors artistiques qu'on y avait amassés, il ne reste que l'*Exaltation de sainte Madeleine*, de Serres.

Les sculptures sur bois, de Rousseau père, les toiles des maîtres et la fameuse *Descente de Croix*, du frère Imbert, religieux de l'ordre, ont disparu, emportées par le flot destructeur de 93. Quatre tableaux de Daniello de Por, échappés au vandalisme, font aujourd'hui l'ornement de notre Musée.

L'immense page de Serres, placée dans le chœur de l'église des Chartreux, fait comme une large et sombre trouée sur le mur fraîchement récrépit qui l'écrase. C'est une des œuvres les plus importantes de cet artiste infatigable, qui, dans un seul jour, commençait et terminait un grand tableau. Dans cette composition, nous trouvons toutes les qualités qui caractérisent la manière de l'élève de Puget, une grande facilité d'arrangement et d'exécution, mais aussi une absence de précision, soit dans le dessin, soit dans la couleur, telle enfin qu'on la retrouve chez les grands maîtres. Le mouvement de sainte Madeleine est beau, mais dramatique; les anges qui la soulèvent rappellent certaines figures de l'*Assomption*, du Carrache, qui est au Musée, et les têtes semblent reproduites d'après le même type; nous retrouvons, dans le concert de séraphins qui couronne la partie supérieure de l'apothéose, des attitudes neuves, des raccourcis ingénieux, et, dans l'ensemble enfin, une fougue de pinceau qui aurait fait de Serres, à notre époque, un maître très estimé.

Adossé au coin de la chapelle de la Vierge, nous avons trouvé un bas-relief en plâtre, un modèle sans doute, qui pourrait bien être de Veyrier, l'élève favori de Puget. Il a pour sujet l'*Enlèvement de sainte Madeleine par des Anges*, à la grotte de Sainte-Beaume. La finesse des attaches, la hardiesse des poses et le jet des draperies, nous ont paru rappeler l'école du maître. Un ange vu de dos, soulevant le pied de la sainte recluse, donne bien l'idée des beaux chérubins dont se sont inspirés ses nombreux élèves.

ÉGLISE DES GRANDS-CARMES.

Le jour où M. l'abbé Decanis, jadis curé de l'église de Saint-Julien, qu'il a décorée avec un soin exquis, a été transféré dans l'ancien couvent fondé à Marseille par les solitaires du Mont-Carmel, a été un jour heureux pour les hommes de goût qui voudraient voir s'enrichir nos édifices religieux des œuvres du pinceau et du ciseau chrétiens.

Aussi n'avons-nous pas été étonné, en visitant ce beau spécimen de l'art de la Renaissance, de voir l'heureuse restauration qu'y a fait subir le nouveau recteur depuis son installation. Tout en approuvant l'intelligence avec laquelle est conduite cette nouvelle décoration, nous nous permettrons de faire quelques réserves au sujet de certaines statues coloriées, qui ne sont pas entièrement de notre goût.

Nous nous arrêterons plus volontiers sur les sculptures qui entourent le chœur. Elle sont, je crois, de Duparc (Antoine) ; leur valeur est grande, aussi bien pour le caractère de l'ensemble, que pour la finesse des détails. La légèreté des ornements et la science que l'on rencontre dans les figures des saints protecteurs, anciens membres de l'ordre, méritent la plus grande attention. Entre les

panneaux de cette riche boiserie sont intercalés une série de sujets religieux tirés de la Vie de la Sainte-Vierge, dus au pinceau de Serres. Je les crois peu connus; ils auraient, d'ailleurs, besoin d'une restauration. Tous ne sont pas de la même valeur, comme il arrive souvent dans les productions de ce maître fécond, que nous voudrions voir figurer au Louvre. Dans la scène de la *Présentation au Temple*, la recherche de l'exécution est poussée plus loin qu'à l'ordinaire, et la figure entière de la Vierge, d'un dessin et d'un sentiment suaves, font penser aux œuvres de Lesueur, notre Raphaël français.

On trouve encore de Serres, dans une chapelle latérale, le *Christ entre les bras de sa divine Mère*, d'une couleur solide. Les anges qui l'adorent ont peu d'importance, mais le corps du Rédempteur est bien modelé, et l'anatomie en est rendue sans sécheresse.

Une *Adoration des Mages*, dans la même nef, rappelle l'école flamande. En tous cas, elle paraît être une bonne copie d'une œuvre d'Otto Vemus.

Parmi les sculptures religieuses, nous devons surtout citer en première ligne la *chaire à prêcher* qui passe pour la plus remarquable de notre ville. Elle paraît avoir été exécutée sur les dessins originaux de Puget, et n'est pas inférieure à sa réputation, surtout pour ce qui concerne les trois remarquables bas-reliefs qui la décorent, et qui reproduisent des épisodes de la vie de saint Paul. La *Lapidation du saint Apôtre*, d'une science rare, mérite surtout l'admiration des connaisseurs.

Comme souvenir historique, nous citerons la *lampe* en argent, d'un beau travail, que l'église conserve, et qui fut offerte en 1629, au nom de la ville, comme un vœu fait à l'occasion de la peste, par les consuls Félix de la Renarde, Lazare de Servian et Elzéard Favarel.

Dans une chapelle particulière de cette église est placé

le tombeau de la famille de Valbelle, décoré de plusieurs épitaphes.

ÉGLISE DE SAINT-FERRÉOL.

La reconstruction de cette église date de 1542. Elle explique parfaitement, au point de vue architectural, le passage de l'ogive à la renaissance, qui dominait alors partout dans les édifices civils, mais que n'adoptèrent que plus tard, d'une manière complète, les monuments du culte catholique. Cet ancien couvent fut consacré, lors de la cérémonie de sa réédification, par Barthélemy Portolenqui, évêque de Troyes.

Une page importante de l'école française du XVIII[e] siècle orne son sanctuaire. C'est le *Martyr de saint Ferréol*, par Natoire, ancien directeur de l'Académie de Rome. Il est à regretter que l'épaisse couche de poussière et de fumée qui la couvre empêche de la bien juger. La composition en est bien ordonnée et mérite l'attention des artistes. Dans les figures de femmes et d'enfants qui se trouvent au coin de la toile, ils reconnaîtront facilement le maître de Boucher ; aussi, cette scène, quoique d'une belle ordonnance, n'a-t-elle pas tout le sentiment religieux que l'on serait en droit de désirer. Ce tableau provient de l'ancienne église Saint-Ferréol, qui renfermait aussi des œuvres du peintre de Beaufort et du sculpteur Verdiguier, que la Révolution a détruites. La *Piscine* et le *Centenier*, de Vien, placés aujourd'hui au Musée, proviennent aussi de cette église.

ÉGLISE DE SAINT-LAZARE.

C'est à M. Coste, notre savant architecte, que l'on doit l'édification de cette église, très-heureusement inspirée des anciennes basiliques de Rome.

La première impression que ressent le visiteur en parcourant les toiles qui donnent à ce monument l'aspect d'un musée (ce dont nous ne nous plaignons pas, au contraire) est assez favorable pour l'ensemble des travaux exécutés.

Mais un examen de quelques instants suffit à faire distinguer, au milieu des quinze tableaux qui le décorent, comme supérieurs aux autres :

Le *Possédé guéri par Notre-Seigneur*, de M. Bronzet aîné, qui a du style et une recherche de dessin et de modelé poussée très-loin. La pose du Rédempteur est noble et sa tête, d'une belle expression, est la mieux réussie de toute cette galerie.

La *Mort de saint Joseph*, de Nancy. Composition sagement ordonnée, étude des draperies bien réussie. Nous retrouvons des qualités analogues dans son *Saint Pierre recevant les clefs de Notre-Seigneur.* Ce tableau paraît inspiré du même sujet que possède notre Musée, et qui est dû au pinceau de Restout. Si nous avions à émettre une critique sur ces toiles, nous pourrions dire que les traits du Sauveur manquent d'élévation.

La *Sainte-Famille*, de M. Magaud, est d'un charme plus attrayant que beaucoup de ses voisins. Ses têtes de la Vierge et de l'Enfant Jésus visent surtout à la grâce.

Les *Saints du diocèse de Marseille*, par M. Bronzet cadet, où se trouvent groupés les patrons de notre cité, saint Lazare, saint Victor, saint Cassien, sainte Madeleine, témoignent d'une bonne étude des maîtres. La disposition en est très-heureuse.

M. Dassy a exécuté les grandes compositions de l'abside, l'*Apostolat*, le *Martyre* et la *Résurrection de saint Lazare*. Malgré les efforts déployés par l'artiste pour allier les exigences de l'art à celles de l'histoire religieuse, ces œuvres restent inférieures à celles que nous avons pu signaler du même auteur.

La plupart des autres tableaux sont dus à des peintres italiens et se ressentent un peu de la décadence de leur école actuelle, école qui n'est plus qu'un triste reflet du grand art romain. Deux d'entre eux, ont cependant une valeur réelle. Dans la scène de ***Notre-Seigneur chez Marthe et Marie***, M. Cantarini arrive à un beau sentiment de composition religieuse ; les attitudes y sont bien trouvées, la tête de Jésus a du caractère et le mouvement de sainte Marthe, qui s'avance pour l'écouter, est très-pittoresque. ***Jésus-Christ et la Samaritaine***, du même auteur, nous plaît moins, malgré certaines recherches de couleur locale qui visent à l'effet ; la pose de la Nazaréenne est trop académique, et les draperies sont traitées avec dureté, mais l'ensemble en est bien dessiné.

On aurait pu, sans crainte d'insuccès, ne confier ces travaux qu'à des artistes Marseillais. L'émulation qui en serait résultée aurait tourné à l'entier avantage de l'œuvre, entreprise si courageusement par M. Béranger, l'ancien recteur, et continuée aujourd'hui avec intelligence par M. Ollive, qui l'a remplacé dans cette paroisse.

Pour compléter cette galerie, M. Bronzet aîné doit livrer prochainement le ***Retour de l'Enfant prodigue***, que nous avons pu juger dans son atelier et qui fera le plus grand honneur à son pinceau.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ.

C'est un des derniers monuments religieux édifiés à Marseille. Il fut béni le 18 mars 1756, par M. d'Eyma, vicaire-général et official de l'Evêque.

M. Aubert, y figure, de l'avis général, par son œuvre la plus importante, la ***Sainte-Trinité entourée d'une gloire d'anges***, peinte en 1822 et placée au-dessus du maître-autel. Je ne parlerai pas du Père-Eternel qu'il a souvent

répété, toujours sous l'inspiration classique de l'antique; mais on est d'accord pour reconnaître que dans Notre-Seigneur, il a su trouver une majesté et un caractère dignes d'éloges. Les anges, hardiment jetés, rappellent moins la froideur de l'école de David dont il était le disciple, et sont dignes d'un maître.

M. Dassy est représenté dans cette église par un *Christ au tombeau* qu'il exécuta à Rome en 1831 et qui est une de ses œuvres dominantes. L'étude des grandes écoles s'y fait mieux sentir et donne de son talent une idée très avantageuse. La couleur en est plus sobre, elle laisse à cette scène si souvent répétée tout le calme qu'elle comporte.

On pourra lui reprocher seulement d'avoir donné au saint Jean qui supporte les Jambes du Christ une attitude forcée.

ANCIENNE ÉGLISE CATHÉDRALE DE LA MAJOR.

On a assez publié de recherches sur cet antique édifice romano-bysantin, qu'une triste perspective attend d'ici à peu d'années, pour que je puisse me dispenser de faire preuve d'une fausse érudition, touchant les richesses archéologiques sur lesquelles les savants se sont tous appesantis.

Cette église était anciennement très riche en toiles de maîtres, entre autres de Puget dont les œuvres avaient été cédées au duc d'Orléans par Mgr de Vintimille, archevêque d'Aix, et qui lui furent heureusement restituées. Le *Salvator Mundi*, le plus beau morceau de peinture de notre Michel-Ange, qui est au Musée, en faisait partie.

On y voyait aussi un ancien spécimen de l'art byzantin, une *Sainte-Vierge* rapportée par les Croisés après la prise de Constantinople.

Beaucoup de toiles anciennes sont encore appendues aux

murs dans un état de vétusté des plus déplorables. Nous ne désespérons pas que quelque jour l'on y fasse d'utiles découvertes. L'obscurité dans laquelle sont enveloppées les deux scènes de la *Descente du Saint-Esprit* et de l'*Adoration des Bergers*, ne m'ont point permis de m'assurer si elles ne seraient pas dues au pinceau de Louis Parrocel.

Dominique Papety est ici représenté par deux de ses plus belles œuvres, le *Saint-Joseph*, peinture forte, groupée dans un style pittoresque, et rappelant bien par son exécution ce beau pays d'Orient qu'il étudia avec tant d'amour, et où il puisa le germe du mal qui l'enleva si jeune à la gloire. La *Sainte-Philomène* qui lui fut commandée à la même époque, en 1839, est encore d'un mérite supérieur. L'artiste inspiré a donné à cette figure, outre le sentiment profond qu'elle respire, une grandeur et une élévation toutes particulières. La sévérité des lignes y est poussée à un tel degré de perfection qu'on prendrait la jeune martyre pour une apparition hiératique.

ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH.

Ce temple, imitation d'une église latine, de Saint-Clément, si je ne me trompe, est dû à l'ancien professeur de notre musée, M. Coste. Nous croyons que l'auteur, contrarié dans ses projets, n'a pu donner à son inspiration tout l'élan qu'il aurait désiré.

L'ornementation intérieure de cet édifice, qu'une fâcheuse influence semble dominer, ne gagne rien à la profusion des dorures et des ornements qui s'y étalent. Si nous levons d'abord nos yeux au plafond, nous éprouvons aussitôt le besoin de les en détacher, car l'impression des quatre peintures représentant l'*Assomption*, *la Présentation au Temple*, *l'Enfant Jésus adoré par les anges* et *l'Annonciation*, qui concourent à l'orner, au milieu des rosaces enlu-

minées, est peu faite pour captiver le regard. Le premier mérite que l'on devrait y rencontrer, celui de fuir, d'être aériennes, en est totalement absent. Nous chercherions en vain les qualités qui les distinguent, à moins de considérer comme telle la facilité déplorable d'éxécution avec laquelle l'auteur a couvert la toile. Qu'il y a loin de là à l'art des Corrège, des Philippe de Champagrel et des Lemoine !

Sous le rapport de la décoration artistique, cette église placée au centre de la population la plus opulente et la plus distinguée de Marseille, est vraiment regrettable, et les tableaux pendus au-dessus des autels latéraux, entre autres celui du purgatoire, au lieu de l'embellir, excuseraient des iconoclastes.

La chaire à prêcher n'est guère plus heureuse. Nous n'approuvons nullement l'introduction du carton-pierre dans les sculpures d'art ; l'insuccès de l'économie essayée pour les statues symboliques de la Foi, l'Espérance et la Charité, placées sous le cul-de-lampe, vient corroborer mon opinion, car elles sont déjà détériorées.

ÉGLISE DE SAINT-VICTOR.

Les savantes monographies faites sur ce monument byzantin-ogival, me dispensent de donner sur sa construction des détails qui n'auraient aucune nouveauté.

Quant aux richesses artistiques qui s'y trouvent, elles sont peu nombreuses. C'est d'abord un tableau de Serres, *la Vierge en prière*, les bras élevés vers le ciel, écoutant le chant des anges; puis, au fond du sanctuaire, une immense *Descente de Croix*, dont je n'ai pu découvrir l'auteur, mais qui mérite d'être étudiée, et, enfin, le *Saint-Joseph*, de Papety.

Je parlerai seulement de ce dernier tableau, une des œuvres capitales de notre compatriote, mais qui, nous le

regrettons, n'a pas les sympathies avouées de tous les membres de notre clergé, plutôt portées vers les réminiscences modernes de l'école allemande.

Saint Joseph se reposant, pareil à un Dieu antique, sur un *soluins* au dossier relevé et aux côtés massifs, taillé dans un seul bloc de bois, tient de la main droite une branche de lys, et de l'autre garde le divin enfant; saint Joseph revêt ainsi un caractère plus imposant et plus majestueux que dans les reproductions faites par les artistes ordinaires. L'ensemble de ce tableau sort tellement des données vulgaires que la foule est appelée ordinairement à contempler, qu'il faut lui pardonner de rester souvent indifférente à son aspect. Mais pour l'obseraveur attentif, l'artiste, le philosophe chrétien, l'œuvre de Papety aura toujours un très grand prix. A-t-il dépassé le but en donnant à la tête de l'enfant Jésus une physionomie précocement accentuée? C'est ce que nous n'oserions affirmer.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME-DU-MONT.

La reconstruction moderne de ce monument ne rappelle en rien l'ancienne église de Saint-Etienne, qui était un prieuré rural de l'abbaye de Saint-Victor, et dans laquelle eut lieu en 570, une entrevue entre Gaudulphe, lieutenant de Childebert, et Dinamius, gouverneur de la Provence, pour Gontrar, roi de Bourgogne, au sujet de la souveraineté de Marseille que ces deux princes se disputaient.

A voir les peintures qui ornent la coupole de cette église on croirait peut-être retourner à une époque encore bien plus reculée, mais il ne s'agit que d'une œuvre barbare exécutée il y a peu de jours et qui choque la vue de tous les visiteurs. Nous en avons déjà trop dit. Puissions-nous en voir disparaître les traces au plus tôt. Ce n'est pas Papety qui aurait supporté le voisinage de cette profanation artis-

tique, lui qui écrivait à M. Louche, recteur de la paroisse en 1838, au sujet de la commande du Sacré-Cœur qui lui était faite, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Vous pouvez être assuré, monsieur le recteur, que je mettrai tous mes efforts à rendre cette œuvre digne du lieu qu'elle occupe. Croyez que je sens vivement tout l'honneur qu'il y a à représenter la noble et douce figure du Christ, et à être ainsi l'interprète de tous les cœurs pieux et croyants qui viendront le prier aux pieds de cette image. »

Papety n'avait que vingt-trois ans quand il exécuta à Rome le *Sauveur* que possède la chapelle du Sacré-Cœur-de-Notre-Dame-du-Mont. Cette œuvre, qui n'est pas sous un jour favorable, fait déjà pressentir, par l'austère simplicité de la pose et des draperies, le futur maître que nous apprécions tous. Le geste du Sauveur est plein de mansuétude, et la figure, toute modelée dans le clair-obscur, se détache sur le fond brillant comme une divine apparition.

Aux côtés de cette chapelle sont adossées deux compositions d'un de ses condisciples, Auguste Nancy, enlevé comme lui aux arts dans la mâturité du talent. La scène représentant *Mgr de Mazenod officiant, en* 1835, *sur le Cours; pour les victimes du choléra,* est arrangée avec science. Le portrait du saint prélat rappelle ses traits aimés des Marseillais, et les poses des assistants indiquent bien le recueillement. Nous la préférons de beaucoup au *Mgr de Belzunce secourant les pestiférés.* La couleur un peu froide de ces peintures s'harmonise cependant d'une manière heureuse avec l'architecture.

Leur maître à tous deux, M. Aubert, dont la plus grande gloire est d'avoir su former de brillants élèves, a exécuté, en 1822, la *Visitation de la Vierge à sainte Elisabeth,* placée au-dessus du maître-autel. Cette œuvre, d'une facture qui

paraît trop académique, est traitée dans des proportions colossales. Elles nuisent, je le crois, à son effet. C'était alors, on le sait, une époque de transition, et peu d'artistes eurent le courage de quitter les sentiers battus des imitateurs de l'école de David, pour s'aventurer dans une nouvelle voie, dans celle qui a toutes nos sympathies, et dont Hippolyte Flandrin fut le chef.

Un tableau qui date de la même époque, et devant lequel on passe trop indifférent, à notre avis, c'est celui qui est posé au-dessus de la porte de la sacristie, et dont le sujet est : *Saint Loup allant au-devant d'Attila*. Il fut demandé par M. Louche au gouvernement, qui en fit don en 1835. Cette œuvre, d'un mérite réel, mais d'un sentiment religieux très-effacé, serait mieux placée dans nos galeries du Musée, dont elle complèterait l'histoire.

Serres est représenté par trois tableaux : l'*Intérieur de Nazareth*, l'*Adoration des Bergers* et le *Mariage de la Vierge*. Ces œuvres ont beaucoup d'analogie avec celles de Luca Giordano, qui vivait d'ailleurs à la même époque et dont il avait aussi étudié la manière pendant son séjour à Rome. Quant à la *Fuite en Egypte*, qui fait pendant au premier de ces deux tableaux et qui est encore attribué à Serres, il est permis de douter de son authenticité. Le dessin en est plus serré et la composition mieux ordonnée que dans les trois sujets que nous venons de mentionner.

Comme détail rétrospectif, Grosson nous apprend, dans son Almanach, qu'il y avait autrefois dans cette église, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Mer, une chapelle où les marins faisaient offrande de leurs ex-voto, usage dont Notre-Dame-de-la-Garde a hérité depuis lors, vers 1586.

ÉGLISE DES RECOLLETS.

Comme nous ne voulons pas trop nous arrêter sur les décorations modernes de nos églises, telles qu'on les entend aujourd'hui, et nos sympathies étant plutôt acquises à tout ce qui peut inspirer le calme et la méditation, nous n'entreprendrons pas la description des immenses peintures exécutées dans cet édifice par un courageux artiste, M. Sublet, qui, nous en sommes convaincu, n'ont pas rempli le but qu'il se proposait, celui d'élever l'âme vers les sphères éthérées. En attirant les regards des fidèles par des images vigoureusement peintes et dans des raccourcis violents, nous craignons qu'il n'ait dépassé le but. Nous parlons ici de la grande nef; quant aux sujets du Nouveau Testament qui décorent les deux nefs latérales, ils sont reproduits d'après les dessins bien connus d'Overbek, et leur interprétation en est des plus heureuses.

Le tableau qui est placé dans le sanctuaire et qui a pour sujet le *Départ de saint Louis pour la Croisade*, est la seule œuvre importante que nous possédions en Provence de Beaufort, peintre du roi, et l'un des fondateurs de l'Académie de peinture de Marseille, en 1777, avec Kappeler.

Parmi les toiles de Serres qui ornent cette église, nous citerons le *Martyre de sainte Barbe*, qui abonde en morceaux de l'exécution la plus magistrale. La jeune victime du proconsul romain, à peine couverte d'un simple voile, et succombant sous les coups redoublés des bourreaux, est d'une expression extatique, et le travail bien rendu des chairs dans les bras et les jambes y est poussé plus loin que ne le faisait ordinairement le trop habile maître. Nous ne parlerons pas des costumes et des détails archéologiques; de nos jours, l'érudition possédée par la plupart de nos artistes les empêcherait de commettre de tels ana-

chronismes. La figure d'homme, qui est accroupie aux pieds de sainte Barbe et qui lacère ses vêtements, est d'un beau mouvement. Elle rappelle le brûleur de livres, dans le *Saint Paul*, de Lesueur, qui est au Louvre. Ce tableau est marqué d'un écusson héraldique.

Dans la chapelle de la Congrégation de l'Immaculée-Conception, où il est placé, se trouve encore un *Saint Jérôme*, que nous croyions être de Finsonius, mais que l'on peut attribuer sans crainte à Zurbaran. Il a, d'ailleurs, tout le cachet de l'école espagnole, et la puissance, la sève de vie qui s'en échappent, sont dignes de ce grand nom. Nous considérons comme inimitable le rendu des chairs dans l'attache du genou et des autres parties nues du corps. On peut encore manifester le regret qu'une étude de cette importance soit enlevée au jugement et à l'admiration des artistes, et reléguée dans cet endroit peu connu.

Les belles statues de Duparc fils, qui décoraient le portail des Recollets et faisaient l'admiration des étrangers, ont été remplacées, il y a peu d'années, par celles que l'on voit aujourd'hui. Elles sont dues au ciseau de M. Bagnasco, statuaire italien.

Nous n'avons pu retrouver, dans cette même église, un tableau de *Saint Henri*, peint par Duparc, et un autre de Defaudran, représentant un *Saint de l'ordre de Saint-François*, qu'exorcise un possédé; l'esquisse, d'ailleurs, qui doit encore exister dans un coin obscur de quelque chapelle, était préférée par les amateurs.

ÉGLISE DES PRÊCHEURS.

On se plaît à signaler la différence de style qui existe dans ce monument entre le portail, bâti par Girard, architecte marseillais, en 1739, et le vaisseau de l'église, qui rappelle l'époque de transition du style ogival à celui de la

renaissance, transition souvent constatée dans les édifices religieux. L'opinion de M. Rey, le digne successeur de M. Coste à notre école d'architecture, est que, dans l'origine, l'église fut longtemps fermée par un simple mur, comme on peut encore le rencontrer dans certaines églises conventuelles. L'édifice n'en reste pas moins, sous ces deux rapports, un des plus beaux que nous possédions.

Le principal objet d'art qui frappe les regards du visiteur à l'intérieur, est le maître-autel. On ne saurait trop s'arrêter devant ce superbe baldaquin si hardiment jeté sur le chapiteau des colonnes corinthiennes, et admirer l'heureuse silhouette que forme au-dessus de l'abside, les groupes d'anges qui volent dans les nuages de marbre et les rayons dorés. Cette belle pièce, transportée en 1802 de l'église des Bernardines (depuis lors le Musée), dans l'église de Saint-Cannat, est attribuée à Fortis. Nous étudierons encore la chaire à prêcher, que Duparc exécuta en même temps que la tribune et le frontispice, et qui est considérée comme son chef-d'œuvre. La partie supérieure est formée d'un groupe de grandes figures, représentant saint Dominique, triomphant de l'Aveuglement, de l'Erreur et du Fanatisme, avec l'aide de la vérité évangélique, qui tient d'une main une épée flamboyante et de l'autre un bouclier. Au milieu des panneaux de la chaire, que séparent les quatre Evangélistes, sont combinés avec art les bas-reliefs de *Jésus et la Samaritaine*, *Jésus parmi les Docteurs*, la *Transfiguration* et le *Saint-Esprit descendant sur les Apôtres*.

Le chef-d'œuvre de Serres qui s'y trouvait avant la Révolution, le *Martyr de saint Pierre*, a enrichi notre Musée. La *Présentation au temple*, que l'on voit dans une nef latérale, est due, je crois, à son fécond pinceau.

Une toile bien dégradée, au-dessus de l'auge des fonts

baptismaux, le *Baptême de N.-S.*, me paraîtrait rappeler la couleur harmonieuse de Pierre Parrocel.

N'oublions pas la suite de grisailles qui font le tour de la nef, grisailles détériorées par des retouches malheureuses, mais qui demandent cependant à être étudiées. Parmi les dix épisodes de la vie de N.-S. qui y sont représentés, nous distinguerons *Jésus-Christ porté au tombeau*, la *Pêche miraculeuse, Jésus au jardin des Oliviers*, dont la composition est savante. Ces mises en scène, académiques pour beaucoup d'amateurs, étaient cependant dignes d'un meilleur sort !

Il n'y a là qu'un tableau moderne, la *Vierge au rosaire.* Il est dû au pinceau de M. Bronzet aîné, artiste marseillais dont la modestie égale le talent. M. Bronzet, montre dans cette œuvre des qualités rares de dessin et un profond sentiment religieux, bien interprété dans la tête si expressive de saint Dominique, et l'abandon de la Vierge

ÉGLISE SAINT-CHARLES.

Dans cette église, nous avons à mentionner au fond du chœur, l'*Adoration des Mages*, par M. Dassy, donnée par le Gouvernement, et les quatre compositions, le *Christ en croix*, la *Résurrection*, l'*Ascension* et la *Transfiguration*, peintes par son collègue au Musée, M. Aubert. Nous avons entendu beaucoup de critiques sur ces tableaux ; nous croyons cependant qu'en province, il est difficile d'obtenir davantage, surtout quand les ressources limitées du budget des paroisses ne permettent de payer que 1,000 fr. chacune des toiles importantes comme celles de M. Aubert. Au nombre de ces dernières, nous signalerons les figures des Apôtres dans la *Transfiguration*, qui sont plus particulièrement étudiées.

A côté d'un tableau médiocre de Marchand, aux fonts baptismaux, tableau que Loubon devait faire, ce qui est à regretter pour les amis des arts à Marseille, est appendu un bas-relief représentant l'*Enlèvement de sainte Madeleine par les anges*.

ÉGLISE SAINT-MARTIN.

Ce monument, dont le portail d'ordre corinthien et la lourde tour carrée s'harmonisent si peu avec l'intérieur, construit dans le style ogival du XVe siècle, possède quelques œuvres d'art importantes. Nous constaterons avec regret, l'état de dégradation dans lequel se trouvent la plupart d'entre elles; leur valeur serait pourtant assez grande pour mériter une complète restauration. C'est ainsi que nous voudrions voir mettre sous un jour nouveau la *Sainte Famille* de Defaudran, peintre de Marseille, membre de notre ancienne Académie de Peinture, et dont les œuvres sont peu connues. Notre Musée n'en possède aucune.

L'*Agonie de saint Joseph*, de Louis Parrocel, adossée près l'autel de la chapelle Sainte-Anne est encore dans de plus mauvaises conditions. Il est donc impossible de la juger.

On voyait avant la Révolution, dans le sanctuaire, un grand tableau de Serres représentant l'*Institution du sacrement de la pénitence*. La chapelle de Saint-Joseph est encore ornée d'une vaste composition, *Marie-Madeleine lavant les pieds à Jésus*, qui rappelle un tableau bien connu de Subleyras, du Louvre. Nous le croyons de Pierre Parrocel. La couleur en est encore bien conservée, les personnages y sont groupés dans des poses très naturelles, mais le dessin en paraît généralement conventionnel.

Le seul tableau moderne que possède cette église est de

M. Aubert. Il est placé dans les fonts baptismaux. La figure de saint Jean, dans son *Baptême de N.-S.*, est surtout remarquable par son beau mouvement et sa grande pureté de lignes.

Comme sculptures d'art intéressantes, nous signalerons la gloire en marbre, placée sur le maître-autel, qui est de Duparc Antoine, celui des élèves de Puget dont nous avons le plus de souvenirs dans nos églises. Les groupes d'anges qui entourent la croix sont d'une grande finesse d'exécution et de modelé.

ÉGLISE SAINT-LAURENT.

Ce temple, dont l'architecture romano-byzantine se ressent en même temps de l'influence ogivale, est un des plus vieux souvenirs de notre histoire locale, car nous voyons qu'en 1249 seulement, le cardinal Pierre de Collomedis, donna pouvoir au prieur-curé de cette église, de tenir des fonts baptismaux.

L'œuvre d'art la plus importante qu'elle renferme est placée sur le maître-autel. Nous voulons parler du riche *baldaquin en fer ciselé* de Colfau qui le surmonte, et dont la richesse d'ornementation étonnerait les artistes industriels de notre époque. Tout y est fouillé avec une délicatesse infinie, sans enlever à l'ensemble de l'œuvre l'aspect de simplicité qui la caractérise. J'ignore si le dessin de ce rare échantillon de l'ancienne serrurerie marseillaise a été relevé, mais dans l'intérêt de nos annales artistiques, il serait à souhaiter qu'un artiste patient eût un jour ce courage.

Les fonts baptismaux qu'entourent des colonnes antiques, appellent aussi l'attention des archéologues ; dans le bas-relief qui en occupe le centre, un sculpteur du

XIIIe siècle, a reproduit le baptême de N.-Seigneur dans le sentiment naïf de l'époque.

Il existe dans plusieurs grandes villes en France, des commissions municipales des beaux-arts composées d'artistes et d'amateurs éclairés, auxquelles est confiée la direction de tout ce qui peut s'y rattacher à des titres divers. Ne serait-il pas à désirer qu'il en fût ainsi à Marseille ? On peut dire que l'initiative d'une mesure analogue aurait l'approbation de tous les gens de goût de notre ville. Elle préviendrait, nous en sommes persuadé, le retour de ces profanations artistiques que nous avons quelquefois regretté de signaler, en visitant nos monuments religieux. Elle assurerait la conservation de toiles d'autant plus importantes pour nous, qu'elles sont dues le plus souvent à des artistes marseillais, et qu'elles peuvent servir à retracer l'histoire des arts dans notre cité.

ÉTUDE STATISTIQUE

DE

LA SYPHILIS DANS LA GARNISON DE MARSEILLE

PAR LE

Docteur P.-A. DIDIOT

Médecin Principal de l'Armée, Membre actif de la Société.



I

Aperçu sommaire sur la fréquence des maladies vénériennes dans l'armée.

« La connaissance exacte des faits réunis par la statistique et éclairés par la science, est la source la plus féconde en progrès. »

Cette vérité énoncée par le Ministre de la Guerre, dans son Instruction du 3 décembre 1851 pour l'exécution de la loi portant création d'une statistique médicale de l'armée (1), ne manque pas d'être mise complètement en évidence par les renseignements que les documents officiels du Conseil de Santé fournissent chaque année sur l'état sanitaire des troupes, pour être joints au compte-rendu sur le service du recrutement. Quoique ne datant que d'hier, à proprement parler (2), ils offrent déjà un intérêt immense et méritent l'attention de tous ceux qui s'occupent d'améliorations sociales.

(1) Loi du 22 janvier 1851. art. 5.

(2) Le premier rapport officiellement publié est relatif à l'année 1862.

C'est ainsi, qu'après avoir exposé dans un rapport à l'Empereur (1), que la statistique médicale récemment publiée démontrait la diminution progressive de la mortalité dans l'armée, le Ministre de la Guerre a pu expliquer cet heureux résultat par la réalisation d'un ensemble de mesures conseillées par l'hygiène, telles que l'amélioration du pain de troupe, celle des ordinaires, l'assainissement du casernement, et par la composition actuelle de l'armée qu'à profondément modifiée la loi sur la dotation (2).

De plus, le rapport officiel constate en même temps la diminution du mouvement des malades dans les hôpitaux et du nombre des journées de traitement.

Comme on s'en rendra facilement compte, en compulsant ces précieux inventaires de l'armée, c'est là un progrès authentiquement démontré et qui tend à devenir de plus en plus sensible chaque année.

Mais on n'est pas moins frappé, en interrogeant les chiffres des nombreux tableaux qu'ils renferment, de la coïncidence d'une proportion toujours considérable des affections vénériennes, car cette proportion ressort d'autant mieux qu'il y a diminution des autres catégories de malades.

Afin qu'on puisse en juger par un simple aperçu, nous avons groupé, sous la forme d'un tableau, les chiffres suivants empruntés aux rapports officiels des trois années 1862, 1863, et 1864.

(1) *Moniteur universel* du 3 octobre 1864.

(2) Du 26 avril 1855. Cette loi, en fixant les conditions de l'exonération, du rengagement, des engagements volontaires après libération, et des remplacements par voie administrative, a fait de la profession militaire pour le soldat, comme cela existe pour l'officier, une véritable carrière.

ARMÉE DE L'INTÉRIEUR.	1862.	1863.	1864.	Résultats généraux moyens
Mouvement de l'effectif.				
Effectif moyen pendant l'année.	304,733	294,149	273,275	—
Moyenne des hommes présents pendant l'année..............	256,322	246,453	235.700	—
Moyenne des journées de présence....................	93,557,530	89,955,345	86,030,500	—
Mouvement des malades.				
Nombre total des admissions aux hôpitaux, à l'infirmerie et à la chambre....................	649,175	588,785	525,494	—
Proportion pour 1,000 hommes d'effectif.................	2,088	1,961	1,922	1,991
Proportion pour 1,000 hommes présents....................	2,482	2,345	2,230	2,352
Malades considérés dans leur ensemble.				
Nombre total des journées de maladie ou de traitement ...	4,988,308	4,862,254	4.480,076	—
Nombre de journées de présence pour 1 journée de maladie....	19	18	19	18.7
Nombre de journées de maladie pr 10,000 journées de présence	533	540	520	531
Nombre de journées de maladie ou de traitement par malade..	7.69	8	8	7.89
Nombre de journées de maladie par homme présent..........	19	20	19	19.33
Nombre de journées de maladie par homme de l'effectif... ..	16.36	16.19	16.4	16.32
Vénériens.				
Nombre de journées de vénériens	1,039,466	1,091,925	943,152	—
Nombre de journées de vénériens sur 10,000 journées de traitemt	2,084	2,250	2,100	2,145
Nombre de journées de traitemt pour 1 de vénérien.........	4.8	4	4.75	4.55
Nombre de journées de vénériens par homme présent...	4.05	4.4	4	4.15
Nombre de journées de vénériens par homme de l'effectif......	3.9	3.71	3.45	3.69

En rapprochant, comme nous l'avons fait dans la dernière colonne verticale, les principaux résultats fournis par ces chiffres, on reconnaît facilement que :

1° D'après le mouvement général des malades, chaque membre de l'armée se trouve un peu plus de 2 fois (2,352), pendant le cours de l'année, dans l'obligation d'interrompre son service pour cause de santé.

Cette évaluation ne présente rien d'exagéré qu'en apparence, parce qu'elle est faite en dehors de toute considération sur la gravité des cas. Il n'est pas, en effet, sans intérêt de savoir que, dans le total général des malades de toutes catégories, la proprortion des maladies sérieuses ou importantes qui réclament l'admission à l'hôpital, est de beaucoup moins considérable que celle des maladies traîtées à la chambre ou à l'infirmerie, dont encore plus des trois quarts sont de simples indispositions occasionnées par la fatigue et guéries souvent par une journée de repos.

Néanmoins, la proportion des malades, considérés dans leur ensemble, étant en décroissance continue chaque année, que l'on en compare le nombre aux chiffres soit de l'effectif, soit des hommes présents, on est bien obligé d'admettre que *l'état sanitaire de l'armée de l'intérieur présente une améliorotion légèrement progressive.*

2° Si l'on a égard au nombre total des journées de traitement consacrées aux malades en général, on constate la proportion très rassurante de 7.69 à 8 journées par malade (moyenne entre la durée du séjour aux hôpitaux et la durée d'exemption du service à la caserne), ce qui paraît indiquer que l'immense majorité des maladies n'offre aucun caractère sérieux.

De plus, si l'on se reporte aux journées de présence sous les drapeaux, on trouve le rapport de 1 journée de maladie pour 19 à 18 journées de présence (18,7), ou 531 journées de maladie pour 10,000 journées de présence.

Comparé au chiffre de l'effectif moyen, le nombre des journées de maladies donne la proportion de 16.32 jour-

nées de maladie par homme, et au chiffre des présents sous les drapeaux, celle de 19.33.

3° Enfin le rapport des journées de vénériens à l'ensemble des journées de maladie est de 2145 sur 10,000 journées de traitement, ou une journée de vénerien sur 4.55, c'est-à-dire un peu plus d'un cinquième.

Comparé à l'effectif moyen, le nombre des journées de vénériens, par homme, est de 3,69, et au chiffre des présents, de 4,15.

C'est donc en réalité une perte équivalente de journées de service que nous devons déjà enregistrer au compte de chaque homme, pour cause de mal vénérien, en dehors de toute autre considération sanitaire ou économique qui se rattache à la fréquence relative de la syphilis dans l'armée (1).

(1) La supputation des journées de traitement et la comparaison de ces chiffres avec ceux du total des journées de maladie donnent une indication très-exacte de la fréquence de la syphilis dans l'armée. Il eut été difficile, comme le fait remarquer le rapport officiel de 1862, d'obtenir plus rigoureusement la proportion du nombre des vénériens au chiffre total des malades, en raison de la diversité des mesures prises dans chaque corps pour le traitement des vénériens, suivant la contenance de l'infirmerie ou l'insuffisance des locaux hospitaliers : tantôt en effet les malades atteints de syphilis sont envoyés dès l'abord à l'hopital, tantôt on les garde quelques jours pour les évacuer à l'arrivée de nouveaux malades. Il en résulte que le même homme pourrait compter d'abord comme malade à l'infirmerie, puis comme malade à l'hopital, ce qui donnerait lieu à des erreurs manifestes.

D'après le rapport de 1864, la proportion des vénériens serait de 108 sur 1000 hommes d'effectif, ou de 59 pour 1000 malades traités à l'hopital, à l'infirmerie et à la chambre; les proportions partielles sont, pour 1000 hommes, 49 aux hopitaux, 49 à l'infirmerie et 10 à la chambre. Mais il n'est pas inutile de faire observer que des conditions toutes particulières pèsent sur le soldat suivant la résidence où il se trouve. Les médecins de l'armée sont unanimes à constater que le nombre des hommes contaminés est toujours en rapport avec le degré de surveillance exercé par les autorités locales sur la prostitution pu-

Car si nous voulons poursuivre notre étude du mouvement nosographique des hôpitaux militaires en France, nous nous apercevons bien vite que non-seulement cette maladie occupe le premier rang dans l'ordre de fréquence absolue des cas qui réclament l'admission à l'hôpital (190 à 197 entrées sur 1000 malades), mais qu'elle figure encore parmi les affections qui ont la plus longue durée de traitement (37 à 50 journées de traitement, en moyenne, selon qu'elle est primitive ou constitutionnelle).

De sorte que, en évaluant seulement à 1 franc le prix moyen de la journée de traitement (celui des infirmeries régimentaires étant approximativement de 0. 25 centimes et celui des hôpitaux militaires de 1 f. 75 à 2 francs), on trouve que le traitement des maladies vénériennes doit entrer chaque année pour plus d'un million de francs dans les comptes généraux de la guerre (1).

blique ou clandestine. Que des hommes dans la force de l'âge s'exposent relativement davantage au danger de l'infection syphilitique, il n'y a pas lieu de s'en étonner, et bien moins encore possibilité d'y obvier : mais si les proportions données précédemment, même amoindries, semblent encore considérables, la responsabilité n'en saurait être imputée qu'à l'inobservance des règlements prophylactiques sur la matière.

(1) Cette dépense pourra paraître exorbitante. Aussi croyons-nous de quelque intérêt de faire ici le simple rapprochement suivant :

Dans l'armée anglaise, à l'intérieur, la proportion est de 306 vénériens pour 1000 hommes d'effectif. La perte de service occasionnée par les maladies vénériennes est chaque année, de 8, 69 journées, par homme (*Army statistical reports*, 1860, page 12).

Elle équivaut annuellement au service que rend l'armée entière du Royaume-Uni pendant toute une semaine.

La perte de service dans la marine, par la même cause, équivaut journellement à l'absence du service de tout l'équipage d'un grand vaisseau de Sa Majesté, tel que le vaisseau cuirassé *Royal-oak*. La dépense occasionnée dans la marine par les maladies vénériennes pendant l'année 1862, est estimée à 32,296 livres sterling. Mais si

Et tels sont, comme on peut le constater, les précieux enseignements que nous fournissent les simples éléments de la statistique, que les données générales renfermées dans les trois premiers rapports officiels nous suffisent déjà pour faire ressortir la large place que la syphilis occupe encore de nos jours dans le mouvement nosographique de l'armée et la lourde charge que cette maladie impose par suite au budget de l'État.

Nous nous garderons bien de croire, assurément, qu'ils n'ont pas déjà frappé et même préoccupé l'attention éclairée et plus autorisée que la nôtre, de la haute administration ; aussi, en prenant à tâche d'insister, pour notre part, sur la nocuité relative de cette maladie dans une garnison déterminée, n'avons-nous eu que l'intention de chercher d'abord à affirmer le plus exactement possible, aux yeux des philanthropes et des médecins, la fréquence et la gravité, dans la ville de Marseille, de l'un des fléaux les plus funestes de l'humanité, et par suite d'appuyer de l'auto-

l'on ajoute certaines dépenses, non comprises encore dans cette somme, telles que les dépenses faites pour les infirmeries, pour les matelots et les gardes-côtes traités dans les casernes, pour les transports des matelots repâtriés, pour certains malades dont la maladie première n'est pas spécifiée et qui sont atteints de maladies des organes génitaux, des organes des sens, d'affections rhumatismales, de lésions osseuses, etc., ayant une origine vénérienne ; la somme de ces dépenses s'élèverait certainement à un total de 50,000 livres ou 1,250,000 fr.

Ce fait nous est revelé par le rapport récemment publié, du comité (*venereal commission*), chargé de faire une enquête sur les moyens de prévenir l'extension des maladies vénériennes dans l'armée et dans la marine. Suffira-t-il, car on sait qu'en Angleterre la prostitution n'est pas règlementée, pour déterminer nos voisins à nous imiter, en soumettant à une visite sanitaire les soldats et les marins, et à un contrôle tout spécial les prostituées qu'ils recherchent ? Nous n'en pouvons douter!

rité de chiffres scrupuleusement dénombrés, les réformes d'administration sanitaire réclamées par une prophylaxie bien entendue, pour limiter la propagation des maladies syphilitiques et vénériennes.

Nous nous rangeons, en effet, au nombre de ceux qui croient à la disparition plus ou moins éloignée de cette lèpre de nos temps, comme l'appelle M. Michel Lévy. Nous pensons et nous espérons qu'elle s'éteindra, au prix des efforts de la médecine, mais en y joignant ceux de l'administration de l'État, qui tiént entre ses mains les grands ressorts de l'hygiène publique.

« L'extirpation de la syphilis, proclame le célèbre professeur que nous venons de nommer (1), n'est pas au-dessus du pouvoir des États : la séquestration et les léproseries ont fait justice du fléau de la lèpre ancienne ; la peste est l'objet d'un vaste et dispendieux appareil de préservation ; tous les gouvernements font des sacrifices pour étouffer les germes de la variole. Or, la syphilis fait plus de mal que toutes ces maladies ensemble. Elle détériore sourdement les générations ; sa contagion est plus évidente que celle de la peste ; pourquoi ne lui oppose-t-on pas, dans tous les pays, les mêmes moyens d'extinction ? Telle est l'espèce humaine ; la foudre des épidémies insolites qui passent sur sa tête comme le nuage électrique, l'étourdit et la frappe de terreur; elle s'évertue inutilement à en prévenir le retour, tandis qu'elle se familiarise avec les pestes lentes et continues qu'elle porte dans son flanc et dont elle subit le ravage héréditaire avec la même patience que la succession des phénomènes météoriques. »

Mais « un jour viendra, je l'espère, dit le docteur Arcton (2), où parmi les autres questions sociales, on mettra

(1) *Traité d'hygiène*, 4e édition, tome 2, page 800.
(2) *Traité de la syphilis*, Introduction.

en discussion les moyens d'arriver à l'extinction de la syphilis. Il est temps de porter notre attention sur des questions autres que les desséchements et les constructions d'égouts ; si nous voulons déraciner la syphilis il ne faut pas la laisser se cacher dans les coins obscurs ; il est inutile de la marquer au coin de l'infamie : c'est le moyen de la répandre encore davantage. On doit l'attaquer comme tous les autres maux, appeler sur elle les investigations de la science, signaler les conséquences qu'elle produit et essayer les moyens les plus propres à en prévenir le développement. Ce n'est pas avec les yeux d'une sagesse affectée qu'il convient de la regarder : quelque dégoût qu'inspirent les repaires où elle se propage, il ne faut pas craindre d'y porter la lumière ; les suites fatales qu'elle entraîne n'ont pas besoin d'être exagérées, qu'on les montre exactement comme elles sont, et elles ne tarderont pas à s'améliorer. C'est aux médecins seuls qu'il appartient d'indiquer la marche à suivre pour atteindre ce but. »

En reproduisant ici ces énergiques protestations de la science contre l'impuissance de nos lois, pour neutraliser les tristes conséquences de la prostitution, nous avons eu surtout le dessein de caractériser, avec les savants les plus autorisés, les tendances plus prononcées chaque jour de l'hygiène publique à intervenir dans la répression de la syphilis.

Cette considération et notre ferme croyance à la réalisation prochaine de nos vœux, nous feront pardonner, sans doute, d'avoir eu la témérité de nous être engagé dans la même voie par les intéressantes recherches que nous avons entreprises.

II.

Statistique des maladies vénériennes et syphilitiques dans la garnison de Marseille pendant la période de 1861 à 1865.

Pour donner aux résultats numériques toute la valeur absolue des faits observés, nous n'avons point cru devoir seulement tenir compte des documents qu'il nous a été facile de recueillir à l'hôpital militaire, où nous dirigeons le traitement des vénériens déjà depuis plus de quatre années, mais nous avons compris dans nos évaluations les chiffres relatifs aux malades traités jusqu'à complète guérison dans les infirmeries régimentaires, d'après les renseignements qui nous ont été fournis par les divers médecins de garnison qui se sont succédé à Marseille depuis 1861 (1).

C'est ainsi que le tableau suivant comprend des détails statistiques concernant 976 cas d'affections vénériennes,

(1) Nous sommes heureux de pouvoir exprimer ici toute notre reconnaissance à MM. les docteurs Bonino, Bertrand, Duboy, Carivenc, médecins majors, pour l'empressement avec lequel ils ont répondu à nos désirs en nous adressant leurs précieux renseignements qui nous ont été si utiles dans l'établissement de cette partie de notre travail. Nous comprenons aussi dans notre tribut de remercîments M. le docteur Lebas, médecin civil requis, notre aide de clinique, auquel nous sommes redevable de la statistique complète des vénériens traités à l'hôpital militaire.

traitées jusqu'à complète guérison dans les infirmeries régimentaires, et 1319 (1) cas d'affections vénériennes et syphilitiques traitées à l'hôpital militaire pour un effectif moyen annuel de 3700 hommes qui ont composé la garnison pendant la période de 1861 à 1865.

Années.	Effectif moyen de la garnison.	Nombre de vénériens traités dans les infirmer. Total.	dont Jusqu'à guérison.	dont Evacués à l'hôpital	Total général des malades entrés à l'hôpital.	Nombre de vénériens traités à l'hôpital.	Rapport pour 1,000 hommes d'effectif moyen.	Total général des vénériens traités dans les infirmeries et à l'hôpital.	Rapport pour 1,000 hommes d'effectif.	Rapport pour 100 malades entrés à l'hôpital.
1	2	3	4	5	6	7 *	8	9	10	11
1861	3,774	(1)	(1)	(1)	2,383	364	96	364[2]	96[2]	15,2[2]
1862	3,431	199	179	20	2,300	267	77	446	129	19,3
1863[3]	4.362	334	291	43	2,073	258	59	549	125	26,5
1864	3,786	279	249	30	1,936	203	53	452	119	23,5
1865	3,172	289	257	32	2,066	227	71	484	152	23,4
Totaux.	18,525	1,101[4]	986	125	11,760	1,319		2,295		
Moyenne	3,700						71		124	21,5

* Les malades de la garnison figurent seuls dans cette colonne : on a eu soin d'en éliminer les militaires isolés ou de passage.

1 Les renseignements relatifs aux infirmeries nous manquent pour l'année 1861.

2 Ces chiffres ne sont relatifs qu'aux vénériens traités à l'hôpital en 1861.

3 A partir de 1863, l'installation des troupes dans le nouveau casernement a permis le traitement d'un plus grand nombre de vénériens dans les infirmeries,

4 Le nombre des journées de traitement pour les vénériens traités à l'infirmerie, de 1862 à 1865, est de 23,024, et pour les vénériens traités à l'hôpital pendant la période quinquennale, de 67,491. — Le prix moyen de la journée d'hôpital est de 2 fr. 18.

(1) Le total des vénériens traités à l'hopital de 1861 à 1865 est de 1661. Mais dans ce chiffre se trouvent compris les vénériens fournis par les militaires isolés ou de passage qu'il a fallu éliminer dans notre statistique, parce qu'ils auraient donné nécessairement une proportion plus considérable que le chiffre réel.

Ce tableau donne un ensemble de faits dont on ne saurait nier l'importance. En comparant entre eux les chiffres totaux des lignes horizontales dans les colonnes 2, 6, 7 et 9, on peut juger de l'intensité de l'infection vénérienne par rapport à l'effectif moyen de la garnison et au mouvement des malades de toutes catégories admis en traitement à l'hôpital ; en rapprochant les chiffres des lignes verticales, on peut suivre la marche de l'infection vénérienne pendant chacune des années de la période de 1861 à 1865.

Il ressort ainsi que :

1° L'effectif pour la période quinquennale étant de 18,525 hommes, et le nombre des cas de maladies vénériennes ou syphilitiques traitées à l'hôpital s'élevant à 1319, c'est une moyenne annuelle de 71 entrées de vénérien par 1000 hommes de troupe (1), ou 1 sur 14, et eu égard au chiffre de 2295 qui représente la totalité des malades de cette catégorie traités soit dans les infirmeries, soit à l'hôpital, c'est annuellement 124 vénériens pour 1000 hommes d'effectif ou 1 sur 8 (2).

(1) Dans une statistique comparative de 30 villes de garnison faite par M. Jeannël, cette moyenne est de 113 à 127 (en 1858—1860) pour Marseille (*Recueil des mémoires de médecine militaire*, 3e série, tome 7, page 374). Notre chiffre 71 indiquerait par conséquent une décroissance depuis cette époque, si nous ne devions remarquer toutefois que, pour être juste, l'appréciation doit porter sur la totalité des vénériens traités soit dans les infirmeries, soit à l'hopital, puisque depuis 1863, l'installation du nouveau casernement a permis de traiter un plus grand nombre d'affections légères dans les infirmeries des corps.

(2) Cette évaluation est peut-être encore au-dessous de la vérité; car il est notoire que la plupart des officiers et beaucoup de sous-officiers (qui sont tous compris dans l'effectif de la garnison) préfèrent en général être traités à la chambre, quand ils sont atteints d'accidents vénériens, et il n'a pu en être tenu compte dans notre statistique Néanmoins les chiffres qu'elle donne expriment une intensité de l'in-

2° Le total général des malades de toutes catégories étant de 11760, les vénériens s'y trouvent compris dans le rapport de 21, 5 pour 100, autrement dit, ils forment plus du cinquième des malades qui ont besoin d'être hospitalisés.

3° Le total des journées de traitement étant de 90,515 (23024 pour les malades traités dans les infirmeries et 67491 pour ceux envoyés à l'hôpital) c'est 4, 8 journées de vénérien par homme, ou annuellement une perte d'environ 5 journées de service par chaque homme de l'effectif pour cause de mal vénérien. Or, nous avons constaté précédemment que la moyenne, pour l'armée de l'intérieur, en 1862, 1863, et 1864, n'était que de 3, 69 par homme d'effectif.

4° Le prix moyen de la journée d'hôpital étant de 2 f. 18 et celui de la journée d'infirmerie environ de 0 f. 25 c., c'est une dépense de 152,237 f. 44 centimes (146,481 f. 44 c. pour journées d'hôpital et 5,756 f. pour journées d'infirmerie) que coûte à l'État la garnison de Marseille pendant une période de cinq ans, soit annuellement 30447 francs.

5° Enfin, l'intensité de l'infection vénérienne (quant à la fréquence des cas) étant en moyenne pour la période quinquennale de 124 pour 100, le chiffre 119 correspondant à l'année 1864 permet d'affirmer d'une manière positive, qu'il y a eu décroissance dans la marche de l'infection pendant cette année, tandis que le chiffre 152 exprime manifestement qu'elle a été en progrès en 1865 et ce qu'il y a de remarquable à noter, c'est que cette augmentation a eu lieu pendant les mois de juillet, août, septembre et

fection vénérienne, plus grande à Marseille, que dans 28 autres villes de garnison, sur les 30 comprises dans la statistique de M. Jeannel, la moyenne générale des vénériens entrés dans les hopitaux de ces villes étant de 7-15 à 7-70 pour 100 hommes d'effectif. (Ouvrage cité).

octobre, auxquels correspond la période du choléra épidémique.

Ces résultats généraux étant déterminés, il ne devait pas être moins intéressant de mesurer l'intensité de l'infection ou le degré de gravité proportionnelle de chacune de ses manifestations ; c'est pourquoi nous avons établi dans un autre tableau, pour la même période, le relevé des cas de chaque espèce d'accidents ainsi que la durée moyenne du traitement.

Sans doute, l'étude comparative des diverses affections de nature vénérienne appartient plutôt à la syphiliographie ; aussi, nous bornerons-nous aux déductions générales les plus importantes.

ANNÉES.		1861	1862		1863		1864		1865		Totaux généraux et moyennes générales
MALADES TRAITÉS POUR		à l'hôpital.	dans les infirmeries	à l'hôpital militaire	dans les infirmeries	à l'hôpital militaire	dans les infirmeries	à l'hôpital militaire	dans les infirmeries	à l'hôpital militaire	
1° Affections vénériennes. (Accidents blennorrhagiques, chancres simples et balanites.)	Nombre......	148	179	99	291	75	249	74	257	79	1451
			278		366		323		336		
	Rapport pour 100 hommes d'effectif.	3.8	8.1		8.4		8 5		10.5		—
	Durée moyenne du traitement (en jours).	27.0	22.7	37.6	24.6	39.3	23.1	36.2	23.3	29.8	29
2° Affections syphilitiques.	Nombre.......	216	—	168	—	183	—	129	—	148	844
	Rapport pour 100 hommes d'effectif.	5.8	—	4.8	—	4.1	—	3.4	—	4.7	—
	Durée moyenne du traitement (en jours).	39.2	—	48.7	—	47.8	—	46.9	—	45.8	45.7

La simple lecture de ce tableau suffit en effet pour faire remarquer :

1° Que les accidents vénériens proprement dits (affections blennorrhagiques, uréthrites, orchites, balanites, balano-posthites, chancres simples), sont deux septièmes de fois plus nombreux (:: 1451 : 844) que les affections de nature syphilitique, ce qui implique pour ces dernières une proportionnalité moindre à Marseille que celle généralement observée dans d'autres villes. Le même fait a déjà été observé par M. le docteur Bertherand pour Alger (1), et, comme lui, nous nous sommes demandé s'il faut en attribuer le mérite au climat sous l'influence duquel les lésions inflammatoires se développeraient plus facilement, tandis que par contre le principe virulent perdrait de son énergie.

2° Les chancres primitifs, avec ou sans adénite, constituent les sept dizièmes des accidents syphilitiques (587 sur 844).

3° Les cas de syphilis constitutionnelle (ulcères consécutifs, syphilides, etc), sont relativement en nombre assez considérable (132 sur 844. Ils s'observent plus particulièrement chez les officiers et chez les sous-officiers, qui, dans le but d'échapper d'abord à l'obligation d'entrer à l'hôpital. font le plus souvent usage de médications abortives ou empiriques et ne se décident à venir réclamer à l'hôpital le bénéfice d'un traitement rationnel que dans la période secondaire de l'infection.

4° La durée moyenne des traitements est de 29 jours pour les affections vénériennes et de 45. 7 pour les accidents de la syphilis proprement dite (41 pour les accidents

(1) *De la Prostitution*, par PARENT DUCHATELET, 3e édition, tome II, page 536.

primitifs sans complication et 50 à 52 pour les accidents consécutifs ou de la syphilis constitutionnelle). Ces chiffres on le voit, s'écartent, un peu de ceux (37 à 50) que nous avons reproduits plus haut d'après les rapports officiels de la statistique médicale, comme étant l'expression de la durée moyenne du traitement de la syphilis dans l'armée en général. Cette différence pourrait trouver son explication dans la diversité des méthodes thérapeutiques, car on ne saurait douter de leur influence sur la durée des traitements. Pour ce que nous avons à dire, dans un travail de la nature de celui-ci, de la méthode qui nous paraît la plus recommandable, nous nous bornerons seulement à faire remarquer que l'expérience nous a conduit de plus en plus à insister davantage qu'on ne le fait habituellement sur la médication spécifique; nous ne croyons pas qu'il suffise de combattre les symptômes actuels, les simples accidents extérieurs de la maladie, mais dans le but de prémunir nos malades contre les récidives ou les accidents consécutifs de l'empoisonnement virulent, nous attachons la plus grande importance à les retenir autant que possible à l'hôpital pour leur faire prendre une dose suffisante de spécifique.

Quoi qu'il en soit, nous venons de voir qu'il ressort déjà de la statistique des vénériens de la garnison de Marseille :

1° Que l'intensité de l'infection est plus grande dans cette ville que dans la majorité des garnisons de l'intérieur : La moyenne des vénériens qui est pour l'armée en général de 108, s'élevant à Marseille à 124 pour 1000 hommes d'effectif.

2° Que l'infection, stationnaire en 1862 et en 1863, a été légèrement décroissante en 1864, et au contraire en progrès en 1865.

Cette recrudescence, qui a précisément coïncidé avec l'épidémie cholérique qui a régné à Marseille du mois de

juillet au mois de décembre, nous paraît devoir être rapportée avec assez de raison à une surveillance moins exacte et moins sévère de la prostitution pendant cette période de l'année, l'activité de la police ayant dû alors être plus spécialement appliquée à l'exécution des mesures d'hygiène et de salubrité générales réclamées par l'état sanitaire exceptionnelle de la population de Marseille.

3° Que les mesures préventives contre l'infection vénérienne ne sont pas sans doute encore suffisantes, malgré les améliorations incontestables apportées dans le service sanitaire de la prostitution par son fonctionnement actuel et que ce service et celui du bureau des mœurs surtout réclament encore des réformes (1).

Nous allons d'ailleurs essayer de faire comprendre encore davantage la nécessité de ces dernières en esquissant à grands traits dans l'article suivant le tableau de la prostitution à Marseille et en indiquant sommairement les modifications qui nous paraissent susceptibles d'une facile application dans le service de la police sanitaire.

(4) Dans un tableau indicateur de la nocuité syphilitique relative dans chaque garnison, pour les années 1858-60, M. Jeannel place Marseille en troisième ligne après Nancy et Lyon, et avant Perpignan, Lille, Rennes, Toulouse, etc, et il en induit que le service sanitaire appelle des réformes surtout dans les premières de ces villes, tandis que la même statistique démontre que les meilleurs règlements sanitaires sont en vigueur dans les villes de Paris, Metz, Strasbourg, Bruxelles, Bordeaux, etc.

« Si l'infection vénérienne se perpétue et se multiplie dans quelques grandes villes, c'est sans doute, observe M. Jeannel, à cause des difficultés qu'y rencontre la surveillance des prostituées. Mais les excellents résultats obtenus à Bruxelles, à Anvers, à Strasbourg, à Metz, à Bordeaux, et surtout à Paris, démontrent que ces difficultés ne sont pas insurmontables » (ouvrage cité).

III.

Coup d'œil sur la prostitution à Marseille — Fréquence de la syphilis dans la population — Nécessité d'une réforme du service de la police sanitaire.

L'ensemble des observations précédentes sur la fréquence et le dégré de gravité de la syphilis dans la population militaire de Marseille, permet jusqu'à un certain point de mesurer toute l'étendue des ravages que cette maladie doit faire dans les autres classes de la société. Nous aurions voulu, toutefois, ne formuler notre appréciation de la nocuité de l'infection vénérienne sur la santé publique de cette ville que d'après des données encore plus nombreuses que celles qui nous sont fournies par la garnison (1). C'est ainsi qu'il nous paraissait utile de tenir parallèlement compte : 1° Des chiffres du mouvement annuel des prostituées inscrites, du nombre de visites subies par chacune d'elles et des malades reconnues dans ces visites ; 2° de celui des filles qui se livrent à la prostitution clandestine, visitées et trouvées malades, et 3° des vénériens de l'un et l'autre sexe admis en traitement dans les hopitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Conception pendant la période des dix dernières années.

Mais en l'absence de tous ces documents importants, que nous avons le regret de n'avoir pu nous procurer aux sources officielles, nous avons néanmoins réuni, dans le tableau ci-après, quelques éléments qui pourront nous servir de bases de comparaison avec les résultats déjà connus de la statistique militaire.

(1) Toutefois, quelque peu considérable que soit la population militaire dans une grande ville, elle n'en constitue pas moins un *syphiliomètre* très-sensible. L'excellence d'une telle méthode est rendue incontestable par la statistique de M. Jeannel et celle de M. Vleminckx.

ANNÉES.	NOMBRE de prostituées inscrites.	NOMBRE DE VÉNÉRIENS entrés dans l'année aux hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Conception.			MOYENNE de séjour.	PROPORTION pour 100 malades.
		HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.		
1850	828 (1)	»	»	»	»	12.00
1855	»	439	743	1,182	26.62	16.60
1856	816	399	935	1,334	36 49	23.40
1857	»	539	990	1,529	27.44	18.52
1858	»	768	739	1,507	22 48	24.38
1859	»	744	657	1,401	23 65	24.14
1860	617	577	641	1,218	28.25	18.60
1861	780	442	801	1,243	27.55	19.08
1862	»	507	960	1,467	20.93	19.52
1863	»	673	916	1,589	17.10	20.49
1864	860	630	742	1,372	20.53	18.19
1865	816	658	835	1,493	23.24	19.34

(1) Ce chiffre est la moyenne des 13 années de 1838 à 1850. (Dr Flavard.)

NOTA. — A partir de 1860, il a été établi un bureau de consultations gratuites à l'hôpital de la Conception et des distributions de médicaments à prix réduits. Depuis 1862, l'hôpital de la Conception a été ouvert aux vénériens : deux de ses pavillons leur ont été affectés spécialement, un pour les hommes renfermant deux salles de trente-deux lits chacune, l'autre pour les femmes renfermant trois salles de trente-deux lits. Ce service distinct ne pouvait pas, à l'Hôtel-Dieu où il était placé auparavant, recevoir tout son développement. Au nouvel hôpital, il a pu être installé avec toutes les conditions de surveillance et de discipline que comporte la nature des malades qui y sont traités.

Il suffira, en effet, de jeter un simple coup d'œil sur la dernière colonne de ce tableau pour être frappé, tout d'abord, de la proportion considérable et croissante chaque année des vénériens par rapport aux malades de toutes catégories admis en traitement dans les hopitaux de Marseille. Ainsi, en 1850 elle n'est que de 12 pour 100, de 1855

à 1859 nous la voyons s'élever de 16 à 24, et l'on constate que depuis 1860, c'est-à-dire depuis l'établissement d'un cabinet de consultations ouvert à l'hôpital de la Conception, ce chiffre est redescendu à 18, sans doute parce qu'un nombre assez considérable de vénériens préfère suivre un traitement à domicile, au moyen des médicaments qui leur sont délivrés gratuitement ou à prix réduits.

L'influence de la réorganisation, à la même époque, du service de la police sanitaire (visites plus fréquentes) sur les vénériennes, ne ressortira pas moins évidente que celle de la multiplication des moyens de secours, puisque nous voyons que leur nombre est déjà augmenté d'un tiers après les deux premières années (1).

Si l'on compare ensuite le nombre des admissions des hommes à celui relatif aux femmes, on reconnaît que les chiffres de ces deux colonnes oscillent en rapport assez direct, et, comme l'a fort bien signalé, avant nous, M. le docteur E. Maurin (2), le fait est d'un grand enseignement, surtout si l'on tient compte de la profession des vénériens entrés à l'hopital.

Sur 100 individus on trouve : 7 marins, 3 douaniers, 4 journaliers, 16 de diverses professions et 70 sans profes-

(1) Malgré l'insuffisance du mode d'exploration mis actuellement en pratique par les médecins du dispensaire, chaque séance conduit à l'hopital un nombre assez élevé de filles soumises atteintes de maladies vénériennes.

La moyenne annuelle des admissions est de 818, chiffre à peu près équivalent à celui des inscriptions. Mais comme il faut tenir compte que bon nombre de femmes ne se bornent pas à entrer une fois par an à l'hopital, et qu'une seule figure pour quatre ou cinq entrées dans le cours de l'année, c'est environ par an une malade sur 3 1/4 filles inscrites.

(2) *Marseille au point de vue de l'hygiène et de la statistique medicale*, 18614. (Tome XXVII du *Répertoire des Travaux de la Société de Statistique*.)

sion fixe, oisifs qui souvent appellent sur leurs actes la surveillance de la police et qui, sans idées morales, se livrent bestialement à leurs appétits matériels et communiquent sans vergogne avec les prostituées, même lorsqu'ils se connaissent atteints du mal ; de sorte que, pour s'opposer efficacement à la contagion syphilitique, *il ne paraît pas suffisant*, à notre distingué confrère, — ni à nous, *d'astreindre seules les filles publiques à subir une visite, mais il serait nécessaire d'y soumettre aussi les hommes qui fréquentent les prostituées.*

Cette mesure éminemment protectrice ne pourrait qu'être accueillie avec la plus vive satisfaction (1). Elle n'est point, remarquons-le, seulement d'une facile exécution pour les militaires, les marins et ouvriers de l'Etat, mais elle pourrait sans difficulté être appliquée à tous les marins nationaux ou étrangers des navires de commerce, lors de l'arrivage dans le port, avec défense pour eux de descendre à terre avant la guérison des maladies contagieuses dont ils seraient reconnus atteints.

L'utilité d'une visite sanitaire ne paraît pas douteuse non plus pour les douaniers, les employés de l'octroi et les ouvriers célibataires des grandes manufactures, des usines, des ateliers, etc. Nous ajouterons qu'elle se pratique déjà pour ces derniers, dans quelques villes d'Allemagne, en Prusse et en Belgique, où elle a subi l'épreuve du temps et de l'expérience. Ne pourrait-elle, d'ailleurs, être imposée,

(1) Tant qu'on ne parviendra pas, en effet, à garantir les femmes contre la contamination des hommes, les effets de la prophylaxie actuelle, qui ne s'adresse qu'à la femme, resteront incomplets. On n'ignore pas, assurément, que la plupart des filles de maisons sont infectées après un séjour variable dans ces établissements, et que leur maladie ne peut provenir que de ceux qui vont solliciter leurs faveurs. Ne serait-il donc pas plus rationnel d'arrêter le mal au seuil du sanctuaire de la débauche ?

encore avec plus de raison, à tous les individus sans profession fixe, quand un délit quelconqne, comme celui de vagabondage, les place sous la main de la police ?

Enfin plusieurs médecins, et nous ne pouvons que nous ranger à leur opinion, pensent même que, pour atteindre la syphilis dans une de ses sources les plus fécondes, il faudrait pouvoir effectivement soumettre à une visite spéciale tous les hommes qui recherchent les prostituées. Mais, une telle garantie serait assurément d'une prescription difficile aux maîtresses de maison, comme le voudrait M. Diday (1) quand même on les rendrait responsables de la santé de leurs filles ; et elle ne nous semble aussi pouvoir être assurée que d'une manière bien incomplète par les filles elles-mêmes, qui, pour se mettre à l'abri de la contagion, prendraient soin de visiter les hommes qu'elles reçoivent.

Seulement, il reste sans objection que la généralisation des visites sanitaires étant la mesure la plus sérieuse, pour s'opposer efficacement à la transmission de la syphilis, c'est surtout dans les grandes villes, où cette maladie rencontre des conditions favorables et manifestes de propagation, que l'on doit s'efforcer de les appliquer au plus grand nombre possible d'individus de l'un et l'autre sexe.

Or, il ne saurait être mis en doute, que ces conditions ne se trouvent réunies au plus haut degré dans Marseille ; car si la plus simple statistique précédente a déjà permis de se faire une idée assez complète de la quantité relative des individus contaminés dans la foule du peuple, nous allons voir dans l'aperçu rapide que nous allons présenter de la prostitution qui règne en cette ville, qu'il n'est pas moins facile d'apprécier, d'après son développement, toute la gravité des désordres qu'elle doit causer dans la société.

(1) *Nouvelles doctrines sur la syphilis*. 1858.

Ce n'est pas, nous en sommes couvaincu, que les mœurs y soient plus corrompues que dans tous les autres grands centres de population industrielle et commerçante, mais, il faut bien le reconnaître, la masse considérable des étrangers qu'y fait affluer sa prospérité toujours croissante, et les migrations continuelles de la partie mobile de ses habitants, impriment à la prostitution une activité et un caractère particuliers. Cette population flottante qu'on peut évaluer au chiffre d'environ 30 à 40,000 individus, se compose, non-seulement des ouvriers étrangers des pays voisins qui y sont attirés par des salaires avantageux, mais encore des militaires de la garnison et du personnel des équipages des nombreux navires français et étrangers qui stationnent dans ses ports et rapportent de leurs voyages un besoin de jouissances de toute nature qu'engendrent les longues privations. Aussi bien, si l'on a égard que cette catégorie d'habitants est presque toute célibataire, dans la force de l'âge, qu'élle vit sous un climat propre à surexciter les passions, est-il essentiel de tenir compte avant tout de l'influence qu'elle doit avoir sur le développement de la prostitution, en dehors des autres causes si diverses auxquelles, avec les moralistes, les philosophes et les économistes, nous pourrions la rapporter.

On demeure seulement surpris, quand on cherche à faire le dénombrement et à suivre, d'année en année, le mouvement de la prostitution, du chiffre (800 en moyenne) toujours relativement assez restreint des inscriptions au bureau des mœurs dans le cours de la dernière période décennale, malgré l'accroissement progressif de la population. Ainsi, déjà pour la période antérieure des treize années de 1838 à 1850, M. le docteur Flavard a noté une moyenne annuelle de 828 filles inscrites (1) et d'après les

(1) *Lettres sur Marseille*, 1853. (5ᵉ manuscrite).

recherches plus récentes d'un autre honorable collègue, M. Latil (1), le chiffre officiel des prostituées patentées n'était que de 816 en 1856, il est descendu jusqu'à 617 en janvier 1860, pour remonter à 753 en décembre de la même année, et l'année 1864 nous présente les chiffres de 811 en janvier et de 1060 en décembre, tandis qu'en janvier 1865, il redescend encore à 817. De telle sorte que, à part les causes, dont l'administration a toute la responsabilité, des fluctuations souvent assez marquées, sur les rôles de la police, dans le nombre des prostituées, la moyenne générale des inscriptions, depuis environ trente ans, semblerait indiquer, sinon une extinction graduelle, au moins un état stationnaire de la prostitution et par suite, eu égard à l'accroissement considérable de la population, une amélioration morale de la société.

Mais il est plus vrai d'admettre que le chiffre des prostituées inscrites n'est pas en rapport avec celui de la population marseillaise, car il est bien reconnu par tout le monde, qu'il est, sans exagération, trois ou quatre fois moindre que celui des femmes non soumises qui se livrent au commerce de la prostitution d'une façon clandestine, c'est-à-dire en dehors de toute surveillance de la police. Elles mériteraient cependant d'être inscrites sur le livre des mœurs au même titre que les premières. L'expérience a démontré, en effet, que c'est dans cette classe de filles que les soins de propreté sont surtout négligés, et nous pouvons affirmer aussi que ce sont celles dont la fréquentation est la plus dangereuse et qui propagent dans la population les maladies syphilitiques les plus graves et les plus variées, puisqu'au moins une sur trois, le plus sou-

(1) *Mémoire sur la prostitution à Marseille, jadis et aujourd'hui.* 1866 (archives de la Société de statistique).

vent sur deux, de celles prises en fragrant délit de prostitution, est trouvée atteinte de mal vénérien.

Sans doute, dirons-nous avec le savant confrère que nous venons de citer, M. le docteur Flavard, « la syphilis. pas plus que le mauvais air et l'insalubrité ne tuent pas immédiatement comme la peste et le choléra ; mais le nombre de ses victimes est-il moindre pour frapper dans l'ombre et le silence ? »

L'administration a dépensé des sommes considérables pour détruire ou pour arrêter le progrès de ces funestes épidémies qui ont effrayé Marseille par le grand nombre des victimes qu'elles y ont faites ; mais l'une n'a paru qu'à de longs intervalles et les autres y sont passagères ; les ravages de la syphilis, au contraire, la plus grave et la plus effroyable de toutes les pestes, n'y ont pas d'interruption ; ils sont permanents, ils frappent et atteignent la jeune population, les équipages des navires et la garnison et cependant, jusqu'à ces dernières années, on était à peine convaincu que, surveiller la santé des filles publiques, traiter leurs maladies contagieuses, les astreindre à des visites régulières et fréquentes pour séquestrer les malades pendant toute la durée de leur traitement, c'est non moins nécessaire et aussi utile dans une grande ville que l'assainissement des égoùts de certains quartiers et des demeures insalubres du pauvre.

De toutes les maladies, en effet, qui peuvent affecter l'espèce humaine, la syphilis négligée ou méconnue est celle qui nuit le plus à la constitution de l'homme et à la régénération de l'espèce ; sans doute elle a diminué d'intensité et ses manifestations actuelles sont relativement moins graves que celles qu'elle présentait il y a cinquante ans à peine, mais c'est qu'il faut bien le reconnaître, on a enfin partout porté une plus grande attention aux atteintes du mal chez les filles publiques et chez tous les militaires et

marins de l'Etat, contaminés ou seulement soupçonnés d'infection syphilitique, et qu'on les a fait traiter dès l'apparition des accidents, afin d'enrayer ainsi la propagation du virus et les désordres terribles consécutifs de l'infection. Aussi de tels résultats, de telles améliorations réalisés dans la santé publique par l'application d'une simple mesure de police sanitaire, ne peuvent que faire regretter plus vivement qu'il existe encore à l'époque actuelle autant de filles libres isolées, se livrant au commerce de la prostitution sans être soumises aux visites régulières des filles inscrites.

Les filles libres, personne n'en doute, sont pour la santé des masses, comme pour les mœurs, les prostituées de la pire espèce (1). Il serait donc de la plus grands importance, sinon de les astreindre à des visites régulières, au moins de les y amener par des concessions de convenance ou de

(1) C'est à cette catégorie de la prostitution clandestine qu'il faudrait rattacher les femmes désignées par la qualification d'*entretenues*. On ne saurait, avec raison, que s'effrayer de leur nombre croissant chaque jour de plus en plus à Marseille. comme de leur luxe scandaleux ; mais que faire pour modifier un tel état de choses ? Ce que les médecins peuvent affirmer, c'est que la morale n'est pas seule à souffrir des conséquences d'une prostitution aussi éhontée.

Il faut, en effet, qu'on sache bien, que la plupart des jeunes gens qui viennent réclamer leurs conseils pour des maladies vénériennes graves, les ont contractées presque toujours dans le commerce de ces courtisanes, de ces prostituées de haut parage, non soumises aux règlements de police et plus d'une fois protégées par ceux mêmes chargés de sévir contre elles et de réclamer leur inscription. Que, cependant, s'il était possible de les astreindre à une visite spéciale, on reconnaîtrait que leur état sanitaire n'est guère propre à rassurer sur les dangers courus par ceux qui recherchent leurs faveurs ! Sans doute, ces femmes tentent, par toutes sortes de ruses, de se soustraire à la surveillance de la police ; mais nous devons oser le dire aussi, l'administration ne montre pas toujours assez de sévérité envers les préposés à cette surveillance, et n'apporte pas non plus toute l'attention désirable dans le choix de ces agents.

vanité, et pour en diminuer le chiffre, il faudrait surveiller davantage, surtout dans la banlieue, ces buvettes et ces cafés tenus exclusivement par des femmes, comme filles de comptoir, et accorder un plus grand nombre de livrets de tolérance aux maîtresses de maison qui dirigent certains garnis ou les maisons clandestines si nombreuses à Marseille, et qui, pour la plupart, sont d'anciennes prostituées.

D'ailleurs, pour attirer de plein gré à la visite sanitaire, les filles insoumises, il suffirait, peut-être, qu'on se montrât d'une sévérité inexorable à les poursuivre sur la voie publique, à les surveiller partout avec la plus persévérante exactitude, en se montrant au contraire, facile et accommodant pour toutes celles d'entre elles qui, sans être inscrites viendraient d'elles-mêmes se présenter à la visite du dispensaire à un jour fixé pour les filles libres.

Quant aux visites auxquelles sont astreintes les filles inscrites, elles ne nous paraissent ni assez rapprochées, ni assez complètes. Depuis la réorganisation du service, qui remonte au 1er janvier 1856 (1), bien des imperfections, sans doute, ont disparu. Mais chaque fille n'étant tenue, encore aujourd'hui, qu'à une seule visite par semaine, on comprend que le mal qu'elle peut faire d'une visite à l'autre est incalculable, quand on tient compte que quelques-unes de ces filles voient jusqu'à huit ou dix hommes par jour et même davantage. De plus, comme elles se pratiquent généralement, ces visites elles-mêmes ne peuvent pas donner une sécurité complète ni une certitude entière sur l'état de la femme au moment de la visite, car elles ne se font point au speculum, à moins de soupçon grave d'infection et, « sans speculum, on ne peut faire qu'un examen superficiel et n'avoir qu'une appréciation incomplète de

(1) Arrêté préfectoral du 1er décembre 1855.

l'état des organes sexuels », écrivait, déjà en 1841, le docteur Pélacy, dans un rapport au Conseil de salubrité de Marseille, sur l'état et les besoins du service du dispensaire des filles publiques de cette ville (1).

« L'expérience prouve que, dans un grand nombre de cas, il n'existe aucun symptôme de syphilis, ni aux grandes lèvres, ni aux petites lèvres, ni à l'entrée du vagin; il n'y a ni écoulement, ni phlogose, ni douleurs appréciables et cependant des ulcères plus ou moins nombreux, plus ou moins étendus siégent au fond du vagin ou au col de l'utérus. Il n'est plus possible de contester ce fait. »

« Les médecins visiteurs ne peuvent donc borner leurs recherches aux organes externes de la génération et doivent être mis en demeure d'appliquer le spéculum dans tous les cas où la nécessité de cette application sera seulement soupçonnée. Cet instrument est le seul moyen de voir, d'atteindre et de pouvoir traiter une foule d'affections qu'on ne peut abandonner à elles-mêmes sans péril pour les malades et surtout pour la santé publique, la seule garantie sûre pour les médecins contre les plus fâcheuses erreurs de diagnostic. »

Enfin pour rendre encore plus efficaces les visites, il les faudrait non-seulement plus fréquentes et plus scrupuleusement faites, mais nous croyons qu'il serait utile qu'elles fussent contrôlées par des visités imprévues, non déterminées à une heure et à un jour fixés à l'avance, comme le sont les visites régulières.

On a appliqué ce système des contre visites à Bruxelles, à Turin, à La Haye, et il a donné partout d'excellents résultats.

Sans doute, toutes ces questions de police prophylactiques mériteraient d'être traitées avec plus de développe-

(1) *Annales d'hygiène publique.* (Tome XXV, page 306).

ment que nous n'avons cru devoir le faire, afin d'éviter les répétitions des divers auteurs; mais notre but n'en sera pas moins rempli, si, après avoir démontré, comme nous nous y sommes efforcé, la nécessité des réformes dans le service administratif des mœurs, nous avons pu ainsi indiquer, en passant, les principales modifications qui nous paraissent d'une application facile pour prévenir la propagation de la syphilis dans la population et dans l'armée.

Déjà, pour cette dernière, plusieurs arrêtés ministériels (1) ont prescrit un ensemble de dispositions dont l'exécution réclame l'active vigilance des chefs militaires et des autorités civiles, et on ne peut s'empêcher de reconnaître que, dans certaines localités, où, elle a reçu sa complète application, cette réforme, si insuffisante qu'elle nous paraisse, produit une diminution sensible des maladies vénériennes, non seulement dans la garnison, mais aussi dans la classe des femmes publiques.

Ces mesures découlent des principes suivants: 1° abolition de la punition d'un mois de consigne indistinctement infligée auparavant aux vénériens sortant des hôpitaux; 2° admission dans les établissements hospitaliers (hôpitaux militaires et hospices civils) des militaires de la réserve et de ceux en congé de semestre, en congé provisoire de libération, lorsqu'ils sont atteints de maladies vénériennes.

Les principales dispositions de ce système consistent à atteindre partout, autant que possible, et à faire traiter au début de la maladie, les militaires chez lesquels la syphilis s'est déclarée, qu'ils appartiennent à l'armée active ou à la réserve, que les militaires soient présents au corps, voya-

(1) Arrêtés du 10 mai 1342 du ministre de la guerre et du 21 juin, même année, du ministre de l'intérieur et circulaire du 25 octobre 1845, pour en régler l'exécution.

géant en détachement ou isolément, ou résidant dans leurs foyers pour un temps plus ou moins long.

Assurément, on ne peut nier que de semblables mesures ne soient plus judicieuses que celles prises anciennement : alors la crainte d'une punition à la sortie de l'hopital entretenait chez les soldats l'habitude de dissimuler leurs affections syphilitiques, les portait à réclamer les secours des empiriques comme à se faire traiter par leurs camarades, et les laissait ainsi pendant longtemps dans les conditions favorables à la propagation de la maladie dont ils étaient atteints ; tandis que maintenant la punition n'étant applicable qu'à ceux qui ne la déclarent pas dès l'apparition des premiers symptômes, ils sont plus intéressés à réclamer les soins de leurs médecins. Mais combien, par inertie, ou par aversion de l'hôpital, combien, dans la crainte de se faire mal noter dans l'esprit de leurs chefs, essaient encore de se soustraire à cette déclaration volontaire ! de sorte que, cette mesure si favorable à la diminution de la propagation de la syphilis, n'atteint fréquemment que bien incomplètement son but.

Elle pourrait trouver, à la vérité jusqu'à un certain point son complément dans les *visites*, dites *de propreté*, qui doivent avoir lieu réglementairement tous les mois et plus souvent pour les hommes soupçonnés d'être affectés de maladies vénériennes qui se refusent à en faire la déclaration volontaire. Mais, nous n'hésitons pas à le dire, ces visites sont généralement d'une insuffisance notoire. Outre que le plus souvent, elles ne sont faites qu'avec beaucoup d'inexactitude dans les petites garnisons, ou seulement pour l'accomplissement d'une simple formalité, elles ne peuvent pas toujours empêcher la dissimulation de certains accidents légers, comme d'une blennorrhagie, par exemple.

On pourrait certainement les rendre plus efficaces en

les répétant plus souvent, tous les dix jours au moins, en les opérant surtout avec plus de sévérité et comme à l'improviste, c'est-à-dire, sans les faire annoncer à l'avance par la voie de l'ordre, comme cela se passe habituellement.

Il serait à souhaiter aussi, que ces visites s'étendissent à la catégorie des sous-officiers, qui échappent par les ordonnances encore en vigueur aujourd'hui, à toute surveillance hygiénique de la part des médecins de leurs corps. En s'appliquant à eux, comme aux caporaux et soldats, cette mesure serait ainsi avantageuse à leur santé et à la diminution de la propagation des maladies vénériennes; car on ne peut douter qu'ils ne constituent des intermédiaires fâcheux de la contagion syphilitique, ces maladies revêtant le plus souvent chez eux, leur caractère chronique et constitutionnel.

Dans certains départements, l'autorité civile a, non-seulement autorisé les médecins militaires à concourir à la visite des femmes publiques, mais au nombre des nouvelles mesures adoptées pour la police de ces dernières se trouvent compris les renseignements que sont invités à lui fournir les chefs militaires, sur les prostituées avec lesquelles les militaires vénériens déclarent avoir contracté leurs maladies.

Les avantages d'une telle disposition, ne peuvent être douteux. Dans les petites villes de garnison et dans les cantonnements, quand elle est exécutée avec activité, elle permet la recherche immédiate de la femme qui a été dénoncée, pour être soumise à son tour et d'office à la visite et aux soins d'un médecin et pour être inscrite sur les contrôles de la police, si elle appartient à une catégorie de prostitution clandestine.

Mais le plus souvent, dans les grandes villes surtout, les dénonciations faites par les soldats sont fausses, incom-

plètes (1), ou bien elles n'arrivent que tardivement à la police, par suite des lenteurs ou de la négligence apportées dans la réclamation de ces renseignements, et le but est plus difficilement rempli.

Néanmoins, les quelques résultats déjà réalisés dans cette voie par l'active vigilance de certains chefs militaires autorisent à admettre que l'amélioration serait beaucoup plus complète, si cette mesure, comme les autres d'ailleurs, étaient remplies avec plus d'uniformité et de sévérité.

Les moyens de préservation, de séquestration et de traitement des maladies vénériennes, a dit M. Michel Levy, dans son savant *Traité d'hygiène*, devraient être organisés d'une manière uniforme sur toute l'étendue de la France, non livrés au caprice des administrations locales et à la merci des préventions d'un autre temps. C'est un vœu, dont l'exécntion, facile dans ce pays d'énergique centralisation, ferait époque dans les annales de l'hygiène publique et de l'humanité.

Sans doute les prescriptions des arrêtés ministériels que nous avons discutées plus haut, ont été suggérées par une grande sollicitude pour la santé publique et dans la vue d'arrêter les progrés d'un mal dont la population éprouve non moins que l'armée, les funestes atteintes; mais pour qu'elles soient réellement et surement efficaces, elles auraient dû être complètées d'instructions ministérielles, indiquant d'une manière précise, les moyens d'exécution.

C'est d'ailleurs ainsi, qu'en Belgique, l'ensemble des

(1) On comprend que cette mesure qui n'est point généralisée par aucun règlement dans l'armée, soit exécutée avec plus ou moins de soins de la part des chefs militaires. Aussi les effets salutaires qu'on est en droit d'en attendre, comme des autres dispositions réglementaires précitées, dépendent-ils surtout du caractère des chefs de corps bien secondés par leurs médecins.

mesures adoptées a pu faire atteindre assez rapidement et de la manière la plus remarquable la réalisation du vœu, que nous venons de reproduire pour la France. Déjà en 1845, d'après le rapport de M. Vleminckx, médecin en chef de l'armée belge, la proportion des vénériens était tombée à 1 sur 190 hommes d'effectif (1) et les éléments de statistique fournis plus récemment sur les garnisons de Bruxelles, d'Anvers et de Gand pendant la période de 1858 à 1860 par M. le médecin de régiment Meynne, permettent de constater une diminution régulièrement progressive de l'infection syphilitique dans ces villes (2).

M. le professeur Strohl signale aussi dans son *Coup-d'œil sur la prostitution à Strasbourg* (3), les bons résultats obtenus par suite de la nouvelle organisation du service de la police sanitaire de cette ville en 1856.

D'un autre côté, l'un de nos distingués confrères de l'armée, M. le docteur Jeannel a pu, à Bordeaux, par la connaissance des vénériens militaires de la garnison, connaître l'intensité du mal vénérien : puis, par des mesures prophylactiques introduites dans le dispensaire qu'il dirige, il a constaté une réduction simultanée dans le nombre des militaires infectés, et telle est la puissance des mesures administratives sur la santé publique, quand la science les dirige, qu'en sept années, l'enquête des vénériens militaires a permis de constater une atténuation progressive si manifeste que la nocuité syphilitique qui, à Bordeaux, menaçait la garnison, n'est plus aujourd'hui que le cinquième de ce qu'elle était, il y a sept ans (4).

(1) *Gazette médicale de Paris*, 3 janvier 1846.

(2) *Recueil des Mémoires de médecine militaire*, 3e série, t. 7.

(3) *De la Prostitution dans la ville de Paris et les principales villes de France*, par Parent-Duchatelet, 3e édition 1857, 2e vol.

(4) Il résulte en effet, des documents statistiques qui nous ont été transmis par M. Jeannel, que la proportion des vénériens traités à

Aussi, sans vouloir préjuger davantage aujourd'hui des immenses bienfaits, dont l'humanité pourrait être redevable à l'intervention médicale, si, comme nous le souhaitons, elle était investie à la fois de plus d'initiative, de plus de responsabilité et de plus d'autorité, nous insisterons particulièrement, sur l'importance et la nécessité même de la centralisation, dans les mêmes mains, du service de la surveillance prophylactique pour les troupes de chaque garnison. Et il nous paraît tout d'abord que les renseignements, relatifs aux femmes dénoncées par les militaires vénériens, devraient être recueillis, non-seulement par le médecin du corps pour être transmis à l'autorité militaire de la place, mais aussi par le médecin chef de l'hôpital, qui les ferait parvenir au médecin contrôleur de la police.

Nous pensons également, avec un autre savant confrère de l'armée, M. le docteur Bertherand (1), que le problème si important de la prophylaxie syphilitique dans les troupes et par suite dans la population, gagnerait évidemment beaucoup a être remis aux mains de médecins militaires haut placès; siégeant aux chef-lieux des départements ou des divisions territoriales, investis de la double autorité du grade et de l'expérience, éclairés par l'étude des localités et nantis de traditions, ils imprimeraient, au moyen de correspondances suivies et de relations personnelles nombreuses, une activité incessante au zèle de leurs confrères de l'ordre civil et du service de santé militaire (2).

l'hôpital militaire de Bordeaux pour 100 hommes d'effectif, qui était de 25-45 en 1858, est descendue à 15-82 en 1859, à 10-35 en 1860, à 6-0 en 1861, à 5-83 en 1862, à 8-16 en 1863, à 5-42 en 1864, et à 3-78 en 1865. Qui pourrait se refuser à voir dans cette diminution progressive rapide l'influence du dispensaire. ?

(1) *Précis des maladies vénériennes*, 1852.

(2) Le vœu d'une semblable organisation, a été, du reste, déjà maintes fois exprimé par M. l'inspecteur Michel Lévy, directeur de

Si la constatation du mal est la première condition à remplir pour en poursuivre la cause et en prévenir la reproduction, l'armée, répandue comme un immense réseau sur la surface du pays, deviendrait, surveillée comme nous voudrions qu'elle le fût, la sentinelle vigilante, décelant sur une immense échelle le fléau dans ses sources intimes et dans une catégorie nombreuse de ses premiers intermédiaires. Que des susceptibilités étroites s'insurgent devant la pensée de faire servir l'institution militaire à la réalisation d'une police sanitaire précieuse pour les intérêts de la société et pour l'avenir de l'humanité, nous ne pouvons que le déplorer, en appelant de tous nos vœux le jour où une civilisation mieux éclairée ne se privera plus volontairement d'un concours aussi efficace dans l'application que méritoire dans le but.

Aujourd'hui, toutes les villes importantes sont pourvues de dispensaires; mais les réglements de prophylaxie générale qui y sont appliqués sont variables pour chacune d'elles. Pourquoi ces différences? Et ne devrait-il pas exister une seule législation pour toutes les villes de l'Empire? L'autorité a fait dans ses dernières années des changements notables; mais il lui reste encore beaucoup à faire, ne serait-ce que pour se rendre aux vœux légitimes et réitérés de quelques auteurs contemporains (1).

D'ailleurs, avouons-le, avec un confrère très regretté à Marseille, le docteur Melchior Robert (2), à notre grande

l'Ecole du Val de Grâce ; dans son *Traité d'hygiène*, il n'hésite pas à déclarer que l'une des causes les plus constantes de la persistance et de l'extension de la syphilis dans les villes de garnison est surtout l'absence d'une direction du service de santé militaire au chef-lieu de chaque division territoriale.

(1) Parent-Duchâtelet, Ricord, Ratier, Diday, Lagneau, Potton (de Lyon), Jeannel (de Bordeaux), Bertherand, Melchior-Robert.

(2) *Nouveau traité des maladies vénériennes*, 1861.

honte, ce n'est point en France, terre classique des administrateurs dévoués et intelligents, qu'existe la meilleure législation en matière de police des dispensaires. Turin, Bruxelles, Hambourg et La Haye ont, sous ce rapport le pas sur Paris.

En résumé, le but que nous nous sommes proposé, dans la dernière partie de nos recherches, ressort des développements mêmes que nous lui avons donnés.

Après avoir démontré la fréquence des maladies vénériennes et syphilitiques dans la garnison, et par suite dans la population de Marseille, nous avons essayé d'établir, qu'elle était liée à l'insuffisance des réglements qui régissent actuellement la police sanitaire.

Mais les sciences médico-hygiéniques ne peuvent rien directement contre la propagation d'une maladie: observer conseiller, là se borne leur tâche; prévenir, préserver, tel est le devoir de l'administration.

Seulement la sollicitude de cette dernière doit avoir pour aides, et la conscience et la compétence des médecins; avec de semblables mobiles, il n'est pas douteux qu'on arrivera tôt ou tard à la diminution graduelle, sinon à l'extinction totale de la syphilis.

Quant à nous, arrivé au terme de ce travail, nous osons espérer que notre voix, si faible qu'elle soit, sera entendue et que l'autorité ne tardera pas à apporter les perfectionnements que nous avons cherché à lui indiquer dans l'administration de la santé publique. C'est pourquoi, nous formulerons les propositions suivantes comme conclusions générales de cette étude:

I. — Institution de mesures hygièniques et administratives plus sévères, et, partant, réorganisation sur des bases plus larges:

— *Du bureau des mœurs* (répression énergique de la prostitution clandestine);

— *Du service sanitaire* des filles soumises (visites plus fréquentes, bi-hebdomadaires au moins, rendues plus complètes par l'emploi du speculum, et contrôlées par des contre-visites irrégulières).

II. — Unité d'action et d'impulsion administrative par une entente complète des autorités civile et militaire, non seulement pour surveiller activement l'état sanitaire des femmes publiques, de certaines catégories de célibataires (militaires, marins de l'Etat et du commerce, ouvriers des grandes manufactures, etc.) et des vagabonds, mais pour interdire la fréquentation de certains lieux aux hommes qui recherchent les prostituées.

III. — Réclamer, autant que possible, de chaque individu contaminé, l'indication du lieu où il a contraté sa maladie, le nom ou le signalement de la femme qui la lui a communiquée, ainsi que les autres détails qui peuvent mettre sur la voie pour la découvrir, exiger d'elle une visite, et dans le cas de maladie reconnue, l'inscription forcée.

ÉTUDE STATISTIQUE

SUR LES

PRISONS DES BOUCHES-DU-RHONE

PAR

L. MÉNARD.

MESSIEURS,

Une période de dix années s'est écoulée depuis que nous vous avons présenté un aperçu statistique sur les prisons des Bouches-du-Rhône. Nous avions cherché à résumer sur cette question les divers ordres de faits qui peuvent intéresser le statisticien. Ce document vous ayant paru de nature à être conservé dans le recueil de vos travaux, la bienveillance avec laquelle vous l'avez accueilli nous fait une obligation de placer de nouveau sous vos yeux une étude analogue, fidèles en cela au mode d'investigation qui est le but essentiel de la mission que votre Compagnie s'est donnée : l'annotation périodique des faits statistiques qui intéressent le département.

La question pénitentiaire a, depuis quatorze années, pris une large place dans les études statistiques, grâce au magnifique travail publié annuellement par l'Administration des Prisons, au Ministère de l'Intérieur ; combiné avec le compte-rendu de la justice criminelle, ce travail présente

un vaste champ d'observations, non-seulement aux hommes spéciaux, mais encore à tous ceux qui, s'occupant de sciences morales, veulent prendre pour bases de leurs recherches des documents certains, présentés avec l'ordre, la clarté, qui constituent sur cette matière, la véritable méthode scientifique. Nous sommes donc encouragé à entreprendre cette étude pour notre département en lui donnant le développement que ne saurait comporter la statistique générale.

Un fait administratif considérable, s'est du reste accompli depuis notre dernier travail; l'administration des maisons d'arrêt de justice et de correction est, par suite de la loi des finances de 1855, passée du service départemental aux mains de l'Etat, à dater du 1er janvier 1856. Quelque prévenu que l'on soit en faveur des principes de décentralisation qui ont si largement et souvent à bon droit pris faveur de nos jours, on ne saurait se dissimuler que cette mesure n'ait réalisé d'immenses progrès. Il est certain, en dehors même de toute considération d'économie et d'administration, que s'il est une branche des services publics qui doive être astreinte aux règles d'une rigoureuse unité, c'est celle qui touche à l'application des lois pénales. Quoi de plus révoltant pour ce sentiment d'égalité devant la loi, si vivace dans notre pays, que d'y voir la même peine subie dans les conditions les plus différentes, suivant les ressources, les idées, les préjugés même des localités; et c'est ce que l'on rencontrait dans nos divers départements. Une administration centrale fortement organisée, ayant partout un personnel formé à ses traditions, et pouvant répartir également sur chaque service les ressources du trésor public, pouvait seule faire cesser ces anomalies; c'est ce résultat qui a été obtenu. Pour n'en reproduire ici, que les résultats financiers, disons seulement que la moyenne du prix de journée, qui était ressorti pour

l'ensemble de l'Empire à 1 fr. 13 c. sous le régime de l'administration départementale en 1855, est descendu à 0.84 c. 30 d'après le dernier compte de 1864, ce qui réalise sur ce seul exercice une différence de plus de deux millions, sur 7,966,158 journées de présence, le niveau des services étant du reste considérablement relevé et amélioré sur plusieurs points importants. Le produit du travail, cette pierre de touche de toute bonne administration pénitentiaire, pour lequel on accusait, avant les gestions nouvelles, une somme minime de 15,000 fr., s'est élevé dans cette même année (1864) au chiffre considérable de 1,177,020 fr. 57 c.

Nous constations en 1855 que, par une heureuse exception, le département des Bouches-du-Rhôhe était, dès cette époque, classé parmi ceux qui avaient pris au sérieux la question du régime de ses prisons, et qu'il remettait à l'Etat un service placé dans de bonnes conditions; la suite de ce travail prouvera que cette situation, réellement exceptionnelle dès le début, ne l'a pas empêché de prendre une large part au progrès général. Cette loi du progrès lui était imposée non-seulement par ses antécédents mêmes, mais par le développement considérable de l'ensemble du service, se manifestant dans cette large mesure qui préside à l'accroissement de toutes choses au milieu de nous.

Nous traiterons successivement des établissements consacrés à la détention, de la population qu'ils reçoivent, du personnel, du régime économique et sanitaire, du travail et du régime disciplinaire moral et religieux.

Etablissements.

La population des maisons d'arrêt, de justice et de correction du département, est répartie entre cinq établissements distincts : trois à Marseille, un dans chacun

des chefs-lieux d'arrondissement judiciaires, Aix et Tarascon.

Jusqu'en 1864, le système général des établissements de Marseille laissait beaucoup à désirer; les bâtiments consacrés au service étaient d'une notoire insuffisance, pour une population de détenus qui s'élève souvent à 600 individus. Les prisons annexées aux bas étages de l'ancien Palais-de-Justice, la prison provisoire des femmes, vieux bâtiments placés dans des conditions hygiéniques et disciplinaires déplorables, la maison d'arrêt elle-même, quoique de construction plus moderne, étaient tout-à-fait insuffisantes et présentaient souvent un encombrement fâcheux à tous les points de vue; seule, la maison de correction conçue dans le système cellulaire et ouverte en 1854 présentait des conditions satisfaisantes.

Aujourd'hui, le service est réparti entre trois établissements:

1° La maison de correction, dont il vient d'être parlé, après avoir été créée pour l'emprisonnement cellulaire absolu, fonctionne depuis 1857, d'après le système de l'encellulement la nuit et du travail en commun pendant le jour. Cet établissement devait, suivant les prévisions, lorsque la construction en fut décidée réunir tous les correctionnels du chef-lieu et ceux des arrondissements qu'il y avait lieu d'y centraliser; mais le chiffre de 144 cellules qu'il renferme, s'est promptement trouvé insuffisant, non seulement pour la centralisation, mais même pour les besoins du service de Marseille. Son effectif est toujours tenu au complet au moyen des correctionnels valides ayant le plus long emprisonnement à subir dans le département. Cette combinaison, en restreignant le nombre des mutations, a permis de donner un heureux développement aux ateliers et d'établir une discipline sérieuse et efficace. Cette prison peut facilement être agrandie et recevoir

une population de 300 détenus. Une étude pour cet agrandissement dans le système mixte a été faite, l'exécution de ce plan rendrait complète l'économie de nos établissements du chef-lieu.

2° LA MAISON D'ARRÊT pour les hommes, installée en 1864, peut recevoir quatre à cinq cents détenus sans encombrement sérieux. Elle est susceptible d'agrandissement. Construite dans le système mixte, elle reçoit toutes les catégories de détenus-hommes réparties dans huit divisions, savoir : quatre quartiers spéciaux, un quartier cellulaire et trois grands quartiers communs parfaitement disposés à tous les points de vue.

Cet édifice, d'une fort remarquable construction et dont le quartier central, en particulier, est empreint d'un véritable caractère de grandeur, renferme tous les aménagements que demande sa destination : dortoirs, chauffoirs, réfectoires, vastes ateliers, infirmeries, préaux spacieux, locaux pour les services généraux, etc. On peut seulement regretter que ses chemins de ronde n'aient pas reçu un plus grand développement, leur exiguité expose l'établissement à être un jour serré de trop près par d'autres constructions, condition toujours fâcheuse pour de grandes agglomérations, surtout à proximité d'un hospice et d'usines diverses;

3° LA MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DES FEMMES. — Ce troisième établissement, placé à une distance considérable des deux autres, a remplacé le pénitencier spécial dirigé pendant une vingtaine d'année, par le respectable abbé Fissiaux, auquel la cause pénitentiaire doit tant de services. En 1862, M. l'abbé Fissiaux, à la suite d'un concert avec l'autorité supérieure, à remis à la direction immédiate de l'Etat une institution qui avait perdu sa raison d'être, mais qu'il avait su rendre fort utile à une époque où tout était encore à faire dans cette importante organisation.

La prison des femmes, à Marseille, occupe les bâtiments de l'ancienne maison d'arrêt construite en 1823 ; elle comporte une population de 100 détenues, divisée en quatre quartiers principaux, et renferme tous les locaux nécessaires aux services généraux. L'idée première de l'architecte, qui s'était attaché à y faire dominer la petite chambrée de trois à quatre lits, a été rectifiée autant que possible par d'utiles agrandissements permettant une surveillance plus efficace, tout en laissant à l'administration la faculté de former des catégories indiquées, soit par les exigences légales, soit par celle de la morale.

On ne saurait trop se féliciter de l'existence de cet établissement distinct; l'expérience ayant démontré depuis longtemps combien d'inconvénients présente l'existence des quartiers de femmes dans les prisons destinées aux deux sexes.

4° La PRISON D'AIX, construite en 1825, d'après le système des petites chambrées, si pénible pour la surveillance morale, a une importance considérable pour une prison d'arrondissement, car elle se trouve au siége de la Cour d'Appel. On y compte de quarante à cinquante mille journées de présence, son effectif s'élève parfois jusqu'à 160 et même 180 detenus, surtout à l'époque des sessions d'assises. Une amélioration importante réclamée depuis longtemps dans l'économie des bâtiments est en voie de réalisation ; nous n'avons plus à revenir sur des dispositions fâcheuses que les travaux en cours d'exécution vont faire disparaitre ;

5° PRISON DE TARASCON. — Cet établissement, d'une importance secondaire occupe la totalité de l'ancien château du roi René, dont la fondation remonte à l'année 1406. Il n'est nullement approprié à cette destination, la discipline et la surveillance y sont extrêmement difficiles. Dans l'intérêt du service, comme aussi dans celui

de la science archéologique qui voit chaque jour se détériorer un monument digne d'intérêt, on ne saurait trop vivement souhaiter la construction, à Tarascon, d'un établissement spécial qui permettrait de rendre aux beaux-arts l'antique demeure du roi René.

En outre de ces cinq grands établissements, le département renferme quatre prisons, dites Dépôts de sûreté, situées à Aubagne, Roquevaire, Lambesc et Orgon, c'est-à-dire aux principaux gîtes d'étapes. La plupart des chefs-lieux de canton, Arles, en particulier, sont de plus pourvus de prisons municipales. Ce système est complété par les chambres de sûreté placées près des casernes de gendarmerie. En tout, 19 lieux consacrés à la détention et soumis à un régime et à un contrôle régulier. Ces établissements ont beaucoup perdu de leur importance depuis quelques années, grâce au mode de transfèrement par voitures cellulaires adopté par le ministère de l'intérieur. Nous ne perdrons pas cette occasion de signaler cette amélioration parmi les plus importantes qui ont été réalisées par l'administration pénitentiaire. Elle a fait cesser le scandale public du vice effronté s'affichant avec cynisme à travers les villes et sur les grandes routes; elle a supprimé une véritable aggravation de peine pour tous ceux qui n'avaient pas perdu le sentiment de la honte, et dont le front pouvait encore rougir. On ne saurait trop désirer que cette mesure, à la fois d'humanité et d'ordre public, puisse être adoptée, également, par le ministère de la justice, pour les transfèrements lointains, et que ce que l'on appelle la conduite de brigade en brigade, ne soit plus qu'une rare exception. Malgré l'amélioration signalée, les arrestations locales, les transfèrements restés en usage font peser sur nos dépôts un mouvement encore considérable. Il est représenté, en 1865, par un chiffre de 1,778 entrées et 3,472 journées de présence.

Population.

L'examen de la population des prisons des Bouches-du-Rhône fait ressortir deux faits essentiels : 1° l'accroissement rapide et constant du chiffre de cette population ; 2° le mouvement considérable d'entrée et de sortie de détenus de toute catégorie qui dépasse, dans une forte proportion, celui des autres départements, la Seine exceptée. *(Voir les tableaux nos* 1, 2, 3.)

L'augmentation du chiffre de la population doit tout particulièrement fixer l'attention ; il se produit en sens inverse du mouvement d'abaissement que l'on signale généralement dans tous les établissements de l'Empire. En vingt cinq années, par un mouvement constamment progressif, elle est arrivée d'une moyenne de 240 détenus représentée par 88,175 journées de présence (1840), à 610 représentée par 222.570 journées (1865), dépôts compris. Ce mouvement progressif est bien supérieur à celui de la population du département, quelque rapide qu'ait été ce dernier, puisque cette population s'est élevée de 375,500 habitants (recensement de 1841), à 547,887 habitants (recensement de 1846), et en suivant la proportion, nous ne devrions pas avoir une moyenne supérieure à 320 détenus; le mouvement ascensionnel a donc été de près du double. Il s'est produit malgré les circonstances qui devraient le diriger en sens contraire et qui n'auront contribué qu'à l'empêcher de prendre un plus grand développement : amélioration du service des parquets par suite de l'augmentation du personnel de la justice, simplification dans l'instruction des affaires, loi du flagrant délit, envoi à Cayenne des récidivistes, expulsions d'étrangers, etc.

On serait tenté, en examinant un tel état de choses, à conclure à un abaissement considérable du niveau moral dans le département, et c'est même à cette conclusion

qu'ont été amenés ceux qui ne recherchent pas la véritable signification des chiffres et ne tiennent pas un compte suffisant des éléments qui les constituent. Or, si nous décomposons, sous le rapport de l'origine, les 3770 entrées de détenus venant de l'état de liberté qui figurent dans la statistique de 1865 *(Tableaux nos 5, 5 B.)*, c'est-à-dire les arrestations effectuées dans le département même, nous aurons le résultat suivant. (*Tableau n°* 6.)

Français originaires des Bouches-du-Rhône	727
Français originaires d'autres départements	2207
Etrangers à la France	836
Total	3770

C'est-à-dire que les détenus appartenant au département n'entrent guère que pour un cinquième dans la population totale et que leur nombre effectif est dépassé d'un septième par celui des étrangers à la France.

On arrive à un résultat analogue en décomposant de la même manière le chiffre des 3273 condamnations prononcées et exécutées dans le département pendant la même période. (*Tableau n°* 7.)

Français originaires des Bouches-du-Rhône	725
Français originaires d'autres départements	1984
Etrangers à la France	564
Total	3273

Si l'on veut serrer encore plus cet examen, il convient de distinguer dans ces condamnations les jugements de simple police prononcés et exécutés pour contraventions; ici on trouvera une proportion plus considérable d'individus appartenant à la localité, par suite une nouvelle di-

minution dans l'effectif de cet élément local en ce qui touche réellement au délit et au crime.

Voici le résumé de ce travail. (*Tableau* n° 8.)

Français originaires des Bouches-du-Rhône..............	242
Français originaires d'autres départements................	391
Etrangers à la France................................	54
Total.............	687

On achèvera de se convaincre de la proportion infime de l'élément réellement originaire du sol dans la population de nos prisons, en comparant le chiffre des arrestations et des condamnations avec ceux qui résultent de la répartition des différentes catégories de la population générale du département, d'après le dernier recensement (1865). En effet, ce recensement donne pour un total en chiffres ronds de 547,000 habitants :

Français originaires des Bouches-du-Rhône............	397000
Français originaires d'autres départements..............	104000
Etrangers à la France.	46000
(Parmi lesquels 35000 italiens.)	

Les arrestations étant déjà représentées dans le même ordre par les chiffres 727, 2207, 836, il s'en suit que sur les individus originaires du département, on compte moins de 2 arrestations par mille habitants (1,83), tandis que sur les français d'autres départements, cette proportion s'élève à près de 22 pour mille (21,30), et que pour les étrangers à la France, elle est d'un peu plus de 18 pour mille (18,17).

Ces rapports très significatifs restent à peu près les mêmes pour les condamnations.

397	condamnés des Bouches-du-Rhône......	1,82 par mille hab.
1984	condamnés français d'autres départements.	19.07 par mille hab.
564	condamnés étrangers à la France........	12,17 par mille hab.

Ces chiffres classent la population pénale dans un ordre qui n'est pas précisément celui qu'on lui attribue dans l'opinion publique, puisque l'étranger, proprement dit, quoique figurant dans une proportion décuple sur les individus nés dans les Bouches-du-Rhône, ne vient qu'après les nationaux originaires d'autres départements, lesquels constituent l'élément principal du personnel de nos prisons.

Il convient également de constater que dans ce département, la proportion entre les détenus hommes et femmes est en faveur de ces dernières sur l'ensemble de l'Empire.

En effet, d'après la dernière statistique générale (1864), ce rapport est de 27 °/. pour 1,252,560 journées de femmes sur 4,962,184 journées d'hommes, tandis que pour les Bouches-du-Rhône, il n'est que de 14 °/..

N'exagérons pas, toutefois, l'importance de ces chiffres, dans cette comparaison des moralités relatives. Il faut tenir compte, ici, des ressources que crée à la femme l'exercice d'une honteuse industrie si largement exploitée dans un centre tel que Marseille, et qui la met à l'abri des lois pénales ; mais la part faite à ce qu'elle peut enlever à la population pénitentiaire, il reste toujours, dans le rapport ci-dessus, rapproché de ce fait que l'élément nomade est bien moindre chez la femme que chez l'homme, une preuve nouvelle de la prédominence de l'élément étranger au sol dans nos établissements.

L'emprisonnement pour dettes ne fournit à nos quartiers spéciaux qu'un élément fort restreint. Il ne s'est exercé, en 1865, que contre 37 individus retenus pour paiement d'amendes ou frais envers l'Etat, savoir :

Marseille	28
Aix	2
Tarascon	7
Total	37

Sauf dans le troisième arrondissement, presque toutes les libérations ont eu lieu après paiement de la dette.

Le nombre des individus détenus pour dettes envers particuliers, ne s'est élevé qu'à 32, savoir :

Marseille........	29
Aix....................................	2
Tarascon.......	1
Total................	32

Une seule créance s'élevait à 20,000 fr., une à 9,000 fr., seize étaient inférieures à 1,000 fr.; vingt-huit libérations ont eu lieu dans les conditions suivantes :

Après paiement de la dette ou arrangement.........	18
Après déclaration de faillite......................	6
Par défaut de consignation d'aliments.............	4
Total................., ...	28

Un pareil résultat expliquerait peu le bruit qui s'est fait dans ces derniers temps autour de cette question si controversée de la contrainte par corps. Ces chiffres prouvent, quand on les compare à celui si considérable des affaires où le bénéfice de la contrainte par corps est accordé au créancier, que la possibilité d'exercer ce droit est à elle seule plus efficace que l'exercice du droit lui-même, exercice fructueux du reste, puisqu'il a amené à se libérer plus de la moitié des individus incarcérés. Certes, c'est là une délicate matière, et on ne peut se dissimuler ce qu'il y a de grave dans cette action discrétionnaire en quelque sorte du créancier sur la liberté du débiteur. Mais on peut se demander aussi si le moment est bien venu d'anéantir cet antique droit, en présence d'une société

dont tant de membres n'ont d'autre habileté que celle d'exploiter le Code de commerce, et de cotoyer le Code pénal pour s'emparer sans danger de la fortune d'autrui ; dans une société où la multiplicité des valeurs mobilières rend si facile la dissimulation de son avoir. Certes, si la contrainte par corps n'avait pas de plus fâcheux effets que ceux que nous venons de constater pour le département des Bouches-du-Rhône, la réponse serait facile, et il faudrait se borner à demander les modifications que comporte toujours toute institution humaine, mais ajourner bien loin encore son abolition complète.

Nous avons fait remarquer, en commençant ce chapitre, l'importance du mouvement d'entrée et de sortie dans nos établissements, il se résume par le chiffre énorme de **90,569** entrées, et 89,979 sorties dans la période décennale. (*Tableau n° 2.*)

C'est là un fait caractéristique du service des Bouches-du-Rhône. Le ralentissement que ce mouvement paraît avoir éprouvé dans ces dernières années, provient simplement de la suppression de la Maison de dépôt de Marseille, et par suite des mutations qu'elle entraînait. En l'état, le chiffre de 7055 entrées accusé par la statistique de **1865**, ne peut s'expliquer que par la situation exceptionnelle du département.

En effet, les prisons des Bouches-du-Rhône renferment, en premier lieu, toutes les catégories pénales ou autres, elles étaient entièrement représentées à l'exception d'une seule, au 31 décembre, ainsi qu'on peut le voir dans le relevé suivant qui donne la composition du restant résultant de nos tableaux :

Prévenus.....................	82
Accusés	5
A reporter.....	87

Report....	87
Condamnés en appel ou en pourvoi................	19
Condamnés attendant leur transfèrement......... .	7
Condamnés à un an et au-dessous............... ..	391
Condamnés à plus d'un an maintenus.............	6
Detenus pour dettes envers l'Etat......	»
Detenus pour dettes envers particuliers...........	4
Detenus par mesure administrative................	33
Passagers civils.................	31
Passagers militaires ou marins....................	9
Jeunes détenus..................................	3
Total égal.............	590

La Maison d'arrêt de Marseille en particuler, outre sa destination spéciale, reçoit en dépôt tous les condamnés Corses, tous ceux de l'Algérie, Européens ou Arabes, dirigés sur les établissements de la métropole ; les condamnés composant les pénitenciers agricoles de Corse soit à l'aller, soit même au retour, lorsqu'ils doivent achever leur peine sur le continent ; les marins détenus ou condamnés en vertu des décrets de 1852, constituant les tribunaux maritimes-commerciaux, font également partie de cette population. Indépendamment de ces éléments qui nous arrivent de tous les points du globe, la juridiction spéciale de la Cour d'Aix sur nos nationaux des échelles du Levant, vient compléter cette population si variée, si mobile, et qui présente à l'observateur tant de sujets d'études intéressantes.

Personnel.

Lorsque l'administration a voulu sérieusement l'amélioration des prisons, elle à dû commencer la réforme par l'organisation du personnel. Dans un grand nombre de départements, l'usage de confier tout ou partie des fournitures aux agents de la surveillance, avait été un obstacle

sérieux à cette réforme. Il a complètement disparu depuis que le service est centralisé entre les mains de l'Etat; ces agents y ont gagné en considération et en autorité, et des abus séculaires ont immédiatement cessé. Des directions départementales ont assuré partout l'action administrative et le fonctionnement régulier des services d'après les règles qui président en France à l'organisation de tous les établissements publics. Ces directions ont été promptement recherchées par des hommes de valeur. On a compris, comme on le comprend depuis longtemps à l'étranger, où les fonctions analogues sont dévolues à des magistrats, des officiers supérieurs, l'importance de la mission qui s'attache désormais à cette branche de l'administration publique.

Le personnel de surveillance se recrute à peu près exclusivement parmi les anciens militaires âgés de moins de quarante ans. Un examen préalable doit donner la preuve d'une instruction primaire suffisante. Dans le département des Bouches-du-Rhône, le nombre des candidats est tel qu'on a pu composer presque entièrement le cadre d'anciens sous-officiers. Il suffit de ce détail pour faire connaître quelles sont les garanties que présente ce personnel.

Afin de donner satisfaction aux habitudes d'exactitude numérique qui caractérisent les travaux de votre compagnie, nous indiquerons ici que ce personnel se compose (indépendamment bien entendu des 19 agents des dépôts), de 5 préposés ayant le titre de gardien-chef, de 27 gardiens ordinaires de différentes classes, de 5 surveillantes religieuses, de 3 surveillantes laïques; 4 agents sont spécialement affectés aux écritures. Le service religieux et médical est confié à 4 aumôniers et 4 docteurs en médecine. On s'expliquera comment une machine aussi compliquée peut fonctionner avec un personnel aussi restreint, en tenant compte de la force publique qui veille à la porte de

chaque établissement, prend part à la garde extérieure et est prête à donner main-forte à toute réquisition à des préposés dont l'action est par conséquent plus morale que matérielle. D'autre part, le système des entreprises, qui intervient par ses propres agents dans les services économiques et les travaux, et y utilise en les rétribuant les détenus eux-mêmes, permet de diminuer d'autant les charges de l'Etat en ce qui touche au personnel.

Nous ne terminerons pas ce chapitre, sans appeler votre attention sur les fonctions de l'agent essentiel de surveillance, celui auquel on donne le titre de gardien-chef. Sous l'empire d'une organisation régulière, le geôlier, le concierge d'autrefois, fournisseur, cabaretier, que sais-je? est devenu un préposé recommandable à tous les titres, auquel sont imposés les plus grands devoirs et qui jouit d'une confiance très étendue: connaissances en comptabilité, facilité de rédaction, intelligence des choses administratives et judiciaires, énergie sans brutalité, art de se faire obéir des hommes, telles sont les qualités que réclame un tel emploi; par dessus tout probité à toute épreuve, pour résister à bien des tentations et administrer des dépôts considérables. Ces dépôts représentent dans notre seul département une somme annuelle d'environ 120,000 fr., dont il est rendu compte aujourd'hui, suivant toutes les règles de la comptabilité publique.

Le gardien-chef remplit dans notre organisation pénitentiaire, ce rôle modeste et utile que l'on retrouve dans presque tous les systèmes administratifs. Rouage peu apparent, mais indispensable, dont le bon ou mauvais fonctionnement intéresse la marche de toute la machine, Sans cesse en rapport avec les détenus, il les connaît mieux que personne et peut exercer sur eux une influence considérable; responsable de l'ordre matériel, il n'a pas moins d'action sur l'ordre moral. Le détenu, comme tout

subordonné, le juge rapidement et sûrement, il sait vite s'il a affaire à un homme juste, énergique, passionné ou timide. Nous avons vu des agents inhabiles compromettre en peu de temps la discipline la plus fortement organisée; nous avons connu des agents qui, sans avoir jamais sévi rigoureusement, excluaient par leur présence jusqu'à l'idée de la rébellion ou du désordre.

L'administration supérieure a déjà amélioré la position de ces utiles employés, véritables sentinelles de l'ordre social; nous avons l'espoir qu'elle fera plus encore, surtout en facilitant pour eux les conditions d'admission à la retraite en classant leur fonctions dans les services actifs, car l'homme le plus vigoureux s'use promptement dans celui de nos grands établissements.

Régime économique et sanitaire.

Le mode de gestion de nos services économiques a subi une importante modification par la substitution du système de l'entreprise générale à celui des régies ou des marchés partiels qui était à peu près la règle commune avant 1856. Ce système, qui dégage l'administration d'une foule de détails et en simplifie complètement les rouages, a produit d'heureux résultats, surtout au point de vue financier. Il a été adopté dans les Bouches-du Rhône dès 1857.

Le régime économique de nos établissements est rigoureusement conforme aux dispositions générales du cahier des charges-type qui régit les prisons départementales de l'Empire, lequel reproduit, à peu de différence près, le régime prescrit par le réglement de 1841, que nous avons fait connaître dans notre precédent travail; il n'est fait qu'une exception, en ce qui touche à la composition du pain, lequel est conforme à celui vendu à la population,

sous la dénomination de pain de deuxième qualité. Cette mesure est imposée par les nécessités locales; l'usage de la farine de seigle, qui fait partie du pain des prisons, est inconnu dans le pays et serait plus onéreux qu'économique. Quant au pain distribué, c'est celui, dit de deuxième qualité, dont les familles les plus pauvres seules font usage, l'aisance de la population ayant généralisé l'usage du pain blanc, nos fournitures, au point de vue relatif, ont le caractère qui convient à des établissements pénitentiaires.

Les prévenus et accusés reçoivent toutes facilités pour améliorer, dans les limites de règlement, le régime normal de la prison; quant aux condamnés, ils sont astreints rigoureusement à ce régime et ne peuvent y ajouter que des aliments simples pour une valeur de quinze centimes par portion ; il n'est fait exception que pour les individus se trouvant dans les cas particuliers prévus par les règlements et qui peuvent améliorer leur alimentation, sans jamais dépasser les tolérances accordées aux prévenus. Ces autorisations, motivées le plus souvent par des raisons de santé ou la nature des délits punis de l'emprisonnement, ne sauraient être considérées comme portant atteinte au principe de l'égalité, dans l'application des peines. Il faut, pour être équitable, tenir compte, dans leur exécution, des circonstances qui les aggravent pour les uns et les atténuent pour les autres.

L'état sanitaire des prisons des Bouches-du-Rhône est généralement satisfaisant. A Marseille la plus grande partie des maladies est traitée dans les infirmeries. Les malades y reçoivent des soins qui ne le cèdent en rien à ceux qui pourraient leur être donnés dans de bons établissements hospitaliers. Il est même digne de remarque, que les détenus-infirmiers s'acquittent presque tous de leurs fonctions avec zèle et dévoûment. Le lit du mourant est le

plus souvent entouré d'une sympathie qui témoigne de ce besoin de se relever par la charité, qu'il n'est pas rare de rencontrer dans ces lieux, asile de tant de vices. A la suite de l'épidémie cholérique de 1865, un détenu-infirmier de la maison d'arrêt de Marseille, fut jugé digne de recevoir sa grâce, en récompense du dévoûment qu'il avait montré dans ces circonstances difficiles.

On remarquera qu'il y a toujours un nombre relativement considérable d'individus transférés dans les asiles d'aliénés. Ce nombre a été de 10 en 1865. Tous les cas de folie reconnus étaient antérieurs à l'incarcération.

Ce fait soigneusement étudié et constaté, depuis de longues années par nos médecins, s'est produit dans les différents systèmes d'emprisonnement qui se sont succédé depuis quinze ans dans le département. Il est intéressant à étudier dans un centre aussi considérable et une population composée d'éléments aussi divers que la nôtre, et prouve que si, parmi nous du moins, la prison n'a jamais produit la folie, cette terrible infirmité a été bien souvent la cause de délits poursuivis et, ne craignons pas de l'ajouter, quelquefois punis sur des individus qui n'étaient plus responsables de leurs actes coupables au moment où ils les avaient accomplis. Nous ajouterons que l'étude et la constatation des cas d'aliénation mentale a toujours été, dans notre ressort, l'objet d'une sollicitude particulière de la part de l'autorité judiciaire et de l'administration. Si des aliénés ont été frappés de condamnations, c'est qu'en général leur insanité d'esprit, n'est devenue appréciable que dans le milieu d'ordre et de discipline de la prison. Ce fait n'étonnera aucun de ceux qui connaissent les formes insidieuses de la folie et l'adresse de certains aliénés à dissimuler leur cruelle infirmité.

L'observation de l'article 20 de la loi du 30 juin 1838, en ce qui touche au séjour des aliénés dans les prisons, est

l'objet d'une constante préoccupation ; il y a là une haute question d'humanité et d'ordre publie dont l'importance ne saurait se discuter.

Le nombre des décès de détenus dans nos établissements pendant l'année 1865, tant dans les prisons mêmes, que dans les hospices, ne s'est élevé qu'à 21. Ce chiffre représente une moyenne de 3 p. 0/0, rapporté au nombre de journées de présence, mais il paraîtra bien moins considérable si on le rapproche du nombre total d'individus qui y a donné lieu. Les chances de mortalité devant être bien plus considérables si on les rapporte à une population sans cesse renouvelée et non à une population fixe résultant de la moyenne des journées de présence.

Ce chiffre 21 est d'autant plus satisfaisant que l'on a traversé l'épidémie cholérique de Marseille et qu'il constate qu'un grand nombre de décès a pu être prévenu par d'opportunes mesures hygiéniques, et des soins immédiats donnés dès le début de la maladie.

Le nombre des décès dans la période décennale n'est que de 143. *(Tableau n° 4.)*

Nous n'avons eu aucun cas de suicide à constater dans les prisons de Marseille, depuis dix-huit ans. C'est un fait remarquable, eu égard au mouvement énorme de ces établissements. L'administration s'est beaucoup préoccupée et à bon droit de la question des suicides dans les prisons, elle a prescrit des mesures spéciales pour les prévenir autant que possible. Il y a certainement une part honorable à faire à la surveillance dans le résultat si heureux que nous relatons ; mais on ne saurait se dissimuler non plus qu'il n'y ait là des circonstances heureuses, indépendantes de la volonté humaine. On sait, en effet, et ceux qui ont, par exemple, étudié les aliénés, qu'il est à peu près impossible de s'opposer à l'exécution d'un suicide, quand il a été irrévocablement arrêté par son auteur. Trois suicides

accomplis dans les prisons d'Aix, pendant la période dont nous parlons et préparés avec un sang-froid et un esprit de ruse extraordinaires, en ont fourni la preuve. On sait aussi combien sont étranges et irrésistibles ces épidémies de suicide qui s'emparent, parfois de certaines agglomérations. Félicitons-nous d'avoir échappé à ces influences funestes.

Du Travail.

L'un des résultats les plus sensibles de l'organisation nouvelle des prisons départementales, telle qu'elle est résultée de l'application du décret du 12 août 1856, c'est l'impulsion qu'ont reçue les travaux industriels dans ces établissements. Bien que le département des Bouches-du-Rhône fût depuis longtemps entré largement dans la voie de l'amélioration de ses prisons, il a pu, sur ce point en particulier, voir se réaliser des progrès jugés jusqu'alors impossibles. C'est ainsi que les produits du travail qui, à la réorganisation qui suivit la crise politique de 1848, s'élevèrent seulement de 1600 fr. à 5000 fr. environ jusqu'en 1855, ont suivi depuis 1857 la marche ascendante ci-après qui n'a pas, à notre sens, atteint encore son maximum par le chiffre si considérable, cependant, de 38,285 fr. 63 c. qu'accuse la comptabilité de 1865.

ANNÉES.	PRODUITS.
1857..............	7,327 fr. 22 cent.
1858..............	11,013 » 62 »
1859..............	18,916 » 98 »
1860..............	19,769 » 18 »
1861..............	22,454 » 34 »
1862..............	26,541 » 90 »
1863..............	26,928 » 26 »
1864..............	28,750 » 51 »
1865..............	38,285 » 63 »

Ces résultats ont été rendus possibles par le système des entreprises générales et l'action continue d'une direction centrale permanente. Si les entreprises générales présentent quelquefois, au point de vue administratif, des inconvénients sérieux, tel que celui par exemple, de voir tous les services compromis à la fois, lorsque l'on a affaire à un entrepreneur peu solvable, inhabile, ou de mauvaise foi, elles ont l'avantage immense de créer un stimulant permanent à l'activité industrielle dans les prisons. C'est une question vitale pour l'entreprise qui a souscrit des prix de journées, quelquefois très réduits, que de retirer du travail des produits souvent indispensables pour rendre un marché suffisamment rémunérateur.

L'action incessante de la direction doit s'exercer, disons-nous, pour obtenir le développement du travail. En effet, si pour l'entreprise il y a là une question d'intérêt matériel qu'elle ne comprend pas toujours bien et qu'il est de bonne administration de lui rappeler, il y a pour le service pénitentiaire un avantage immense à disposer d'un levier aussi puissant. Il suffit, pour s'en convaincre et sans sortir des établissements du département, de comparer les maisons où le travail est régulièrement organisé, celles de Marseille avec les prisons d'Aix, par exemple, où des efforts incessants n'ont pu encore obtenir rien de bien sérieux sous ce rapport. Nous l'affirmons sans crainte, la discipline et l'ordre matériel comme l'action morale ne sont possibles dans les prisons qu'avec le travail. Nous en avons fait l'expérience personnelle, lorsqu'après 1848 il nous a été donné de réagir contre les idées si peu pratiques et si fausses au point de vue économique qui avaient prévalu à cette époque. Nos maisons se sont améliorées à mesure que le travail s'y est developpé, seul il permet d'exercer une action efficace sur ces agglomérations composées d'éléments si pervers. Au point de vue de l'intérêt

de la société, il y a également un élément de sécurité qu'il ne faut pas négliger. Tous nos condamnés correctionnels ayant subi un emprisonnement de quelques mois, sortent maintenant des prisons de Marseille avec un pécule suffisant pour assurer les besoins des premiers jours de libération, plusieurs ont pu en même temps acquérir des chaussures et les vêtements les plus indispensables qui leur faisaient défaut au moment de leur incarcération. Peut-on se dissimuler que c'est là pour beaucoup une condition favorable pour éviter les récidives et soustraire les libérés aux incitations dangereuses qui les attendent à la sortie de la prison?

Les prévenus pour lesquels le travail est facultatif y sont, à l'exception toutefois des femmes, généralement peu disposés. La plus grande partie ne demande à entrer dans les ateliers qu'à bout de ressources et pour pouvoir se procurer du tabac. Ce trait caractéristique prouve une fois de plus combien l'usage de cette denrée, sagement réglementé, peut être un instrument puissant pour agir sur les classes qui constituent généralement la population pénitentiaire.

Il serait superflu en présence des doctrines définitivement acceptées par lés économistes et admises par l'administration, de discuter ici la question désormais vidée du préjudice causé par le travail des détenus à l'industrie libre. Nous ne pouvons nous abstenir de faire remarquer toutefois, en ce qui touche les travaux industriels dans les prisons de ce département, que non-seulement il ne serait pas sérieux de leur attribuer une influence quelconque sur la main-d'œuvre extérieure, mais qu'ils ont souvent pour effet d'utiliser dans le mouvement industriel, des matières premières qui resteraient sans valeur, et de rendre possibles des manipulations ou des transformations que le prix élevé de la journée de travail ne permettrait pas d'aborder ailleurs que dans un établissement pénitentiaire.

Le tableau n° 9 présente un relevé des principales industries dans nos prisons ainsi que leur produit et le nombre de journées de travail. Vous remarquerez, Messieurs, combien ces travaux sont variés. Le plus important de tous, touche à une branche de l'industrie marseillaise bien modeste en apparence, mais dont l'importance ne vous a pas échappé, que vous avez honoré d'une de vos récompenses, et dont on retrouve partout les produits en France et à l'étranger : la fabrication des allumettes chimiques. Les détenus sont occupés seulement à la confection des boîtes de formes si variées et si ingénieuses qui les renferment. C'est par millions qu'il faut compter les cartonnages qui sortent de leurs mains et dans la confection desquels quelques individus acquièrent une remarquable habileté. Le polissage des marbres occupe fructueusement les hommes les plus vigoureux. Les tailleurs, cordonniers, menuisiers trouvent généralement à la maison de correction de Marseille, le moyen de conserver l'exercice de leur profession. La couture dite de pacotille donne constamment, à l'ouvroir de la prison des femmes, un aliment assez fructueux. Notre moyenne de gain, fort abaissée par les travaux si peu productifs de la fabrication des étoupes ou des cardes, la manipulation des noix, amandes et légumes, est néanmoins supérieure de cinq centimes à celle de l'ensemble des prisons de l'Empire. Sur le produit total, près de vingt-mille francs (19,558 fr. 28 c.), forment la part des détenus dont la majeure partie est mise en réserve pour la sortie. Enfin, le chiffre de 79,498 journées de travail représente plus du tiers de l'effectif total des journées de présence, y compris celles des prévenus et des individus qui ne séjournent que peu de temps, journées enlevées à l'oisiveté démoralisante qui était autrefois la règle générale de la vie du détenu.

Ce sont là des résultats qu'il suffit, croyons-nous, de

constater pour en démontrer l'importance et que de constants efforts tendent à généraliser dans tous nos établissements.

Régime disciplinaire, moral et religieux.

Le régime disciplinaire déterminé par le réglement du 30 octobre 1841 fonctionne généralement dans toutes nos prisons. Le système aujourd'hui complet des établissements de Marseille permet enfin, depuis quelques années, d'y exercer une surveillance efficace et d'y faire régner tout l'ordre désirable.

La maison de correction exclusivement consacrée aux condamnés nous paraît réaliser sous ce rapport un bon type d'établissement correctionnel. Le système qui y est adopté est celui de la vie en commun avec le travail et la règle du silence pendant le jour, et de l'encellulement pendant la nuit. Les repas s'y prennent également en particulier. C'est, à notre sens, dans cet ordre d'idées qu'il faut chercher un système définitif d'emprisonnement, susceptible de concilier autant que possible les données souvent contradictoires du problème (1).

(1) Nous avous vu récemment avec beaucoup d'intérêt pratiquer à l'étranger un système à peu près identique. Les pénitenciers de Lausanne et de Bâle fonctionnent d'après ces idées, et les hommes très compétents qui prennent part à leur administration se félicitent hautement des résultats qu'ils obtiennent, aux divers points de vue qu'on doit se proposer dans un établissement pénitentiaire : répression, ordre, travail, moralisation. La maison de détention de Bâle, en particulier, récemment construite, nous paraît mériter l'attention des spécialistes, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. On y rencontre, dans des bâtiments très bien disposés, des applications fort ingénieuses de la vapeur et de l'électricité pour le fonctionnement des services généraux de toute nature et pour la surveillance disciplinaire et admiuistrative. L'enseignement religieux est l'objet de la plus grande sollicitude, tant dans la division des hommes que celle des femmes. Le service de cette dernière est confié à des *Dames Diaconesses*, spécialement dévouées à cette œuvre difficile.

La maison d'arrêt de Marseille fonctionne d'après le système des catégories légales, complété par l'existence d'un quartier consacré à l'emprisonnement individuel. Le système des catégories légales, si séduisant en théorie, n'échappe pas dans la pratique aux difficultés qui se produisent à chaque pas dans la question de l'emprisonnement; il donne en réalité des combinaisons qui choquent souvent la morale et l'équité. Pour n'en citer que quelques exemples (et sans nous préoccuper de la question d'économie générale des bâtiments qui présente de si sérieux inconvénients par l'étendue excessive qu'elle impose au constructions) : le réclusionnaire, le condamné libéré sont à chaque instant poursuivis pour de nouveaux crimes ou délits; convient-il de les confondre avec les prévenus ou accusés qu'une première prévention conduit en prison, bien qu'ils soient comme eux couverts par la présomption d'innocence? Ces mêmes libérés frappés par de légères condamnations, devront-ils être classés avec des condamnés correctionnels qui subissent une première fois la peine d'une de ces fautes sans conséquence et qui n'implique ni l'idée de dépravation ni même une simple déconsidération dans l'opinion publique? Rien de plus légal que la constitution d'une catégorie de détenus pour les peines de simple police. Cette classification, rigoureusement appliquée, aurait pour effet de confondre immédiatement le personnel si corrompu des maisons de tolérance avec les populations ouvrières subissant comme lui la peine d'avoir méconnu les réglements de police.

On s'est attaché dans le service de Marseille à éviter autant que possible de pareilles anomalies. C'est ainsi qu'en particulier dans la prison des femmes, on s'est plus préoccupé de la moralité relative que de la classification légale proprement dite et qu'on a pu éviter les effets autrefois si regrettables du proxénétisme dans les prisons. Mais

comme dans la question pénitentiaire tout semble devoir présenter des problèmes insolubles et des contradictions inattendues, on a été moins heureux dans la formation de sections de jeunes adultes. Créées dans le but de mettre la jeunesse à l'abri des incitations du vice émérite, elles ont au contraire formé des foyers d'indiscipline et de corruption précoce. Il a fallu avoir recours à l'intervention de détenus plus âgés et plus sûrs pour conjurer les effets de ces agglomérations et seconder l'action d'une surveillance plus difficile à exercer que dans toute autre partie de la prison, sous le rapport de l'ordre et des mœurs.

Il serait difficile de soulever de pareilles questions dans la prison d'Aix où un encombrement presque constant rend les classifications presque impossibles; on peut espérer toutefois, que les travaux qui s'effectuent en ce moment permettront d'atténuer cet état de choses.

A défaut de dispositions rationnelles pour la détention, le château de Tarascon présente une étendue de bâtiments qui permet d'éloigner les uns des autres des éléments qui ne doivent pas être confondus, mais dont la surveillance présente de grandes difficultés.

Nous ne craignons pas d'avancer que, de tous les établissements consacrés à la détention, les prisons départementales, surtout celles qui contiennent une population nombreuse, sont ceux où les règles de la discipline sont le plus difficiles à faire observer. En effet, il n'y a pas là, comme dans les maisons centrales, les bagnes, une population en quelque sorte fixe, qui conserve la tradition disciplinaire et la transmet rapidement aux éléments nouveaux lentement introduits dans un faible rapport avec l'effectif total. Nos établissements reçoivent, au contraire, une population mobile, composée d'éléments hétérogènes et des catégories différentes ayant chacune des droits et des obligations différents s'y trouvant fréquemment en pré-

sence. Les détenus traversent dans les maisons d'arrêt les deux phases de l'emprisonnement qui exigent de la part des agents préposés à la surveillance des qualités toutes spéciales de prudence et d'énergie : les premiers jours de la détention préventive ; ceux qui suivent immédiatement les condamnations à des peines graves. C'est dans ces périodes que se produisent, suivant les caractères et les positions, l'abattement qui peut conduire au suicide, ou les actes de cynisme du libéré entrant comme un enfant de la maison et réclamant ses priviléges de prévenu pour s'en faire un titre à l'insubordination. C'est dans ces périodes que se combinent surtout les tentatives d'évasion, que se concertent les complots destinés à déjouer l'action de la justice ou à surprendre la vigilance de l'administration.

En présence d'un personnel qui renferme tous les éléments les plus dangereux de la population pénitentiaire, on ne saurait se dissimuler que la répression disciplinaire doit être ferme et énergique. A l'inverse de ce que l'on pourrait supposer à priori, c'est dans les maisons d'arrêt plutôt que dans les établissements spécialement consacrés aux condamnés, que cette fermeté et cette énergie sont surtout nécessaires et que les agents de la surveillance sont le plus souvent dans l'obligation de provoquer la peine sévère de la séquestration solitaire ou du cachot comme la seule réellement effective.

En effet, les privations de visites n'atteignent que les individus qui ont conservé des relations de famille, les privations alimentaires limitées, du reste, par les règles de l'hygiène, sont le plus souvent inefficaces grâces à la connivence de co-détenus complaisants ou intéressés, et sans cesse renouvelés ; d'où ce résultat que, sous le même régime administratif, les peines les plus légères ne sont appliquées utilement que dans les établissements correc-

tionnels à population fixe, tandis que les peines les plus fortes sont inévitables dans les maisons d'arrêt à population flottante.

En l'état actuel de notre règlementation disciplinaire très sévère pour le régime normal des condamnés, et très protectrice en ce qui touche à la répression proprement dite, les faits que nous voyons à chaque instant s'accomplir sous nos yeux depuis longues années, nous permettent d'émettre avec quelque certitude notre opinion sur deux points assez discutés par les hommes spéciaux. En premier lieu, c'est qu'en matière d'*interdiction* pénitentiaire, la privation absolue de tabac imposée aux simples condamnés correctionnels est aujourd'hui une des mesures les plus rigoureuses qui puissent leur être imposée. Nous disons *aujourd'hui*, parce qu'à l'époque où cette interdiction à pris force réglementaire, le tabac était loin d'être, comme il l'est maintenant, un objet en quelque sorte de première nécessité dans tous les rangs de la société. A notre sens, son usage sagement réglementé, peut être (dans nos contrées, du moins), le plus fort levier à employer comme incitation au bon ordre et au travail.

En second lieu, nous estimons qu'en matière de répression, l'administration est arrivée aux dernières limites de la mansuétude en ce qui touche aux peines disciplinaires, et en particulier à l'emprisonnement solitaire appliqué non comme système général contre lequel une salutaire réaction s'est opérée, mais comme moyen d'action spéciale sur certaines individualités. Aller plus loin, ce serait, à notre sens, se priver de tout moyen d'intimidation sur des natures abruptes capables de tous les excès, accoutumées depuis longue main à toutes sortes de privations.

Ce n'est point ici le lieu de discuter notre système pénal pris dans son ensemble. On ne peut, toutefois, traiter des prisons départementales qui sont à la base de ce système

sans toucher à des questions qui sont, pour ainsi dire, à l'ordre du jour. Une philanthropie qui n'est pas toujours formée aux lumières de l'expérience, tend à exercer dans le sens de l'affaiblissement de nos lois répressives une pression d'autant plus dangereuse, qu'elle s'appuie sur des idées et des sentiments qui trouvent écho dans tous les cœurs: l'humanité, l'adoucissement des mœurs, les progrès de la civilisation. L'application de ces lois éprouve à plus forte raison les mêmes attaques, et depuis le simple emprisonnement jusqu'à la peine suprême dont il est de mode de demander aujourd'hui l'abolition, nous voyons tout le régime répressif battu en brèche, moins peut-être comme système pénitentiaire que comme négation du droit même de la société vis-à-vis de l'individu.

Permettez-nous, Messieurs, de dire qu'il faut un certain courage, celui qui naît d'une conviction basée sur l'expérience, pour oser lutter contre ce courant dangereux, au risque d'encourir l'accusation de dureté de cœur ou d'être tout au moins classé parmi les esprits arriérés.

En effet, que de gens aujourd'hui, sous la pression de ce courant, n'osent s'élever timidement contre l'abolition de la peine de mort, que parce qu'un mot piquant d'un homme d'esprit a permis de le faire, sans paraître trop rétrograde en présence de théories plus brillantes que pratiques. Heureux, que l'esprit qui met tant d'utopies en circulation et en crédit dans notre pays, donne une fois au moins son appui à une rude vérité! On ne saurait se le dissimuler, on affirme tout haut le droit de tuer son semblable à la guerre, en duel, mais on ne convient tout bas du droit que la société, dans l'intérêt de sa propre conservation, pourrait bien avoir sur la vie du meurtrier, que parce que l'auteur des *Guêpes* a fait un mot à l'adresse de *Messieurs* les assassins.

Ayons le courage de notre opinion ; pas de transactions ni de contradictions en d'aussi graves matières.

Examinant donc notre système d'emprisonnement, nous accorderons volontiers que le régime puisse être modifié dans le sens d'une extrême bienveillance pour les prévenus non récidivistes, objet de règlements qui, au point de vue économique surtout, sont peut-être un peu voisins de celui des condamnés correctionnels. L'emprisonnement préventif est une des plus rigoureuses conséquences du pacte social en ce qui regarde l'individu. On ne saurait trop en atténuer les effets. Nous demanderons également que certains faits appelés délits qui n'entachent ni l'honneur ni même l'honorabilité la plus délicate, cessent d'être passibles de l'emprisonnement, ou tout au moins qu'ils soient subis dans des conditions et des locaux qui ne permettent pas de dire que ces condamnés relèvent la peine plus qu'elle ne les abaisse eux-mêmes. Mais ces justes concessions faites au véritable esprit de progrès, nous demandons que le régime pénal soit armé d'assez de rigueur pour que la peine puisse atteindre sérieusement ceux qui l'ont encourue; nous demandons surtout que la graduation des peines soit effective, et l'on peut affirmer que dans la pratique il n'en est pas ainsi. Nos fonctions nous permettent d'étudier fréquemment et de près, dépouillées de ce masque de convention qui se prend dans les maisons centrales et les bagnes, ces natures profondément dépravées qui constituent la population de ces lieux de répression. Nous ne croyons pas prendre le change sur leurs tendances : le récidiviste redoute peu un régime qu'il connaît déjà et qui devrait être pour lui plus rude que celui d'une première expiation. Quant aux malfaiteurs émérites chez lesquels le sentiment de l'honneur est à jamais perdu, la vie du bagne avec ses travaux en plein air, ses facilités de régime, son contact inévitable avec la population libre, leur paraît mille fois préférable, malgré son infâmie, à la règle sévère de la Maison centrale; Cayenne même, pour

certains esprits aventureux a tout le prestige de l'inconnu, et il se trouve ainsi que l'effet moral et matériel de la répression est en raison inverse de la gravité du crime et de la condamnation. Cette anomalie dans l'échelle pénale que nous voyons tous les jours apprécier avec le plus grand cynisme dans nos établissements, nous la résumons en terme fort simples : la plupart des malfaiteurs préfèrent le bagne et la déportation à Cayenne, à la prison. Quant aux grands criminels, ils ne redoutent réellement que la peine capitale. Ceci n'est point une appréciation, c'est un fait; nous l'opposons à toutes les théories; il s'agite journellement dans ces bas-fonds. C'est dans ses causes qu'il faut l'attaquer avant d'en détruire les conséquences nécessaires. Dans l'ordre logique des faits, l'atténuation des pénalités doit, à notre sens, suivre et non devancer l'adoucissement des mœurs. Eclairez, épurez ces consciences gangrenées, dont les principes sont une menace constante pour l'ordre social avant de briser le frein qui les intimide et les retient. Moralisez d'abord la société, vous la désarmerez ensuite.

Nous sommes naturellement appelé à parler ici de l'action religieuse comme du plus efficace moyen d'amélioration morale, et du plus puissant auxiliaire de la discipline dans nos établissements. L'administration exige la plus grande régularité dans le service religieux, elle est heureuse de favoriser les efforts de l'aumônier bien qualifié pour l'accomplissement de l'œuvre la plus difficile qui puisse être proposée au ministère évangélique. Elle est efficacement secondée, d'autre part, dans ses vues en ce qui touche à l'établissement des femmes, par l'utile intervention des sœurs surveillantes de l'ordre spécial de Marie-Joseph, dont nous nous plaisons à constater les services intelligents et dévoués, et l'incessante vigilance au point de vue moral. Ces dames ont complété leur œuvre dans les prisons, par

la création d'un asile pour les femmes libérées, dont on ne saurait trop louer l'utilité dans un centre tel que Marseille. Nous avons été heureux de pouvoir les seconder dans cette création où elles ont rencontré la plus haute bienveillance de la part de l'autorité départementale.

Il reste à accomplir une œuvre analogue pour les libérés (hommes), c'est surtout dans le patronage qu'elle doit consister. Toutefois, la création d'un asile où pendant quelque temps seraient reçus les individus qui auraient donné des preuves d'un désir sérieux de revenir au bien, serait le complément indispensable de l'œuvre du patronage. Le danger le plus grand pour le libéré, c'est l'entraînement de l'exemple, l'influence des relations coupables qui l'attendent dès le jour de sa libération pour l'entourer de ce fatal réseau dont il ne peut plus sortir.

L'œuvre des prisons d'Aix transformée en vue de l'organisation régulière des prisons, a parfaitement compris ce principe, et c'est au libéré qu'elle consacre aujourd'hui des secours d'autant plus efficaces, que la plupart n'appartiennent pas à la localité.

Le service religieux des cultes non catholiques, très important à Marseille, est fait avec beaucoup de régularité et de dévouement, et l'on peut affirmer que dans nos établissements, nul n'a manqué de ces secours spirituels précieux dans toutes les circonstances de la vie, mais nécessaires, indispensables surtout pour tant d'individus, portion considérable de notre population, placés sur l'extrême limite où il est possible, facile quelquefois, de revenir au bien.

Dans notre opinion, l'action religieuse à laquelle l'administration a fait une part si légitime dans les établissements pénitentiaires de tous les degrés, peut et doit être surtout efficace dans ceux qui, comme les nôtres, reçoivent essentiellement les individus que la loi frappe pour la première

fois. Si, comme l'ont remarqué tous ceux qui ont expérimenté ces consciences dégradées, il est presque toujours possible de retrouver le fils chez l'homme le plus pervers, la mère chez la femme la plus corrompue, n'est-ce pas lorsque les souvenirs de la famille sont encore vivants, lorsque la famille elle-même est souvent présente sur le lieu d'expiation, qu'un homme de foi et d'intelligence peut faire résonner efficacement cette corde puissante dont les dernières vibrations annoncent que le cœur est éteint ? Certes, les déceptions sont fréquentes, les hypocrisies nombreuses; mais s'il est une heure solennelle dans la vie pénitentiaire où l'homme de l'Evangile ait la chance d'être écouté, c'est cette première heure de la prison.

Deux écoles fonctionnent depuis un petit nombre d'années, l'une à la Maison de correction, l'autre à la prison des femmes. Deux cents individus environ entrés dans ces établissements complètement illettrés, y ont reçu un premier enseignement. et la plupart ont quitté l'école, les jeunes gens surtout, ayant appris à lire d'une manière satisfaisante.

Des bibliothèques dont les livres sont souvent demandés surtout par les individus classés dans les quartiers cellulaires, complètent, avec le travail dont il a été question dans le chapitre précédent, les moyens de moralisation dont on peut disposer dans nos établissements. Sans se faire illusion sur les résultats généraux, on peut affirmer, cependant, que tant d'efforts combinés ne sont pas absolument stériles et constatent que l'on s'efforce d'approcher dans la limite du possible de ce résultat qui serait, s'il était complètement réalisable, la solution du problème pénitentiaire : *Rendre à la société le détenu meilleur qu'à son entrée dans la prison.*

Etablissements d'éducation correctionnelle.

Nous ne saurions traiter de la statistique pénitentiaire de notre département sans parler des établissements d'éducation correctionnelle qu'il renferme.

La législation relative aux jeunes détenus ne remonte pas au delà de l'époque mémorable où germèrent tant de grandes idées qui sont aujourd'hui la base de la société moderne. La loi de 1791 posa le principe de l'éducation correctionnelle et de l'examen de la responsabilité et du discernement chez les mineurs au-dessous de seize ans. Ces pricipes ont définitivement pris place dans le Code Napoléon (articles 66 et 67 du Code pénal). Mais il faut se reporter à une époque contemporaine pour en voir découler un système complet. Il est né d'une part de l'action de l'Etat dans ses établissements, de l'autre de l'initiative privée à laquelle ont doit, sous l'empire des plus généreuses pensées, la création de maisons et colonies agricoles réparties aujourd'hui sur toute la surface du pays. On compte 27 de ces établissements consacrés aux garçons et 25 consacrés aux filles, renfermant au 1er janvier 1865, 8,006 individus: 6,400 garçons et 1,606 filles.

Vous avez pu lire dans le dernier volume de la statistique pénitentiaire, dressée au Ministre de l'Intérieur, les détails les plus intéressants et les plus complets sur cette organisation. Nous n'avons pas à les reproduire ici, mais nous devons constater que l'historique très étendu de ces établissements place en première ligne parmi les fondations qui ont ouvert la voie dans laquelle l'administration est entrée pour la régénération de l'enfance égarée ou corrompue, la création de la maison d'éducation correctionnelle de M. l'abbé Fissiaux. Elle partage, dès 1839, avec la célèbre colonie de Mettray, créée par MM. Demetz et

Bretignières de Courteilles et la maison de Bordeaux, créée par l'abbé Dupuch, l'honneur de cette généreuse et utile initiative.

Nous ne donnerons point sur les établissements d'éducation correctionnelle des tableaux statistiques aussi étendus que ceux que nous avons établis pour les prisons départementales. Ces tableaux n'auraient pas le même intérêt. Ces établissements ne se recrutent pas uniquement dans le département. L'Etat s'étant réservé le droit de répartir la population des jeunes détenus entre les diverses colonies publiques et privées, le chiffre et le mouvement de leur population n'ont plus rien de commun avec la moralité relative du centre dans lequel elles ont été fondées.

Nous donnons toutefois, pour faire connaître l'importance des établissements relevant de la fondation de Marseille, le mouvement et le chiffre des journées de présence en 1865 *(Tableau n. 10)*, plus la répartition légale de la population au 31 décembre de la même année *(Tableau n. 11)*. Ce dernier tableau fait connaître que la presque totalité des jeunes colons appartient à la catégorie des individus qui ont été reconnus avoir agi sans discernement.

La population moyenne des établissements de M. l'abbé Fissiaux est de 300 jeunes détenus. Sous le rapport intéressant des récidives, ils occupent le quatrième rang dans l'ordre décroissant parmi les établissements privés. Leur moyenne est de 8, 8 de récidivistes pour 100 libérés, elle est un peu inférieure à la moyenne générale de tous les établissements privés et publics, qui est de 9.55 récidivistes pour 100 libérés. C'est un résultat honorable pour nos colonies locales, si l'on tient compte surtout du milieu dangereux dans lequel la plupart des libérés sont placés à leur sortie.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, se rappellent l'im-

mense intérêt qui s'attacha parmi nous lors de sa fondation à l'œuvre de notre éminent compatriote. Les personnes les moins versées dans ces questions ardues et controversées, comprirent qu'il se préparait là une œuvre solennelle, et applaudirent au courageux fondateur qui jetait dans cette entreprise plus que sa fortune personnelle, mais encore l'activité et l'énergie d'un esprit supérieur auquel il était permis de concevoir les plus hautes ambitions. A sa création, la maison d'éducation correctionnelle de Marseille, eut un caractère essentiellement industriel, bien qu'avec cette intuition qui devançait ce qui devait être plus tard la règle générale, le fondatenr eût fait une part sérieuse aux travaux de la terre en donnant à la culture les vastes terrains qui entouraient le bâtiment principal.

Ce n'est qu'en 1853 que l'œuvre de l'abbé Fissiaux a pris la direction spécialement agricole, qu'elle a conservée depuis et dans laquelle elle a marché de succès en succès. Tout en conservant à Marseille le centre de son administration et le dépôt où sont d'abord classés tous les jeunes détenus, où quelques-uns même sont maintenus définitivement, M. Fissiaux acquit près d'Aix le domaine de Beaurecueil, d'une contenance d'environ quatre-vingt-onze hectares, qui était à cette époque au dernier degré de dépérissement dans lequel puisse se trouver une propriété agricole. C'est dans ce domaine désolé, qui comportait à peu près toutes les cultures du midi, que fut installée la ruche laborieuse qui, en douze ans, l'a transformée, régénérée de manière à en faire un type d'exploitation rurale destiné à servir d'enseignement à la contrée. Nous avons suivi avec un intérêt profond cette transformation progressive, vu disparaître les ravins, les coteaux se niveler, les eaux captées et distribuées, l'abondance remplacer partout la désolation, et cela avec ces jeunes bras disciplinés et ren-

dus utiles sous une règle sévère, mais paternelle et morale. Vous connaissez, Messieurs, les succès agricoles de la colonie de Beaurecueil, vous savez qu'ils ont été proclamés dans tous les concours ; ce n'est point ici le lieu de relever ce que cette exploitation a vulgarisé de méthodes rationnelles, introduit dans les usages du pays de machines nouvelles, fait faire de progrès à l'élève du bétail; l'appréciation détaillée de ces résultats sortirait du cadre de l'étude à laquelle nous nous livrons. Au point de vue pénitentiaire les fruits recueillis n'ont pas été moins heureux. Certainement, et M. Fissiaux le sait mieux que personne, il y a eu là de nombreuses déceptions ; on s'est trouvé souvent en présence du désolant et insondable problème de cette corruption invétérée et pour ainsi dire fatale, vis à vis laquelle tout semble devoir échouer. Nous avons vu plus d'un jeune détenu passer de la maison d'éducation correctionnelle dans nos établissements ; mais à côté de ces mécomptes, que d'heureuses transformations! que d'excellents agriculteurs donnés à nos fermes ! que de jeunes gens sauvés des conséquences d'un dangereux début dans le monde et honorablement classés dans la société !

Les deux établissements de Marseille et de Beaurecueil sont complétés par une troisième colonie, située dans le département de Vaucluse. C'est la ferme de Notre-Dame-de-la-Cavalerie, près la Bastide-des-Jourdans, où le fondateur a eu l'heureuse idée de réunir les sujets les plus jeunes et les moins viciés qui lui sont confiés, en vertu de l'art. 66 du Code pénal, comme ayant agi sans discernement. Cette colonie, qui a donné également des résultats inattendus au point de vue agricole, en fournit de plus heureux encore, au point de vue moral. L'origine de la population en fait presque autant un refuge ou un orphelinat qu'un établissement correctionnel. C'est une

combinaison qui se recommande d'une manière particulière à l'attention des administrateurs spéciaux.

M. l'abbé Fissiaux trouve d'utiles auxiliaires dans un ordre religieux spécialement fondé par lui pour l'œuvre qu'il poursuit, celui de Saint-Pierre-ès-Liens. Il s'efforce d'imprimer à cette société, cette activité qui le possède lui-même, cet amour des choses de l'agriculture et ce généreux dévoûment pour la régénération d'une jeunesse précocement dégradée qui fait un type si remarquable de cette existence dévouée au bien.

L'affectation de religieux à la garde des détenus, qui n'a pas produit de bons résultats et qui a été abandonnée en ce qui touche les adultes, n'a pas les mêmes inconvénients à l'égard des jeunes détenus. Il est facile de voir l'ascendant que les frères de Saint-Pierre-ès-Liens exercent généralement sur la jeunesse qui leur est confiée. Ils s'associent à ses travaux en les dirigeant ; c'est toujours avec un vif intérêt que nous avons vu *le frère* la pioche à la main défrichant le champ à la tête de son escouade de jeunes détenus et prêchant ainsi doublement d'exemple. Quelles que soient les réserves d'opinion que l'on puisse faire et que nous faisons nous-mêmes, sur les ordres religieux en général, des institutions comme celle dont nous parlons méritent un sympathique respect. Ce qu'elles font, quelle qu'en soit la forme, est réellement utile, moral, profondément empreint du véritable esprit du christianisme.

Résumé.

Nous résumerons rapidement ce travail, qui n'est lui-même qu'une esquisse sommaire comportant des développements que nous avons épargné à votre bienveillante attention.

Nous avons fait connaître quels sont dans notre dépar-

tement, les établissements consacrés à l'emprisonnement, les progrès considérables qu'ils ont accomplis tant sous le régime de l'administration départementale, que sous celui de l'administration de l'Etat. Nous avons fait voir la part que l'initiative privée a prise à ces progrès sur le point où elle était appelée à participer à l'action publique : l'éducation correctionnelle des jeunes délinquants. Nous avons tenu en examinant le rapide développement de la population de nos maisons de détention, à distinguer soigneusement l'élément local de celui dont la présence tient aux conditions topographiques et économiques dans lesquelles nous sommes placés. Nous avons été assez heureux pour démontrer, chiffres en mains, que c'est uniquement dans ces dernières causes, et non dans l'abaissement du niveau moral dans nos contrées, qu'il faut chercher la raison de de notre situation exceptionnelle par rapport à l'ensemble du pays.

Après avoir examiné en dernier lieu le régime de nos établissements, au point de vue disciplinaire, moral et religieux, nous avons été conduits à établir qu'en l'état de notre législation pénitentiaire, aucun élément d'amélioration n'avait été négligé dans l'économie générale de notre organisation. Toutefois, vous avez pu remarquer les réserves nombreuses que nous avons cru devoir faire en examinant incidemment l'ensemble de la question, les moyens d'actions, le résultat final. Cette partie critique de notre travail nous appellerait à nous prononcer sur celui des systèmes en présence, auquel nous donnons la préférence.

A la question ainsi posée, notre réponse sera bien simple : nous n'en admettons aucun d'une manière absolue. Bien plus, nous estimons qu'aucune des théories plus ou moins expérimentées dans la pratique qu'on a appelées du nom de *système pénitentiaire,* ne peut résoudre le problème d'une manière complète par cela même qu'il est *un système.*

Le problème pénitentiaire si multiple dans ses données, si multiple dans son but, est (si l'on nous permet cette comparaison, empruntée aux sciences mathématiques), un de ces problèmes d'analyse indéterminée à solutions diverses qui ne sont complètement résolus que lorsqu'on en a embrassé l'ensemble. Cette solution, on ne la trouvera pas plus dans une formule unique qu'on ne trouvera dans ce qu'on est convenu d'appeler la Panacée universelle, le remède à tous les maux.

Le régime pénitentiaire doit être à la fois préservatif pour la société, répressif et moralisant pour l'individu, efficace, sans violer les droits de l'humanité. Le détenu est un infirme plus ou moins curable dans l'ordre moral, et il faut appliquer les grands principes de l'art médical à cet art de traiter les maladies du sens moral; à la diversité des maux opposons la diversité des méthodes.

La solution du problème n'est donc pas dans l'emprisonnement solitaire, qu'on l'applique avec ses rigueurs exagérées ou qu'on le mitige par les adoucissements qui caractérisaient le *système français*; elle n'est pas dans le régime des grandes agglomérations brisées sous le joug d'une discipline soumettant toutes les aptitudes et toutes les intelligences à la règle de l'atelier; elle n'est pas, comme on l'imprimait naguère, dans la vie agricole appliquée à tous les dégrés de l'échelle pénale et à toutes les professions; elle n'est pas dans le système des catégories légales ou morales, dans la libération conditionnelle, la déportation, que sais-je! elle est dans tout cela sagement pondéré, gradué et dispensé d'après les règles éternelles du bon sens et de la morale.

Nous demandons qu'en ces graves matières l'expérience pratique soit souvent consultée; la science pure, n'a pu réussir, malgré les grands travaux de ce siècle, à formuler une doctrine définitive. Elle a le mérite d'avoir posé les

questions et remué beaucoup d'idées, mais cela ne suffit pas, et le moment est venu, ce nous semble, de faire un fonds commun de la science théorique et de la science pratique.

C'est de la sage expérimentation des systèmes et de leur coordination que doit naître, dans la limite de ce qu'on peut attendre des institutions humaines, un ensemble donnant satisfaction à tant d'exigences en apparence contradictoires. Nous vous le faisions remarquer naguère en vous rendant compte du travail sur la législation pénale anglaise, d'un de nos savants correspondants (M. Léon Vidal) : Quand on voit une nation aussi sérieuse et aussi pratique que la nation anglaise, modifier cinq fois cette législation en moins de vingt ans, on comprend qu'il y a là des difficultés d'un ordre supérieur qui appellent toutes les méditations des esprits sérieux. L'avenir est donc à cette étude comparée des systèmes et au choix éclairé de ce que tous peuvent offrir de réellement pratique.

A ces laborieuses recherches est applicable dans sa plus haute portée la sûre devise de notre Compagnie : *In medium quœsita reponunt.*

Tableau n° 1. — *Etat des journées de présence et de la population moyenne de* 1856 *à* 1865.

DÉSIGNATION des PRISONS.	1856		1857		1858		1859		1860		1861		1862		1863		1864		1865	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
MARSEILLE Correction.	47004	»	46567	»	46599	»	48446	»	49440	»	51764	»	54608	»	62401	»	54845	»	50592	»
MARSEILLE Arrêt ...	40299	»	48047	»	41935	»	35673	»	34213	»	44256	»	39398	»	45886	»	65533	»	90136	»
MARSEILLE Dépôt....	17122	1799	18964	1520	24294	1437	24553	1567	19057	1134	21511	1965	19547	1227	15423	1001	7119	1864	»	»
MARSEILLE Femmes...	»	14463	»	16604	»	14733	»	13271	»	12267	»	14633	»	19263	»	17189	»	21024	»	21171
AIX.......	22840	3392	48557	3466	54142	3277	46258	2422	36496	2412	42789	3252	42412	4035	50223	3732	42118	3431	40465	3126
TARASCON..	10814	1500	16734	576	17257	525	14273	1270	9721	659	14082	877	15722	2112	12635	529	11245	639	12603	1005
Totaux....	138079	23854	178869	22166	184227	19972	169905	18530	148927	16472	171401	20727	171687	26637	186568	22451	180860	26958	193796	25302
Totaux généraux	161.933		201.035		204,199		188,435		165,399		192,128		198,324		209,019		207,818		219,098	
Population moy	443		550		559		516		453		526		543		572		569		600	

Tableau n° 2. — *Mouvement général d'entrée et de sortie de* 1856 *à* 1865.

DÉSIGNATION des PRISONS.	1856		1857		1858		1859		1860		1861		1862		1863		1864		1865		TOTAUX.		RESTANT au 31 décembre 1865.
	Entrées (1)	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	
MARSEILLE Correction.	1339	1204	1252	1248	1596	1600	1041	1035	955	957	775	773	783	782	1106	1066	679	741	389	368	9915	9774	141
MARSEILLE Arrêt	2415	2556	2118	2184	2141	2095	1379	1429	1359	1359	1402	1357	1566	1595	1838	1767	3059	2964	3504	3537	20781	20543	238
MARSEILLE Dépôt.....	3536	3501	3048	3957	4425	4409	4489	4482	4279	4289	3991	3968	3684	3868	2914	2965	1457	1484	(2)	»	32423	32423	»
MARSEILLE Femmes...	624	570	504	521	679	682	536	532	394	404	447	447	337	337	321	304	592	587	696	706	5130	5077	53
AIX	1692	1599	1792	1738	1998	2000	1598	1609	1489	1509	1228	1210	1210	1204	1301	1274	1183	1253	1345	1282	14806	14678	128
TARASCON ...	869	826	1309	1297	929	945	779	786	604	603	688	658	639	665	602	613	539	519	556	572	7514	7484	30
Totaux...	10475	9956	10923	10945	11768	11731	9822	9873	9080	9118	8531	8383	8219	8271	8082	7989	7209	7248	6460	6465	90569	89979	590

(1) Restant au 31 décembre 1855 compris. — (2) Maison supprimée en 1865.

Tableau n° 3.

Progression de la population de 1840 *à* 1865.

ANNÉES.	POPULATION MOYENNE.	ANNÉES.	POPULATION MOYENNE.	ANNÉES.	POPULATION MOYENNE.	OBSERVATIONS.
1840	240	1849	317(b)	1858	539	(a) 404 en tenant compte des détenus politiques.
1841	264	1850	393	1859	516	(b) 352 avec les détenus politiques.
1842	262	1851	394	1860	453	(c) 649 en tenant compte des détenus politiques.
1843	248	1852	499(c)	1861	526	
1844	238	1853	461	1862	543	
1845	296	1854	461	1863	572	
1846	312	1855	442	1864	569	
1847	365	1856	443	1865	600	
1848	319(a)	1857	550			

Tableau n° 4.

Décès de détenus, tant dans les prisons que dans les hospices, de 1856 *à* 1865.

DÉSIGNATION des PRISONS.		1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	TOTAL par PRISON
MARSEILLE	Correction	1	5	6	»	2	3	4	4	4	3	32
	Arrêt...	3	5	6	1	4	2	4	3	8	7	43
	Dépôt...	»	1	»	2	»	»	1	1	2	»	7
	Femmes..	2	»	»	2	»	2	»	1	1	2	10
AIX......		1	6	5	5	3	3	3	3	5	6	40
TARASCON..		»	»	1	1	»	2	2	1	1	3	11
Totaux..		7	17	18	11	9	12	14	13	21	21	143

Tableau n° 5. *Mouvement général d'entrée et de sortie en 1865.*

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENTS.	ENTRÉES								SORTIES										TOTAL des SORTIES		POPULATION au 31 décembre 1865.	
	POPULATION au 31 décembre 1864		ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE 1865						SORTIS				TRANSFÉRÉS				DÉCÈS.					
			venant de l'état de liberté.		Venant d'autres prisons, d'autres lieux de détention. Réintégrations.		TOTAL des entrées.		Par expiration de peine.		Par acquittem., ordonnance de non lieu, ou ordre administr. et graciés.		Au bagne ou dans les maisons centrales et départementales		Dans des hospices.							
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
MARSEILLE Maison d'arrêt	271	»	2252	»	1252	»	3504	»	850	»	638	»	2032	»	10	»	7	»	3537	»	238	»
MARSEILLE Maison de correction	120	»	13	»	376	»	389	»	235	»	7	»	117	»	6	»	3	»	368	»	141	»
MARSEILLE Maison d'arrêt et de correction des femmes	»	63	»	643	»	53	»	696	»	520	»	104	»	56	»	25	»	1	»	706	»	53
AIX	88	7	435	49	788	43	1223	92	393	29	146	20	633	44	13	4	»	»	1185	97	126	2
TARASCON	43	3	344	34	150	28	494	62	204	23	31	3	270	37	2	1	1	»	508	64	29	1
Totaux	522	73	3044	726	2566	124	5610	850	1682	572	822	127	3052	137	34	30	11	1	5598	867	534	56
	595		3,770		2,690		6,460		2,254		949		3,189		61		12		6,465		590	
			6,460						3,203				3,250									
	7,055								6,465													

Tableau n° 5 bis.

Mouvement de la population des Chambres et Dépôts de Sûreté du département, en 1865.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS où sont les chambres et dépôts.	ENTRÉES				SORTIES		RESTANT au 31 décembre 1865.	JOURNÉES DE DÉTENTION.
	INCULPÉS		PASSAGERS					
	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.	hommes.	femmes.		
Roquevaire.......	29	4	32	2	61	6	»	175
Aubagne.........	197	10	34	»	231	10	»	597.5
Lambesc..........	130	12	326	2	454	14	2	611
Orgon............	115	11	314	3	427	14	2	1001
Cuges............	27	3	6	»	33	3	»	63
Arles.............	92	9	11	»	103	9	»	296
Rousset..........	41	1	35	1	76	2	»	78
Martigues.........	34	4	2	»	36	4	»	113
Rognac..........	11	»	»	»	11	»	»	18
Peyrolles.........	10	1	4	»	14	1	»	30
Salon............	55	6	14	»	69	6	»	172
Septèmes.........	55	2	6	»	61	2	»	86
Saintes-Maries....	2	»	»	»	2	»	»	4
St-Martin-de-Crau.	8	»	1	»	9	»	»	11
Saint-Remy.......	18	»	1	»	19	»	»	22
Châteaurenard....	6	»	1	»	7	»	»	21
La Ciotat.........	34	»	6	»	39	»	1	89.5
Pont-Royal.......	13	»	10	»	23	»	»	43
Gardanne.........	24	1	2	»	26	1	»	41
	901	64	805	8	1701	72	5	3472
	965		813		1773			
	1,778							

Tableau n° 6.

Etat des individus incarcérés dans les prisons des Bouches-du-Rhône venant de l'état de liberté en 1865.

PRISONS	FRANÇAIS						ÉTRANGERS à la FRANCE			TOTAL par ARRONDISSEMENT		
	DES BOUCHES-DU-RHÔNE			D'AUTRES DÉPARTEMENTS								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Marseille...	470	80	550	1,130	488	1,618	665	75	740	2,265	643	2,908
Aix........	60	14	74	305	29	334	70	6	76	435	49	484
Tarascon...	93	10	103	233	22	255	18	2	20	344	34	378
	623	104	727	1,668	539	2,207	753	83	836	3,044	726	3,770
	2,934						836					
	3,770											

Tableau n° 7.

Condamnations de toute nature exécutées en 1865.

PRISONS	FRANÇAIS						ÉTRANGERS à la FRANCE			TOTAL par ARRONDISSEMENT		
	DES BOUCHES-DU-RHÔNE			D'AUTRES DÉPARTEMENTS								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Marseille...	398	22	420	963	516	1,479	382	39	421	1,743	577	2,320
Aix.	234	4	238	313	54	367	118	5	133	665	63	728
Tarascon..	61	6	67	135	3	138	18	2	20	214	11	225
	693	32	725	1,411	573	1,984	518	46	564	2,622	651	3,273
	2,709						564					
	3,273											

Tableau n° 8.

Jugements des tribunaux de simple police exécutés en 1865.

PRISONS	FRANÇAIS						ÉTRANGERS à la FRANCE			TOTAL par ARRONDISSEMENT		
	DES BOUCHES-DU-RHÔNE			D'AUTRES DÉPARTEMENTS								
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
Marseille...	136	33	169	79	302	381	28	23	51	243	358	601
Aix.......	51	3	54	6	»	6	2	1	3	59	4	63
Tarascon...	18	1	19	3	1	4	»	»	»	21	2	23
	203	37	242	88	303	391	30	24	54	323	364	687
	633						54					
	687											

Tableau n° 9.

Industries exercées dans les prisons des Bouches-du-Rhône et produit du travail pendant l'année 1865.

Désignation des maisons.	Confection de boîtes d'allumettes.	Confection d'étoupes épluchage de laine.	Confection de cardes.	Cordonnerie et chaussonnerie.	Couture.	Menuiserie.	Marbrerie.	Confection de pointes de cardes.	Tailleurs.	Cassage d'amandes et de noix.	Travaux divers (1).	Service intérieur (2).	Total du produit brut pendant l'année 1865.	Nombre de journées de travail. Hommes	Nombre de journées de travail. Femmes	Produit du gain par journée de travail.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Marseille Arrêt . .	»	1042.75	»	»	»	»	»	»	35.46	4070.54	260.50	1614.40	7023.29	20449	»	0.343
Marseille Correction.	8490.06	»	609.75	1449.37	»	1163.16	2586·19	484.87	1218.80	1396.76	1498.77	1285.34	20183.04	39401	»	0.512
Marseille Femmes. . .	370.80	»	»	»	5841.99	»	»	»	»	»	2.50	826.75	7042.04	»	11615	0.606
AIX.	1132.59	192.51	»	»	175.90	»	»	»	150.60	526.31	272.40	756.10	3206.41	6112	541	0.481
TARASCON.	»	»	»	77.75	73. »	»	»	»	»	»	59.60	620.50	830.85	1258	116	0.604
Total du produit	9993.45	1235.26	609.75	1527.12	6090.89	1163.16	2586.49	484.87	1404.50	5993.61	2093.77	5103 06	38285.63	67220	12272	0.481

(1) Travaux de quincaillerie, papeterie et surveillants d'atelier. — (2) Cuisiniers, chauffeurs, lampistes, infirmiers, etc

Maison d'Education Correctionnelle de Marseille et ses annexes.

Tableau n° 10.

Mouvement de la population en 1865.

DÉSIGNATION des COLONIES.	RESTANT au 31 décembre 1864	ENTRÉES.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre 1865	JOURNÉES de PRÉSENCE.
Marseille........	94	48	74	68	27,984
Beaurecueil.....	164	60	42	182	63,878
La Cavalerie....	43	26	8	51	17,904
Totaux.....	301	124	124	301	109,766

Tableau n° 11.

Répartition de la population au 31 *décembre* 1865, *d'après la position légale.*

DÉSIGNATION des COLONIES.	DÉTENUS en vertu de l'art. 66.	DÉTENUS en vertu de l'art. 67.	TOTAL au 31 décembre 1865.	OBSERVATIONS.
Marseille...	57	11	68	
Beaurecueil.....	176	6	182	
La Cavalerie ...	51	»	51	
Totaux.....	284	17	303	

ASSISTANCE PUBLIQUE

CULTE ISRAÉLITE A MARSEILLE

PAR

M. A. LATIL.

Dans une de ces harangues à jamais célèbres, le grand orateur de Rome, Cicéron, s'écriait : « Le mépris des dieux « est un signe certain de décadence chez un peuple. » Montesquieu et Bossuet ont exprimé la même pensée, quoique en termes différents; l'auteur de *Télémaque* l'enseigne à son royal élève sous une allégorie touchante.— Alors, Messieurs, jetons un rapide coup d'œil sur la reconstitution temporelle et spirituelle des divers cultes depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours; on jugera ainsi en suivant pas à pas la marche du progrès religieux dans notre cité, si vraiment il y a lieu de craindre une décadence prochaine. — Nous commencerons cette revue instructive par le culte israélite.

On ne peut nier que les croisades donnèrent au commerce marseillais un prodigieux développement; l'industrie prit une singulière extension dans diverses de ses branches, de telle façon, que les rues entières reçurent le nom des métiers qui s'y installèrent; de là ces vocables reçus : rue Bouterie, rue Lancerie, Cuiraterie, Coutellerie, des Bannières, etc., etc., etc.; de plus le commerce maritime attirait encore par le nombre et la bonté de ses vaisseaux une foule de pélerins et de trafi-

quants désirant suivre les Croisés. — Parmi ces derniers se trouvaient un grand nombre de juifs. —Alzog, dans son *Histoire de l'Eglise universelle*, le constate ; Michaud, dans l'*Histoire des Croisades*, l'affirme. — Or, cette population ne trouvait nulle part aide et protection ; livrée à elle-même, il ne fallait pas s'étonner si, sans secours et sans ressources, elle ne fût tombée dans un abrutissement complet à Marseille comme ailleurs.

A cette époque reculée, la colonie juive avait pourtant son importance ; le nom de la rue JUIVERIE l'indique suffisamment. — Ce coupable abandon, ce délaissement complet obligeait l'israélite, pour alléger ses misères, à se livrer à l'usure quand il possédait quelques moyens pécuniaires, ou à un trafic d'échange entre co-religionnaires, ou enfin à un commerce de détail dans lequel l'individu excellait.

Sous Louis XV, en 1764, déjà il était question d'admettre à Marseille tous ceux des juifs qui se feraient naturaliser. — Mais on redoutait, en accordant ainsi le droit de séjour à un grand nombre d'individus habiles dans l'art des transactions commerciales, qu'ils ne vinssent à monopoliser dans leurs mains le commerce du Levant et celui des échelles de la Barbarie. — En effet, écoutons le mémoire adressé à M. de Florentin, ministre du roi, résidant avec la Cour à Versailles, par la Chambre de Commerce de Marseille. — « L'idée de faire le commerce est le seul motif « qui fait désirer aux juifs de s'établir en Provence ; « mais on ne pense pas qu'on doive leur permettre celui « du Levant, ni celui des échelles de la Barbarie ; leurs « pères y sont courtiers ordinaires, ce qui leur donnerait « trop d'avantages pour la correspondance (1).

(1) Archives du département des Bouches-du-Rhône. Fonds de l'intendance. — Carton 107.

Sous cette pression d'intolérance, était-il possible à ces infortunés d'avancer dans la voie de la civilisation? — A chaque pas qu'ils s'efforçaient de faire dans cette *Via sancta* que Dieu permet à l'homme de parcourir pour y progresser et s'y instruire, ils avaient à se heurter à des obstacles tels que le découragement et le désespoir étaient les fruits certains de leur tentative.

En 1642, une puissante compagnie, dite hollandaise, et dirigée par le sieur Jean Van Enz, proposa aux consuls d'Arles l'entière destruction des marais du territoire de cette ville; et ce, moyennant la désemparation des deux tiers des terrains que la compagnie parviendrait à dessécher par forme de payement et d'indemnité de ses avances, avec promesse de la part de ladite compagnie d'effectuer cet immense travail dans le terme de quatre années.

Cette compagnie, quoique protestante, comptait aussi dans son sein un grand nombre de juifs. — Ils s'établirent sur les lieux et se mirent à l'ouvrage, et quatre années après les paluds de Beaufort et de Fontvieille étaient asséchés et assainis. — En effet, le 30 avril 1646, les paluds ainsi rendus à la culture s'élevaient à 2,825 saumées, dont près de 2,000 saumées revenaient aux concessionnaires, qui pendant plusieurs années consécutives, récoltèrent sur ces terrains amendés plus de 40 mille sestiers de blé.

Or, ces immenses travaux avaient réuni dans certains villages un grand nombre d'ouvriers juifs que la communauté d'idées, de religion et de mœurs poussaient à vivre dans un centre choisi où ils pouvaient se mouvoir plus à l'aise et sous la direction même d'un grand rabbin, dirigeant aussi leur conscience. Salon, Saint-Rémi, Mouriès, Allains, en reçurent un grand nombre.

Mais bientôt les grands travaux de desséchement, et d'endiguement auxquels ils se livrèrent, en leur donnant

d'immenses propriétés et d'énormes bénéfices, les rendirent odieux aux populations, malgré les transactions du 24 décembre 1647, du 4 janvier 1678 et 5 et 12 juin 1679, notaires Jehan et Blanc à Arles; en 1686, époque du désastreux édit révoquant celui de Nantes, ces juifs et ces protestants laborieux durent cesser les grands et utiles travaux auxquels ils se livraient (1).

A cette compagnie en succéda bientôt une autre composée exclusivement d'israélites, je crois en l'année 1703; elle promettait l'encaissement de la Durance, à la condition qu'elle s'emparerait de tous les terrains qu'elle abriterait derrière ses digues. Sa proposition acceptée, elle se mit à l'œuvre et bientôt elle opéra sur une si vaste échelle que les communes riveraines dépouillées ainsi des nombreuses îles où elles avaient le droit de dépaissance et d'affouage, obligèrent la compagnie juive d'abandonner ses travaux, après avoir essuyé des pertes énormes.

Or, il résulte naturellement de tous ces faits que plusieurs villages, dans lesquels s'étaient réunis un grand nombre de ces travailleurs, durent nécessairement se ressentir de leur présence et garder les traces de leur passage.

Aussi, voyons-nous la statistique des Bouches-du-Rhône constater que divers villages, assis sur les bords de la Durance et du Rhône, conservent encore les derniers vestiges du passage dans ce pays de ces grandes et utiles compagnies. Ainsi, à Peyroles, on retrouve une rue Juiverie, on y montre encore une écurie voûtée ayant servi de synagogue; sur la porte d'une maison voisine est un buste qu'on désigne sous le nom de tête de Moïse. On pense généralement que cette maison, ainsi ornée, était la demeure d'un grand rabbin (2). A Mallemort on remarque le

(1) Mémoire de M. Légier, juge de paix du canton de Fontvieille — Aix, veuve d'André Adibert, 1792. — Archives départementales.
(2) Statistique des Bouches-du-Rhône, vol. 2, p. 983. Edit. 1824.

quartier Juiverie, au centre duquel est un vaste bâtiment appelé la synagogue ; son architecture est encore belle malgré les dégradations (1).

En 1764, le grand mouvement d'émigration, occasionné par le développement des colonies françaises d'Amérique, et, particulièrement de la Cayenne, attirèrent en Provence un grand nombre de familles allemandes qui durent séjourner à Marseille et dans d'autres villes du Midi, en attendant que les vaisseaux qu'on armait à Aigues-Mortes et à Toulon, fussent prêts pour les recevoir.

Marseille devint un vaste dépôt pour ces colons enrégimentés par le gouvernement, qui leur fournissait le logement, les voitures pour les transports, plus, des subsides et frais de route. Ces familles étaient expédiées par M. de Lucé, intendant d'Alsace à M. de Latour, intendant de Provence. Parmi elles on en comptait un grand nombre professant le Judaïsme ; leurs membres demeurèrent la majeure partie soit à Marseille, soit en Provence, trouvant facilement dans leur industrie des moyens d'existence ; ils allégeaient ainsi le trésor du roi des frais énormes que constituait cette vaste et malheureuse opération de colonisation placée directement sous la surveillance de M. le duc de Praslins, ils purent facilement éluder les ordres de départ.

Le mouvement était si considérable qu'en janvier 1764, 200 familles, soit 1866 individus se rendirent de Strasbourg à Bruë pour y attendre l'ordre d'embarquement. En février, même année, le nombre de familles ainsi internées à Marseille fut de 40, soit 211 individus. Ce nombre, en 1765, c'est-à-dire un an après, dépasse 2000 individus par mois venant attendre, dans cette ville, l'ordre de départ pour Toulon ou Aigues-Mortes ; enfin ce dépôt devint si

(1) Statistique des Bouches-du-Rhône, vol. 2, p. 983. Edit. 1824.

considérable que le gouvernement crut nécessaire de le placer directement sous les ordres particuliers de M. Roux marquis de Bruë. Moissac, en Languedoc, devint alors un lieu de dépôt qui, comme Marseille et Bruë, recevait par mois jusqu'à 1200 émigrants.

En 1767, cette population allemande, transportée ainsi à grands frais dans les colonies, y fut décimée. La terreur s'empara bientôt d'elle et le retour s'opéra plus promptement encore que ne s'était effectué le départ ; on voulut à tout prix se soustraire à la maligne influence d'un climat meurtrier. Toulon, Marseille et Aigues-Mortes virent affluer sur les vaisseaux, qui revenaient des colonies, ces malheureux colons. Certes, il n'est pas douteux que le plus grand nombre de ceux qui pouvaient par leur industrie suffire à leur existence, n'obtinssent facilement l'autorisation de séjour dans une affaire prenant les proportions d'une calamité publique ; et d'ailleurs, on le sait, le juif est plus apte que tout autre à se créer de promptes ressources par le trafic, le commerce et l'industrie (1).

Aussi, bien que Louis XVI, en 1779 et 1780, par lettres patentes eût accordé à quelques opulentes familles juives le droit de résider à Marseille, bien encore que ce droit eût été confirmé implicitement par l'autorisation accordée le 22 octobre 1783 de l'acquisition que fit la société israélite d'un cimetière situé dans le petit chemin du Rouet qui, de ce fait, prit le nom de *traverse des juifs*, et ce fait constituait à lui seul toute une révolution dans la législation réglant la sépulture des dissidents, des protestants, car la sépulture ne pouvait être accordée qu'en vertu d'une ordonnance de juge de police des lieux où le refus de sépulture par le clergé catholique éclatait, il devait certai-

(1) Archives départementales. Fonds de l'intendance. — Carton n° 396.

nement en être ainsi pour les juifs; un registre particulier devait être tenu pour ces cas exceptionnels, pour lesquels le prêtre refusait la sépulture. Ceci est constaté dans nos archives départementales par une lettre de M. Ferray, datée de Compiègne, le 15 août 1773, adressée à M. Montyon intendant de Provence (1).

Ainsi donc, malgré toutes ces améliorations, dans le régime sévère qui, jusque-là, avait lié le culte israélite et limité étroitement l'augmentation de la population juive, ce ne fut qu'en juin 1785 que l'organisation complète de la nouvelle communauté, sous la haute direction de commissions spéciales, fut définitivement réglée ; on constitua dans son sein un bureau de bienfaisance; il accordait aux co-religionnaires nécessiteux de passage dans la ville de Marseille, des secours pécuniaires et les facilités pour les embarquements aux missionnaires se rendant en Terre-Sainte. On ouvrit une école de garçons et de filles, elle était gratuite pour les enfants de familles pauvres. Un oratoire modeste fut construit rue Moïse, en 1790, cet oratoire devint consistorial et fut desservi par un *grand rabbin*, auquel on adjoignit un *chantre*. Sa juridition rabbinique, s'étendit alors sur les synagogues d'Arles, d'Aix, de Salons et de Saint-Rémi, et demeura lui-même pourtant subordonné au consistoire de Paris

L'influence exercée par les mesures libérales du roi-martyr fut immense pour l'accroissement et la constitution de la communauté israélite, malgré la jalousie des commerçants marseillais contre les juifs, qui était extrême, car nous en possédons une nouvelle preuve manifeste dans l'affaire Sabatou Constantini, membre de la raison de commerce de Constantini frères, de la Canée,

(1) Archives du département des Bouches-du-Rhône. — Fonds de l'intendance. — Carton 395.

royaume de Candie. Cet honorable négociant était accouru à Marseille pour soutenir un procès *pardevant les juges consuls de la ville de Marseille, contre la masse des créanciers des sieurs François Goujon et C*e.

La chambre de commerce, le 24 juillet 1771, basant une demande « *sur ce que ce juif donnait en levant, et qu'il* « *intéressait dans ses affaires de commerce les juifs* « *protégés, établis à la Cannée, avec lesquels il était lié* « *d'affaires, ce qui est manifestement contraire aux règle-* « *ments concernant le commerce du Levant, et nomément à* « *l'ordonnance du 24 février* 1727; » demandait à M. Latour, intendant de Provence, d'obtenir un ordre du roi Louis XV, pour obliger ce juif à quitter Marseille. L'honorabilité de ce négociant étant reconnue, M. le gouverneur déclarait « n'avoir en sa possession aucune raison valable, aucun « motif sérieux pour prendre à son égard une telle me- « sure. » (1)

Ainsi, en accordant la faculté aux enfants d'Israël de se grouper à l'ombre d'un temple, on constituait une société régulière et permanente, on permettait aux familles riches, en faisant partie, de se compter; dès lors elles pouvaient se concerter utilement, afin de venir en aide efficacement à leurs co-religionnaires malheureux dont le nombre désormais était appréciable aux ministres du culte toléré. Car, on sait que les juifs qui circulaient par le monde demeuraient frappés d'interdition par les lois du moyen-âge, et ne jouissaient pas même du droit de résidence ; ils ne pouvaient s'établir dans une ville qu'en se dérobant, par la ruse, aux dispositions sévères qui les frappaient, et, quand ils parvenaient à obtenir l'autorisation de séjour dans une localité, ce n'était que dans un quartier spécia-

(1) Archives du département des Bouches-du-Rhône. — Fonds de l'intendance. — Carton 133.

lement désigné; ils ne pouvaient donc traverser les cités que comme voyageurs; leur aptitude dans les diverses branches de commerce, de peuple à peuple, les poussait sans cesse, malgré les difficultés qu'ils rencontraient de la part des gouvernements, pour les admettre en qualité de citoyen, à entreprendre les voyages les plus lointains et les plus pénibles.

On doit leur rendre cette justice, la société moderne jouit de plusieurs institutions commerciales qui ont été inventées ou propagées par le génie de ces trafiquants hardis. M. Usquin ne vous en a-t-il pas fait l'énumération dans son mémoire sur les banques, lu dans une de vos séances l'année dernière (1). Les juifs indigents placés ainsi, par la société cruelle à leur égard, dans cet état d'infériorité et d'oppression, ne pouvaient sortir que difficilement de l'état d'abaissement et d'infériorité morale où ils se trouvaient contraints de vivre, la misère et l'opprobre même étaient devenus pour eux un appanage de famille.

Aussi, en avançant vers notre époque, nous voyons apparaître des temps meilleurs, cette législation cruelle fléchit à tel point que, sous Louis XVI, elle n'était plus qu'une ruine que repousse de toute part l'opinion publique.

En effet, en mars 1786, une ordonnance de ce bon roi ordonne aux créanciers de la faillite qu'avaient faite, en 1778, les juifs établis à Lille et dans le Comtat, de suspendre leurs poursuites, « attendu, disait l'ordonnance, « que ces juifs ayant fait faillite, éprouvent des poursuites rigoureuses de la part des créanciers français, « et des créanciers du Comtat, lesquelles ont été suivies « de conflit par la faveur que les tribunaux de France et

(1) Mémoire sur les crises commerciales par M. Usquin. — Archives de la Société de Statistique de Marseille.

« ceux d'Avignon ont accordée aux créanciers chacun « dans son ressort. » (1)

La justice, désormais, était ainsi forcée d'assimiler sur ses bancs le juif aux autres citoyens. C'était déjà presque l'application du principe de l'égalité devant la loi, qu'on devait bientôt proclamer par ordre d'un souverain dont le libéralisme et la bonté demeureront en sa faveur le plus grand et le plus glorieux titre à la reconnaissance de ses peuples.

C'est un fait; sous Louis XVI, en effet, il fut donc permis aux juifs d'entrevoir désormais des jours plus heureux, sur ce sol marseillais que plusieurs d'entre eux déjà aimaient comme une mère-patrie. Cette réforme dans les us et coutumes ne s'accomplit pas sans rencontrer de sérieuses résistances; une lutte vive dut présider aux mesures nouvelles que nécessitaient les changements projetés par la générosité d'un monarque sage et libéral. Ces réformes froissaient les opinions émises jusque-là et fondées sur une prévention s'appuyant sur l'ignorance et sur le fanatisme des siècles écoulés, Les parlements, comme les hommes de lois, ne pouvaient admettre les concessions tendant à diminuer les entraves qui enchaînaient par des mesures restrictives la liberté de toute une catégorie de citoyens, sous le prétexte qu'ils professaient le judaïsme. La demande d'établissement, en Provence, par les sieurs Beaucaire et Vidal, adressée au roi Louis XV, en l'année 1764 en est une preuve irrécusable. Nous aurons occasion d'en parler bientôt.

De plus, le costume même devait toujours les désigner à la malveillance publique. Douterait-on de ce que nous avançons? écoutez. Dans nos recherches aux archives départementales, dans le portefeuille n° 110 des papiers de

(1) Archives du département des Bouches-du-Rhône. — Fonds de l'intendance. — Carton 384.

l'intendance de Provence, nous avons remarqué ces anciens documents qui constatent que ces malheureux juifs ne pouvaient se coiffer alors comme ils l'entendaient.

Versailles, 19 mai 1773.

M. le duc de La Vrillière, ministre du roi, à M. de Montyon, intendant de Provence.

« Je joins ici, Monsieur, un placet. Les sieurs Monteu,
« juifs d'Avignon, demandent la permission au roi de
« porter le chapeau noir dans cette ville, et dans tout le
« comtat Venaissin ; il en a été accordé une pareille le
« 12 mars 1771 à M. Vidal ; mais il est naturalisé français,
« et avait d'ailleurs obtenu un brevet de marchand privi-
« légié du roi à Paris. Je vous prie de faire vérifier et de
« me marquer si les nommés Monteu, peuvent aussi
« faire valoir, en leur faveur, quelques considérations par-
« ticulières, capables de déterminer le roi à leur accorder
« la même grâce, et si vous pensez qu'elle ne puisse avoir
« aucun inconvénient. On ne peut, Monsieur, vous hono-
« rer plus parfaitement que le fait M. le duc de la Vril-
« lière. »

Voici la réponse à cette curieuse lettre :

M. Montyon, à M. le duc de La Vrillière, à Versailles.

« Vous m'avez fait l'honneur de me consulter dans votre
« lettre du 19 mars, sur un mémoire des nommés Jacob
« et Benjamin Monteu, juifs d'Avignon, qui demandent la
« permission de porter le chapeau noir dans Avignon et
« dans le comtat Venaissin. Le commerce de ces juifs, sui-
« vant les renseignements qui m'ont éte fournis sur leur
« compte, porte sur quelques objets dont le principal con-
« siste dans la vente des chevaux et mulets ; mais ce trafic
« même n'est pas, à ce qu'on me marque, des plus éten-
« dus. Plusieurs particuliers juifs ont fait, en différents
« temps, la même tentative que les nommés Monteu, mais
« toujours sans succès. Les états du Comtat s'étant forte-

« ment opposés à ces sortes de présentations, ainsi que
« j'ai eu l'honneur de vous l'observer par une lettre du
« 17 octobre 1752, au sujet d'une semblable demande for-
« mée par un autre Monteu. L'exemple de Vidal ne doit
« point, ce semble, tirer à conséquence. Le commerce de
« ce juif était très considérable, il était naturalisé français
« et domicilié à Paris; ainsi, je ne vois aucune considé-
« ration particulière qui puisse faire accorder aux Monteu,
« la permission qu'ils sollicitent. — Montyon, avril 1773. »

Ce n'était, d'ailleurs, qu'avec de grandes et sérieuses difficultés que l'israélite, ayant été naturalisé même par le droit de naissance ou par autorité royale, parvenait à obtenir la jouissance des droits des autres citoyens français. En 1783, le sieur Jassuda David Crémieu, juif, de Carpentras, fait une demande pour obtenir le brevet d'épicier. Voici la correspondance que nécessite l'affaire (30 janvier 1784; lettre de M. de Latour, gouverneur de Provence, à M. le baron de Breteuil, ministre du roi à Versailles): « J'ai l'honneur de vous renvoyer la requête qui
« a été présentée au conseil par Jassuda David Crémieu,
« juif de Carpentras, pour demander : 1° la confirmation
« d'un brevet d'épicier dans la ville d'Arles ; 2° des lettres
« de naturalisation pour lui et pour ses enfants en légi-
« time mariage contracté suivant le rit hébreu, *encore*
« *qu'ils soient nés dans le Comtat.* »

« Vous avez trouvé, Monsieur, que le premier chef ne
« pouvait être accordé, et à l'égard du second, vous
« m'avez chargé de vous procurer des éclaircissements
« sur le compte de Crémieu; ceux que j'ai pris confirment
« tout ce qui est contenu dans les certificats joints à la re-
« quête. Il est rare qu'un particulier réunisse autant que
« ce juif les suffrages du public, ce qui fait l'éloge de son
« caractère, de sa probité et de sa conduite; il n'y a qu'une
« voix sur ce qui le concerne et l'on assure qu'il n'y a

« jamais eu le moindre reproche à lui faire, relativement
« à son commerce; il possède dans la ville une maison
« de la valeur d'environ huit milles livres, et dans le ter-
« roir, un domaine d'environ soixante mille livres; il pa-
« raît, dans ces circonstances, que la demande de Crémieu
« est très favorable, et que l'on peut, sans inconvénients,
« y avoir égard, attendu les témoignages qu'en rendent
« tous les ordres de citoyens de la ville d'Arles.

« *Signé* : LATOUR. »

En effet, on ne pouvait obtempérer à la première partie de la demande du sieur Crémieu; le récent ordre de choses établi pour la police des communautés d'arts et métiers s'y opposait formellement, mais on accordait tout ce qu'on pouvait accorder sans enfreindre trop énergiquement les us et coutumes.

C'est donc par l'effet d'une erreur que la ***Statistique du département des Bouches-du-Rhône***, page 702 du 2e volume publié en 1824, par M. le comte de Villeneuve, préfet, ne fait remonter qu'à 1790 l'établissement du culte israélite dans notre cité; cette erreur est partagée par M. Augustin Fabre, dans son ***Histoire de Marseille***, volume 2, page 691, édition 1829; il est avéré que l'existence de la communauté juive, dans la libre Marseille, remonte à une époque plus reculée, car déjà, en 1764, les sieurs Beaucaire et Vidal, juifs d'Avignon, demandent de s'établir en Provence. Nous plaçons sous vos yeux la correspondance à laquelle donna lieu cette demande :

Versailles, le 22 octobre 1764.

M. de Florentin, ministre du roi Louis XV, à M. Martin.

« Je vous envoie, Monsieur, un mémoire que les sieurs
« Beaucaire et Vidal, juifs d'Avignon m'adressèrent, il y a
« quelque temps, pour obtenir la permission de s'établir en
« Provence et à Marseille; quelque favorable que soit le
« point de vue sous lequel ils présentent leur demande,

« on reconnaît néanmoins, en l'examinant de plus près,
« qu'elle est ***susceptible de bien des difficultés***; les principa-
« les objections qu'on peut leur faire, sont contenues dans
« le mémoire que vous trouverez pareillement ci-joint. »

Observations du mémoire sur la demande des sieurs Beaucaire et Vidal, juifs :

« Les lois les plus sévères interdisent aux juifs l'entrée
« de la Provence; il ne leur est pas permis d'y séjourner;
« depuis quelque temps, le gouvernement tolère qu'ils
« fréquentent les foires; mais le Parlement n'a vu qu'avec
« peine cette tolérance aussi contraire à la loi qu'aux vé-
« ritables intérêts de la province.

« L'on sent aisément combien il est dangereux de per-
« mettre à des juifs bannis de cette province, et qui n'y
« paient aucunes charges, d'y venir faire des incursions
« sous prétexte des foires, et d'en enlever l'argent après y
« avoir exercé leurs usures et toutes les manœuvres que
« leur système de morale autorise mal à propos; vou-
« draient-ils s'étayer de l'exemple des marchands de toutes
« les nations qui sont admis dans toutes les foires. L'*es-*
« *pèce juive* forme une nation à part qui ne ressemble à
« aucune autre; elle n'a point de territoire ni de com-
« merce passif qui puisse former notre balance, elle
« n'exerce qu'un commerce actif très onéreux dans une
« province où elle ne peut résider; ce voisinage du Com-
« tat, inonde en particulier la Provence de juifs qui vien-
« nent y faire des récoltes dont ils emportent les produits
« ailleurs.

« A la vérité, ces inconvénients ne seraient plus les
« mêmes si les juifs étaient admis à faire un établissement
« dans la province; ils contribueraient aux charges comme
« les autres habitants; ils seraient utiles pour former de
« nouvelles manufactures; leurs usures pourraient être
« réprimées, s'ils en commettaient; comme ils seraient

« connus, les tribunaux seraient à portée de veiller sur
« leur conduite.

« Il semblerait donc moins désavantageux de leur per-
« mettre un établissement permanent que des courses pas-
« sagères ; mais cet établissement même souffre bien des
« difficultés et exige bien des précautions. »

Le roi Louis XV, malgré le mauvais vouloir des conseillers, donna la permission de séjour, le 17 mars 1771 ; il était réservé à Louis XVI, en 1780, d'affranchir, dans une sage limite, ce peuple juif jusque-là opprimé dans tous les pays du monde.

En août 1784, les lettres patentes de ce roi juste, portèrent exemption des droits de péages corporels sur les juifs (1).

Avant la révolution, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, époque où se multiplièrent, dans la province, les établissements de bienfaisance, tous demeuraient impitoyablement fermés aux juifs. Le doute n'est permis à Marseille que pour deux maisons hospitalières, l'*Entrepôt* d'abord ; cet hospice n'était qu'une succursale de la maison dite le *Refuge ;* nous possédons pourtant cette pièce qui paraîtrait changer le doute en une certitude. M. le garde des sceaux ordonne à M. Latour, gouverneur de Provence que « les personnes du sexe con-
« damnées à être renfermées par le conseil supérieur
« de Corse, seront transférées, sans exception aucune,
« dans la maison du Refuge de Marseille, jusqu'à ce qu'il
« ait pu être pris d'autres arrangements » (2); et pour l'hôpital de *Saint-Joseph*, fondé en 1640, il renfermait proba-

(1) Archives du département des Bonches-du-Rhône. — Fonds de l'intendance. — Carton n° 193.

(2) Archives du département des Bouches-du-Rhône. — Fonds de l'intendance. — Carton n° 128.

blement, car les preuves du fait ne sont point certaines, *toutes les femmes débauchées qui étaient enceintes indistinctement, et ce, dans l'intention de prévenir les infanticides.*

Il y a plus de certitude pour l'hôpital de *Notre-Dame-du-bon-Rencontre,* dit aussi, de la *Retraite des pauvres enfants abandonnés des deux sexes ;* les enfants juifs y étaient reçus. Plus tard, en 1746, une sage réforme et une annexe considérable vinrent compléter cette grande et pieuse fondation.

La révolution de 1789, en donnant l'égalité devant la loi, la liberté des cultes, la liberté individuelle et la liberté de conscience, devait changer sagement et progressivement les bases anciennes sur laquelle reposait la Société française; mais les excès des révolutionnaires, en 1793, renversèrent violemment ce que les hommes prudents et conservateurs ne voulaient qu'améliorer ; alors, tout s'écroula, et lorsque tout fut écroulé, il fallut reconstruire. Le 17 septembre 1804, an XII, un arrêté préfectoral, en créant l'administration centrale des secours publics, comprenant la Grande et la Petite-Miséricorde, permit aux indigents, sans distinction de *classe* et de *culte*, de prendre part à la distribution des secours ; les hôpitaux et les hospices, en se reconstituant, ouvrirent enfin leur porte à toutes les misères et à tous les citoyens indigents sans distinction de croyance.

Cependant, avant cette époque, le 23 messidor an II, 22 juillet 1794, tous les établissements charitables étaient devenus la propriété du domaine national, et, en 1798, ils avaient été réduits à trois.

L'hospice de l'Humanité, (Hôtel-Dieu).

L'hospice de la Charité.

L'hospice dès Insensés.

Ils avaient ordre d'ouvrir leurs salles à tous les malades, à tous les délaissés et à tous les insensés.

Messieurs, comme on était bien loin de ces temps où le pauvre voyageur juif, malade, sans ressources, s'efforçant d'arriver avec son dénûment dans une ville pour y gagner sa nourriture, dans un champ pour y cultiver la terre, ne pouvait, dans ce cas de détresse extrême, frapper à une porte hospitalière sans y éprouver un inhumain refus.

En 1804, la colonie israélite, usant des bienfaits de la liberté, s'était considérablement accrue; quelques maisons riches avait acquis, par leur honorabilité, le droit de bourgeoisie: elles délièrent leurs bourses, en faveur de la communauté, et un temple nouveau remplaça l'ancien, qui avait été fermé et abandonné pendant la tourmente révolutionnaire, tandis que la communauté demeurait dispersée; plus grand que le premier, ce temple fut ouvert dans un local très modeste aussi, situé rue Triperie; le 6 décembre de la même année, on procéda à l'acquisition d'un nouveau cimetière, l'ancien étant reconnu insuffisant; il était peu éloigné du premier, c'est-à-dire dans la même traverse du Rouet.

La population juive s'élevait à cette époque à 300 individus; — remarquez, c'est surtout dans ces chiffres, que nous posons, qu'apparaît la philosophie de notre étude, — sur ce nombre, disons-nous:

60 individus, passagers seulement, traversent la cité, ne prenant que fort peu d'intérêt à la communauté de Marseille; ils en réclament plutôt les services, qu'ils ne peuvent lui apporter un allégement dans ses charges.

140 individus se livrent au colportage, au commerce de détails, ouvrant des magasins provisoires, ce qui leur permet de vivre sans avoir recours à l'assistance publique, mais pourtant ils ne peuvent aider la colonie.

200 *à reporter*.

200 *report.*

40 individus environ réclament des secours temporaires de peu d'importance.

20 individus reçoivent des secours journaliers, mensuels et annuels, ce sont les infirmes, les malades, les estropiés et quelques orphelins.

40 israélites forment le contingent de dix familles environ, aisées, opulentes; à elles incombe la lourde charge, mais aussi la consolante mission donnée par la Providence de soutenir, par leurs largesses, la communauté; chacune de ces familles honorables contribue donc, proportionnellement à ses moyens pécuniaires, aux dépenses que nécessitent l'entretien du culte, le soulagement des misères, l'éducation de l'enfance, et l'ensevelissement des morts des familles indigentes.

300 individus composent donc, en cette année 1804, la communauté israélite.

Détaillons les dépenses qu'elle nécessite:

Indigents réclamant des secours temporaires, 40 individus à 50 fr., commune par individu	F.	2,000
Secours journaliers, mensuels et annuels, à 20 individus, commune par individu à 200 fr.		4,000
Location d'un local pour le Temple.		1,200
Entretien du culte.		1,000
Achat d'un nouveau cimetière.		3,000
Frais d'inhumation gratuite pour les indigents.		500
Somme totale: onze mille sept cents francs.	F.	11.700

Cette somme de 11,700 francs, répartie entre 40 individus contribuables, dépasse par individu une commune de

290 francs ; mais comme plus de la moitié des individus de cette catégorie, ne peut payer une telle somme annuelle; il résulte de là que la plus lourde part de ces dépenses pèse à peu près sur dix individus qui ne payent pas moins, pour l'année 1804, de la somme énorme de 5 à 600 francs.

Cependant la prospérité du commerce marseillais attirait sans cesse de nouveaux étrangers dans les murs de la cité, y venant établir de nouveaux comptoirs. Les juifs prirent une large part à cette immigration, car, en 1808, nous voyons le gouvernement s'occuper de ce culte demeuré jusque-là presque dans un état d'isolement et de délaissement complet. En effet, Napoléon Ier voulut, par la création de nouveaux consistoires, réglementer les dépenses des synagogues provinciales, désormais obligées de se soumettre aux ordonnances de celles dépendant du consistoire de Paris. C'était là le premier pas fait dans un vrai progrès ; alors la population s'élevait à 458 individus dans la ville de Marseille. Bien que le nombre des familles aisées se fût accru rapidement par les résultats heureux d'un travail opiniâtre de ses membres, toute proportion gardée, il n'était pas assez considérable pour amener déjà dans les dépenses générales de la communauté, un allégement sensible par une répartition plus divisée des charges individuelles; d'ailleurs les besoins n'augmentaient-ils pas avec l'accroissement de la population, et toutes les dépenses, sans exception aucune, étaient à la charge des fidèles, dont la population se décomposait ainsi :

90 individus passagers seulement, traversent la cité, ne prenant que fort peu d'intérêt à la communauté de Marseille ; ils en réclament plutôt les services, qu'il ne peuvent lui apporter un allégement dans ses charges.

90 *à reporter*.

90 *report.*

250 individus se livrent au colportage, au commerce de détail, ouvrant des magasins provisoires, ce qui leur permet de vivre sans avoir recours à l'assistance publique, mais pourtant ils ne peuvent encore venir en aide à la colonie.

50 individus environ, demandent des secours temporaires de peu d'importance.

22 recoivent des secours journaliers, mensuels et annuels; ce sont les infirmes, les malades, les estropiés et quelques orphelins.

46 israélites forment le contingent des familles riches, aisées, opulentes; à elles incombe la lourde charge, mais aussi l'honorable mission de soutenir, par leurs largesses, la communauté ; chacune de ces familles contribue, proportionnellement à ses moyens pécuniaires, aux dépenses générales.

458 individus forment le total de la population juive pour l'année 1808. On remarque cette année peu de variation dans les sommes établissant le budget. Si quatre familles de plus prirent part à la répartition budgétaire, la quotité individuelle de répartition ne put être diminuée en rien, attendu que les dépenses de secours devinrent plus dispendieuses par le fait de distributions à domicile.

Depuis cette année 1808 jusqu'en 1819, la communauté israélite n'éprouva dans son organisation aucun changement notable; sa marche fut régulièrement ascensionnelle; seulement, en l'année 1810, la société de bienfaisance existant dans son sein dut se reconstituer. Bientôt encore, poussée par les nécessités des temps, par les soins de son consistoire vigilant, en 1824, en 1834 et en 1855, elle revisa ses règlements et ses statuts, afin de les améliorer ; en effet, un progrès nouveau, une innovation utile plus

appropriée à l'augmentation de la population toujours croissante et aux besoins des misères plus grandes, se formulent dans les réglements généraux. Nous parlerons bientôt des améliorations réalisées.

En 1819, établissement d'un pensionnat pour l'enseignement des garçons, rue Fort-Notre-Dame, n. 17. Cet établissement est transformé bientôt après en école primaire et transféré dans le local du nouveau temple, qui avait été ouvert au culte le 3 juin 1814, rue Grignan.

Placé dans l'intérieur d'une cour ouvrant sur la rue même, ce monument modeste pouvait contenir 1000 à 1200 fidèles; il avait été convenablement disposé et orné; le culte s'y exerçait d'une manière digne. Quoique les dépenses fussent supportées par la communauté seule, rien n'était négligé par M. le Grand-Rabbin pour rendre imposantes les cérémonies religieuses.

En 1821, la statistique du département des Bouches-du-Rhône, constate que la population israélite de Provence, s'élevait alors à 1700 individus, dont 1000 résidant à Marseille, 400 à Aix, 300 répartis (1) entre Arles, Salon et Saint-Rémy.

A Marseille, le nombre des maisons opulentes, honorablement placées dans l'estime générale, s'était considérablement accru ; le fructueux trafic des échelles du Levant en avait attiré plusieurs dont le nom chantait déjà dans le monde commercial avant leur établissement définitif dans la ville de Marseille. La fondation de ces opulentes maisons était pour la cité une bonne fortune. Altaras, Sciama, Mopurgo, Delpuget, Marini, Samuel Cohen, Pichiotto, Sollal, Carcassonne, Foy, Nathan, Crémieux, Sacerdos, Benahim, Suarès, Alphandery et tant d'autres maisons aussi honorables que riches dont nous oublions

(1) *Statist. des B.-du-Rhône*, vol. 1, page 902-1821.

les noms, donnèrent à la communauté israélite un lustre et une importance qui, chez elles, accéléra le mouvement ascensionnel, lui permettant d'atteindre dans un demi-siècle à peine écoulé, cette haute position d'estime et de considération dont elle jouit et qu'elle mérite à tous égards.

Le recensement pour l'année 1824 porte la population juive à 1250 individus.

120 individus passagers traversent la cité, y faisant un séjour plus ou moins prolongé, sans résidence fixe, et ne participent à aucune charge.

830 individus résidants se livrent au petit commerce de détail, vivant, mais ne pouvant encore participer aux charges de la communauté.

100 individus réclament des secours temporaires, en attendant leur établissement définitif.

20 négociants ou fils de négociants, courtiers, supportent la haute taxe de cotisation personnelle et volontaire.

130 magasiniers, courtiers, trafiquants divers, viennent en aide, chacun selon ses moyens pécuniaires, à la communauté.

50 malades, incurables, orphelins, pauvres honteux.

1250 individus, total de la population en l'année 1824.

La somme nécessitée cette année, soit pour subvenir aux dépenses ordinaires et à celles extraordinaires occasionnées par les nouvelles écoles, les maisons hospitalières et les distributions extraordinaires de secours et frais de culte, s'élève au chiffre de 35,000 francs, ce qui donne une quotité de plus de 230 francs pour les 150 individus contribuables,

Aussi, en 1831, voyons-nous le gouvernement prendre en considération l'importance du développement du culte israélite dans la ville de Marseille et dans le département;

car là aussi il devait suivre l'importance constatée de la population de la communauté marseillaise, qui atteignait alors le chiffre de 1500 individus.

Dès lors il ordonna de mettre à la charge de l'Etat le traitement des ministres ; cette équitable mesure gouvernementale devint un allégement pour la colonie et diminua quelque peu les lourdes charges qui pesaient en particulier sur un certain nombre d'israélites, dont la bonne volonté allait jusqu'à s'imposer de rudes privations pour soulager les misères de leurs coreligionnaires.

En 1839, ordonnances ministérielles qui établissent que, désormais, les hospices et hôpitaux seront ouverts aux ministres israélites, afin qu'ils puissent visiter, sans opposition aucune, les malades appartenant à leur culte.

Création, rue de l'Ormeau, 5, d'une nouvelle école de filles et organisation d'une société de bienfaisance de dames pour les femmes incurables. Déjà, en 1837, la ville de Marseille, pour la première fois, inscrivit dans son budget une subvention de minime importance, il est vrai, mais qui ne constatait pas moins un principe admis. En effet, en 1858, cette subvention fut augmentée; la bienveillance du conseil municipal en faveur du culte israélite, s'étendit jusqu'à accorder une augmentation à la petite somme déjà allouée aux écoles.

Nous devons dire que la permission que l'autorité crut dans sa sagesse devoir accorder aux prêtres israélites de visiter leurs co-religionnaires malades qui entraient aux hospices de la ville et du département, ne vint apporter presque aucune diminution dans le nombre des malades soignés à domicile par la communauté et dans les maisons hospitalières entretenues par elle. Car jusqu'aujourd'hui les juifs préfèrent le service de leurs propres établissements aux hospices civils. On le sait, les préjugés sont difficiles à détruire.

En 1840, les israélites ouvrirent à leurs malades un nouvel hospice, rue des Vignerons; malheureusement il fut fermé quelques années après, les fonds nécessaires à son entretien manquant tout à fait; mais en 1860, la générosité de MMes veuve Crémieux et Julie Carcassonne en ouvrirent les portes aux malades. Cet hôpital est actuellement placé rue des Claristes, n. 84. Honneur à la charité! lorsqu'elle passe, découvrons nos fronts. N'est-elle pas un ange échappé du ciel et que l'œil vigilant de l'Eternel feint de ne point apercevoir; ne voulant pas le rappeler à lui, il lui laisse consoler la terre?

On m'excusera de placer ici un fait; il est caractéristique, il plaide en faveur de la confraternité humaine. Feu messire le chanoine Leautier, alors simple curé, avait été nommé de la cure de Saint-Théodore à celle de Saint-Charles (intrà-muros); les fêtes de la Noël approchant, il avait parcouru toute la circonscription de sa paroisse, quêtant pour les pauvres, sans oser frapper à la porte d'un des plus beaux hôtels du quartier, habité par un opulent israélite, M. Samuel Cohen. (Cet honorable négociant possédait, en effet, la somptueuse demeure où jadis, M. Bricogne, receveur du département, avait donné de si splendides fêtes et où, aujourd'hui, la Poste a installé ses bureaux.) Ce cœur généreux apprenant par un tiers la délicatesse du nouveau curé, court chez lui comme bon voisin, car le palais du riche et digne israélite était en face même du temple chrétien, reproche au saint prêtre son oubli à l'encontre d'un habitant de la paroisse qui n'a jamais fait défaut à un appel charitable, sous quelque habit qu'il se présente et il remet entre les mains du prêtre catholique la somme de 300 francs pour les pauvres.

En cette année 1840, la population israélite, s'élevait à 1550 individus. Les ressources de la communauté, loin d'augmenter, diminuèrent par les lourdes charges qui

pesaient sur elles ; aussi les années suivantes virent-elles se fermer cet hospice de la rue des Vignerons dont la fondation avait été si laborieuse et si utile.

En 1846, nouvelle ordonnance ministérielle, accordant la faculté aux ministres du culte israélite de visiter les soldats juifs, malades à l'Hôpital militaire. Cette mesure sage devient une nouvelle charge pour le budget de la communauté, charge pourtant nécessaire, car tout en visitant les malades pour leur donner les consolations de l'âme, MM. les Rabbins ne se crurent point dispensés de leur apporter quelques soulagements aux maux physiques ; les soins les plus minutieux leurs sont depuis longtemps prodigués; mais aussi, dès ce jour, un article de plus a pris place dans les colonnes du budget de la communauté. Cet état de chose intéressa vivement le gouvernement ; aussi n'hésita-t-il point en 1849 à accorder une rétribution prise sur les deniers de l'Etat à un professeur spécial pour l'enseignement religieux à donner aux élèves israélites, fréquentant les classes du Lycée.

La population pour cette année, s'est élevé à 1684 individus, classés comme suit :

90 individus passagers, traversant la cité sans s'y arrêter définitivement.

1010 individus résidants, se livrant au petit commerce de détail, vivant, mais ne pouvant participer aux charges de la communauté.

110 individus, réclamant des secours temporaires, en attendant leur établissement définitif.

30 individus, négociants, fils de familles, courtiers, riches marchands, supportant la plus haute taxe de cotisations personnelles et volontaires.

52 individus malades, paralitiques, estropiés, aveugles, orphelins.

1282 *à reporter.*

œuvres pour la société israélite, des secours mensuels et hebdomadaires furent organisés en faveur des vieillards, les voyageurs indigents obtiennent des distributions en espèces leur permettant de continuer de suite leur route; aux veilles des grandes fêtes, les indigents reçoivent leur part de ces largesses; de plus, la société de bienfaisance donne chaque année à tous les pauvres de la communauté LA NOURRITURE DE PAQUES pendant huit jours; on fait aussi participer les prisonniers à cette distribution exceptionnelle et dispendieuse.

En 1863, fondation de deux nouvelles sociétés de secours mutuels, sous les noms des ENFANTS DE SALOMON et des ENFANTS DE JACOB.

En résumé en 1865, la communauté israélite comptait à Marseille plus de 2500 individus. Nous les désignons de la manière suivante:

60 individus passagers, traversent la cité, ne prenant que fort peu d'intérêt à la communauté de Marseille, ils en réclament plutôt les services qu'ils ne peuvent lui procurer le moindre allégement dans les charges qui la grèvent.

1000 individus résidants se livrent au commerce de détail, vivent du fruit de leur travail, mais ne peuvent participer aux charges de la communauté.

115 individus réclament des secours temporaires, en attendant un établissement définitif qui puisse les sortir d'embarras.

80 malades, dont quelques-uns dans les hôpitaux, incurables, orphelins.

95 individus, négociants, fils de négociants, courtiers, propriétaires, riches marchands, supportent la plus haute taxe de cotisation individuelle et volontaire.

1350 *à reporter*.

1350 *report.*
1150 individus, magasiniers, courtiers, traficants, petits propriétaires, industriels divers, viennent en aide, chacun selon ses moyens pécuniaires, à la communauté.

2500 individus pour l'année 1865.

Les diverses dépenses soit du culte, soit celles occasionnées par l'assistance publique, hospices, écoles, inhumations s'élèvent à plus de 33,000 francs, sans comprendre daus cette somme les subventions départementale et communale. Cette somme entière supportée par la communauté se subdivise ainsi :

Frais du culte.	F. 8,000
Assistance publique.	25,000
Somme totale.	F. 33,000

Cette somme, par répartition, donne une moyenne de 260 francs par individus, et si on ajoute à cette commune de 260 francs, le coùt du nouveau temple et les ornements qui l'embellissent, nous constatons les chiffres suivants :

Coût du Temple, rue Breteuil :

Batisse.	F. 242,000
Ornements.	40,000
Imprévus.	18,000
Total.	F. 300,000

Nous constatons donc qu'aujourd'hui, on donne l'éducation gratuite à plus de 110 enfants, en plus de diverses infortunes cachées pour lesquelles son digne grand rabbin ne cesse de faire appel à la générosité de ses co-religionnaires. La communauté israélite soigne encore plus de 60 malades, dans les deux hospices qu'elle possède. Le comité de surveillance subventionne deux médecins et

trois pharmaciens, pour le service médical ; il est gratuit pour les indigents, et différentiel, suivant les fortunes, pour les autres membres de la communauté qui veulent y recourir, un service particulier est organisé pour les accouchements et pour les nourrices ; en faveur des indigents, on accorde des secours en argent et en nature, et.-cela à domicile, à plus de 50 malades honteux, incurables, aveugles ; on fournit à l'entretien de plus de 20 vieillards, les journées sont payées jusqu'à 2 francs par jour à certains malheureux. La communauté possède quatre sociétés de secours mutuels des deux sexes ; deux écoles, une pour garçons et l'autre pour filles, où l'on n'exige des élèves qu'une rétribution proportionnée à la fortune des parents. On a ouvert une école d'arts et métiers ; on fournit à l'entretien du culte, deux écoles gratuites pour les enfants pauvres. Les inhumations gratuites occasionnent encore des frais considérables, car des pierres funéraires sont posées gratuitement sur toutes les fosses des défunts dont les familles sont pauvres.

Sans doute le département et la ville, ont accordé des subventions, mais elles ne peuvent diminuer que faiblement la lourde charge qui pése et pèsera encore longtemps sur la communauté israélite, car l'accroissement de la population qui est vraiment remarquable, et les incessants efforts du consistoire pour civiliser la nation, donnent naissance à de continuels appels de fonds. Les dépenses effectuées pour diminuer les besoins, sont d'autant plus considérables et impérieuses que ces besoins ne cessent de se produire généralement chez une classe d'individus, éprouvant par préjugés et ignorance la plus grande répugnance à profiter des secours que leur offrent les établissements de charité fondés sous le haut patronage du gouvernement.

Nous osons espérer que le travail consciencieux que nous avons placé sous vos yeux continuera, Messieurs, à

prouver que les idées religieuses ne sont point en décadence chez les Israélites ; que l'assistance publique sagement et libéralement dirigée par les ministres du culte et sous la haute impulsion de son administration consistoriale, y développent des tendances civilisatrices par l'allégement des souffrances et des misères humaines. Notre étude démontrera encore au gouvernement et aux édiles de la cité, còmbien est digne d'interêt, cette communauté de Marseille, dont le consistoire vigilant, composé dechefs de famille les plus honorablement placés dans l'estime du commerce de la cité, a tout fait pour la prospérité de la colonie, et qui, désormais, est disposé à en faire davantage encore, sous la prudente et sage direction de son grand rabbin, surtout si l'autorité, secondant de si généreuses dispositions, consacrait quelques fonds de plus au chapitre du budget concernant ce culte, car, Messieurs, cette notable augmentation de la population israélite de notre ville, est un enseignement irrécusable de la marche ascendante des temps.

En 1801, cette population atteignait à peine le chiffre de 300 individus ; en 1866, elle dépasse 2,500 individus, tandis que la population entière de Marseille qui n'était que de 90 mille habitants en 1801, n'atteint que le chiffre de 300 mille en l'année 1866.

Les deux termes de populations comparés l'un à l'autre, nous offrent pour résultat les proportions suivantes :

Pendant les soixante six années écoulées, la population générale de la ville de Marseille nous donne une augmentation moyenne par année de 5 1/2 pour cent ; pendant les soixante six années écoulées, la population israélite nous donne une augmentation moyenne par année de 11 pour cent.

En un mot, pour être plus intelligible et plus vrai, nous constatons d'une manière certaine cette règle de proportion.

La population juive, en 66 années, depuis l'an 1800 à 1866, de 1 s'est élevée à 8, tandis que la population générale de Marseille, pendant la même période de temps, de 1 ne s'est élevée qu'à 3 1/2.

Ces rapprochements de chiffres sont sérieux et inattaqués ; ne prouvent-ils point jusqu'à l'évidence que cette immigration considérable (car les chiffres de naissance des enfants juifs demeurent un peu au-dessous même des proportions des naissances des enfants des autres cultes), est le résultat heureux de la prospérité commerciale de notre cité, et de la sécurité et de l'ordre public dont elle jouit; de la liberté, de la tolérance et du respect qui ne cessent de présider à l'exercice de chaque culte ? Devons-nous, pour prouver le fait, entrer dans quelques détails ?

M. le grand Rabbin, d'une part, et M. Honoré Autran chef de l'Etat-Civil, nous ont fourni des documents officiels qui ne laissent rien désirer à cet égard.

Enfants Israélites. Sur 5 années, 1861 à 1865, commune par année, 50 naissances sur une population de 2,500 âmes nous donne 2 0/0

Enfants culte catholique. Pour 5 années, 1861 à 1865, 47650 naissances commune par annëes 3 1/6 pour cent sur une population de 300,000 âmes.

« La Provence, disaient, en 1821, les auteurs de la sta-
« tistique des Bouches du Rhône, dans le premier volume
« de cet important ouvrage (page 900), a été dans tous les
« temps, une terre hospitalière, où les hommes de tous les
« pays et de toutes les religions, ont trouvé asile et pro-
« tection. »

Depuis lors, cet état de choses serait-il changé ? Quel démenti formel les faits que nous avons placés sous les yeux ne donneraient-ils pas à une si absurde affirmation ! Marseille, en effet, est un milieu où se meuvent à l'aise tous les amants des principes généreux et grands de 1789,

1282 *report.*

392 individus, magasiniers, courtiers, trafiquants divers venant en aide à la communauté, chacun selon les moyens pécuniaires dont ils dispose.

1684 individus, total pour l'année 1846. Nous devons faire observer ici que cette classe de juifs, que nous appellerons *moyenne*, consistant en magasiniers, courtiers, trafiquants divers, contribuant pour leur part à la dépense générale depuis l'année 1819 seulement, ne s'élevait, à cette époque, qu'à 130 individus et qu'en l'année 1846, elle s'élève déjà à 492 individus, et nous la verrons atteindre, en 1863, le chiffre de 1150 individus. Ces chiffres sont éloquemment significatifs, Messieurs, et ils ne prouvent point un mouvement rétrograde, soit dans le moral, soit dans le matériel de la communauté israélite de notre cité.

En 1854, organisation dans le sein de la communauté d'une société d'encouragement des arts et métiers pour les jeunes garçons et fondation d'une œuvre de dames, dans le même but pour les jeunes filles. Ouverture d'une salle d'asile.

En 1825, acquisition d'un nouveau cimetière israélite, quartier de Saint-Pierre, et subvention de la ville pour cet objet.

Nous arrivons, Messieurs, à une époque où la société israélite, fondée civilement sur les bases qui soutiennent et régissent les autres sociétés religieuses, réclame proportionnellement à son importance. La bienveillance de l'Etat et le concours de la cité, ses droits incontestables pour les obtenir ne font plus de doute dans l'esprit de nos administrateurs; dès lors, ainsi aidés par la ville et par le département, ils fondent un temple, rue Breteuil, monument de plus dans la cité marseillaise.

L'année 1858 qui le vit s'élever a été féconde en bonnes

sous quelque nationalité qu'ils s'abritent, sous quelques costumes qu'ils se produisent, sous quelque culte qu'ils se groupent; Marseille, en un mot, est le temple saint d'une libérale tolérance.

Veuillez nous pardonner une dernière réflexion ; elle assiége notre esprit depuis le commencement de cette étude. Nous n'avons trouvé place qu'ici pour vous la communiquer. Oui, Messieurs, vous conviendrez avec nous qu'une augmentation de population si grande, si importante, malgré les nombreuses secousses imprimées au pays par les diverses révolutions qui l'ont agité pendant ces soixante-six années, prouve quels chiffres plus considérables encore la communauté juive eût atteint, si une paix constante, fruit d'une salutaire entente entre les droits du pouvoir, et le désir légitime des populations était venu sanctionner une stabilité indispensable au développement progressif des facultés morale, religieuse et matérielle des nations.

STATISTIQUE MÉDICALE COMPARATIVE

DES ARMÉES ALLIÉES

PENDANT LA CAMPAGNE D'ORIENT (1854-56)

ET DE CELLES

DE L'UNION AMÉRICAINE

PENDANT LA GUERRE DE LA SÉCESSION (1861-65)

« En temps de guerre, le gaspillage des vies humaines et la destruction des santés et du bien-être ont été et doivent être bien plus attribués aux maladies qu'aux batailles. Une histoire fidèle de toutes les guerres serait l'histoire de maladies, de morts et de souffrances qu'il eût été facile de prévenir (1). »

C'est dans ces paroles, navrantes de vérité, de la si célèbre miss Florence Nightingale, que peuvent se résumer les remarques faites à toutes les époques de l'histoire, qu'en dehors des effets directs du combat, des luttes plus ou moins meurtrières, il y a des fléaux destructeurs qui s'attachent aux flancs des armées les mieux approvisionnées de munitions de guerre, et qu'elles sont fréquemment prises au dépourvu par des avalanches épidémiques qu'il ne serait point impossible de prévenir et dont la gravité pourrait être modérée par des mesures d'ordre général, et une organisation mieux entendue de l'administration sanitaire.

(1) Miss Nightingale. — *Notes on Hospitals and on Nursing.*

Nous avons précisément sous les yeux deux rapports officiels qui renferment des documents statistiques suffisant pour faire tout à la fois parfaitement ressortir ce qu'il y a de déplorable et de vrai dans cette appréciation des horreurs inséparables de l'état de guerre, et complètement édifier sur les résultats de la bonne appropriation des ressources médicales et administratives, comme sur les conséquences de l'insuffisance du service de santé en campagne.

L'un de ces ouvrages a valu le prix Monthyon à son auteur, M. le Dr Chenu, médecin principal de l'armée (1). C'est un volumineux travail, aux proportions magistrales, véritable monument de statistique historique, médicale et administrative, qui comprend : 1° l'exposition sommaire et mensuelle des évènements de la campagne d'Orient, envisagés dans leur rapport direct avec l'objet propre des études de l'auteur; 2° la statistique proprement dite, pour les armées alliées, française, anglaise, piémontaise, à l'exception de l'armée turque, qui n'est pas organisée de manière à fournir les documents indispensables; 3° des conclusions basées sur des faits et suivies de considérations variées et de vues d'application.

L'autre, sort des bureaux du major-général Joseph K. Barnes, chirurgien-général de l'armée des États-Unis (2). Il comprend, sous la forme d'une circulaire aux officiers du corps médical, à la tête duquel il est placé, deux rapports

(1) *Rapport au Conseil de Santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux français en Turquie, pendant la campagne d'Orient, en* 1854, 1855, 1856 ; in-4° de 732 pages. Paris, V. Masson et J. Dumaine, éditeurs.

(2) SURGEON GENERAL's office (circular n° 6). *Reports on the extent and nature of the materials available for the preparation of a medical and surgical history of the rebellion*. Washington, november 1865. In 4° de 166 pages.

très étendus des chirurgiens lieutenant-colonel George A. Otis, pour la partie chirurgicale, et major J.-J. Woodward, pour la partie médicale; mais ce n'est encore, pour ainsi dire, que le programme des nombreux et importants documents destinés à être coordonnés pour retracer l'histoire médico-chirurgicale de la guerre de la sécession, pendant une période de près de quatre années de 1861 à 1865. Tous les matériaux de ce travail grandiose sont contrôlés, analysés et classés sous la direction des auteurs des rapports, et on peut juger, par le grand soin avec lequel leur dépouillement est fait, qu'ils promettent de doter la science des acquisitions de la plus grande valeur. Ils renferment non-seulement des tableaux statistiques dont les chiffres sont de nature à frapper l'imagination, et la relation des blessures et des maladies observées pendant la campagne, comme des opérations auxquelles elles ont donné lieu et des complications diverses qui les ont suivies, mais encore la description et les dessins d'un grand nombre de pièces pathologiques, des planches photographiques qui reproduisent ingénieusement des résultats chirurgicaux les plus rares, les specimens des divers moyens de transport des blessés pour rendre saisissables les perfectionnements qui y ont été apportés; enfin, des détails sur le mode de construction et d'administration des établissements hospitaliers ainsi que sur l'organisation générale du service de santé.

Après cette introduction succincte et trop incomplète assurément pour bien faire comprendre toute l'importance de telles publications, abordons maintenant l'étude des données statistiques qui servent de base aux considérations sommaires qu'elles comprennent sur les principales maladies qui sévissent aux armées, et sur les moyens les plus rationnels de prévenir les mêmes malheurs dans les guerres futures.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique médico-chirurgicale de la campagne d'Orient (du 31 mars 1854, occupation de Gallipoli, au 6 juillet 1856, évacuation de la Crimée),

« Des armées ont péri par l'épée, des armées ont été englouties par les éléments : mais jamais peut-être, depuis que la main du Seigneur s'appesantit sur l'armée des Philistins et la détruisit en une nuit, jamais une perte par maladie, telle que la nôtre dans cette dernière guerre, n'a été rapportée. » (*Rapport du colonel Tulloch, sur les pertes de l'armée anglaise pendant la période du* 1er *octobre* 1854 *jusqu'au* 30 *avril* 1855.

A l'exemple de l'auteur du *Rapport au Conseil de santé*, nous rappellerons d'abord très sommairement les faits principaux de la campagne, les divers mouvements et situations de l'armée. « Ce journal permettra de reconnaître les causes nombreuses des maladies du soldat en campagne, d'apprécier l'importance de ces causes, de suivre pas à pas les diverses phases des épidémies, de se rendre compte des proportions des malades et des tués et blessés par rapport à l'effectif ; questions intéressantes et qui sont presque toujours le sujet d'exagérations singulières (1). »

Les deux tableaux suivants, que nous avons établis d'après les 41 premiers tableaux de M. Chenu aideront aussi, d'ailleurs, à se faire rapidement une idée des mouvements de l'armée et de ses nombreux établissements hospitaliers.

(1) CHENU, *opere citato* page 12.

État du mouvement mensuel des malades de l'armée pendant son séjour de Gallipoli et de Varna, et aux ambulances de Crimée.

MOIS et ANNÉES.	EFFECTIF MOYEN des troupes	NOMBRE DES MALADES				RAPPORT à l'effectif MOYEN 1 sur
		ENTRÉS	SORTIS	ÉVACUÉS	DÉCÉDÉS	
1854 avril......	10000	430	348	»	4	23 (1)
» mai	30000	2278	1329	»	17	13 (1)
» juin......	40000	1708	1307	»	18	23 (1)
» juillet	55000	8239	1853	668	5030	7 (1)
» août......	50000	5418	1414	1884	3015	9 (1)
» septembre.	30000	2064	253	1305	258	15 (2)
» octobre ...	45000	4747	643	1984	817	9
» novembre .	56600	8990	1225	3964	659	6
» décembre .	65090	6432	1233	3227	771	10
1855 janvier....	78000	9259	1912	6326	997	8
» février....	89000	8298	1028	7776	457	11
» mars......	95000	7737	1057	5522	518	12
» avril......	91000	6323	1663	4433	626	14
» mai.......	106000	8732	1731	5768	1140	12
» juin.......	120000	21475	2961	10988	3831	6
» juillet.....	118000	16088	3742	10765	1946	7
» août......	119000	16519	3357	10848	1796	7
» septembre.	125000	14324	6316	7248	2254	8
» octobre ...	138000	8018	5548	3656	1411	17
» novembre.	143000	8638	3996	3582	771	17
» décembre .	145000	12949	4864	6583	1340	11
1856 janvier....	144000	13424	4039	6437	1763	11
» février....	132000	13457	1356	8949	2946	10
» mars......	120000	8034	1889	7126	2839	15
» avril......	105000	4781	1293	2512	1411	22
» mai.......	68000	3318	797	1933	383	20
» juin.......	25000	953	610	726	99	26
» au 6 juillet.	5000	18	16	433	2	»
Moyennes et totaux généraux	100000 environ	222651	57780	124643	37119	26 max. 6 min.

(1) Ces chiffres sont relatifs aux hôpitaux de Gallipoli, de Nagara, d'Andrinople et de Varna, et aux ambulances.

(2) A partir de septembre, le tableau comprend les chiffres des ambulances de la Crimée et des hôpitaux précédents jusqu'au 1er avril 1855.

Etat général du mouvement des malades dans les hôpitaux.

HOPITAUX.	NOMBRE DES MALADES entrés	sortis	évacués	morts	DURÉE DES MOUVEMENTS (1)
Gallipoli	4581	4091	38	452	de mars 1855 à juill. 1856
Nagara	2911	2586	13	312	id. à juin 1856
Andrinople	304	273	22	9	id. à juill. 1856
Varna	3681	2966	18	697	id. à juin 1856
Maltépé	12785	9032	2314	1449	de sept. 1854 à mai 1856
Péra	27500	9670	12736	5094	id. id.
Ramitchiflick n° 1	18874	11581	4502	2791	id. id.
Dolma-Batgtché	8628	2268	4043	2317	de juill. 1854 à juin 1856
Gulhané	23842	7889	11301	4652	id. à juill. 1856
Kanlidgé	2048	1425	176	147	de déc. 1854 à juin 1856
Daoud-Pacha	18652	15020	1641	1991	id. à mai 1856
Ecole Militaire	12066	3888	5641	2537	de janv. 1855 à juill. 1856
Ecole Préparatoire	2998	739	1618	611	de mars 1855 à déc. 1855
Ambassade russe (réservé aux officiers)	908	690	170	48	id. à avril 1856
Terrain de manœuvres	14151	4580	7344	2227	de mai 1855 à juill. 1856
Maslack n° 1	2969	2127	304	538	id. à juin 1856
Université	7502	2584	3237	1681	de juin 1855 à id.
Malesck n° 2	2808	2141	265	402	de sept. 1855 à juill. 1856
Ramitchiflick n° 2	3542	2662	509	371	de mars 1856 à id.
Eaux-Douces	1064	889	127	48	d'avril 1856 à juin 1856
Prinkipo	1722	1377	298	47	id. à juill. 1856
Eupatoria	1033	357	631	50	d'octob. 1855 à déc. 1855
Kinburn	648	113	490	45	de fév. 1856 à mai 1856
Marins de la flotte traités à bord ou dans les hôpitaux de Thérapia et de Chalki	34817	22035	630	846	d'avril 1854 à septembre 1855 pour un effectif moyen de 7 à 10,000 hommes d'équipages.
Totaux	210034	110983	58068	29592	

(1) Pour les quatre premiers hôpitaux, les mouvements antérieurs à mars 1855 sont compris dans l'état mensuel n° 2.

Exposition sommaire des faits principaux de la campagne.

C'est du 31 mars au 15 avril que les premières troupes françaises et anglaises débarquèrent à Gallipoli. Comme toutes les villes turques, cette ville est sale, mal bâtie, ses rues sont étroites, tortueuses, immondes. A leur arrivée, les troupes furent employées à l'assainissement de la ville et du port, à des travaux de terrassement et de défense en avant. La saison était douce, très froide par moments, très changeante, et cependant, sur un effectif moyen de 10,000 hommes pendant le mois, il n'entre que 430 malades dans les hôpitaux, et l'on n'y compte que 4 morts, 1 ou moins de 1 pour 100 (1). « C'est que aussi longtemps, dirons-nous avec un autre savant médecin principal de l'armée, M. Garreau, que les privations, les fatigues, les émanations délétères n'ont pas appauvri, altéré le sang, et par suite attaqué les forces radicales de l'organisme humain, le soldat résiste admirablement aux intempéries des saisons (2). »

Dans le mois de mai, sur un effectif moyen de 30,000 hommes, on n'enregistrait que 2,278 malades dont 334 vénériens et 17 morts ; les maladies les plus communes sont la bronchite, la pneumonie, la fièvre typhoïde, et les fièvres intermittentes (3).

Dans le mois de juin, l'influence paludéenne se dessine plus complètement même chez les matelots de la flotte, qui a offert 62 varioleux. On constate quelques cas de choléra. Sur un effectif moyen de 40,000 hommes, il entre aux hôpitaux 1,708 malades, dont 460 blessés et vénériens et 8 cholériques, et on enregistre 18 décès (4).

(1) Chenu, *op. cit.* Mouvement des hôpitaux, page 15,

(2) *Du service de santé de l'armée et de l'organisation qu'il réclame.* (Spectateur militaire, juin 1865.)

(3) Chenu, *op. cit.* page 18. — (4) *Id.* page 20.

Mais, à partir du mois de juillet, l'armée eut à subir sa première et grande épreuve, sa première étape de misères si affreuses, supportées avec tant de résignation ; nous voulons parler du choléra qui avait déjà fait quelques victimes sur divers points de l'armée et dont le départ pour l'expédition de la Dobruscha (le 21 juillet) semble avoir donné le signal à son développement épidémique, sous l'influence d'une chaleur accablante de 30 à 33 degrés et d'un violent orage (le 23), et du campement au voisinage de marais pestilentiels. L'invasion du fléau atteint les proportions effrayantes de 7,156 cas, dont 4,841 décès dans toute l'armée d'un effectif moyen de 55,000 hommes, pour le mois de juillet, dont le mouvement général des hôpitaux comprend 8,239 entrées et 5,030 morts. (1)

Il faut lire le tableau qui a été fait de cette désastreuse expédition par M. de Bazancourt (2) et par ses historiens médicaux MM. Scrive, Cazalas, Quesnoy etc., (3) pour comprendre toute l'étendue des souffrances et des cruelles épreuves auxquelles l'armée a été soumise en présence de ce terrible agent de destruction qui la menaçait d'un anéantissement total, lorsque des mesures sanitaires, merveilles d'à propos et d'efficacité dictées au commandement et à l'administration par l'inspecteur-directeur M. Michel Levy et par le médecin en chef M. Scrive, vinrent en atténuer les effets. Du 18 juillet au 18 août, 11 médecins sont morts frappés eux-mêmes par le fléau ; 11,282 malades sont entrés aux hôpitaux ou dans les ambulances sous tentes, et 8,045 y ont laissé la vie.

Le 25 août eurent lieu les dernières dispositions pour l'expédition de Crimée, qui fut annoncée par une proclama-

(1) Chenu, *op. cit.* Mouvement des hôpitaux, page 31.

(2) *Histoire de la guerre d'Orient.*

(3) *Relation médico-chirurgicale de la campagne d'Orient*, et *Recueil des Mémoires de médecine militaire*, 2ᵉ série, tomes XV et XX.

tion mémorable du maréchal de Saint-Arnaud. Les troupes, embarquées à Varna au commencement de septembre, débarquèrent le 13 à Eupatoria, et à peine furent-elles rejointes par les troupes anglaises et turques, qu'eut lieu la bataille de l'Alma (le 20 septembre) dans laquelle se mesurèrent deux armées à peu près égales en nombre, 58,808 hommes du côté des alliés, et 60,000 hommes du côté des Russes.

A la suite de ce grand combat où il y eut au total, dans les diverses armées, 2,296 tués, 5,640 blessés, et 1,011 disparus ou prisonniers, les ambulances françaises eurent à panser 1,494 blessés dont 1,197 français et 297 russes. Le personnel médical ne se composait que de. 30 médecins, dont 14 jeunes aides-major sans expérience, de telle sorte que chacun a eu plus de 50 blessés à soigner en moyenne. 79 amputations ont été pratiquées, et l'embarquement des blessés a eu lieu le lendemain pour Constantinople.

Cependant, le choléra, qui avait presque complétement disparu depuis le débarquement en Crimée, continuait à signaler encore son influence parmi les troupes. Le maréchal de Saint-Arnaud en fut atteint le 26, et mourut en mer le 29.

Le mouvement des ambulances françaises en Crimée, pendant le mois de septembre, pour un effectif de 30,000 hommes, comprend 2,046 malades, dont 1,197 blessés, 491 fiévreux et 376 cholériques, et 256 morts. On constate le développement du scorbut sur la flotte, qui compte plus de 500 cas de cette affection (1).

Avec le mois d'octobre commencent les travaux du siége de Sébastopol. Ce fut pour l'armée une phase de souffrances, de travaux considérables et de dangers incessants, avec des alternatives de luttes désespérées. Le service des tranchées

(1) Chenu, *op. cit.*, page 48.

et des batteries, quel que fût le temps, exigeait une veille continuelle et des précautions de chaque instant pour ne pas être vu par l'ennemi. Ce service, pendant les nuits froides, alors que les tranchées étaient remplies de neige et d'eau, ou lorsque le thermomètre marquait 7 ou 8 degrés au-dessous de zéro ou plus encore, comme cela s'est si subitement reproduit pendant la durée du siège, donnait aux ambulances beaucoup de malades et de congelés. La plupart des malades présentaient une prostration extraordinaire, état dépendant probablement d'une alimentation qui laissait beaucoup à désirer, et des influences du scorbut, qui continuait ses ravages dans la flotte. On signalait beaucoup de diarrhées, de dyssenteries, et des cas de choléra à forme lente et à terminaison typhoïde. Pour un effectif moyen de 45,000 hommes, il est entré aux ambulances 4,747 malades, y compris 1288 blessés dans les diverses reconnaissances et dans les travaux de tranchées (1).

Le 5 novembre eut lieu la bataille d'Inkermann, qui est plutôt, dit M. Chenu, une tuerie qu'un combat; les pertes furent cruelles de part et d'autre, mais plus considérables du côté des Russes; elles s'élèvent tant en blessés qu'en tués, à 2,815 pour l'armée anglaise, 1,850 pour l'armée française, et pas moins de 15,468 pour l'armée russe. Les ambulances françaises eurent à pratiquer 159 opérations importantes (résections et amputations). Et au total, sur un effectif moyen de 56,000 hommes, il y est entré, pendant le mois de novembre, 8,990 malades, dont 2,015 blessés, 3,043 cholériques, 371 congelés, et il y est mort 659 hommes. La flotte comptait plus de 1,000 scorbutiques (2).

A partir de décembre, les mauvais temps de l'hiver accrurent ces calamités : vents, pluies torrentielles, neige.

(1) Chenu, *opere cit.*, page 58.
(2) Id., id. pages 63 et 69.

Vers la fin de ce mois, le sol des camps était tellement détrempé, qu'il formait une vase épaisse qui rendait la circulation et les communications très difficiles. Le service des tranchées, où les hommes avaient les pieds dans l'eau glacée, fournit de nombreux malades. On comptait un douzième de l'effectif aux hôpitaux, aux ambulances, et aux infirmeries régimentaires.

L'armée anglaise eut beaucoup à souffrir ; les communications avec Balaclava furent rendues presque impossibles à cause de l'état du sol. Tout lui manquait à la fois, vivres, munitions, moyens de transport. Le général en chef français lui prêta assistance pour le transport des malades qui étaient encore proportionnellement plus nombreux que dans l'armée française. Son effectif valide était très-restreint: on comptait presque autant de malades que de combattants, et elle faisait des pertes considérables par la dyssenterie et le scorbut.

L'armée russe était aussi éprouvée par les mêmes causes, malgré les approvisionnements de la place. Le ravitaillement par Symphéropol présentait les plus grandes difficultés.

Le printemps n'apporta pas de répit à ces souffrances ; il ne fit qu'en changer la nature. L'été y mit le comble, et le typhus, dont on avait signalé déjà quelques cas en novembre, fit encore plus de ravages que les intempéries d'un hiver rigoureux. La moyenne par mois des malades entrés aux ambulances francaises est de 5 à 6000 ; il y en eut 6,432 en décembre, 9,259 en janvier, 8,298 en février, 7,737 en mars, 6,323 en avril, 8,732 en mai, 21,475 en juin (y compris 4,762 cholériques, et 8,089 blessés de l'attaque du Mamelon-Vert, le 7 juin, et de l'assaut de Malakoff, le 18 juin).

En juillet et en août, le mouvement n'est pas moindre de 13,000, sans compter les blessés ; et quant aux pertes, elles furent très considérables, tant par les maladies, le

choléra, la dyssenterie et le scorbut que par le feu de l'ennemi.

Enfin, arrive le 8 septembre, jour où fut donné l'assaut suprême de Malakoff, qui assura la prise de Sébastopol. Les pertes de l'armée française, tués, blessés ou disparus dans cette journée s'élèvent à 7,563 hommes ; celles des Anglais, à 2,471, des Piémontais, à 40, et des Russes, à 11,737, ce qui fait au total 21,802. 42 médecins ont eu à soigner 3,360 blessés pendant cette mémorable journée ; et la nuit, comme le lendemain, les ambulances reçurent encore le reste des blessés ainsi que plus de 400 Russes. D'après le rapport du médecin en chef, il a été fait près de 500 opérations immédiates, dont 140 graves ou importantes (1).

A la suite de la prise de Sébastopol, il y avait en traitement dans les ambulances, 10,520 malades ou blessés, et pour faire le service, il n'y avait pas 80 médecins, même en comptant 5 médecins détachés de la flotte. Il faut ajouter à cette situation la rareté des évacuations sur Constantinople, la plupart des bâtiments étant activement employés. Aussi, l'encombrement détermina le développement de la pourriture d'hôpital dans presque toutes les ambulances (2).

Les évacuations, d'ailleurs, se sont faites presque toujours de la manière la plus défectueuse, et quand on lit les rapports du médecin en chef de la flotte, M. Marroin, comme ceux du médecin en chef de l'armée, M. Scrive, les conditions déplorables dans lesquelles elles s'effectuaient, il ne faut pas s'étonner si les résultats chirurgicaux ont été peu satisfaisants. Sur les bâtiments où les blessés et les opérés étaient embarqués, trop souvent il n'y avait point de médecins, pas de provisions autres que celles du bord ; en

(1) Chenu, *op. cit.*, page 114.

(2) Scrive, *op. cit.*, page 232.

un mot, aucune des ressources de première nécessité pour un service si important. Des hémorrhagies foudroyantes enlevèrent beaucoup de blessés et d'amputés, sans parler des complications toujours graves qui se présentaient sous l'influence des intempéries, de l'encombrement et de l'absence de soins ; et puis, à l'encombrement des navires, succédait celui des hôpitaux, où les entrants prenaient les lits encore chauds des sortants et des morts, et ne quittaient un foyer d'infection que pour en affronter un autre (1).

Ce n'est pas tout encore, une dernière et terrible épreuve était réservée à l'armée : le développement épidémique du scorbut, qui, concurremment avec le typhus prit des proportions effrayantes pendant l'hiver de 1855-56. Les médecins des ambulances et des régiments succombaient à la peine ; 39 sont morts pendant les trois mois de février, mars et avril.

Etat récapitulatif par genre d'affections des cas de maladie et de décès aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux de Constantinople.

GENRE DE MALADIES.	CAS.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
Blessures ordinaires	5717	673 [1]	[1] Complication de typhus
Id. par fait de guerre (1).	39868	9444 [2]	[2] Dont 5085 après l'évacuation de Crimée sur les hôpitaux de Constantinople.
Congélations	5290	1178	
Choléra	22680	12467	[3] Dont 12265 de fièvre remittente.
Scorbut	23365	4019	
Typhus	16013	9465	[4] Dont 1795 par suite de fièvre remittente.
Fiévreux divers	117286 [3]	23973 [4]	[5] Par complication.
Divers (vénériens et galeux)	5463	26 [5]	

(1) Du 20 septembre 1854 (bataille de l'Alma) jusqu'à la fin des hostilités, on a compté 39,868 blessures de guerre ou accidentelles, par fait de guerre, 8,250 tués, et 2,708 disparus ou prisonniers.

(1) Chenu, *op. cit.*, page 623.

Enfin, d'une part la paix signée le 2 avril, qui vint mettre un terme aux misères de l'armée, et de l'autre, le retour du beau temps, qui permit le changement des campements que la persistance d'une saison rigoureuse avait rendu impossible, et l'abandon des abris infectés de l'hiver, les mesures générales d'hygiène qui furent appliquées avec un redoublement de zèle et d'activité, sous l'impulsion du médecin en chef Scrive et d'après les conseils de l'inspecteur Baudens, enfin les départs successifs de l'armée pour retourner en France, toutes ces conditions contribuèrent à compléter l'amélioration sanitaire que la cessation de toute influence épidémique avait commencée.

On a pu juger, par cette rapide esquisse de l'histoire de la campagne, quel intérêt palpitant s'attache à cette consciencieuse chronologie, qui dans l'œuvre de M. Chenu ne comprend pas moins de 116 pages in-4°.

Ses considérations s'étendent ensuite sur les proportions approximatives des projectiles employés et des hommes tués ou blessés pendant la campagne (1).

Le savant statisticien prend pour base de ses appréciations les moyennes des bulletins russes, du journal du siége, et des rapports des officiers d'artillerie et du génie de

(1) On estime que les Russes ont tiré sur les armées alliées, pendant la campagne, 2.800.000 gros projectiles pleins ou creux, et 42.200.000 balles. Le tableau suivant indique le nombre approximatif des projectiles consommés en Crimée et les effets de ces projectiles divers sur les armées en présence :

Français.......	29.460.363	Français	50.836
Anglais........	15.000.000	Anglais..... ..	21.038
Piémontais....	50.000	Piémontais	183
Turcs ?........	35.000	Turcs?........	1.000
Flottes alliées..	35.000	Flottes alliées?.	2.000
Russes?	45.000.000	Russes........	100.000
	89.595.363		175.057

l'armée française, ainsi que tous les renseignements qu'il a pu se procurer sur chaque journée importante de la campagne. Il fait justement observer, sur la différence des pertes des armées en présence, que dans une guerre de siége, les gros projectiles sont surtout employés pour ruiner les défenses, détruire les ouvrages, empêcher leur réparation, démonter les batteries, battre en brèche, etc., et que dans une bataille, l'effet le plus ordinaire du boulet est de jeter le désordre sans être aussi meurtrier qu'on serait tenté de le supposer. Les autres gros projectiles, bombes, obus, boîtes à balles, ont généralement une action plus meurtrière et mettent plus d'hommes hors de combat, surtout quand ils sont lancés par un feu convergent ou qu'ils agissent à bonne distance et éclatent au milieu de masses compactes.

Le feu du fusil est loin aussi d'être toujours meurtrier, malgré la précision des armes nouvelles. En définitive, il résulte des calculs fort curieux de M. Chenu que l'on trouve près de 1000 projectiles gros ou petits, en tenant compte de la mitraille et des éclats de bombe ou d'obus, par homme tué ou blessé.

Le grand fléau des armées est donc la maladie plus encore que les balles de l'ennemi. Aussi, sur 95,615 tués, morts ou

D'après les rapports de l'artillerie, les projectiles employés par l'armée française, sont :

532.565	boulets.	1.104.447
226.386	obus, boîtes à balles, etc.	
340 696	bombes.	
4.800	grenades ou fusées.	
12.362.648	balles sphériques.	28.355.916
12.923.768	balles oblongues.	
2.379.116	balles Nessler.	
690.384	balles évidées.	
	TOTAL....	29.460.363

disparus dans l'armée française, pendant toute la campagne, 10,942 seulement sont morts sur le champ de bataille ou à la suite de leurs blessures.

Voici l'état récapitulatif des pertes de l'armée française du 1er avril 1854 au 6 juillet 1856, et des morts depuis cette dernière époque, par suite de blessures ou de maladies contractées en Orient, jusqu'au 31 décembre 1857.

L'effectif envoyé est de 309,268 (armée de terre).

	Entrés aux ambulances ou hôpitaux.	Tués, morts ou disparus.
Maladies diverses et choléra, du 1er avril au 20 septembre 1854	18,073	8,084
Ambulances de Crimée et hôpitaux à distance de Constantinople	221,225	29,095
Hôpitaux de Constantinople	162,029	27,281
Tués par l'ennemi ou disparus		10,240
Morts sans faire entrée aux ambulances ou aux hôpitaux		4,342
Perte de la *Sémillante* (troupes de passage.		394
» (marins)		308
Infirmeries de bord et hôpitaux de la flotte.	34,817	846
Morts en France après évacuation des hôpitaux d'Orient, jusqu'au 31 décembre 1857		15,025
Totaux	436,144	95,615

Les pertes générales des armées en présence se répartissent ainsi :

	Tués.	Morts à la suite de blessures ou de maladies.	TOTAL.
mée française	10,240	85,375	95,615
– anglaise	2,755	19,427	22,182
– piémontaise	12	2,182	2,194
turque	10,000?	25,000?	35,000?
russe	30,000?	600,000?	630,000?
Totaux	53,007	731,984	784,991?

Les chiffres ne sont indiqués qu'approximativement pour les armées turque et russe. Mais on doit tenir pour exact le détail des situations mensuelles donné par M. Chenu, pour les armées anglaise et sarde.

Armée turque. — Les troupes turques restées en petit nombre avec les alliés devant Sébastopol, et dirigées sur Eupatoria, furent sérieusement éprouvées par les maladies. Il résulte d'un rapport du médecin en chef de l'armée française que beaucoup de soldats turcs étaient trop vieux, ou trop usés; il y avait absence complète de soins médicaux, absence plus complète encore de soins hygiéniques. « Le côté le plus « défectueux de cette armée, dit M. de Bazancourt, était « dans les hôpitaux, où les malades et les blessés mouraient « sans secours, mal soignés, presque oubliés, comme s'ils « eussent été déjà morts, manquant de chirurgiens et de « médicaments. »

Armée russe.—Quant au chiffre des pertes de l'armée russe, il pourrait surprendre au premier abord : il est cependant plutôt au-dessous de la réalité qu'exagéré. Il comprend non-seulement les pertes en Crimée, mais encore celles subies depuis le commencement des hostilités avec les Turcs, en 1853, et celles très considérables des corps envoyés de Russie en Crimée, pendant toute la durée de la guerre.

« Les Russes, dit M. Scrive, chez lesquels, pendant le siége, « le nombre des malades et des blessés a atteint un énorme « proportion, ont eu recours, sous l'empire d'extrêmes exi- « gences et de grands besoins, à divers modes d'hospita- « lisation de circonstance. Le vaste hôpital de Sébastopol « recevait primitivement les malades et les blessés, qui étaient « ensuite évacués par la rade, à Simpheropol, à Batchi-Seraï « et à Pérécop, ou bien disséminés dans les villages, bourgs « et villes de la frontière, et chez les paysans ; une grande « baraque construite à Belbeck, recevait les malades de l'ar-

« mée d'observation russe, et servait en même temps de di-
« verticulum, en cas d'encombrement trop considérable de
« l'hôpital de la ville assiégée; les forts du nord aidaient en
« partie à satisfaire à ce dernier besoin. L'établissement hos-
« pitalier de la Belbeck, qui a été visité en détail par l'ins-
« pecteur Baudens, n'a pas paru à ce médecin réunir tou-
« tes les conditions de salubrité voulues (1). »

Armée sarde. — L'état sanitaire de l'armée sarde, sans avoir atteint le degré de péril de la nôtre, au double point de vue de la gravité et du nombre des malades, a subi, pendant l'épidémie cholérique de juin et pendant l'hivernage de 1855-1856, de très rudes épreuves. Les moyens hospitaliers de guerre employés par les médecins sardes étaient, pour ainsi dire, calqués sur ceux de l'armée française; ils possédaient à Balaklava un hôpital baraqué, parfaitement installé et dirigé, au point de vue administratif, par des sœurs de charité, et un hôpital général à Iéni-Koi (Bosphore).

Statistique médicale de l'armée sarde, de mai 1855 *à juin* 1856.

	GENRE DE MALADIES.	CAS.	DÉCÈS.	OBSERVATIONS.
Hôpital du camp en Crimée.	Blessés par l'ennemi..........	167	16	Au total de 2,182 des pertes générales il faut ajouter 12 tués par l'ennemi, soit 2,194 ou 9.86 0/0 sur un effectif de 21,000 hommes.
	Blessés ordinaires.............	1412	6	
	Fiévreux.....................	15663	268	
	Scorbutiques.................	901	12	
	Cholériques..................	2728	1230	
	Typhiques et typhoïques.......	647	184	
	Vénériens...................	377	»	
	Divers......................	168	»	
	Hôpital génér. du Bosphore (Iéni-Koi)	6620	446	
	Totaux.............	28683	2182	

(1) *Op. cit.*, page 371.

Armée anglaise. — Sur un effectif de 97,864 hommes (armée de terre), on compte 22,182 morts, soit 22,66 pour 100, tandis que pour l'armée française, sur un effectif de 309,268 hommes (armée de terre) on compte 95,615 morts (1) ou 30,94 pour 100.

Statistique médicale de l'armée anglaise, du 1er avril 1854 *au mois de juillet* 1856, *d'après le rapport communiqué au Parlement.*

GENRE DE MALADIES.	CAS.	DÉCÈS	OBSERVATIONS.
Service général.			L'effectif (*armée de terre*)
Plaies par armes à feu, fractures, commotions, blessures par instrument tranchant	12345	1738	envoyé en Orient pendant la guerre comprend 97864
Luxations, entorses, contusions, brûlures.	5656	23	hommes.
Fièvres (intermittente, continue, rémittente, typhoïde)......................	31204	3446	On a compté : Blessés... 18283 —
Fièvres éruptives (variole, rougeole, scarlatine, varicelle)......................	29	6	Morts des suites de
Pneumonie, phthisie, bronchite, hémoptysie	1980	380	blessures — 1847
Pleurite, catarrhe, asthme..............	10402	264	Tués..... — 2775
Maladies du cœur et des vaisseaux......	208	41	Fiévreux.. 144410 —
id. du foie, de la rate, etc.........	1138	40	Morts..... — 16298
id. du tube digestif (1)............	62863	10452	Evacués
id. du système nerveux (2)........	736	160	morts en
Typhus	167	62	mer..... — 1282
Rhumatismes	5000	232	
Phlegmons et ulcères..................	12542	37	
Maladies vénériennes..................	3230	4	Totaux. 162693 22182
id. des organes génito-urinaires...	222	5	
Congélations	2389	463	(1) Dont 7575 cas et 4513
Scorbut..............................	2096	178	décès de choléra.
Hernie, hémorrhoïdes, varicocèle, varices	519	2	
Péritonite, hydrocèle, lumbago	162	10	(2) Dont 23 tétanos (21
Ophthalmies..........................	3307	»	morts).
Maladies cutanées....................	749	1	
Gale.................................	257	»	
Suicides	»	20	
Diverses.............................	3076	556	
Punitions corporelles.......	1773	»	
Hôpitaux du Bosphore, de Varna, des Dardanelles et de Smyrne.............	49970	6097	
Hôpitaux du camp, de Balaklava et du monastère de Saint-Georges..........	10235	767	

(1) En y comprenant 18,025 morts en France après évacuation des hôpitaux d'Orient jusqu'au 31 décembre 1857.

La différence n'est pas moins frappante quand on fait le rapprochement des chiffres des entrées et de la mortalité aux hôpitaux et ambulances, pour cause de blessures quelconques. Ainsi, tandis qu'il y a eu pour l'armée française, en moyenne, 39,868 entrés par suite de blessures, et 9,923 morts, soit 24,88 pour 100, dans les ambulances de Crimée et les hôpitaux de Constantinople; on trouve que l'armée anglaise n'a présenté que 18,283 entrés par suite de blessures quelconques et 1847 morts, soit 10,10 pour 100 dans ses divers hôpitaux en Crimée et aux hôpitaux du Bosphore et des Dardanelles (1).

		ENTRÉS aux HOPITAUX.	MORTS de maladies ou des suites de leurs blessures.	PROPORTION POUR 100.
Armée anglaise 97,864 hommes d'effectif.	Fiévreux.	144.410	17.580	12.17
	Blessés...	18.283	1.847	10.10
Totaux et moyenne ...		162.693	19.427	11.90
Armée française 309,268 hommes d'effectif.	Fiévreux.	396.276	75.452	19.06
	Blessés...	39.868	9.923	24.88
Totaux et moyenne ...		436.144	85.375	19.57

Il n'est pas, en effet, sans importance de faire remarquer que, s'il résulte de la décomposition statistique que, pendant le premier hiver de la campagne 1854-1855, nous avons eu un avantage très marqué sur nos alliés, nous avons perdu cet avantage pendant le second hiver 1855-1856. C'est que la première expérience avait été cruelle pour les Anglais,

(1) Ces chiffres n'ont pas été interprétés avec les mêmes déductions dans l'ouvrage de M. Vigo Roussillon (*page* 205).

qui n'avaient pas fait depuis longtemps la grande guerre, et qui, pris au dépourvu, ont été tenus de tout improviser. Mais aussi avec quelle énergie et quelle entente de toutes choses n'ont-ils pas profité de la leçon ? « L'installation, dit Scrive, plus que médiocre de nos infirmeries, contrastait désavantageusement avec celle des infirmeries anglaises, qui étaient luxueusement constituées. » Les Anglais, qui avaient reçu une terrible leçon au début de la guerre, par le manque de moyens d'hospitalisation nécessaire à une armée en campagne pendant l'hiver, avaient, au second hivernage, pris une superbe revanche : leurs infirmeries, composées de baraques ou de grandes tentes doubles, avaient toutes un excellent parquet de bois ; ils avaient en plus, en Crimée, trois hôpitaux de la contenance de 12 à 1400 places, à Balaklava même ou sur les hauteurs dominant le port, et près du monastère Saint-Georges ; chaque malade avait son lit en fer, sa table et sa descente de lit, et un costume d'hôpital. « Les ambulances anglaises, dit Baudens, étaient d'une remarquable propreté ; on a vu que cette qualité ne se rencontrait pas dans les nôtres..... Cette différence tient en partie à la position élevée et plus indépendante du médecin militaire anglais, qui exerce une plus haute autorité pour l'exécution des mesures hygiéniques. Le régime alimentaire s'écartait de celui des ambulances françaises. Le thé, la viande rôtie, les puddings y tenaient une large place. Le médecin pouvait ordonner la bière, le rhum, le cognac, les vins de toutes sortes, et tout ce qu'il jugeait convenable (1). »

Tous les campements, d'ailleurs, étaient dans les conditions les plus salubres ; les baraques habitées par l'armée anglaise toute entière étaient planchéiées et avaient un che-

(1) *Souvenirs d'une mission médicale en Orient.* (Revue des Deux-Mondes, 1857.)

min empierré au centre et allant d'une porte à l'autre. Elles étaient pourvues de tous les bienfaits du confortable. Bien closes et chauffées par un ou deux poêles à réservoir simple ou double, plein d'eau chaude pour les besoins des habitants; il était possible de tenir les ventouses toujours ouvertes et d'obtenir ainsi une aération complète. Aussi, les Anglais ont-ils été préservés, en 1856, du typhus et du scorbut qui ont sévi dans les camps voisins des autres armées. Et cet heureux résultat, obtenu dans les mêmes circonstances de guerre, de saison, de climat, à quoi faut-il l'attribuer? Sans doute à l'application mieux entendue des mesures hygiéniques, à une meilleure direction des services administratifs.

Le tableau qu'en ont donné tous les historiens les plus impartiaux, « donnerait-il lieu, dit le Dr Shrimpton, de penser que l'on s'était montré trop prodigue à la fin pour des soldats en campagne, et qu'on leur avait procuré un trop grand bien-être? Qu'on se détrompe. C'est précisément parce qu'à la guerre les soldats se trouvent davantage exposés à toutes sortes de privations et de souffrances qu'il faut alors les entourer de plus de soins et ne rien épargner pour adoucir leur position. La preuve en est justement dans la grandeur des résultats que l'armée anglaise put obtenir, grâce à la sollicitude dont elle était l'objet; car, non-seulement elle put par là se délivrer du typhus et en rester exempte, alors qu'il continuait ses ravages dans l'armée française et l'armée piémontaise, mais encore elle échappa pour toujours à ces tristes maladies zymotiques qui l'avaient précédemment envahie et qui l'avaient frappée d'une si grande mortalité. Or, l'importance des garanties que l'armée anglaise trouva pour la vie de ses soldats dans l'exemption des maladies zymotiques est parfaitement appréciable par le calcul même des pertes énormes que ces maladies lui avaient fait subir et que miss Nichtingale constate dans une

le ses réponses aux demandes de la Commission royale d'enquête, en 1859 : « *Dans les dix semaines écoulées entre le 5 mai et le 14 juillet 1855, 96 pour 100 de toutes les morts produites par les maladies furent occasionnées par des maladies zymotiques*, c'est-à-dire qu'en admettant qu'il n'eût pas d'ailleurs été possible de prévenir 4 pour 100 de toutes ces morts, il n'en resterait pas moins démontré qu'on aurait pu en prévenir 96 pour 100, parce qu'elles étaient produites par des maladies zymotiques qui étaient de nature à être prévenues elles-mêmes (1). »

Ainsi donc, il faut le reconnaître hautement, c'est à une meilleure installation sous le rapport hygiénique, à l'approvisionnement complet, varié, abondant, bien assuré de toutes les ressources nécessaires à une armée, que l'on doit attribuer l'heureuse métamorphose opérée dans l'état sanitaire de l'armée anglaise.

Veut-on maintenant s'expliquer les résultats si différents obtenus par les chirurgiens anglais et ceux de l'armée française dans le traitement des blessures de guerre, et pourquoi les plaies et les opérations ont été traitées avec un succès plus marqué dans l'armée anglaise que dans la nôtre? Cela est facile. On n'invoquera pas le tempérament, la force de résistance, puisque les soldats anglais ont été éprouvés comme les français au début de la campagne ; pas davantage le mode de pansement, qui a été le même pour les chirurgiens de l'une et l'autre armée. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la raison de nos insuccès dans les opérations, de la plus grande mortalité qui a été constatée dans l'armée française.

C'est qu'en effet, comme le rapporte M. Chenu, nos blessés à peine après un premier pansement, étaient évacués de l'ambulance sur les hôpitaux de Constantinople ; que pendant leur traversée de Kamiesch dans le Bosphore, qui

(1) *L'armée anglaise et Miss Nichtingale*. Paris 1864, page 49.

durait de trois à cinq jours, il arrivait souvent qu'ils n'étaient soignés par personne, que d'ailleurs, le plus souvent, on manquait à bord de linge de rechange suffisant, et des médicaments indispensables ; tandis que les anglais gardaient leurs blessés jusqu'à ce que leurs plaies fussent en voie de cicatrisation, les traitaient sur place dans des conditions relativement bonnes, ou ne les évacuaient sur les hôpitaux à distance de la Crimée que beaucoup plus tard, alors que tous les accidents de complications n'étaient plus à redouter.

« L'impérieuse nécessité d'embarquer des malades et des blessés sur des navires non organisés pour ce service, l'obligation de les loger sur le pont, quand le temps était beau et la mer calme, et dans les circonstances contraires, de les coucher dans l'entrepont ou la cale, ont eu certainement une influence fatale sur un grand nombre de nos évacués, qui succombaient parfois pendant la traversée, ou qui arrivaient à Constantinople dans un épouvantable état (1). »

Est-il besoin d'ajouter que, pour faire régulièrement face aux besoins éprouvés par notre armée, il eût fallu doubler le nombre des médecins : tandis que la pénurie ordinaire du personnel médical de l'armée empêchait presque constamment de détacher du service un ou plusieurs médecins pour accompagner les évacuations sur mer. Le contact permanent des foyers d'infection, les gardes dans les tranchées et en outre les obligations d'un service exceptionnel, ont contribué à accroître le nombre des victimes du corps médical qui s'est élevé au chiffre énorme de 83, à 19 pour 100 en moyenne (2), si l'on considère que la mortalité des officiers combattants pris en bloc n'a pas été de 15 pour 100, tant par le feu de l'ennemi que par la maladie.

(1) Scrive, *op. cit.*, page 378.

(2) Le nombre des médecins blessés par le feu de l'ennemi et par l'explosion de la poudrière d'Inkermann a été de 19, dont un a succombé en France aux suites de sa blessure. (Scrive, *op. cit.*, page 471.)

« Toutefois, on est en droit de déclarer, proclame le médecin en chef, M. Scrive, que si le corps médical, souvent réduit à un mince effectif par les maladies, n'a jamais été débordé par un labeur aussi considérable, c'est que son actif dévoûment au soulagement des infortunes a dû doubler son courage et ses forces. Au prix des plus grands sacrifices, le médecin militaire à voulu montrer qu'il avait aussi ses moments d'héroïsme, et que, de même que les soldats du siége, il ne reculerait devant aucun obstacle, devant aucun danger. Aussi, par son mérite scientifique, son initiative intelligente, son zèle ardent, son dévoûment et son abnégation absolus, *le corps médical de l'armée d'Orient s'est élevé au degré le plus considérable d'honorabilité qu'un corps savant puisse acquérir* (1). »

Ici se terminent les considérations qui découlent naturellement des évènements et des faits consignés dans le travail de M. Chenu; elles permettent, croyons-nous, de se rendre facilement compte de la nécessité de bons services administratif et sanitaire, quand on porte surtout son attention sur le contraste des résultats graves et tout opposés produits au sein des armées alliées par la manière dont le service y a été organisé et pratiqué par chacune d'elles.

Mais l'expérience acquise ne peut être perdue ; elle servira, nous en sommes certain, entre les mains paternelles du pouvoir, à modifier ce qu'il y a de défectueux dans les rouages de notre système, et tirera parti du fait accompli dans l'intérêt bien entendu de l'existence du soldat en campagne. Ne pas profiter de ces renseignements, dit M. Scrive, serait un crime de lèse humanité.

Poursuivons, et nous verrons comment les Américains ont su mettre à profit l'expérience de la guerre de Crimée.

(1) Scrive, *op. cit.*, page 476.

DEUXIÈME PARTIE.

Statistique médico-chirurgicale de la guerre de la sécession (Etats-Unis d'Amérique), de juin 1861 à mai 1885.

> C'est sur les moyens de *prévenir* les maladies que doit se fixer spécialement l'attention, afin de conserver une armée efficacement active et sauver la vie des soldats. Nous espérons que l'histoire de ces dernières guerres prouvera à l'autorité militaire la nécessité d'une plus soigneuse attention à cette branche de la science de la part des commandants d'armée, et l'utilité politique de donner aux *médecins* une voix efficace dans les arrangements sanitaires pour de futures expéditions.
> (*Rapport de la commission royale d'enquête, présenté au Parlement*).

Après le remarquable travail de M. le médecin principal Chenu, et les rapports officiels sur le service de santé, présentés au Parlement anglais, à la suite de la guerre d'Orient (1), l'histoire médico-chirurgicale des armées ne possède rien d'aussi complet et d'aussi vaste que les documents portés, sous la forme d'une simple circulaire, à la connaissance des officiers du corps médical américain, par le Major-général Joseph K. Barnes, chirurgien général de l'armée des Etats-Unis.

(1) *Medical and surgical history, of the British army which served in the Crimea, during the war against Russia, in the years* 1854-56. London, 1858.

Nous commencerons, tout d'abord, par adresser ici publiquement nos plus vifs remercîments à ce haut fonctionnaire, et par le prier d'agréer l'expression de notre reconnaissance, pour l'attention si bienveillante qu'il nous a témoignée en nous faisant personnellement l'honneur de nous en adresser un exemplaire. Cette marque de haute estime accordée à nos modestes travaux, démontre combien est profond, chez nos confrères américains, le sentiment de confraternité scientifique. Si nous avons été devancé dans l'analyse de ce travail (1), que son étude nous avait donné la pensée d'entreprendre aussitôt, nous n'en sommes pas moins heureux de pouvoir en rendre compte aujourd'hui, puisque les faits intéressants qu'il renferme, n'ont rien perdu de leur actualité.

Déja, par l'active publicité donnée à tous les actes de la République Américaine, la *Revue des Médecins des Armées* (2) avait pu faire connaître les épisodes les plus intéressants de l'histoire médicale de la rébellion, et donner même des extraits assez complets de quelques rapports officiels du *Surgeon général de l'armée de l'Union*, publiés par l'*American Medical Times.* Mais le travail d'ensemble préparé dans les bureaux du département médical de Washington, et dont la Circulaire n° 6, publiée le 1er novembre 1865, n'est qu'une sorte de programme détaillé, renferme des documents d'une valeur inestimable pour l'histoire médico-chirurgicale de la sécession, et dont une analyse même incomplète, peut offrir déjà le plus grand intérêt et les enseignements les plus importants pour les guerres futures.

(1) *Archives de Médecine navale*, nos de juin et de juillet 1866.

(2) Tome VII, pages 145 et suivantes.

I

DOCUMENTS DESTINÉS A L'HISTOIRE CHIRURGICALE.

Le premier rapport signé par le Lt.-Colonel chirurgien-major George A. Otis, est une analyse de tous les documents chirurgicaux dont l'ensemble formera deux forts volumes in-4°.

Après avoir examiné les nombreux matériaux adressés au bureau du chirurgien général, tels que : relevés numériques des blessures et des affections chirurgicales ; listes nominatives des blessés et des morts ; mouvements des hôpitaux ; rapports mensuels et trimestriels sur les faits de chirurgie les plus importants et sur les opérations pratiquées ; recherches pathologiques sur les diverses complications morbides : la pourriture d'hôpital, l'ostéomyélite, l'infection purulente et autres ; description des plans d'organisation des ambulances et des moyens de transport des blessés par terre et par eau, l'auteur fait un exposé succinct de toutes les instructions rédigées, et de toutes les mesures adoptées par le département médical pour la classification des rapports depuis le commencement des hostilités.

L'étendue de ces documents est déjà bien grande, et l'abondance des matériaux recueillis est tout simplement immense (enormous). On peut, par exemple, se faire une idée du nombre considérable des faits observés et de l'importance des résultats acquis, en comparant seulement une partie de ces rapports avec les statistiques complètes des autres armées pendant la guerre de Crimée.

Ainsi, tandis qu'il y a eu, pendant toute la durée de la campagne, dans l'armée anglaise, 12,094 blessés et 2,755

tués, soit au total 14,849 (1), et dans l'armée française, 39,868 blessés et 8,250 tués, soit un total de 48,118, bien que dans son compte-rendu des blessures des diverses régions, M. Chenu ne signale que 26,681 cas (2), dans l'armée des Etats-Unis, les rapports mensuels établis pour un peu plus de la moitié des régiments en campagne pendant l'année finissant au 30 juin 1862, fournissent un total de 17,496 blessures par armes de guerre; et, pour un peu plus des trois quarts des régiments pendant l'année finissant au 30 juin 1853, les relevés donnent 55,974 cas de blessures, et les listes des blessés recueillies sur le champ de bataille comprennent pour les années 1864-65, plus de 114,000 noms (3). Encore ces états doivent-ils être complétés par le dépouillement qui reste à faire des rapports des hôpitaux généraux où l'on a reçu beaucoup de blessés dont les noms n'avaient pas été inscrits soit par les commis des hôpitaux des champs de bataille, soit par les médecins de régiments, et l'on doit y joindre aussi le chiffre de ceux qui ont été tués dans les combats.

Si l'on compare le nombre de cas de quelque lésion importante, comme la fracture du fémur par coup de feu, on trouve que dans l'armée française, en Crimée, il y a eu 459 lésions de ce genre, et 194 dans l'armée anglaise, tandis que plus de 5,000 cas semblables ont été enregistrés dans l'armée des Etats-Unis.

Si c'est une opération importante qui est prise pour terme de comparaison, la résection de la tête de l'humérus, par exemple, les rapports de Crimée donnent 16 de ces résections pour l'armée anglaise, 42 pour l'armée française, tandis que pour l'armée américaine il y a l'histoire détaillée de 575 opérations du même genre.

(1) *Oper. cit.*, vol. II, page 259.
(2) *Oper. cit.*, page 254.
(3) *Oper. cit.*, Introduction, page 2.

Les collections et préparations chirurgicales (spécimen) du Musée de médecine militaire, sont au nombre de 5,480. Toutes ces pièces se rapportent non-seulement à des lésions récentes, mais encore à des lésions en voie de réparation, à des complications morbides, aux résultats des opérations, à des appareils de chirurgie, au matériel de campagne.

On ne peut donc douter qu'une telle richesse et une telle variété de documents ne soit, comme le fait observer l'auteur, de nature à jeter une vive lumière sur quelques points controversés de chirurgie opératoire, sur l'opportunité, par exemple, de la résection de la tête du fémur dans certaines conditions, de préférence à la désarticulation de la hanche, opérations dont on connaît l'excessive mortalité. Aussi, pensons-nous, que les considérations générales dont les documents statistiques proprement dits, sont suivis, exciteront, au point de vue de la pratique de l'art, l'intérêt de tous ceux qui voudront se faire une idée exacte des résultats et des avantages de la chirurgie conservatrice, qui nous semble avoir été très judicieusement et très largement mise en application dans l'armée américaine.

§ 1. — STATISTIQUE DES BLESSURES ET DES OPÉRATIONS CHIRURGICALES.

Les deux tableaux suivants présentent les résultats partiels du dépouillement de tous les cas de blessures, de complications chirurgicales et opérations pratiquées qui ont été enregistrés et vérifiés jusqu'au 30 septembre 1865, sur un total d'environ 187,470 blessés pendant les quatre années de la guerre. 87,822 blessures, et 17,125 opérations ont déjà, comme on peut en juger, été vérifiées, classées et suivies dans leurs résultats.

1° Tableau des cas de blessures ou lésions chirurgicales, et de leurs complications qui ont été classés et vérifiés.

Fractures par armes à feu	et lésions	du crâne	1108
Id.	id.	des os de la face	1579
Id.	id.	de la colonne vertébrale n'intéressant ni la poitrine ni l'abdomen	187
Id.	id.	des côtes sans lésions des viscères thoraciques ou abdominaux	180
Id.	id.	du bassin n'intéressant pas la cavité péritonéale	397
Id.	id.	de l'omoplate et de la clavicule sans lésions de la cavité thoracique	389
Id.	id.	de l'humérus	2408
Id.	id.	du radius et du cubitus	785
Id.	id.	du carpe et du métacarpe	790
Id.	id.	du fémur	1957
Id.	id.	de la rotule et de l'articulation du genou	1220
Id.	id.	du tibia et du péroné	1056
Id.	id.	du tarse et du métatarse	629
Blessures par armes à feu pénétrantes de la poitrine, et compliquées des lésions des viscères thoraciques			2303
Blessures par armes à feu pénétrantes de l'abdomen, et compliquées de lésions des viscères abdominaux			565
Blessures par armes à feu		du cuir chevelu	3942
Id.	id.	des parties molles de la face	2588
Id.	id.	du cou	1329
Id.	id.	des parois thoraciques	4759
Id.	id.	du dos	5195
Id.	id.	des parois abdominales	2181
Id	id.	des organes génito-urinaires	468
Id.	id.	des extrémités supérieures	21248
Id.	id.	des extrémités inférieures	25152
Id.	id.	des artères	44
Id	id.	des veines	3
Id.	id.	des nerfs	73
Blessures faites par coups de sabre			106
Id.	id.	par coups de baïonnette	143
Fractures simples, blessures et lésions diverses			2883
Cas de tétanos			343
Cas d'hémorrhagies secondaires (consécutives)			1035
Cas d'infections purulentes			754
Total			87822

2° Tableau des opérations chirurgicales classées et suivies dans leurs résultats.

Amputations des doigts		1849
Désarticulations du poignet		46
Amputations de l'avant-bras		992
Désarticulations du coude		19
Amputations du bras		2706
Désarticulations de l'épaule		437
Amputations des orteils		802
Amputations partielles du pied		160
Désarticulations tibio-tarsiennes		73
Amputations de la jambe		3014
Désarticulations du genou		132
Amputations de la cuisse		2984
Désarticulations coxo-fémorales		21
Résections de la tête de l'humérus		575
Résections de l'épaule		315
Résections du poignet		34
Résections tibio-tarsiennes		22
Résections dans la continuité des os des extrémités supérieures.	Corps de l'humérus Radius Cubitus Radius et cubitus	695
Résections dans la continuité du tibia et du péroné.	Tibia Péroné Tibia et Péroné	220
Résections du genou		11
Résections du corps du fémur		68
Résections de la tête du fémur		32
Résections des os de la face ou du tronc		101
Trépanations		221
Ligatures d'artères		404
Extractions de corps étrangers		726
Opérations pour affections chirurgicales		443
Opérations non comprises dans les catégories précédentes		23
Total		17125

La partie statistique du rapport est complétée par des détails importants sur chacune des diverses classes de lésions groupées dans les tableaux précédents, par des observations choisies parmi les plus remarquables et par des figures dans

le texte qui représentent d'intéressants spécimens des pièces d'anatomie pathologique déposées au Muséum Médical.

§ 2. — DU CORPS MÉDICAL ET DU MATÉRIEL DE CAMPAGNE.

I. **Du Corps Médical**. — Quand son organisation fut complète, le corps médical des Etats-Unis se composait du personnel suivant :

	Armée régulière.	Corps de volontaires.
Chirurgien général...............	1	»
Chirurgien général adjoint...........	1	»
Médecin inspecteur général..........	1	»
Médecins inspecteurs...............	16	»
Chirurgiens-majors et adjoints.......	170	»
Id. id.	»	362
Chirurgiens de régiments et adjoints..	»	3,000
Chirurgiens ou médecins auxiliaires (engagés par contrat).............	2,500	»
Conservateurs ou gardes du matériel médical........................	6	»
TOTAL..	6,057 (1)	

(1) Cet immense effectif ne paraîtra pas exagéré si l'on veut réfléchir à l'accroissement considérable que l'armée fédérale avait dû recevoir. Ainsi, on comptait à la fin de la guerre 980 régiments d'infanterie, 2[illegible]3 de cavalerie et 70 d'artillerie. L'armée régulière ne s'élevait qu'à 25,000 hommes environ, et les corps de volontaires, qui ne dépassaient pas 600,000 hommes présents sous les armes, pouvaient atteindre 1,000,000 d'effectif.

Les exigences d'une telle armée, en rendant plus importants les services du corps médical, durent nécessairement, pour augmenter l'efficacité de son action, amener des modifications essentielles dans son organisation. C'est ainsi, que sur la demande de la Commission sanitaire d'enquête

Le service médical en campagne était organisé sur le pied un hôpital indépendant et d'un train d'ambulance pour ıaque division de trois brigades.

Le personnel d'un hôpital divisionnaire était composé : un chirurgien en chef, assisté d'un chirurgien-adjoint fai- .nt exécuter ses ordres et d'un second chirurgien-adjoint ımme secrétaire, de trois chirurgiens majors opérateurs, condés par trois chirurgiens, et du nombre nécessaire infirmiers et de domestiques.

Le train d'une ambulance divisionnaire était commandé ır un lieutenant assisté d'un second lieutenant de chaque igade. Les hommes détachés au service de l'ambulance mprenaient : un sergent de chaque régiment, trois soldats ›ur chaque ambulance et un soldat pour chaque voiture ı caisson.

Le train d'ambulance se composait de une ou trois voi-

a fin de 1861, la réorganisation du corps médical fut opérée sur les ımes bases qu'en Angleterre, d'après le décret du 1er octobre 1858. .paravant, le grade de colonel était le plus haut grade d'assimilation e les médecins pussent atteindre (il est vrai que le nombre des mem- ›s du département médical ne s'élevait qu'à 137 avant sa réorganisa- n), mais la nouvelle loi leur accorda, avec une extension d'attributions, position correspondante suivante des grades de la hiérarchie militaire :

Chirurgien général*, avec rang de	Brigadier général.
» »	Major général (après 3 ans).
Chirurgien général adjoint. / Médecin inspecteur général.	Brigadier général.
Médecins inspecteurs...........	Colonel.
Chirurgien major et de régiment.	Major et lieut.-colonel (à l'ancienneté).
» adjoint**	Capitaine et lieutenant id.

* Le premier chirurgien général nommé fut William A. Hammond, ec le rang de brigadier général. Le chirurgien général actuel J.-K. .rnes est breveté major général (général de division).

** Les chirurgiens auxiliaires ou médecins requis, recevaient la solde 1er lieutenant et obtenaient sans avoir jamais servi, l'emploi d'adjoint d'assistant, le nombre des *medical cadets* étant de beaucoup au-dessous s nécessités du service.

tures d'ambulance pour chaque régiment, escadron ou batterie, d'un caisson de médicaments pour chaque brigade, et de deux ou un plus grand nombre de caissons d'approvisionnement.

L'hôpital et le train d'ambulance étaient sous l'autorité (*control*) du chirurgien en chef de la division (1). Les hôpi-

(1) En plus du personnel hospitalier proprement dit, il existait des officiers médicaux d'un rang plus ou moins elevé dans les états-majors des armées actives. Chaque régiment avait un chirurgien du grade de major, et un ou deux adjoints ; chaque brigade, chaque division avaient aussi leur chirurgien en chef du grade de lieutenant colonel ou de major, chaque corps d'armée et chaque armée, un directeur médical du rang de lieutenant-colonel et plus souvent de colonel*.

Tous ces chefs de service étaient subordonnés les uns aux autres hiérarchiquement. Les chirurgiens de chaque division, à l'exception de ceux désignés spécialement pour accompagner les brigades pendant l'action, avaient l'ordre de se rendre à l'hôpital divisionnaire pour opérer ou assister dans les opérations, ou faire des pansements et d'amener avec eux les infirmiers auxiliaires. Une circulaire d'octobre 1862 du colonel Letterman, directeur médical de l'armée de Potomac avait prescrit qu'il suffirait qu'un seul médecin accompagnât son régiment au combat ; mais les campagnes de 1863 auraient démontré que ce petit nombre même n'est point nécessaire ; ce n'est point sur le champ de bataille, mais bien à l'ambulance qu'il est surtout besoin de chirurgiens habiles et expérimentés. Très rarement il arrive que sur la ligne de bataille, la présence d'un chirurgien sauve une vie qui autrement serait perdue. Tout ce qu'il peut faire ordinairement, en fait d'opération, consiste dans l'application de quelque bandage simple. Son grand devoir est de relever le moral des blessés, soit par des paroles encourageantes, soit par l'administration de quelque stimulant, jusqu'au moment où ces blessés pourront être transportés au premier dépôt, en arrière des lignes. C'est pourquoi il avait été admis dans l'armée fédérale que, pour l'accomplissement de cette mission, il suffirait de commander et d'exposer deux ou trois chirurgiens seulement par brigade, suivant l'effectif de la brigade.

* Les docteurs Charles S. Tripler, Jonathan Letterman, T.-A.-Mc Parlin, successivement directeurs médicaux à l'armée du Potomac, étaient colonels; également G.-E. Cooper, directeur médical de l'armée de Cumberland; J.-J. Milhau, directeur médical du 5e corps; Parlen, à l'armée du Potomac; Dougherty, au 2e corps d'armée, étaient lieutenants-colonels.

taux divisionnaires ont été habituellement placés un peu en dehors de la portée du feu de l'artillerie. Quelquefois trois ou un plus grand nombre d'hôpitaux divisionnaires furent réunis sous les ordres d'un directeur du corps médical, assisté de son inspecteur, du quartier-maître, d'un commissaire et d'un officier chef du train d'ambulance. Les officiers médicaux qui n'étaient pas employés aux hôpitaux de campagne suivaient leurs régiments, et établissaient des dépôts temporaires aussi près que possible de la ligne de bataille. On peut juger avec quel soin ce service périlleux a été accompli par ce fait que, durant la guerre, 36 médecins ont été tués ou sont morts des blessures reçues dans le combat. Aussitôt qu'on le pouvait, après chaque engagement, les blessés étaient évacués des hôpitaux divisionnaires ou des hôpitaux des corps (1) sur les hôpitaux généraux, qui, à un moment donné, s'élevèrent au nombre de 205. Ces derniers établissements étaient placés sous la direction et le commandement d'officiers médicaux de l'armée régulière ou des corps de volontaires assistés eux-mêmes par des aides-chirurgiens et par des officiers du second bataillon du corps de réserve des vétérans.

(1) Les hôpitaux des corps (infirmeries régimentaires), n'étaient ouverts que dans les cas de campements permanents. Pendant les marches, il a paru utile de réunir tous les malades à l'hôpital divisionnaire. De cette manière, aucun malade ne se trouvant au milieu du régiment, aucun empêchement n'arrêtait le mouvement, si l'ordre de départ arrivait subitement.

La suppression des hôpitaux régimentaires n'offre rien de surprenant quand on sait la difficulté de leur fonctionnement pendant une campagne, et leurs inconvénients au point de vue des moyens de transport. C'est donc avec juste raison qu'on leur a substitué un hôpital d'ambulance active pour chaque division, qui marchait immédiatement à la suite des troupes, avec tout son matériel d'ambulance, et formait sur le champ de bataille le noyau d'un hôpital divisionnaire.

II. **Des moyens de transport des blessés.** — Les blessés qui ne pouvaient marcher étaient immédiatement transportés hors de la portée de la mousqueterie sur des brancards. Le service de porteurs était fait par les musiciens des régiments.

Les modèles des diverses sortes de brancards qui ont été employés sont conservés au musée médical de l'armée. Au commencement de la guerre, la plupart des régiments avaient été pourvus de brancards conformes au vieux modèle réglementaire. On reconnut bientôt que les pièces transversales étaient souvent perdues et que, lorsque le canevas de la civière était humide, ce brancard se montait avec difficulté. Alors un brancard léger et convenable connu sous le nom de « *Brancard Halstead* » fut ensuite très fréquemment employé. Le brigadier général Satterlee en a fait sortir 12,867 du seul dépôt de New-York. Mais ils étaient trop fragiles pour le rude service auquel ils étaient soumis.

Alors un autre brancard (de *Smith*) se pliant suivant sa longueur, dans lequel les barres longitudinales étaient reliées par des armatures en fer pouvant se plier, fut généralement employé pendant les deux dernières années de la guerre. Le colonel C.-Mc. Dougall en a fourni 5,548 du dépôt de Philadelphie.

Une forme de litière portée sur des roues, qui a été employée avec avantage par les Prussiens dans la guerre de Danemarck, a été mise trop tard en usage pour démontrer son utilité pratique,

Un petit nombre de cacolets furent employés : mais ils n'ont pas été appréciés favorablement par beaucoup de chirurgiens. Ils étaient disposés seulement pour des hommes blessés aux extrémités supérieures et beaucoup de patients furent beaucoup plus confortablement transportés dans les voitures d'ambulances ou les fourgons de bagages.

Les litières sur des chevaux furent aussi très peu em-

ployées. Cependant, 7 ou 8 cents furent distribuées aux troupes; mais on y a bientôt renoncé.

Au commencement de la guerre, l'ambulance à un cheval, inventée par le chirurgien général Finley et le chirurgien Coolidge, et l'ambulance à 4 chevaux, inventée par le chirurgien colonel Tripler, ont surtout été employées. La première était destinée au transport de deux blessés dans la position horizontale. La seconde était disposée pour huit hommes couchés. Les lits, dans toutes ces ambulances, étaient mobiles et pouvaient servir de brancards.

Les ambulances à un cheval étant trop fragiles pour les rudes chemins où on les employait, tombèrent bientôt en discrédit. Les ambulances à quatre chevaux rendirent de bons services, mais elles étaient trop lourdes.

L'ambulance connue sous le nom d'ambulance Wheeling, parce qu'elle avait été construite pour la première fois à Wheeling en Virginie, sur le plan du général Rosecrans, devint bientôt d'un usage général. Elle était traînée par déux chevaux et portait 10 à 12 personnes assises ou 2 ou 3 personnes assises et 2 couchées. Elle réunissait la légèreté et la solidité.

Vers la fin de la guerre, une ambulance meilleure encore fut construite sur les plans fournis par le major général Rucker; c'est elle qui a été recommandée comme ambulance réglementaire de l'armée des Etats-Unis.

Pendant toute la durée de la guerre, on a adopté partout le système d'évacuer rapidement les blessés sur les hôpitaux sédentaires, éloignés du théâtre des hostilités. Pour arriver à ce but, des wagons-hôpitaux furent construits pour les chemins de fer, et des bateaux à vapeur furent installés comme transports ou furent construits exprès pour ce service. Les wagons-hôpitaux furent munis de hamacs mobiles ou de litières; dans chaque train, un wagon était disposé pour la cuisine et la pharmacie.

Pendant le siège de Pétersbourg, les blessés et les malades furent conduits en chemin de fer, des hôpitaux installés près des tranchées jusqu'à l'avenue centrale du grand hôpital de City-Point, et déposés aux portes des salles.

Lorsque les bases des opérations militaires étaient près du bord de la mer ou de grands cours d'eau, les malades et les blessés étaient évacués sur des bateaux à vapeur-hôpitaux. Les transports-hôpitaux sur l'Atlantique, le Mississipi et ses affluents formaient une vaste flotte. Les bateaux à vapeur servant au transport des voyageurs, furent d'abord employés par nécessité ; mais, à la fin, des vaisseaux furent spécialement construits pour les besoins hospitaliers. L'emménagement intérieur d'un des meilleurs transports-hopitaux de l'océan est représenté dans une figure jointe au texte: c'est un vaisseau de 1400 tonneaux et de 228 pieds de long, disposé pour 477 lits. Il a été installé à New-York, sous la direction du chirurgien A. H. Hoff.

III. **Matériel chirurgical, objets de pansements, etc.** — Au commencement de la guerre, chaque chirurgien de régiment fut muni des instruments, médicaments, et objets de pansements, énumérés dans une nomenclature réglementaire relative aux approvisionnements (1). Dans le combat, il était accompagné par un infirmier d'ordonnance, qui portait un havre-sac contenant une petite provision d'anesthésiques, de stimulants, de calmants, de styptiques et les matériaux pour les premiers pansements. Les coffres de médicaments et les fournitures d'hôpital encombrantes étaient transportés dans des fourgons du convoi d'approvisionnements, mais souvent on ne pouvait les avoir quand ils étaient le plus urgent. Pour remédier à cet

(1) Cette nomenclature fait l'objet de la *Circulaire n° 12 du Chirurgien général*. O. 1862.

inconvénient, on distribua alors des paniers contenant les médicaments, les objets de pansements, les appareils de chirurgie les plus nécessaires. Ils avaient été disposés pour être portés sur le dos des bêtes de somme, mais ils étaient trop lourds pour être ainsi transportés, comme les havre-sacs l'étaient par les hommes.

Lorsque l'organisation du service médical fut perfectionnée, le matériel encombrant des régiments fut diminué. L'ordonnance portait seulement un léger havre-sac, sorte de giberne (*field companion*), contenant les médicaments et les appareils indispensables.

Mais lorsque le matériel hospitalier des régiments fut diminué, celui de la brigade fut augmenté. Chaque brigade reçut un fourgon qui contenait non-seulement des médicaments, mais une ample provision d'objets de pansements, de fournitures, d'appareils, une table d'amputation, et une petite provision d'objets de literie. Les fourgons étaient continuellement remplis avec les objets tirés des magasins du fournisseur médical de l'armée. Les fourgons construits par Autenrieth et Pérot, furent surtout employés pendant la guerre. Un modèle préférable, recommandé par le département médical, fut adopté pendant la dernière année de la guerre et fut construit dans les magasins du gouvernement. Les modèles des divers havre-sacs et fourgons sont conservés au musée médical de l'armée, avec les rapports du ministère sur leurs mérites et leurs défauts respectifs.

On voit par ces indications succinctes, relatives tant au moyens de transport des blessés qu'au matériel de campagne, avec quelle intelligence les chirurgiens américains ont su s'approprier les données fournies par l'expérience des grandes nations militaires, et y ajouter tous les perfectionnements que les circonstances leur suggéraient. Des dessins joints au texte du rapport rendent très saisissables les divers modèles de transport employés, des caissons d'ambu-

lance, havre-sacs, paniers, boîtes à médicaments, gibernes et casiers d'instruments de chirurgie, fourgons de pharmacie.

Pour terminer, l'auteur du rapport ajoute qu'il est un certain nombre de sujets importants qui devront appeler l'attention pour faire l'histoire chirurgicale complète de la guerre, et qui n'ont pu naturellement être traités avec détails au milieu de simples documents statistiques. Ainsi, on aurait à tenir compte de l'influence exercée sur les résultats de la pratique chirurgicale par l'état de santé des troupes (maladies cachectiques, scorbutiques, paludéennes, typhoïdes), l'emploi des anesthésiques, les complications de gangrène, d'érysipèle, la nature des corps étrangers, et des modifications apportées dans le caractère des blessures de guerre par l'usage des projectiles modernes.

II

DOCUMENTS DESTINÉS A L'HISTOIRE MÉDICALE.

Le deuxième rapport, essentiellement médical, a pour but d'exposer la nature et l'étendue des matériaux recueillis sur l'état sanitaire de l'armée pendant la guerre, et l'ensemble des travaux entrepris pour la prochaine publication d'une histoire complète en trois volumes in 4°.

Ces matériaux comprennent des documents statistiques, des études et des recherches pathologiques sur les principales maladies observées dans l'armée, des préparations et des collections déposées au musée médical, et enfin la des-

cription, avec un grand nombre de plans, de l'organisation des hôpitaux.

« L'importance de tels documents, dit l'auteur, dans une sorte de préambule, ne saurait être trop appréciée.

« L'heureuse immunité, dont notre armée a joui par rapport aux grandes épidémies, immunité, qui, sous la protection de la Providence, a été la conséquence légitime et nécessaire de l'esprit libéral de notre administration et de l'étendue de nos ressourses médicales, est appréciée unanimement dans les termes de la plus haute satisfaction. Autant que l'on peut en juger par les autres guerres récentes et par l'étude attentive des renseignements incomplets que l'on possède sur la santé des troupes avant le siècle actuel, il est incontestable que la mortalité de nos soldats, par suite de maladies, a été de beaucoup inférieure à celle de toute autre armée en temps de guerre.

« Mais pendant que de si heureux résultats font battre nos cœurs de reconnaissance, il ne faudrait point oublier que nos pertes par maladies n'en ont pas moins été considérables, comparativement à la mortalité moyenne des hommes de l'âge de nos soldats en temps de paix. D'après les statistiques des deux premières années de la guerre, les seules qui soient complétement terminées, la mortalité, par suite de maladies pendant la guerre, sans compter les décès survenus parmi les prisonniers de guerre et les soldats réformés, a été plus de cinq fois aussi grande que la mortalité des hommes de même âge dans la vie civile, et on ne peut se dissimuler que les maladies qui ont été les plus meurtrières sont précisément celles sur lesquelles les moyens hygiéniques sont les plus actifs.

« Au commencement de la guerre, il n'y avait qu'un seul travail important qui pût fournir des notions exactes sur la nature des maladies des armées et sur la direction à donner à l'activité de ceux qui ont le devoir de les combat

tre, c'était l'histoire officielle médico-chirurgicale de l'armée anglaise pendant la guerre de Crimée, présentée au Parlement, en deux volumes in-folio. Ce travail concerne un effectif relativement peu élevé de troupes servant sous un climat bien différent du nôtre ; néammoins, il a été d'une grande valeur pour la direction à imprimer à nos efforts. Quelle a été la direction donnée à ces efforts ? Quels ont été les résultats obtenus ? A quelles causes est due la mortalité de nos soldats, et par quels moyens sûrs et économiques pourrait-on les en préserver dans les guerres futures ? Telles sont les questions sur lesquelles l'expérience de nos récentes luttes, telle qu'elle se trouve consignée dans les rapports et documents officiels, peut répandre une vive lumière. Une telle publication devient, en conséquence, un des devoirs les plus importants du *département médical de l'armée*, un devoir que l'on ne peut ni éluder ni remplir avec négligence sans commettre un crime grave envers l'armée des Etats-Unis et envers tout citoyen américain qui, dans les guerres futures, s'engagerait à la défense de son pays. »

Telles sont les considérations élevées que nous avons cru devoir reproduire, dans lesquelles le chirurgien-major J.-J. Woodward est entré pour expliquer la pensée généreuse qui a inspiré le travail qui se poursuit sous sa direction dans les bureaux du chirurgien-général. On jugera par le court aperçu que nous allons en donner toute la grandeur du but à remplir.

§ 1. — STATISTIQUE MÉDICALE PROPREMENT DITE.

Au point de vue de la statistique médicale, l'auteur a cru devoir observer la division géographique du territoire occupé par les armées belligérantes en trois grandes ré-

gions : 1° L'*Atlantique* qui embrasse tout le versant des monts Appalaches à la mer, et dans laquelle eurent lieu les opérations de l'armée du Potomac ; 2° La région du *Pacifique* comprenant tout le territoire qui s'étend à l'ouest des Montagnes-Rocheuses, et où les troupes se trouvaient dans des conditions qui approchaient de celles de la paix ; 3° La région *centrale*, formant le grand bassin continental renfermé entre les Appalaches et les Montagnes-Rocheuses. C'est dans cette dernière région parcourue par le Mississipi et ses tributaires , que se firent les expéditions les plus difficiles, non seulement au point de vue de l'immense étendue du territoire à parcourir, mais de l'embarras fréquent qui en est résulté pour le transport du matériel et des approvisionnements, que se livrèrent les combats les plus meurtriers, et que les troupes furent le plus exposées aux miasmes paludéens sous l'influence desquels les fièvres intermittentes et les autres maladies de même nature se développent. Aussi, comme on pouvait s'y attendre, ces diverses conditions ont causé des différences très grandes dans le nombre des cas de maladies et des décès, aussi bien pour les trois régions que pour les diverses parties de chacune d'elles.

A l'encontre de la statistique chirurgicale, les relevés numériques relatifs à l'histoire médicale, ne sont entièrement achevés que pour les deux années finissant , l'une au 30 juin 1862, et l'autre au 30 juin 1863. Le travail est avancé pour la troisième année, il est à peine ébauché pour la quatrième. Des relevés mensuels permettent d'abord d'établir pour chacune des deux premières années la moyenne de la mortalité et de la fréquence des maladies dans chacune des trois régions par rapport à l'effectif, et des tableaux plus détaillés font ressortir la fréquence comparative des diverses maladies.

I. — **Moyenne annuelle de la mortalité.** — Les documents sur lesquels elle est établie embrassent une masse de faits relatifs aux divers corps d'armée et aux hôpitaux généraux. Les relevés statistiques ont été faits et contrôlés de façon à éviter toute erreur de diagnostic, toute omission ou négligence qui pourrait ôter quelque valeur à de tels travaux. Ils sont, commes nous l'avons dit, entièrement terminés pour les deux premières années de la guerre, et ils permettent d'établir que la mortalité moyenne, par suite de maladies, a été de 48,7 pour 1000 hommes de l'effectif, pendant la 1re année finissant au 30 juin 1862, et à 65,2 pour 1000 pendant la 2e année finissant aussi au 30 juin 1863 (1). Ces chiffres se déduisent du rapport de l'effectif au nombre des décès ainsi qu'il suit :

La première année, l'effectif s'élevait à 290,936 hommes, dont 281,177 en campagne ou en garnison, et 9,759 dans les hôpitaux, et le chiffre des décès a été de 14,183; la 2e année, l'effectif se composait de 644,508 hommes dont 598,821 en campagne ou en garnison, et 45,687 dans les hôpitaux, et la mortalité s'est élevée à 42,010.

Or, il suffit de rapprocher les chiffres précédents des données statistiques renfermées dans les rapports anglais et français relatifs à la guerre de Crimée, pour reconnaître qu'il y a une différence notable en faveur de l'armée américaine ; ainsi, la moyenne de la mortalité annuelle par suite de maladies a été de 232 pour 1000 hommes dans l'armée anglaise, et d'environ 300 pour 1000 de l'effectif présent dans les troupes françaises, tandis qu'elle n'est que de 57 pour 1000 pendant les deux premières années de la guerre pour l'armée américaine.

(1) Ces chiffres du Rapport officiel sont en complet désaccord avec ceux publiés par M. Vigo Roussillon, qui établit que pendant la première année la mortalité générale s'est élevée à 67.6 pour 1000 hommes, et à 39 seulement dans la deuxième année (*Puissance militaire des Etats-Unis d'Amérique, d'après la guerre de la sécession*, pages 204 et 206).

Il est aussi une remarque à faire, c'est que la mortalité a été plus grande dans la deuxième année que dans la première, et de même qu'elle a été moindre que dans la guerre précédente avec le Mexique (en 1847) où elle a atteint le chiffre moyen de 103,8 pour 1000, tous les rapports des corps d'armée et des hôpitaux généraux établissent qu'elle a été bien différente selon la région du territoire où les troupes ont opéré ; c'est dans celle du Pacifique, où les conditions se rapprochent de celles de l'état de paix, qu'elle a été la plus faible, tandis que c'est dans celle du centre qu'elle a été la plus forte ; ce qui s'explique aussi bien parce que les opérations de la guerre y ont été conduites sur une grande échelle, au milieu d'embarras et de difficultés de toutes sortes, et que l'influence paludéenne y est prédominante.

Le tableau suivant indique pour chacune des régions, la moyenne de la mortalité annuelle exprimée par rapport à 1000 hommes d'effectif.

RÉGIONS	Du 1er juillet 1861 au 30 juin 1862.	Du 1er juillet 1862 au 30 juin 1863.	Moyenne générale annuelle de la mortalité.
De l'Atlantique.	32.54	41.40	
Du Centre	80.18	89.55	57
Du Pacifique...	11.65	8.38	
Moyennes...	48.7	65.2	

Bien que le dépouillement des rapports soit encore incomplet pour les deux années suivantes, il permet cependant déjà de croire, assure M. J.-J. Woodward, qu'ils dénoteront plutôt une diminution qu'une augmentation de la mortalité pendant cette période. Nous avons vu précédemment qu'il en avait été ainsi dans l'armée anglaise en Crimée. Aussi, deviendra-t-il intéressant dans la suite de re-

chercher à quelles causes on doit attribuer le même résultat, qui est en si complet désaccord avec ce que l'on observe généralement dans les armées des autres nations, et qu'on a pu expliquer avec assez de raison par la résistance de moins en moins grande que la constitution des hommes doit offrir anx influences morbides par suite des misères et des privations de l'état de guerre.

II. — **Moyenne générale des maladies.** — La statistique relative aux cas de maladies observées dans l'armée ne peut être considérée comme aussi rigoureuse que celle établie pour la mortalité, surtout quand on veut apprécier, comparativement à ce sujet, les trois régions différentes occupées par les troupes. Les rapports mensuels comprennent en effet, comme le fait remarquer l'auteur, aussi bien les cas d'exemption de service pour de simples indispositions que pour des maladies graves qui nécessitaient l'entrée à l'hôpital. Néanmoins, il est facile de reconnaître d'un simple coup d'œil, par l'examen que l'on fera du tableau suivant, que la moyenne générale des cas de maladies a été moindre dans la deuxième année (2,694 pour 1000 hommes d'effectif) que dans la première année de la guerre (2,766 pour 1000 hommes), et cette différence se retrouve de même pour chacune des régions.

RÉGIONS	1861-62.	1862-63.	MOYENNE ANNUELLE GÉNÉRALE pour 1,000 h. d'effectif.
De l'Atlantique.	2748.83	2563.25	
Du Centr	3421.93	2831.64	2830
Du Pacifique...	2168.48	2122.92	
Moyennes...	2766	2694	

La moyenne totale pour les deux années a été de **2830** pour 1,000. Et quand on fait le rapprochement de ce chiffre de celui qui indique la moyenne générale de la mortalité en temps de paix, on voit que l'influence de la guerre sur l'état sanitaire des troupes s'est plutôt manifestée par l'accroissement du nombre des maladies graves et de la mortalité qui en est la conséquence que par l'augmentation du nombre des cas de maladies. Ainsi de 1840 à 1859 les rapports annuels donnent seulement une moyenne générale de 2,558 cas de maladies pour 1,000 hommes d'effectif.

III. — **Fréquence comparative des diverses maladies.** — Pour déterminer cet élément statistique, l'un des plus importants assurément de l'histoire nosologique des armées en campagne, il était indispensable d'adopter une classification qui permît de séparer nettement les maladies essentiellement distinctes par leur nature, et de réunir en un même groupe celles qui peuvent être facilement confondues. C'est, avec quelques modifications, celle du docteur Farr, en usage dans l'armée anglaise, qui a été adoptée par les médecins américains.

Dans une série de tableaux (au nombre de six) se trouvent énumérés par classes, genres et espèces principales de maladies, les cas de maladies et de décès survenus dans chacune des trois grandes régions territoriales occupées par l'armée pendant les deux premières années de la guerre.

Le tableau suivant donnera non seulement une notion exacte des chiffres relatifs aux diverses classes et genres de maladies, mais il permettra jusqu'à un certain point de se faire une idée des bases de la classification qui a été adoptée.

CLASSES ET GENRES DE MALADIES.	ANNÉE 1861-62. Effectif moyen : 290,936 hommes.						ANNÉE 1862-63. Effectif moyen : 644,508 hommes.						RAPPORT Pour 1,000 hommes d'effectif.			
	ATLANTIQUE.		CENTRE.		PACIFIQUE.		ATLANTIQUE.		CENTRE.		PACIFIQUE.		1re ANNÉE.		2me ANNÉE.	
	cas.	décès	cas.	décès.	cas.	décès	cas.	décès.	cas.	décès.	cas.	décès	cas.	décès.	cas.	décès.
I. — Maladies zymotiques (miasmatiques, virulentes, diétiques)	249120	4032	207799	5269	6564	32	428603	9529	586329	20158	10347	23	1648.36	32.08	1712.11	46.10
II. — Maladies constitutionnelles (diathésiques, tuberculeuses)	35777	285	15090	367	1607	14	62660	812	49135	1736	1943	8	186 62	2.29	189.94	3.97
III. — Maladies parasitaires.	640	»	408	»	10	»	3103	1	4218	»	33	»	3.76	»	12.28	0.002
IV. — Maladies localisées (des divers systèmes ou appareils d'organes)	198951	1375	105054	2341	5917	26	232836	2555	227947	7146	6204	42	1102.23	12.86	779.84	151.2
V. — Blessures, accidents, maladies chirurgicales...	27862	2410	15149	2386	1875	61	54431	5344	44903	4757	2141	41	159.64	16.69	164.45	15.74
VI. — *Incertæ sedis* (non classées)	4526	262	2149	175	423	5	»	»	»	»	»	»	25.24	1.52	»	»
Totaux	516876	8364	345649	10538	16393	138	781633	18241	909532	33797	20638	114	3125.85	65.44	2858.52	80.92

IV. — **Considérations générales sur les principales maladies.** — Quant aux chiffres relatifs aux espèces principales de maladies, nous nous bornons à les mentionner dans les conditious générales suivantes déduites à la fois des données statistiques et des observations pathologiques contenues dans les rapports médicaux de l'armée.

1° *Fièvre des camps* (*Malarial typhique.*) — Telle est la dénomination sous laquelle se trouve rangé le groupe des affections zymotiques miasmatiques (typhus, fièvre typhoïde, fièvre continue, fièvre rémittente). Ces maladies sont cellesqui ont causé la plus grande mortalité parmi les troupes de l'Union. Ainsi sur 74,619 cas enregistrés pendant la première année de la guerre, on compte 6,315 décès, et pour la deuxième année 138,641 cas dont 13,114 décès ; au total pour les deux années 213,260 cas dont 19,459 décès. Eu égard à l'effectif, cette mortalité est d'environ 22 pour 1000 chaque année, et l'on peut dire que près du quart des hommes a été atteint de l'une des formes variées de la fièvre des camps.

En plus de ces diverses affections englobées sous la même désignation générale de *fièvre des camps*, on a mentionné trois autres formes de fièvre : le typhus fever (824 cas et 191 décès pendant la 1re année, et 899 cas et 391 décès pendant la 2e ; la *fièvre pourprée* ou méningite cérébro-spinale dont on a eu à observer un grand nombre de cas, et la *fièvre jaune* qui ne s'est manifestée que par des cas isolés dans la deuxième année de la guerre et seulement dans quelques-unes des localités occupées par les troupes ; mais elle n'a en rien contrarié les opérations dans le Sud comme on paraît l'avoir redouté dès le principe.

2° *Fièvre intermittente.* — Cette affection sous ses différentes formes (quotidienne, tierce, quarte, pernicieuse) a atteint le chiffre de 72,810 pendant la 1re année, de 189,997 pendant la deuxième, et s'élève au total à 262,807 cas; celui

des décès, en y comprenant ceux dus aux accès pernicieux a été de 1788 (430 pour la 1re année et 1358 pour la 2e), ou en moyenne 1 décès pour 147 cas. Eu égard à l'effectif des troupes le chiffre des cas est de 298,64 pour 1000 hommes et celui des décès de 1,91.

3° *Diarrhée et dyssenterie.* — Les formes aigüe et chronique de ces deux affections se trouvent réunies dans ce même groupe, qui comprend plus du quart des cas de maladie notés pendant la campagne. Ce sont ces maladies qui ont fourni également la plus grande mortalité (4 pour 1000 de l'effectif dans la première année, et 16 pour 1000 dans la deuxième. Ces affections se sont manifestées avec une fréquence différente selon la saison et dans les diverses régions; plus nombreuses en été et en automne, elles ont été observées surtout dans la région du centre, comme la fièvre des camps et les fièvres intermittentes. Aussi, est-ce avec raison qu'on en a attribué l'origine à des causes multiples, aux influences miasmatiques particulières à certaines saisons et à certaines localités, aussi bien qu'à l'encombrement des tentes et des baraques, aux chaleurs de l'été, à l'épuisement et à la fatigue qui sont les conséquences inévitables de l'état de guerre, comme à l'usage d'une eau malsaine, et de la nourriture particulière des camps, et que par cette logique appréciation les chirurgiens américains ont été conduits à d'utiles déductions pratiques. C'est ainsi que, toutes les fois que les circonstances l'ont permis, les hommes qui avaient contracté la fièvre ou la dyssenterie dans le Sud, étaient dirigés vers le Nord, et cette manière de faire a donné les résultats les plus avantageux.

4° *Choléra.* — On n'a eu à enregistrer que quelques cas de choléra grave : 33 décès pendant la première année, et 96 pendant la deuxième.

5° *Variole.* — Les revaccinations, pratiquées sur une large échelle ont produit les meilleurs résultats. Il n'y a eu

que 4,132 cas de variole (1,310 dans la première année, et 2,822 dans la deuxième) et 1,544 décès, ou environ un décès pour 2.67 cas.

6° *Rougeole des camps.* — Cette affection a été une des plus caractéristiques de la guerre, et elle s'est manifestée surtout chez les hommes de recrue des districts ruraux et qui avaient échappé jusque là à la contagion. Le total des cas s'élève à 38,021 (21,676 la première année et 16,345 la deuxième) et celui des décès à 1,864 (551 la première année et 1,313 la deuxième année).

7° *Oreillons épidémiques.* — Cette affection a régné épidémiquement, soit comme affection indépendante, soit comme complication d'autres maladies. On en a signalé 24,645 cas et 39 décès.

8° *Maladies inflammatoires des organes de la respiration.* — Sous cette dénomination sont compris : le catharre épidémique, la bronchite aiguë et chronique, la laryngite, la pleurésie et la pneumonie. Le total des cas s'est élevé à 304,254 et celui des décés à 8,090, Le nombre des cas représente plus de la moitié de l'effectif pendant la première année (143,991) et un peu plus du quart dans la deuxiéme (160,263). Le chiffre annuel des décès a varié de 8 à 9 pour 1,000 hommes d'effectif.

La mortalité a été en grande partie rapportée à la pneumonie (7,091 décès sur 8,090); elle a été en moyenne de un décès sur 4.4 cas, à la suite de cette affection. Dans l'armée anglaise, en Crimée, elle a été plus considérable (1 décès sur 3.6 cas.

9° *Maladies spécifiques (Enthetic).* — Le groupe des diverses formes de la maladie vénérienne comprend : 22,792 cas et 39 décès (*Syphilis*) et 40,473 cas et 12 décès (*gonorrhée* et ses *complications*) et, en résumé, ces divers accidents ont été dans la proportion de 85 pour 1,000 hommes d'effectif dans la première année et de 66 pour 1,000 dans la deuxième.

La statistique de l'armée anglaise établit que cette proportion de vénériens a été de 422 pour 1,000 en 1859, de 369 en 1860, de 356 en 1861, et de 330 en 1862. Il résulterait donc de ce rapprochement une différence notable en faveur de l'armée de l'Union.

Les ravages du *scorbut* n'ont pas été considérables : 1,328 cas et 9 décès pour la première année, 7,935 cas et 90 décès pour la deuxième. A ces derniers chiffres il faut probablement ajouter la plus grande part des 304 cas et des 31 décès par suite de *purpura* mentionnés pendant la deuxième année.

Un nombre aussi restreint de cas de scorbut (5 pour 1,000 hommes d'effectif la première année et 13 la deuxième) n'en est pas moins un fait bien remarquable et qui n'a pas de précédent dans l'histoire des armées. « Il faut indubitable-
« ment, dit le rapporteur, l'attribuer à la quantité et à la
« bonne qualité des rations du soldat, aux immenses appro-
« visionnements d'antiscorbutiques et de ressources médi-
« cales réunies par les soins du gouvernement, et à la haute
« paie des simples soldats qui, étant bien supérieure à celle
« des troupes des autres nations, pouvait être employée à
« l'achat d'assaisonnements (*pickles*), de pommes, de fruits
« secs, etc. Il en ressort incontestablement que nos soldats
« ont été les mieux nourris du monde entier, et, de plus, ils
« recevaient , à diverses époques et sur divers points, des
« provisions recueillies et distribuées par des associations
« volontaires et patriotiques, dont les secours, quoique li-
« mités par rapport à ceux qui étaient accordés par le
« gouvernement, contribuaient néanmoins à augmenter
« notablement le bien-être des soldats (1). »

(1) La ration du soldat américain se compose de : pain ou farine de froment, 692 grammes; bœuf frais ou salé, 625 grammes; ou porc salé ou fumé, 375 grammes; pommes de terre, 500 grammes, alternant avec du riz, 56 grammes; café, 56 grammes; ou thé, 2 grammes, et sucre,

Telles sont les considérations les plus importantes que le rapporteur a développées à l'occasion des documents statistiques dont il présente le programme, qu'il nous eût été impossible de reproduire en entier sans sortir du cadre d'un simple examen analytique. Son travail est continué, comme nous l'avons déjà dit, par une revue sommaire des préparations et des collections déposées au Musée de médecine militaire, et il se termine par la description accompagnée d'un grand nombre de plans de l'organisation et de la construction des hôpitaux.

§ 2. — SYSTÈME HOSPITALIER. — ORGANISATION ET CONSTRUCTION DES HOPITAUX.

La collection des documents concernant la construction, l'organisation et l'administration des hôpitaux est extrêmement riche et complète. Elle comprend les nombreux rapports qui ont trait à ce sujet, et les plans et descriptions de tous les principaux hôpitaux qui ont été organisés pendant la guerre, fournis par les chirurgiens en chef au chirurgien général, et par les inspecteurs médicaux au médecin inspecteur général.

« Avec cette immense quantité de matériaux, il sera possible de faire une histoire complète et fidèle du système hos-

96 grammes. (W. HAMMOND, *A Treatise on Hygiene with spécial reference to the Military service*; Philadelphie 1863).

Une soupe au bœuf pour 50 hommes se compose de: bœuf coupé en morceaux de quatre ou cinq livres, 35 livres; légumes frais ou desséchés, 3 livres; riz, 4 livres; farine, sucre et sel de chaque 3/4; eau 8 gallons. Une soupe aux haricots pour 50 hommes, contient: haricots, 4 quarts, lard ou porc, 15 livres; oignons, 3; eau, 8 gallons. (F. H. HALMILTON, *A Treatise on Military surgery and Hygiene*. New-York, 1865.)

pitalier et de ses transformations, en y joignant la construction des hôpitaux et leur administration. Une pareille histoire sera d'un prix inestimable dans les guerres futures, et elle contient une foule d'applications aux hôpitaux de la population civile. Jamais, avant cette époque, dans l'histoire du monde, il n'y a eu un aussi vaste système d'hôpitaux organisés en si peu de temps. Jamais, avant cette époque, on ne vit en temps de guerre de pareils établissements aussi peu encombrés et si largement installés. Mais ce qui les a distingués surtout des hôpitaux des autres nations, c'est qu'ils étaient sous le commandement des officiers du corps médical. En effet, au lieu de placer à la tête de ces établissements destinés au traitement des maladies et des blessures, des officiers militaires qui, quelles que soient leurs autres qualités, ne peuvent pas comprendre toutes les exigences de la science médicale, et qui, avec les meilleures intentions du monde, peuvent entraver sérieusement l'action du chirurgien comme malheureusement le cas s'est présenté pendant la guerre de Crimée, et depuis cette époque dans les hôpitaux d'Angleterre, le gouvernement des Etats-Unis, avec un sage discernement, a voulu que le chirurgien fût le commandant de l'hôpital (1); et ainsi, tout en le rendant responsable des résultats de son administration, a voulu mettre en son pouvoir les moyens d'arriver à des résultats favorables. Le corps médical peut montrer avec orgueil les conséquences de cette manière libérale de procéder. »

« Jamais auparavant, dans l'histoire du monde, la mortalité dans les hôpitaux militaires n'a été aussi faible, et jamais de pareils établissements n'avaient aussi complétement échappé aux maladies qui naissent dans leur enceinte. »

Les bâtiments hospitaliers dont on s'est servi au com-

(1) « *Our Government, with a wiser discretion, made the surgeon the commandant of the hospital.* » (page 152).

mencement de la guerre, et même pendant tout son cours, à la suite de certaines éventualités, avaient été élevés pour d'autres destinations ; édifices publics, écoles, églises, hôtels, magasins, manufactures et demeures particulières ont été disposés à cet effet, suivant que l'ont exigé les circonstances. Mais, peu à peu, des pavillons en bois, élevés spécialement pour cet objet, sont devenus d'un usage très répandu et à la fin la majorité des hôpitaux généraux appartenaient à cette classe. L'introduction de ces pavillons hospitaliers n'a pu être l'œuvre d'un seul homme en particulier. Primitivement inspirés par l'expérieuce des Européens, ils furent élevés sur tous les points du pays, sous la direction de divers officiers du corps médical, quelques-uns par ordre du chirurgien général, les autres par celui des commandants locaux. Les nécessités du service et l'expérience croissante suggérèrent de nombreuses améliorations progressives, et vers le commencement de l'été de 1864, une circulaire émanée du département de la guerre prescrivait l'uniformité pour un certain nombre de points essentiels. Tracer cette évolution graduelle de la construction des hôpitaux n'entre pas naturellement dans notre cadre, mais comme la circulaire du 20 juillet 1864 donne en peu de mots une idée du système arrivé à son complet développement, nous allons la reproduire (1) :

(1) Département de la guerre, le 20 juillet 1864.

Les instructions suivantes sont publiées pour servir de guide aux officiers chargés de la construction des hôpitaux généraux : on ne devra s'en écarter que dans les cas d'impérieuse nécessité. Les bâtiments ne seront admis et occupés pour le service hospitalier qu'après un sérieux examen et l'approbation d'un inspecteur médical désigné pour cet office ; et tous les changements seront faits suivant les plans qu'il fournira et qui auront été approuvés par le chirurgien-général.

E.-M. Stanton.
Secrétaire de la guerre.

Situation. — L'Hôpital devrait être situé sur une plaine bien sèche, avec un sous-sol de gravier, et d'une étendue suffisamment proportionnée aux constructions à élever. La position devrait être élevée; aussi éloignée que possible de marais ou autres causes de fièvre, et pouvant fournir une quantité suffisante d'eau pure.

Plan. — Les hôpitaux généraux seront construits d'après le principe des pavillons détachés; chaque salle ayant un bâtiment séparé, avec des lits pour 60 malades. Outre les salles, il y aura des bâtiments détachés pour chacun des services suivants: bâtiment de l'administration générale, salles à manger et cuisines pour les malades, salles à manger et cuisines pour les officiers, buanderie, magasin du commissaire et du quartier maître, magasin des havre-sacs, corps de garde, batiment pour les morts, quartiers pour les infirmières, chapelle, salle d'opération, écurie. Les salles, le bâtiment de l'administration, les cuisines, les réfectoires et la chapelle seront reliés par des promenades couvertes qui auront des planchers, mais qui ne seront pas fermées sur les côtés.

Aucun plan général pour la disposition des batiments ne peut être tracé, puisque la conformation variable et les dimensions des terrains ne permettent pas de s'attacher à un plan uniforme. Les salles pourront être disposées « en échelon » sur deux lignes convergentes formant un V, — dans ce cas, le bâtiment de l'administration serait à la pointe du V, les autres bâtiments entre les branches; ou comme les rayons partant du contour d'un cercle, d'une ellipse ou d'une circonférence allongée; — dans ce cas le bâtiment de l'administration serait un des rayons, les autres seraient dans l'enceinte; ou bien parallèlement les uns aux autres; — dans ce cas le bâtiment de l'administration serait au centre de la ligne, les autres seraient en arrière. D'autres dispositions pourraient être rendues nécessaires par la configuration spéciale des terrains. Dans chaque cas, les points importants à observer sont de placer les bâtiments assez éloignés l'un de l'autre (trente pieds au moins doivent exister entre deux batiments parallèles), et de les disposer de façon à ce qu'aucun ne soit un obstacle à la ventilation de l'autre. Il est préférable de placer les salles de telle façon que leur grande dimension soit dirigée du nord au sud, ou aussi près que possible.

Chaque salle sera un pavillon se ventilant par la toiture et ayant

187 pieds sur 24. A chaque extrémité, deux petites chambres de 9 pieds sur 11, une de chaque côté avec un passage de 6 pieds entre elles, seront séparées du reste de la salle. Il restera pour les malades un espace de 165 pieds sur 24 (*Voir figure* 1 A), qui donne la place des lits et la position des portes et fenêtres. Les petites chambres seront occupées comme il suit : *Figure* 1, *a*, chef des infirmiers ; *b*, cabinet pour les médicaments, etc. ; *c*, salle de bains ; *d*, cabinet, pour chaises percées.

Les salles auront 14 pieds de haut du plancher au bord du toit. La pente de la toiture variera avec les matériaux entrant dans sa composition. Le plancher sera élevé au moins de 18 pouces au-dessus du sol, avec une libre ventilation au-dessous de lui. Une salle ainsi construite sera disposée pour 60 malades, qui auront chacun un espace d'air d'un volume de mille pieds cubes. Le nombre des salles sera réglé par le nombre de malades que l'hôpital devra contenir. Un hôpital de 1200 lits demandera 20 salles.

Bâtiment de l'administration. — Pour un hôpital de 600 à 1200 lits, il y aura pour l'administration un bâtiment ventilé par le haut de 38 pieds sur 132, et élevé de deux étages ; le premier aura 14 pieds et le second 12 pieds de hauteur dans ses œuvres. Ce batiment contient le bureau général, le bureau du chirurgien en chef, la lingerie et des magasins de dépôts, la pharmacie, le bureau du chapelain, des appartements pour les officiers, etc.

Réfectoires et cuisines pour les malades. — Le réfectoire sera un bâtiment ventilé par le haut, assez grand pour qu'il y ait un nombre de places égal aux deux tiers du nombre des lits. La forme la plus convenable est un long parallélogramme ; au centre de l'un des grands côtés s'ouvre la cuisine : celle-ci sera divisée en deux parties inégales, la plus grande pour la préparation du régime ordinaire ; la plus petite pour celle du régime extraordinaire ; cette préparation sera faite sur des fourneaux. Dans les endroits, où il y aura des machines à vapeur, la vapeur sera avantageusement utilisée pour faire bouillir de l'eau.

Réfectoire et cuisine pour les officiers. — Un petit bâtiment pour cet objet sera construit près du bâtiment de l'administration.

Buanderie. — Un batiment de deux étages, avec logements pour

blanchisseuses au second. Le toit sera plat avec des poteaux pour étendre le linge.

Magasin de dépôt du commissaire et du quartier-maître. — Un petit bâtiment de deux étages, muni de caisses et de tablettes pour les divers objets de nourriture, avec une glacière pour la conservation de la viande et des autres substances pouvant se gâter; plus un magasin d'habillement. Le second étage contient des logements pour les cuisiniers.

Magasin des havre-sacs. Un magasin pour recevoir les effets des malades pendant leur séjour à l'hôpital: il contiendra un nombre de cases de deux pieds carrés égal au nombre de lits de l'hôpital.

Corps de garde. — Un bâtiment détaché pour la garde, avec un corps de garde pour les détenus.

Salle des morts. — Un petit bâtiment contenant deux salles, disposées de façon à ne pas être vu des salles et éclairé par un toit vitré.

Quartiers des infirmières. — Un bâtiment détaché contenant des chambres, un réfectoire, et une cuisine pour les infirmières.

Chapelle. — Un bâtiment détaché disposé pour les services religieux, et installé aussi pour pouvoir servir de bibliothèque et de salon de lecture

Salle d'opération. — Deux salles, chacune de 15 pieds carrés: l'une bien éclairée par le toit. l'autre par les fenêtres. La première, pour les opérations chirurgicales, la seconde pour la délivrance des congés, etc. — Elles seront situées près du bâtiment de l'administration.

Ecurie. — Pour les ambulances et les chevaux d'officiers.

Approvisionnement d'eau.— Dans les endroits où ce sera possible, un vaste réservoir sera construit et continuellement rempli d'eau de source ou de puits élevée par des pompes mues à la vapeur. La machine à vapeur sera placée, si c'est possible, près de la cuisine et de la buanderie; dans ce cas, la vapeur pourra être employée au service culinaire, et la force motrice servira à mettre en mouvement les appareils de blanchissage et les calandres.

Latrines. — Quand la quantité d'eau est suffisante, des cabinets

d'aisance peuvent être établis dans une des petites pièces de chaque salle ; mais s'il n'en est pas ainsi, des lieux d'aisance seront construits à une distance convenable des salles, et ils seront munis de baquets bien étanchées, qui seront vidés toutes les nuits.

Ventilation. — Pendant les chaleurs de l'été et un temps doux, les salles seront ventilées au moyen du toit *(Fig. 3.)* mais durant l'hiver le toit sera fermé *(Fig. 2.)* et on substituera la ventilation par des souches de cheminées. Quatre poëles seront distribués pour une salle; chacun d'eux sera en partie enveloppé par une clôture de zinc ou de tôle, et un conduit d'air viendra s'ouvrir au dessous d'elle pour fournir de l'air frais. A 8 pieds du toit sera une souche ou plutôt un chapiteau à travers lequel montera le tuyau du poèle. La figure 2 donne une coupe et la figure 4 une vue de côté de cette disposition. La souche aura 18 pouces carrés et ne descendra pas au-dessous de la charpente.

Peut-être que la description d'un grand hôpital à pavillons fera mieux connaître que la circulaire précédente le caractère et l'étendue de ces établissements. Aussi donnerons-nous ici la description de l'hôpital Lincoln, un des hôpitaux de Washington. Cet hôpital a été construit à la fin de 1862, et occupé en janvier 1863. Les plans originaux pour sa construction ont été fournis au bureau du chirurgien général, par M. J.-J. Woodward, chirurgien-major adjoint. Plusieurs modifications et perfectionnements ont cependant été successivement introduits par les chirurgiens en chef qui s'y sont succédés.

La description suivante en a été faite par le chirurgien Lt-colonel breveté J. C. McKee, qui a fonctionné comme chirurgien en chef pendant longtemps à l'armée des Etats-Unis.

L'hôpital Lincoln, à Washington, est situé à un mille à l'est du Capitole, dans une plaine, légèrement ondulée, sans culture, sans arbres. A l'est et au sud de l'hôpital, le terrain descend vers la branche Est du Potomac, qui est distant d'un demi mille. Le sol est

une terre glaise légèrement sablonneuse, recouvrant un lit profond de gravier. L'hôpital couvre une superficie de terrain de 30 acres, et consiste en 20 pavillons séparés servant de salles, disposés en échellons de façon à figurer la lettre V, *(V. Fig. 5.)* le sommet de cette lettre est tourné vers l'ouest, le bâtiment de l'administration occupe le sommet de ce V. Les bâtiments pour les cuisines , réfectoires , etc., sont compris dans l'espace limité par les côtés de cette lettre. Le tout est entouré par une palissade de 5 pieds de haut, entre laquelle et les salles est un espace vide pour les charrois.

Les *salles* sont des pavillons-baraques, construites en planches raboteuses, peintes en blanc, avec des toits en planches couvertes de papier goudronné ; elles sont au nombre de 20, dix sur chaque branche du V. Chaque salle a 187 pieds sur 24, 16 pieds jusqu'au bord du toit, et 20 jusqu'à l'arète ; c'est par le toit et dans toute la longueur de la salle qu'a lieu le mode habituel de ventilation. Un crépis en plâtre recouvre l'intérieur jusqu'à une hauteur de 8 pieds au-dessus du plancher. A l'extrémité ouest de chacune d'elles sont 4 chambres, occupant 15 pieds de long. Elles servent pour le linge, les bains, les infirmiers et les latrines. Chaque salle contient 34 fenêtres et 4 portes, une à chaque extrémité et deux au milieu, en face l'une de l'autre. Quatre grillages pour ventilation placés à des distances régulières dans le plancher de la salle, communiquent avec l'air extérieur par des tuyaux en bois placés sous le plancher, et donnent ainsi une ample quantité d'air frais, toutes les fois que le temps oblige à fermer les portes et les fenêtres. Avec 62 malades il y a pour chacun d'eux 72 pieds carrés de plancher et 1447 pieds cubes d'air. 31 lits sont placés de chaque côté, avec une chaise et une table de nuit entre chaque paire. Un espace de 11 pieds existe entre les deux rangées de lits. Les salles sont éclairées pendant la nuit par des lampes, et chauffées en hiver par des poêles. Sur le côté intérieur des deux ailes de l'hôpital, et suivant la longueur toute entière de chacune d'elles règne une galerie couverte ou corridor, dans lesquels on a construit un chemin de fer de deux pieds de large sur 2156 pieds de long. Des caisses montées sur des roues apportent les aliments du centre et des cuisines jusqu'à chaque salle.

Le *bâtiment de l'administration* est au sommet du triangle; il a 184 pieds sur 37, 22 pieds jusqu'au faîte et 16 jusqu'aux bords du

toit. Un corridor large de 8 pieds, occupe toute la longueur du premier étage. Du côté gauche de ce corridor, sont les pièces suivantes : bureau du chirurgien en chef, 14 pieds sur 14; bureau de l'adjoint militaire, 11 sur 14 (deux commis); bureau principal, 56 sur 14 (14 commis); bureau de l'imprimerie, 19 sur 14 (deux hommes); magasin du quartier-maître pour les effets d'habillements, etc., 44 sur 14. (2 commis), chambre dn surveillant des salles, 13 1[2 sur 14: cham bre de bains, 4 3/4 sur 14, bureau de poste, 7 sur 14 (directeur des postes et un adjoint), De l'autre côté du corridor, et à droite de la porte, sont : le bureau de l'officier de service, 15 sur 14 ; le bureau de l'officier de garde, 11 sur 14 (4 commis); le bureau des archives chirurgicales, 11 sur 14 (1 commis) ; le cabinet particulier du chirurgien en chef, 12 1/2 sur 13; le bureau de l'inspecteur médical, 11 sur 14; la lingerie, 66 sur 14; tous les effets d'habillement et toute la literie sont envoyés de la buanderie à cette pièce, et là ils sont distribués aux divers chefs de salle ; un commis et quatre femmes sont employés dans la lingerie, les dernières sont pour le racommodage. Le magasin des médicaments, 11 sur 14, est contigu à la pharmacie, et sert pour les approvisionnements de réserve. La pharmacie, 25 sur 14, emploie habituellement quatre hommes; c'est là que sont préparés les médicaments pour tout l'hôpital sous la direction d'un économe d'hopital. Enfin, le laboratoire, qui touche à la pharmacie, a 22 pieds sur 14: on y prépare les teintures , les onguents, les emplâtres.

Au second étage du batiment de l'administration est la salle des havre-sacs, 111 pieds sur 37. Les effets, équipements, etc., des malades entrant à l'hôpital sont déposés dans cette salle pour y être gardés. Là sont employés deux hommes, qui reçoivent les objets déposés, y mettent une étiquette, font un reçu pour le dépositaire, et les rendent quand le malade sort. Il y a là 2184 casiers rangés parallèlement et allant du plancher au plafond. A côté de la salle des havre-sacs est la chambre des hommes du service extraordinaire, 55 sur 37, servant de chambre à coucher pour les hommes employés à un service extraordinaire, et la chambre des commis, 25 sur 23 pieds, servant pour le même objet aux commis du bureau principal.

Dans le triangle formé par deux ailes, et à l'est du bâtiment de

l'administration, se trouve le *réservoir* établi sur une plate-forme de 25 pieds de haut, et contenant 12,000 gallons d'eau. Il est approvisionné par un puits situé sous la machine à vapeur, et l'eau y est introduite par cette machine qui met en mouvement tout l'outillage de la buanderie. Ce bassin fournit à chaque salle par le moyen de tuyaux. Il y a encore dans l'enceinte de l'hôpital quatre autres puits, qui servent pour boire et pour les usages culinaires.

A vingt yards à l'est du réservoir est la buanderie, 61 pieds sur 24 Le bâtiment est dirigé de l'est à l'ouest; il a deux étages et une plate-forme pour sécher le linge sur le toit Sept hommes et douze femmes sont employées dans ces diverses parties. Le lavage est fait au moyen de la vapeur, ainsi que le séchage et le repassage. En moyenne on lave 5000 pièces par jour; on a pu aller jusqu'à 7000.

Au premier étage de la buanderie est l'appareil de lavage, consistant en une calandre, une chaudière à vapeur, un tambour tournant pour tordre le linge, des caisses pour le rincer, un rouleau et une table pour repasser; au second étage est la chambre de séchage à la vapeur; elle a 36 pieds sur 12 1/2. C'est une annexe aux appareils du séchage installés sur le toit. Au premier étage, se trouve séparé par une cloison du reste de la buanderie, un dortoir pour les femmes, 22 pieds sur 24, une cuisine, 9 1/2; un réfectoire, 9 1/2 sur 18.

La machine est dans un bâtiment situé à l'est de la buanderie; elle est de la force de 6 chevaux, et emploie un mécanicien et un aide. Elle fournit la force motrice pour le réservoir comme pour la buanderie. Le puits qui alimente le réservoir a 40 pieds de profondeur et habituellement 4 pieds d'eau ; son diamètre est de 6 pieds. La pompe à vapeur peut élever 2,000 gallons d'eau par heure.

Le bâtiment servant au *logement des sœurs* a 23 pieds sur 51, avec une aile de 16 sur 28, formant la lettre L. Il renferme une chapelle, un salon, une cuisine, etc. Vingt-huit sœurs de charité ont été en service, et le rapporteur rend hommage à leurs bons services et à leur supériorité comme infirmières. La cuisine du régime extraordinaire est confiée aux soins d'une sœur, et la supérieure en désigne une pour chaque salle. Elles administrent les médicaments, distribuent les aliments et les stimulants; elles sont sous les ordres du chirurgien de la salle, et ne sont responsables qu'envers lui. Elles ont été aimées et respectées par les hommes.

Le *quartier des commis* aux vivres est à 18 pieds au nord de la machine; il a deux étages et contient un réfectoire, une cuisine, des chambres, etc. Cinq commis occupent en général ce bâtiment.

La *salle d'opérations* est à 25 pieds à l'est de la machine. Elle a 17 pieds carrés, et est éclairée par un ciel ouvert percé sur le côté nord du toit. Une table mobile sur un pivot est situé au centre de la salle; il y aussi une armoire pour les instruments, les éponges, le microscope, etc, avec un évier dans l'angle nord-ouest. Une *salle pour les expériences* est à côté : elle a 17 pieds 7 pouces carrés, et elle communique par un corridor avec la salle d'opérations.

La *cuisine* du régime extraordinaire est dans le même local que la cuisine ordinaire. Elle a 18 pieds sur 24; elle renferme un fourneau européen de Harrison, ayant 8 pieds de longueur, 3 pieds 6 pouces de profondeur. Uue salle de 18 pieds sur 12 lui est annexée au sud. Cette cuisine est sous la direction d'une sœur, qui généralement est aidée par 4 ou 6 hommes.

La cuisine ordinaire a 77 pieds sur 24. Elle contient un fourneau de 28 pieds 10 pouces de long sur 3 pieds 2 pouces de large; trois fours à rôtir de Peters et Johnson, deux chaudières pour le thé et le café, chacune d'une capacité de 120 gallons; cinq chaudières ou chaudrons pour la soupe ou les hachis (60 gallons chaque), et deux pour l'eau bouillante (une de 60 gallons, l'autre de 22). C'est dans cette cuisine qu'est préparé le régime ordinaire de tous les hommes de l'hôpital.

De chaque côté de la cuisine, dans la direction du nord-sud, sont les *réfectoires* ayant chacun 146 pieds sur 24, avec trois tables occupant toute leur longueur, et pouvant donner place à 860 hommes. A l'extrémité de chaque salle, une porte s'ouvre sur un corridor, et une promenade couverte qui permet aux malades d'être abrités contre les mauvais temps quant ils viennent prendre leurs repas. Des chariots, portant des ustensiles en métal, circulent le long des corridors et portent dans chaque salle les aliments à ceux qui ne peuvent venir au réfectoire. Dans l'angle nord-ouest de la cuisine est une salle de 30 pieds de long, 14 de large et 11 de hauteur, servant pour laver la vaisselle, torréfier le café, etc.; 40 à 50 hommes sont habituellement employés aux divers services de la cuisine.

En face le centre du réfectoire situé au nord et à 30 pieds à

l'ouest, se trouve le *magasin de la pompe à incendie* et de son matériel, 26 pieds sur 20; il contient une pompe à incendie, un chariot portant 1850 pieds de tuyaux, 34 échelles, 22 crampons, 278 hâches et 300 seaux.

A 13 pieds au sud de la cuisine est le *magasin des vivres*, 14 1/2 pieds sur 23. Au centre est un magasin pour la glace, ayant 3 1/2 pieds sur 14 1/2 et 4 pieds de profondeur. La quantité de glace allouée par jour et par homme est d'une livre.

A l'est de la cuisine, à laquelle il est relié par un chemin couvert, est le *bâtiment du commissaire*, qui est élevé de deux étages; l'étage supérieur sert à loger les domestiques; l'étage inférieur, est employé comme magasin de dépôt par le commissaire, et sous la direction d'un commissaire des vivres; il a 82 pieds sur 23 1/2.

Dans l'angle nord-est, est le magasin de liqueurs, 8 1/2 sur 13, soigneusement plancheié et défendu contre les maraudeurs. Les liquides ne sortent de ce magasin que sous les ordres des chirurgiens des salles. Le magasin des légumes est dans l'angle nord-ouest; il à 9 pieds sur 13 1/2. Un bureau ayant 9 pieds sur 15 1/2 touche au magasin des liqueurs; c'est là que sont renfermés les livres et les comptes. Le magasin de dépôt contient un comptoir de 52 pieds 1/2 de long, et occupe un commis aux vivres, un écrivain et deux hommes. A l'extrémité sud-est, le magasin de pain, 14 1/2 sur 23, qui emploie deux hommes à couper le pain pour les tables. A l'est, est la boulangerie, 14 sur 23 1/2. Le four a 10 pieds sur 16.

La *chapelle* est située à 63 pieds Est du magasin du commissaire. Elle a la forme de la lettre T, est élevée d'un étage surmontée d'une coupole. Le bâtiment principal a 24 pieds sur 78. L'extrémité nord sert, pendant la semaine, de salon de lecture. L'aile gauche, 18 pieds sur 26, sert de bibliothèque; elle contient 3,000 volumes, donnés à l'hôpital par divers donateurs. L'aile droite à la même étendue et elle sert d'école pour les affranchis employés dans l'hôpital, qui reçoivent l'instruction de deux professeurs femmes.

Le *magasin du cantinier*, 24 sur 68, est 30 pieds au sud de la chapelle. Les *écuries*, 25 sur 101 pieds, sont à 72 pieds à l'est du magasin du cantinier: elles renferment 18 chevaux, 3 fourgons, 3 ambulances, 3 voitures et une voiture de nuit. Treize hommes sont employés comme valets d'écurie, cocher, etc. A 121 pieds au nord-

est des écuries, est le *corps-de-garde*, 15 pieds sur 47, élevé d'un étage. Au sud-est de ce bâtiment, est le *magasin de l'huile* et le *quartier des affranchis*, 29 sur 69 pieds ; le magasin de l'huile et des lampes est dans la partie nord. L'huile est employée pour le luminaire de tout l'hôpital, et toutes les lampes sont nettoyées et remplies dans ce magasin. Un caporal et deux hommes y sont employés.

A 91 pieds au sud-est du magasin d'huile, est la *maison des morts*, 15 pieds sur 40. Elle est divisée en deux salles : celle du nord, sert pour les autopsies ; celle du midi, pour les moulages en plâtre, etc. A 32 pieds sud-est de cette salle, est la *galerie photographique*, 16 pieds sur 24. Un opérateur aux appointements de 100 livres par mois, y est employé. Les cas de chirurgie, les spécimens pathologiques, etc., y sont photographiés, ainsi que les portraits de tous les hommes congédiés comme incapables de servir, sur les certificats des médecins, afin de se prémunir contre la fraude.

Sur la grande base du triangle sont les *logements des officiers de santé*, 63 sur 24, élevés de deux étages; sur la même ligne se trouve le *quartier du corps des vétérans de réserve*, bâtiment de deux étages, avec un escalier extérieur pour monter au second.

A 90 pieds en arrière, sont dressées 100 tentes hôpital, placées quatre par quatre à la suite les unes des autres, ayant une solide charpente, avec des planchers élevés au-dessus du sol, et une porte à l'extrémité de chaque charpente. Les côtés de ces tentes peuvent toujours facilement se soulever et donnent le meilleur système de ventilation ; quelques-unes de ces tentes ont été choisies pour y placer les malades atteints de grangrène, et avec les meilleurs résultats. En hiver, chaque salle était chauffée par deux poëles, dont les tuyaux venaient aboutir au centre à une souche de cheminée Chaque salle de quatre tentes contenait 20 lits. La longueur de la palissade de clôture de l'hôpital est de 1,458 yards. La distance des tentes à la base de cette clôture est de 124 pieds. Des latrines sont disposées tout le long de la ligne de clôture. Elles sont munies de baquets mobiles qui étaient régulièrement vidés et enduits de chaux. La police était faite par un escouade d'environ 20 affranchis. L'hôpital pouvait loger 1,240 malades dans 20 salles ; sa contenance totale, en janvier 1865, était de 2,575 lits, comprenant ceux des

tentes et ceux des baraques supplémentaires, situés à une petite distance de là (1).

L'hôpital d'Harowood, à Washington, a été construit sur un plan à peu près semblable à celui de l'hôpital Lincoln. L'hôpital général d'Hampton, près de la forteresse Monroë, était aussi composé de salles disposées en échelons de manière à former un V, mais elles ne se recouvraient pas les unes les autres comme celles des deux hôpitaux précédents. L'hôpital de Lookout-Point, dans le Maryland, de Jeffersonville, dans l'Indiana, et l'hôpital de Sedgwick, à Greenville, près la Nouvelle-Orléans, peuvent être cités comme des exemples de constructions dans lesquelles les salles rayonnaient de la circonférence d'un chemin couvert circulaire. Une idée de ce genre de construction peut être donnée par la courte description suivante de ce dernier hôpital, tirée du rapport d'inspection de l'inspecteur-médical E.-P. Vollum, de l'armée des Etats-Unis, en date du 10 juillet 1865.

L'Hôpital de Sedgwick est à Greenville, environ à 7 mille au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive orientale du Mississipi. Le site est plat, et va en s'inclinant de la rivière aux terrains marécageux situés entre le Mississipi et le lac Pontchartrain. Le sol est un alluvium noir et fertile. Son étendue est de 30 acres environ, qui, depuis un grand nombre d'années, ont été cultivées et plantées. A présent, c'est un beau jardin pouvant suffire à tous les besoins de l'Hôpital. Une grande partie du terrain est ombragée par de splendides chênes, des orangers, des myrtes et tous les arbustes en fleur particuliers à la latitude. L'Hôpital communique avec la rivière

(1) Cet hôpital a été ouvert le 23 décembre 1862, et fermé le 22 août 1865. Pendant cette période, le mouvement des malades a été le suivant: 8,801 blessés, 12,578 fiévreux et 3,565 rentrés de congé ou après désertion, au total, 24,944. En excluant ceux envoyés aux autres hôpitaux, sur 10,817 résultats connus, on compte 1060 morts, ou 9,7 pour 100.

par une belle route, et des chemins extérieurs et des promenades relient les divers bâtiments et circulent au milieu des bouquets d'arbres. L'Hôpital est composé de 15 salles pavillons à un étage, ayant chacune 145 pieds sur 24, d'un bâtiment de l'administration, 145 pieds sur 40, rayonnant de la circonférence d'un chemin couvert circulaire, dans le centre duquel sont des bâtiments pour les cuisines, etc., etc. Cette disposition est représentée par la *Figure* 6, dans laquelle la partie qui regarde le haut de la page est tournée du côté de la rivière.

En dehors du cercle, à des distances convenables, sont des bâtiments détachés pour la chapelle, les quartiers des cuisines et des infirmiers, la buanderie, l'usine à gaz, le four, le bâtiment des morts, le réservoir et les écuries.

Tous ces bâtiments sont construits en planches, plantées debout, les toits couverts en bardeaux, et ouverts au sommet pour la ventilation. Ils sont élevés de trois pieds au-dessus du sol sur des massifs en brique. Les chemins couverts qui relient les bâtiments ont douze pieds de large. Les salles ont deux petites pièces séparées à chacune de leurs extrémités, laissant au centre un espace de 115 pieds sur 24, destiné aux malades. Il y a deux lits entre chaque paire de fenêtres, seulement, le nombre des lits est au dessous de 40 dans chaque salle. Ces dimensions donnent à chaque malade un espace d'environ 69 pieds carrés et une quantité d'air égale à 1200 pieds cubes. Trois des petites salles mentionnées plus haut servent aux infirmiers pour dormir. La quatrième, qui est une de celles placées à l'extrémité la plus en dehors de chaque salle, est divisée en salle de bains et cabinets d'aisance. Le bâtiment de l'administration a deux étages; il contient le bureau, la pharmacie, la salle de réception, les logements, les réfectoires des officiers, etc. La cuisine est représentée dans un plan qui montre sa disposition. (1) Le bâtiment a 80 pieds sur 30. Il y a un appareil culinaire breveté avec chaudière, etc., et une table à découper où les marmites sont chauffées par la vapeur. Il y a aussi un fourneau de Myers, Sandford, Winslow et C°, n° 10, pour la préparation du régime extraordinaire et pour le rôti. Le chemin de fer sur lequel courent les chariots qui

(1) *Voir* page 161.

vont distribuer les aliments aux salles, passe au milieu de la cui sine. Cette cuisine est signalée par l'inspecteur médical Vollum, comme s'étant présentée à lui dans de bonnes conditions au moment de ses visites. La buanderie est située sur le bord de la rivière; elle est munie d'une machine à laver à vapeur, capable de suffire au service de 1500 malades. L'eau pour laver est tirée d'un réservoir placé sur le bord de la rivière, capable de contenir 320,000 gallons; l'eau est transportée par des tuyaux de ce réservoir au bâtiment de l'administration, aux salles, à la cuisine, aux réfectoires et à la salle des morts. Comme eau potable, on recueille l'eau de pluie dans une citerne centrale, qui contient 150,000 gallons, et dans des citernes plus petites contenant chacune 10,000 gallons, et placées à l'extrêmité de chaque salle.

L'eau pour ces citernes est recueillie sur les toits des bâtiments au moyen de gouttières et de tuyaux en zinc. Pour l'écoulement des eaux, les terres sont inclinées du centre vers la circonférence avec une pente de un pouce par 10 pieds; l'eau de la surface coule à la périphérie dans des égouts en briques, qui reçoivent aussi par des tuyaux les matières écoulées des lieux d'aisance, de la cuisine, etc. Ces divers égouts se réunissent à un tronc commun, par lequel toutes ces matières sont transportées au loin derrière l'Hôpital, dans les terrains marécageux qi s'écoulent dans le lac Pontchartrain. Les lieux d'aisance dans tout l'Hôpital sont munis de sièges brevetés et leurs matières tombent dans des réservoirs en briques enduits de ciment et construits sous le plancher. Ces réservoirs, qui sont d'un assez grand volume, communiquent avec les égouts dans lesquels s'écoulent tous les autres liquides. L'Hôpital est chauffé par des poèles à charbon, et éclairé par le gaz qui est fabriqué sur les lieux (1).

(1) Cet hôpital a été ouvert pour recevoir les malades le 1er avril 1865. Au 31 octobre, qui est la date du dernier rapport, il restait encore en raitement 97 fiévreux et 8 blessés. Antérieurement le nombre des admissions de soldats blancs était de 2163, dont 1869 fiévreux et 474 blessés. Le nombre des malades évacués sur les autres hôpitaux généraux était de 673. En déduisant ce nombre et les restants, les 1385 cas dont les résultats sont connus comprennent 90 morts, soit 6,5 pour 100.

Parmi les hôpitaux les plus récemment construits, il y a à mentionner l'hôpital de Hick, à Baltimore.

L'hôpital de Hick est situé dans le prolongement de la rue Townsend, dans les faubourgs ouest de Baltimore, près de l'enceinte de la ville. Il a été ouvert pour recevoir les malades le 9 juin 1865, et il est maintenant l'un des hôpitaux les plus récemment construits. Le plan était, dans ses points essentiels, la forme circulaire que nous avons déjà décrite, mais une foule de perfectionnements importants et d'additions ont été faits par le chirurgien Thomas Sim, sous la surveillance duquel les détails du plan furent préparés. Le projet original avait en vue un hôpital circulaire, construit d'après les indications du département de la guerre, avec 36 salles disposées en rayons, et pouvant contenir chacune 60 malades. L'approche de la fin de la guerre empêcha d'exécuter ce plan, et l'hôpital, tel qu'il est, est un demi cercle, dans lequel les salles rayonnent de la circonférence d'un chemin couvert, comme le montre la *Figure* 7.

Quoi qu'il en soit, c'est un des hôpitaux les plus complets qui aient été construits pendant la guerre, tant sous le rapport du caractère de solidité de ses bâtiments que sous le rapport du soin qu'on a mis à y introduire de nombreuses et heureuses dispositions.

Les salles sont construites et ventilées comme l'indique la circulaire du département de la guerre. Le bâtiment de l'administration a 132 pieds sur 38 et est élevé de deux étages ; le premier étage contient des bureaux pour le chirurgien en chef, l'officier chargé de l'exécution, le quartier-maître, le commissaire et leurs commis; il renferme aussi la bibliothèque de l'hôpital et l'imprimerie. Au second étage sont des chambres pour les officiers. De chaque côté de ce bâtiment, on en trouve un plus petit, 70 pieds sur 28, dont l'un contient la lingerie et le bureau de poste, avec le réfectoire des officiers, la cuisine et la dépense. L'autre contient la pharmacie, le magasin des médicaments, la salle du bureau des réformes,

et une salle d'opérations éclairée par un ciel ouvert. Le bâtiment servant de réfectoire a 187 pieds sur 48; il est élevé de deux étages. Le réfectoire qui est au premier étage peut permettre à 1,200 malades de s'asseoir. Le second étage, auquel on arrive par des escaliers extérieurs, est occupé par la chapelle et par des dortoirs pour les infirmières. A l'extrémité du réfectoire est un bâtiment en forme de T pour la cuisine et la buanderie. La cuisine commune, la cuisine pour le régime extraordinaire et la boulangerie occupent des salles séparées. Les deux premières contiennent chacune un fourneau approprié à sa destination et des appareils à vapeur; la dernière renferme deux fours. La buanderie a une salle séparée pour le séchage à vapeur, et touche à la salle de la machine qui est à l'extrémité du bâtiment. Il y a, outre ce qui précède, des bâtiments séparés pour la salle des havre-sacs, le magasin de dépôt du quartier-maître, celui du commissaire, le quartier des officiers mariés. Les bâtiments sont enduits de plâtre en dedans, éclairés par le gaz, chauffés en hiver par des poêles et reçoivent leur approvisionnement d'eau par des tuyaux qu'alimentent les eaux de la ville; outre cela, il y a un réservoir destiné à contenir une grande quantité d'eau en cas d'incendie. Il y a pour éteindre le feu une grande quantité de manches pouvant s'adapter à une pompe. Il y a aussi des seaux, des haches, etc. A l'extrémité la plus éloignée de chaque salle, sont : une salle pour se laver, une salle de bains et des lieux d'aisance. Chaque salle de bain renferme un petit poêle avec une chaudière pour fournir de l'eau chaude. Dans les lieux d'aisance, les déjections sont reçues dans des auges, où passe un courant d'eau et qui sont vidées plusieurs fois par jour en ouvrant un robinet. Les matières s'écoulent dans des égouts construits pour cet objet, qui transportent toutes les matières nuisibles loin de l'Hôpital. Un très joli modèle de cet hôpital, en bois de houx, a été donné par le chirurgien Sim au muséum médical de l'armée (1).

(1) Cet hôpital qui n'a été ouvert que le 9 juin 1865, avait reçu à la date du dernier rapport (30 novembre), 1247 malades dont 984 fiévreux et 263 blessés : sur 761 terminaisons connues, on comptait 44 morts, soit 5.7 pour 100.

Tous les hôpitaux décrits ci-dessus étaient situés près de la base des opérations militaires, et, par conséquent, recevaient plus de cas graves que ceux qui en étaient éloignés. On pourrait prendre comme exemple d'un des hôpitaux les plus éloignés, l'hôpital de Lowell, à Portsmouth-Grove, baie de Narraganset (1).

En comparant les statistiques des hôpitaux dans les diverses parties du pays, on est frappé par ce fait, que le nombre des hommes retournés au corps et le rapport des morts au nombre de cas dont on connaît la terminaison, est plus grand dans les hôpitaux les plus rapprochés du théâtre de la guerre. D'un autre côté, le nombre des réformés comme incapables de servir, et de ceux qui ont passé au corps de réserve des vétérans, est plus grand dans les hôpitaux éloignés. Ces faits, qui résultent naturellement de la réception des cas aigus dans les hôpitaux les plus rapprochés, et des évacuations fréquentes de ces hôpitaux à ceux plus éloignés, doivent être pris en considération dans toutes les comparaisons faites entre le résultat du traitement dans les divers établissements.

Pour donner une idée de la vaste étendue du système hospitalier qu'on a dû installer, nous présenterons ci-après la récapitulation des hôpitaux généraux existant en septembre 1864. Ce système avait à cette époque son maximum de développement; il comprenait 202 hôpitaux généraux et 136,894 lits pour les malades. Le nombre des lits fut graduellement diminué jusqu'en janvier 1865 où il était

(2) Cet établissement qui comprenait 38 belles salles en bois, situé sur une langue de terre s'avançant dans la baie, fut ouvert en juillet 1862 et fermé le 10 octobre 1865. Pendant cette période, il a reçu 11,696 soldats blancs, dont 8491 fiévreux, et 3205 blessés. Parmi eux, 2461 ont été évacués sur d'autres hôpitaux; il reste dont 9235 cas dont les résultats sont connus, et parmi lesquels sont compris 276 morts, soit 2,9 pour 100.

de 121,000, et ce nombre fut à peu près conservé jusqu'à la fin de la guerre (1).

Récapitulation.

Région Atlantique............. .. .	93	hôpitaux	78,560	lits.
Région centrale................ ...	107	»	58,266	»
Région du Pacifique...............	2	»	68	»
Total........ .	202	hôpitaux	136,894	lits.

La description que nous venons de reproduire, de chacun des grands hôpitaux est complétée, dans le rapport, de tableaux statistiques très précis et convenablement détaillés, présentant le mouvement des entrées et des sorties depuis le jour de leur ouverture. Leurs chiffres indiquent d'excellents résultats comme terminaison des maladies, mais ils ne sont pas plus favorables que ceux fournis par la statistique générale de tous les hôpitaux de l'armée.

En faisant les corrections nécessitées à cause des évacuations d'hôpital à hôpital, on constate encore que plus d'un million de malades ont été traités dans les hôpitaux généraux pendant les quatre années de la guerre, et que *le chiffre de la mortalité* (en réunissant les décès par suite de blessures et de maladies) *a été seulement de 8 pour 100 ou de 1 sur 12 malades*. Un tel fait d'observation n'échappera à l'attention de personne, que les résultats de la pratique des médecins américains ont été beaucoup plus avantageux que ceux généralement obtenus en Europe dans les guerres antérieu-

(1) Le plus grand nombre de ces établissements n'étaient que d'une faible contenance de 50 et même de 24 et de 20 lits, tels que ceux de Beaufort, de Little-Rock et de Louisville, jusqu'à 500. Trente-sept avaient de 500 à 1000 lits; trente de 1000 à 1500; dix de 1500 à 2000 : dix de 2000 à 3000. Il y avait enfin quelques hopitaux d'une contenance encore plus considérable : celui de Satterlee, 3519 lits, de Mower, 3326 lits, tous deux à Philadelphie, et celui du nouveau fort Monroë, hopital général U. S., qui comptait 3570 lits.

res, de même qu'il est incontestable que les troupes de l'Union ont joui d'une heureuse immunité, en ce qui concerne les affections épidémiques qui n'avaient jamais été signalées pour les autres nations avant la guerre de la Rébellion.

CONCLUSION.

Nous terminons ici la tâche, dont nous étions chargé, de vous faire l'analyse complète, aussi succincte que possible, des plus vastes documents qui aient été publiés relativement à l'histoire médicale des armées. Tout en nous renfermant dans les limites d'un exposé rapide et sommaire, nous n'avons rien omis de ce qui nous a paru digne des méditations des économistes, des philanthropes et des médecins; nous avons aussi cru devoir, au fur et à mesure que les faits s'offraient à notre examen, les faire suivre, avec une égale impartialité, de toutes les considérations qui en découlent et déjà déduites par les auteurs, afin d'appeler de nouveau l'attention sur les graves enseignements qu'ils fournissent pour l'avenir.

On aura pu ainsi mieux apprécier à quelles causes il fallait en grande partie rapporter les désastreux malheurs qui ont pesé sur les armées alliées en Orient, en dehors des accidents inséparables, d'ailleurs, de leurs luttes sanglantes; et de même qu'il aura été facile de reconnaître que les pertes énormes qu'elles ont éprouvées ont été la conséquence funeste de maladies étrangères au fait même de la guerre, il deviendra saisissable, en ce qui regarde particulièrement l'armée anglaise, que l'heureux changement survenu, dès la deuxième année de la campagne, dans son état sanitaire, et

qui a été tel qu'elle a joui d'une immunité complète du typhus et du scorbut, pendant que ces mêmes affections sévissaient d'une façon meurtrière dans l'armée française, que ce résultat favorable, disons-nous, doit être attribué surtout à la meilleure installation de ses campements sous le rapport hygiénique, à ses approvisionnements de toute nature, plus abondants, plus variés, à sa libérale administration, comme à l'autonomie de son corps médical, et aux réformes et améliorations que le gouvernement de la Grande-Bretagne s'est empressé d'apporter, après de cruelles épreuves, à tous les services du département de la guerre.

En poursuivant, nous avons examiné sur quelles bases les Américains avaient conçu l'organisation du service sanitaire de leurs nombreuses armées, et dit avec quelle prodigieuse activité et quel esprit pratique ils avaient tout créé (hôpitaux, approvisionnements, moyens de secours sur les champs de bataille, etc.); puis, nous avons fait ressortir comment les Etats-Unis, n'ayant pas à obéir à des errements traditionnels, avaient sû mettre libéralement à profit l'expérience de la guerre de Crimée, pour la meilleure appropriation possible des ressources sanitaires, en présence des conditions exceptionnelles que crée l'état de guerre, c'est-à-dire, en donnant le développement le plus large aux applications de l'hygiène et en constituant les médecins chefs absolus du service dont la responsabilité leur incombe, et que c'est à toutes ces causes réunies que l'opinion publique, comme le corps médical en Amérique, sont unanimement disposés à attribuer les heureux résultats obtenus.

Avant nous, sans doute, quelques écrivains plus éminents ont médité sur cet important sujet de l'organisation du service de santé des armées, et ce serait ici la place d'accorder un juste tribut de reconnaissance, plus particulièrement à M. Chenu, l'auteur du remarquable Rapport au Conseil

de santé dont nous ne vous avons présenté qu'une bien pâle analyse. Toutefois nous avons de graves raisons de craindre que leur voix n'ait pas été entendue autant qu'elle méritait de l'être. Puissions-nous, en soumettant de nouveau dans la mesure de nos faibles forces, à l'appréciation des hommes compétents des faits qui sont de nature à ne jamais rien perdre de leur actualité, avoir fait suffisamment comprendre toute la gravité des erreurs commises pour engager résolûment à secouer les traditions d'un système impuissant, et faire entrer dans la voie si fructueusement tracée par les Anglais et les Américains.

Si l'on veut tenir compte un seul moment, du reste, de l'importance qu'ont acquise dans ces derniers temps, toutes les questions d'hygiène générale ; si l'on fait une égale attention que les horreurs et les misères de la guerre se sont encore accrues depuis peu d'années, par suite de l'emploi de nouveaux engins plus puissants, d'armes de précision d'une justesse et d'une portée plus grandes, lançant des projectiles doués d'une justesse et d'un pouvoir de pénétration plus considérables ; si l'on songe enfin que la nouvelle guerre, grâce à ces engins perfectionnés, en rendant les combats plus rapides et les luttes plus meurtrières, ne met pas plus que l'ancienne à l'abri des fléaux destructeurs qui s'attachent aux fléaux des armées, et qui sont plus funestes que la mitraille, on ne pourra que s'associer aux légitimes espérances de ceux qui entrevoient la réalisation prochaine de véritables progrès dans l'organisation du service sanitaire de notre armée, car il faut, comme on l'a dit et répété avant nous, que *l'art qui guérit soit au moins à la hauteur de l'art qui détruit* : l'humanité le réclame, la vraie force des armées l'exige.

La convention de Genève (1), à laquelle ont adhéré la pres-

(1) *Moniteur Universel* du 23 juillet 1865.

que généralité des Etats d'Europe, a réalisé, sans doute, au point de vue du droit des gens, un important progrès : elle demeurera dans l'avenir comme un monument des tendances humanitaires nouvelles qui honorent notre époque. Nous tenons également comme excellente l'œuvre d'organisation des comités de secours volontaires qui se sont formés depuis sous cette bienfaisante impulsion, dans tous les pays et dans les principales villes, pour l'éventualité d'une guerre ; mais quoi de plus judicieux aussi que cette manière d'envisager les devoirs des gouvernements et les droits du soldat par rapport au service de santé des armées?

« *Si l'honneur et la défense d'un Etat exigent de toutes*
« *les familles, depuis la plus noble jusqu'à la plus humble,*
« *l'éloignement et souvent le sacrifice d'un fils, d'un frère,*
« *d'un père, c'est à la condition bien positive que l'Etat*
« *remplacera la famille absente et assurera à ses défen-*
« *seurs des soins et des secours aussi prompts qu'éclairés.*
« *C'est à la condition que l'Etat s'imposera les devoirs*
« *que la famille remplirait à tout prix elle-même pour*
« *calmer les douleurs, sauver la vie ou adoucir l'agonie*
« *d'un de ses membres. Dans ce cas, l'Etat ne doit pas*
« *seulement se montrer juste, reconnaissant, généreux ; sa*
« *générosité ne doit s'arrêter qu'aux limites qui se trou-*
« *vent entre une très large économie pour l'entretien d'un*
« *personnel et d'un matériel suffisants et des dépenses*
« *qui deviendraient superflues* (1). »

C'est pourquoi, avec M. Chenu, nous pensons que c'est surtout des réformes à introduire dans le service de santé des armées, qu'il faut attendre l'amélioration du sort des blessés. Si, ajoute-t-il (2), c'est par économie que les divers gouvernements n'entretiennent pas, pendant la paix, le per-

(1) *Opere cit.*, page 689.
(2) id. page 721.

sonnel qui leur devient indispensable en temps de guerre, il y a lieu de rechercher si cette économie est bien entendue, et si la dépense qu'entraînerait un effectif suffisant ne serait pas moralement compensée et justifiée : 1° par des secours plus prompts sur le champ de bataille ; 2° par des soins plus réfléchis et moins exposés aux erreurs de diagnostique ; 3° par la possibilité de faire une part plus grande à la chirurgie conservatrice, et, quand il y aura lieu de faire de la chirurgie éliminatrice, de ne pas laisser les opérés perdre, par des retards, parfois de plusieurs jours, les avantages que présentent, dans un grand nombre de cas, les opérations immédiates sur celles qui ne sont pratiquées que secondairement.

La dépense à faire, n'étant que le paiement d'une dette sacrée, que l'accomplissement d'un devoir, il n'est pas douteux qu'on pourra faire porter les économies sur d'autres services moins importants ou plus faciles à assurer en temps de guerre : c'est une question de budget qui ne doit pas rencontrer de grandes difficultés et qu'il ne nous appartient pas de discuter.

Dr A. DIDIOT,
Membre actif.

INTÉRÊT RÉCIPROQUE

DE

L'EUROPE ET DE L'AMÉRIQUE

APERÇU

STATISTIQUE, GEOGRAPHIQUE, ÉCONOMIQUE

PAR

BENJAMIN POUCEL

Est-il sage de disserter sur les intérêts les plus permanents du commerce de l'Europe, au moment où ses intérêts les plus immédiats sont menacés d'un cataclysme ?

Démontrer, par l'étude des lois géographiques et les enseignements de la statistique, la voie à suivre pour arriver à un but économique et lointain, alors que l'esprit public cherche une issue aux menaces des faits actuels, sera-ce utile ?

Nous n'hésitons point à résoudre affirmativement ces propositions, sur la foi d'une conviction très arrêtée, qui veut que les ébranlements de l'Europe aient pour cause latente, partielle, il est vrai, mais très efficiente, son indifférence des choses de l'Amérique.

Si l'Europe, pendant cinquante ans de paix, avait compris que la solution de ses problèmes sociaux les plus redoutables se trouvait tout naturellement dans les steppes et les forêts vierges de l'Amérique, au moyen d'une

émigration ordonnée, régulière et protégée dans ses débuts; si, plus largement économique qu'étroitement répressive, elle eût cherché dans l'expansion commerciale, maritime, industrielle, la prépondérance qu'elle n'a demandée qu'à la force numérique et concentrée de ses soldats et des engins de destruction, il en serait tout autrement. La souffrance, par la faim, dont l'Europe a gémi pendant la crise des Etats-Unis, n'aurait été que peu sensible, et aujourd'hui, au lieu de voir des millions d'hommes tout prêts à s'entr'égorger, à la honte de la civilisation, l'Europe compterait des millions de ses enfants, au delà des mers, producteurs actifs, et plus leur descendance!

C'est ainsi que la paix d'un demi-siècle, providentiellement accordée à l'Europe, a été stérilisée, par l'ignorance ou le mépris de ce grand fait qui domine toute économie sociale et politique des peuples, et qui se trouve si naïvement résumée dans cette bénédiction révélée :

« Croissez et multipliez ! »

Qu'on évalue, si l'on peut, le nombre des soldats morts dans les garnisons de l'Europe, producteurs stériles, pendant cinquante ans, mais consommateurs à la charge de l'agriculture et de l'industrie européenne, qu'on additionne les centaines de milliers de victimes tombées sur les horribles champs de bataille de la guerre civile. Que l'on compare ces déficits effrayants avec la production qu'auraient pu donner ces bras ravis au travail, s'ils eussent été munis d'une charrue, au lieu d'être armés de l'épée ou d'une pique fratricide. Qu'on ajoute à ces calculs la descendance qu'aurait laissée cette foule d'homme inutilisés pour la procréation, et aussi la somme des produits qu'on aurait obtenus par le travail de cette descendance avortée, et l'on aura pour double corollaire de notre proposition,

des millions d'hommes perdus et des milliards de richesses non produites par leur travail avorté.

Voilà des problèmes dignes d'esprit vraiment philanthropes ; voilà un champ fertile en éléments d'une statistique vraiment humanitaire.

Est-ce à dire qu'en invoquant ici seulement des causes physiques pour expliquer des pertes matérielles, nous méconnaîtrions la valeur des causes morales et leur action souveraine sur les maux que nous déplorons? Non, sans doute, et nous n'hésitons pas à proclamer, comme cause première de ces maux, antérieure et supérieure, cette délitescence des forces vives de l'esprit religieux, le même esprit qui a fait la grandeur de l'Angleterre protestante et des Etats-Unis, malgré leur 70 sectes. Cette délitescence est visible et palpable, au point de vue de la moralisation des masses, dans le midi de l'Europe, et nous ne doutons pas un seul instant qu'elle n'ait eu ses racines les plus profondes, dans l'anti-christianisme du XVIII[e] siècle qui engendra l'indifférence religieuse et dont le XIX[e] siècle étale les fruits prêts à mûrir.

En effet, qu'on mette en parallèle ces *jeûnes nationaux*, décrétés par le pouvoir exécutif, aux Etats-Unis et en Angleterre pour *un jour d'humiliation et de prière*, dans une calamité publique, avec ce mépris inconsidéré pour toute pensée, pour toute subordination, pour toute pratique religieuse, dont les prétendus libéraux, mais, au fond, despotiques esprits forts du midi de l'Europe, affichent le triste et téméraire spectacle!

Dans leur délire insensé, ils se sont dit : Dieu est tout dans les forces de la nature qui sont éternelles; ces forces sont la toute puissance elle-même, fatale et permanente.... Or, c'est en matérialisant la pensée, par cet absurde blasphême, confondant ainsi l'effet avec la cause, que les nations, de même que les individus, s'ébranlent en masse, ou

se précipitent isolément, poussés par le démon de l'orgueil, vers les gouffres que nous voyons béants tout autour de nous.

Mais c'est là un ordre d'idée tout autre que celui des intérêts dont nous nous occupons en ce moment. Seulement, nous laissons à la sagacité du lecteur de remonter philosophiquement des effets pernicieux que nous avons signalés, aux causes morales qui les ont amenés. Il y reconnaîtra cette vérité de sentiment qui veut qu'une fois l'action morale, c'est-à-dire religieuse, bannie de l'esprit humain, il ne lui reste plus qu'une loi : C'est la force matérielle, brute aveugle, fatale.

Et c'est pourquoi nous assistons au spectacle étrange, autant que formidable, de l'Europe entière en armes sans qu'elle puisse en donner une seule raison quelque peu intelligible.

Telle est la trame véritablement philosophique des pensées qui nous ont porté à l'étude des faits moraux et physiques que nous voulons soumettre à votre jugement éclairé.

Et d'abord, qu'on se détrompe : l'Europe ne peut plus vivre, économiquement parlant, sans compter avec l'Amérique. Les faits accomplis pendant les quatre années de guerre civile dans les Etats-Unis, sont la démonstration pratique de cette maxime qui deviendra, bientôt, tout un aphorisme dans l'économie politique des gouvernements européens.

A en juger par l'intensité des souffrances de la population manufacturière, surtout en Angleterre, ne peut-on pas dire que l'Amérique du Nord nourrit à elle seule, plusieurs millions d'Européens? Pourquoi cela, si ce n'est parce que nos émigrants avaient importé dans l'Amérique, avec les idées d'ordre et de travail, nos besoins et nos goûts? Ces goûts et ces besoins développés sous l'heureuse

influence d'un sol fertile et d'un travail bien rémunéré, avaient permis au colon de consommer, dans l'Amérique, infiniment plus de produits naturels ou manufactures de son pays d'origine, qu'il n'avait jamais pu en acquérir avant son départ d'Europe, par le fruit de son travail.

Il serait curieux, en effet, de suivre la progression du commerce européen, dans ses rapports avec l'accroissement de l'émigration pour l'Amérique. Mais ces recherches sont inutiles pour constater la progression énorme des exportations d'Europe en Amérique.

Deux exemples suffiront :

Quelle était l'importance du commerce anglais aux derniers jours de sa colonie, avant la guerre de son indépendance ?

On ne peut répondre, par des chiffres connus, à cette question *ab ovo*, parce que les données de la statistique officielle ne remontent pas à cette époque, surtout pour l'Angleterre. Trop occupée de l'action politique qui absorbait les sommités gouvernementales, et absorbée, d'autre part, par l'action mercantile ou industrielle, dans les autres classes de la société, l'Angleterre ne s'est livrée aux calculs statistiques de pure spéculation que depuis 25 à 30 ans. Ainsi, pour le dire en passant, l'Angleterre n'a pas même un état civil sûrement organisé à l'heure qu'il est.

Toutefois, en procédant par induction, on arrive à des données assez certaines pour comparer l'importance commerciale des rapports de l'Angleterre dans sa grande colonie, au siècle dernier, avec son commerce actuel dans les Etats-Unis depuis leur émancipation *.

Et d'abord, posons deux chiffres, pris chez Mac Culloch sur la population ; ils sont assez éloquents pour appeler

* Nous devons ces chiffres du commerce anglais a la gracieuse obligeance de M. Marck, consul anglais à Marseille. Ils sont extraits du célèbre statisticien Mac Culloch et autres publications authentiques.

l'attention et expliquer l'extension commerciale donnée aux Etats-Unis par leur indépendance.

En 1790 la population était de 3,929,328 habitants, et soixante ans plus tard, c'est-à-dire en 1850, les Etats-Unis s'attribuaient 23,138,454 habitants.

Voilà donc une augmentation de bras d'environ six pour un, en soixante ans, c'est-à-dire 10 pour 0/0 par an en moyenne.

D'autre part, le même auteur fixe à 55,800,033 piastres soit 224 millions de francs en chiffre rond, pour l'année 1803, la valeur des exportations anglaises aux Etats-Unis; tandis que l'année 1849, c'est-à-dire 46 ans après, l'exportation anglaise s'est élevée à 145,755,820 piastres, soit de 739 millions de francs. Ici nous constatons seulement une progression de 3. 30 pour un. Il faut, pour bien saisir cette différence, observer deux choses : l'une c'est que la période des années est d'un quart moindre que celle qui est relative à la population; et l'autre que, dans dans ce laps de temps, les Etats-Unis ont pu étendre leurs rapports commerciaux sur la surface du globe entier. Et cependant l'Angleterre a pu voir tripler son débouché commercial avec son ex-colonie.

Sur ces données, voyons ce que chaque habitant des Etats-Unis représente dans le mouvement commercial de la Grande-Bretagne.

En prenant pour terme d'appréciation l'exportation d'Angleterre aux Etats-Unis; en 1849, en chiffre rond 739 millions de francs, et divisant par le chiffre rond de 23 millions d'habitants des Etats-Unis, en 1850, nous trouvons un quotient de 32 francs 13 cent. pour chaque habitant.

Mais si nous portons ce calcul à dix ans plus tard, 1859, nous voyons que si la population des Etats-Unis s'est accrue de 23 à 30 millions environ, l'exportation anglaise pour la grande république s'est élevée à 282 millions de piastres, soit 1,410 millions de francs. Ce chiffre divisé

par les 30 millions d'habitants, représente 47 francs pour consommation des produits anglais par chaque habitant des Etats-Unis, c'est-à-dire près de 50 pour 100 de plus qu'il n'en consommait dix ans auparavant! Ce résultat proclame hautement le degré de prospérité dont jouissait l'union américaine, au moment où allait éclater la formidable guerre civile.

Si, à la suite de cette heureuse et riche progression, on veut étudier les premiers effets de la guerre civile, il n'y a qu'à poser les chiffres de l'exportation des Etats-Unis pour l'Angleterre et ceux de l'Angleterre pour les Etats-Unis en 1860, c'est-à-dire, lorsque allaient commencer les désastres de la guerre civile. Voici ces chiffres en tant que proportionnels :

Importations des Etats-Unis en Angleterre en liv. st.	£ 40,000,000
Exportation d'Angleterre aux Etats-Unis.	£ 20,000,000
Excédant dû par l'Angleterre. . . .	£ 20,000,000

De telle sorte que lorsque a commencé la guerre civile, l'Amérique nous apparaît créancière de l'Angleterre, de 20 millions de livres sterling soit (le tout en chiffre rond) 500 millions de francs.

Ce phénomène s'explique naturellement par l'imminence même de la guerre civile qui faisait fuir le capital d'un pays menacé, d'un sol qui, déjà, tremblait sous les commotions de la peur.

Voilà, pour l'Angleterre, une étude bien simple de statistique qui démontre tout ce que ce pays avait à gagner dans le seul fait de l'indépendance de la grande colonie, et cependant cette indépendance a coûté tant d'or et tant de sang !

Puisse cette leçon, toute providentielle, faire comprendre une vérité encore peu appréciée, malgré l'expérience de soixante ans; c'est que le mot de colonie doit être

rayé du vocabulaire des vrais économistes. Nous disons colonie mise en régie par sa métropole.

La colonie ainsi comprise avait sa raison d'être tant que l'Europe, en conquérant des terres nouvelles au-delà des mers, travaillait, *en les* peuplant, à se créer des débouchés, des marchés de consommation. Mais à mesure que les colons sont devenus des producteurs et que l'Europe a accepté la consommation des produits coloniaux, il n'y a plus de possible qu'un seul rapport, entre deux producteurs qui sont, en même temps, consommateurs réciproques, et ce rapport c'est l'échange. Nous ne disons pas le libre-échange qui est encore l'un des secrets de l'avenir, mais nous répétons : l'échange ! En lui est, désormais, toute la marche progressive de la richesse des nations ; et personne n'ignore qu'en économie politique qui dit richesse dit puissance.

Si cet exemple tiré de la vie commerciale de l'Angleterre, la plus large des existences politiques basées sur le commerce, ne suffisait point à faire comprendre cette vérité, pourquoi ne jetterions-nous pas un regard sur les effets de cette même indépendance des Etats-Unis, par rapport au mouvement commercial de notre France ?

En effet, d'autre part, le commerce de la France, nul d'abord, pour la colonie anglaise, sous le régime de la restriction, est donc parti de zéro, lors de son indépendance, pour atteindre au chiffre considérable de 262,778,940 à l'importation et de 360,902,478 pour notre exportation aux Etats-Unis, avant la guerre civile en 1860.

En 1861, l'importation des Etats-Unis en France s'est bien élevée à 392,978,966, ce qui s'explique aussi par la panique de la guerre civile ; mais notre exportation aux Etats-Unis, tombée de 360,902,478 à 112,568,847 avait perdu 248,333,631 sur son importance de 1860.

L'éloquence de ces chiffres comparatifs démontre tout

l'effet de la panique, qui rejetait le capital hors de l'Amérique dès les premiers coups frappés par la guerre civile.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, bien graves en elles-mêmes, on se demande : qu'elle est la nationalité européenne de 20 à 30 millions d'habitants, qui a offert un pareil aliment à notre commerce, depuis la même époque ?

Et pourquoi ?

C'est parce que la vie du colon s'agrandit dans l'Amérique, de toutes les différences que produisent la fertilité du sol, la rémunération de travail et les goûts d'aisance que le colon puise dans la facilité même qu'il a pour les satisfaire.

S'il est prouvé, par ces chiffres, que le travail de l'Européen transporté en Amérique, augmente, dans une proportion énorme, la consommation ou le débouché des produits même de l'Europe, il en résultera, logiquement, que l'émigration est profitable également au pays qui la donne et à celui qui la reçoit.

Voilà une assertion devenue axiôme, pour les hommes tant soit peu versés dans les choses et les intérêts transocéaniques, par rapport à l'Europe.

Mais ces hommes sont fort rares en France, et ce n'est pas sans un vif chagrin qu'on y voit des publicistes, d'ilaleurs hommes de talent, jeter un injuste mépris sur les intérêts que représente cette émigration à l'étranger, et notamment dans l'Amérique. Et cependant, c'est grâce à ces courageux pionniers qui vont résolûment transplanter nos idées, nos goûts, nos mœurs et nos besoins au-delà des mers, que la France doit son intercourse de six cent vingt-trois millions, entrée et sortie, avec les Etats-Unis, et un échange commercial, de 693,040,277 francs, aussi pour l'entrée et la sortie, avec tous les Etats de race latine, dans l'Amérique du Sud, à l'exception du Mexique.

Voici le tableau de notre commerce avec ces derniers pays pour l'année 1864.

Nous le puisons aux sources officielles :

1864

Importations en France.		Exportation.
1.132.207	Guatemala. Costa-Rica. Honduras.	827.923
1.355.941	Nouvelle-Grenade	3.482.880
14.344 430	Venézuela	9.499.238
85.876.698	Brésil	129.220.265
30.367.426	Uraguay	27.095.976
41.512.006	Buénos-Ayres	51.910.115
1.101.198	Equateur	1.822.394
51.186.250	Pérou	36.365.689
1.037	Bolivie	184.950
17.124.578	Chili	33.156.487
28.892.878	Haïti et St-Domingue	12.776.621
54.046.405	Possessions espagnoles (Cuba, Porto-Rico, etc.)	31.746.013
5.797.523	id. anglaises	5.291.385
141.808	id. danoises et hollandaises	208.976
3.314	id.	
1.979.259	Guyane française	7.206 805
334.023.858	Total : entrée et sortie, 593.040.277	359.016.419

Nous ne comprenons pas, dans ce tableau, notre mouvement commercial avec le Mexique régénéré, qui a été de 61,110,891 à l'entrée et de 70,687,424 à la sortie de France, pour 1864, et pour cause. C'est pour faire comprendre tout ce que promet à notre commerce l'expédition du Mexique tant blâmée par ceux qui ne peuvent l'aimer, parce qu'ils ne la connaissent point, ou ne la comprennent pas encore, dans tous ses résultats ! En effet, avant cette régénération, de par la France, c'est à peine si notre commerce donnait timidement au Mexique pour quelques 15 à 20 millions, en partie dévorés chaque année par l'hydre de l'anarchie. Eh bien ! nous le disons avec con-

fiance : les 70 millions demandés à la France, en 1864, par le Mexique ramené à la sécurité, ne sont que le prélude de 150 ou 200 millions que le Mexique exigera, peut-être avant dix ans de paix, en produits de notre sol et de nos fabriques.

Si de ce fait partiel et qu'on peut dire expérimental, nous étendions l'intérêt de notre commerce maritime sur l'horizon de l'Amérique entière, quel immense tableau se déroulerait à nos yeux !

Et ici, nous devons à nos convictions une digression économique qui a ses racines dans les lois géographiques immuables comme celles de la création même, d'où elles procèdent.

Tous les penseurs sont d'accord sur cette vérité de sentiment qui veut que la terre ait été donnée à l'homme pour son bien-être, par le travail. Les économistes modernes, surtout, ont fait de ce précepte religieux, même sans l'avouer, la base d'argumentations solides, pour établir la possibilité des richesses sur la valeur relative du sol. Il est donc certain que la richesse étant la source incontestée de toute puissance matérielle, la force des nations aura pour limite la force des richesses qu'elles pourront extraire du sol qu'elles occupent, par le travail et l'industrie de leurs habitants.

Cette loi posée, examinons, comparativement, la superficie de l'Europe et celle de l'Amérique, afin de nous rendre compte de la population que devra posséder l'Amérique dans un temps donné, en prenant pour base celle que nourrit actuellement l'Europe.

Celle-ci n'occupe sur l'ancien continent qu'une moitié à peine de la zone tempérée, et le reste subit graduellement les rigueurs de la zone glaciale.

L'Amérique, au contraire, possède à elle seule les deux zones torrides si fertiles en produits tropicaux, les deux

zones tempérées en entier, aussi grandes, à elles seules, que l'Europe, au nord et au sud de l'Equateur, où peuvent se cultiver les céréales et tous les produits de l'Europe méridionale. Aussi ne compte-t-elle pour rien ses possessions de la zone glaciale du pôle arctique, si ce n'est pour les riches fourrures de la baie d'Hudson et aussi pour ses communications électriques avec l'Europe, au travers de la Sibérie.

On le voit, nous sommes fort modestes, en octroyant à l'Amérique de ne nourrir, sur un même espace de terre qu'une population égale à celle que l'Europe possède sur le même espace donné.

Eh bien! malgré tout, jetons les yeux sur la carte, et nous y verrons que l'Europe y possède à peu près le cinquième de la superficie territoriale qui est donnée à l'Amérique.

Sur cette superficie comparativement minime, l'Europe nourrissait, en 1850, selon l'atlas du colonel Lapie, plus de 259 millions d'habitants, et en 1856, suivant l'atlas de A Keitz Johnston, plus de 265 millions et un tiers.

Le premier de ces statisticiens affecte dans sa division des terres, 98,990 myriamètres carrés à l'Europe, soit 2,618 habitants pour chaque myriamètre carré. De son côté, le statisticien anglais évalue la superficie de l'Europe à 3,768,000 milles (est-ce le mille anglais ou marin?) carrés, attribuant à chaque mille carré 70,324 habitants.

D'autre part, l'atlas Lapie affecte à l'Amérique 424,810 myriamètres carrés de superficie, peuplés par 52,652,350 habitants, soit 124 pour chaque myriamètre; et l'atlas Johnson lui affecte 15,840,000 milles carrés de superficie et 57,359,681 habitants, soit 3,261 pour chaque mille.

Il faut remarquer que Johnson subdivise la superficie de l'Amérique en 9,010,000 milles carrés pour l'Amérique du Nord. En y comprenant les îles pour 90,000 milles et en

6,830,000 milles pour la partie de l'Amérique située au sud de l'Equateur (1).

Quoi qu'il en soit de ces chiffres, que nous devons respecter comme magistralement établis (malgré quelques légères différences remarquées dans le résultat des calculs de ces deux statisticiens, différences qui doivent provenir de fautes typographiques), il en résulte, ainsi que nous avons eu l'honneur de l'exposer à la société de Géographie de Paris, en 1864, que la superficie de l'Europe est à celle de l'Amérique, comme 37 est à 158, tandis que le rapport des populations est, pour l'Amérique comparée à l'Europe, comme 57 est à 265. Ces proportions se résument donc à peu près comme suit : cinq fois moins de territoire et, cependant, cinq fois plus de population pour l'Europe que pour l'Amérique.

Et voilà où nous en voulions venir pour faire comprendre aux esprits sérieux qui savent respecter la puissance des chiffres, l'immense intérêt qui s'attache, pour l'Europe, à l'étude des faits qui s'accomplissent, de nos

(1) Nous ne resistons pas au besoins de redire ici que des livres de l'importance de *Phisical Atlas*, devraient se trouver dans les Bibliothèques de nos grands ports, et cependant il brille par son absence dans celle de Marseille.

Heureusement que notre Faculté des Sciences, qui se trouve à la hauteur des progrès au jour le jour, est munie de ce riche Atlas, et j'ai dû à l'esprit généreux qui anime MM. les professeurs à cette faculté de pouvoir le compulser.

Je suis personnellement heureux de rendre ici cet homage à la vérité en déclarant que l'honorable doyen, M. Morren, dont l'accueil est si bienveillant, est entouré dé collègues qui se complaisent, à l'envi, à aider de leurs propres lumières ceux qui cherchent à s'éclairer.

C'est en facilitant ainsi les pauvres de la science, qu'on fait un noble emploi des richesses acquises par le travail dans les régions ardues du savoir.

jours, sur le sol américain. Ces faits préparent nécessairement l'avenir social, économique et politique de l'Amérique, et à ces trois points de vue, ils affectent l'intérêt européen, ainsi que nous allons essayer de le démontrer.

En effet, si l'Amérique, qui nourrit aujourd'hui au plus 60 millions d'habitants, possède cinq fois plus de territoire que l'Europe qui en supporte au moins 265 millions, n'est-on pas fondé à dire, en acceptant la progression comparative, que l'Amérique est destinée, par la Providence, à voir sa population s'élever un jour à 1 milliard 300 millions d'habitants? Ce chiffre représente 50 pour 0/0 de plus que n'en supporte notre planète, si nous acceptons le chiffre posé par Lapie de 846,266,260, nombre qui paraît trop modéré. C'est l'Europe qui nous démontre cette possibilité proportionelle.

Des siècles s'écouleront, il est vrai, avant que ce grand fait soit accompli; mais est-ce une raison pour s'abstenir d'une participation active dans l'accomplissement de ce fait qui est nécessaire ou fatal comme la loi des chiffres?

Voyons donc si nous pouvons nous abstenir, inconsidérément, de participer à ce grand fait qui est aujourd'hui accéléré dans sa réalisation progressive, de toute la rapidité, de toute la puissance de la vapeur, de l'électricité.

Un seul mot suffira :

La nationalité des Etats-Unis d'Amérique n'avait que trois-quarts de siècle d'existence, lorsque éclata dans son sein la première guerre civile. Et cependant nous l'avons vue mettre en ligne de bataille les plus nombreuses armées que pourraient présenter les pouvoirs de l'Europe les plus anciens, les mieux organisés.

Voilà donc une jeune nation aussi puissante que les plus vieilles.

Pourquoi?

C'est parce que l'Europe a versé chez elle, dans moins

d'un siècle, une population virile presque égale au chiffre de l'augmentation de la population virile aussi de l'Europe elle-même.

Ne doit-on pas déduire de ce fait que la population des Etats-Unis, forte aujourd'hui de 30 millions, en comptera soixante avant peut-être 15 ou 20 ans?

Oui, si l'on a égard à l'accroissement des moyens rapides du transport des émigrants.

Oui, si l'on considère les courants qui entraînent le prolétaire européen vers la facile possession de la terre dans l'Amérique.

Oui, enfin, si l'on calcule les effets de l'aisance différentielle qui favorise, en Amérique, la propagation de l'espèce humaine, comparés à la souffrance qui l'étiole, même à la faim qui l'arrête, parfois, dans l'Europe.

Sur ces données, entrons dans un autre ordre d'idées et disons : s'il est vrai que les 30 millions d'Américains, à peine remis de la crise qui les désunissait, en imposent à la puissance de l'Angleterre et à l'autorité de la France, qu'adviendra-t-il, on peut dire demain, lorsque les Etats-Unis auront 40, 50, 60 millions d'habitants.

Voici donc qne les grands pouvoirs de l'Ouest de l'Europe sont en présence de la moitié seulement du continent d'Amérique, qui leur en impose par sa population arrivée au chiffre de 30 millions d'habitants ! Il est vrai que cette population est devenue homogène, grâce à ses institutions et à ses mœurs, quoique formée d'éléments hétérogènes.

Mais ce n'est pas tout : à côté des Etats-Unis, sur le même continent, se trouvent les races latines de l'Amérique du Sud.

Pour donner, tout de suite, une idée de l'attention et de l'étude que l'Europe doit porter sur cette moitié du continent américain, qui appartient à la race latine, il suffira de quelques mots.

Pourquoi la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, à la fois, ont-ils manifesté une si grande émotion identique, à la première nouvelle de la guerre qui vient d'éclater entre l'Espagne et le Chili ?

Le Chili n'est pourtant qu'une langue de terre sur le Pacifique, de 200 lieues de longueur sur 40 à 50 lieues de largeur, jusqu'aux Cordelières qui le séparent du continent, comme l'Espagne est séparée de l'Europe par les Pyrénées. Le Chili compte au plus un million et trois quarts d'habitants.

Quel si grand intérêt présentait-il donc, à ces trois puissances, pour les émouvoir si vivement?

Ah! cet intérêt est pourtant bien légitime, et voici pourquoi : Le Chili est de toutes les sections de la race latine celle qui offre le plus de garanties au commerce étranger, à cause de la sagesse éprouvée de l'oligarchie qui le gouverne.

La sagesse du gouvernement chilien se manifeste, depuis trente ans, aux yeux de l'Europe par la tranquillité matérielle dont jouit ce pays, sauf des orages passagers. Elle se manifeste surtout à l'intelligence des savants, par les travaux et les études scientifiques, de deux hommes éminents qui ont consacré les plus belles années de leur vie à étudier depuis 25 ans le Chili et les Chiliens. L'un, M. Claude Gay, a publié ses travaux en 24 volumes : l'*Histoire physique et politique du Chili*. C'est le plus important ouvrage publié sur le Chili, et il en faut faire honneur à l'intelligence du gouvernement chilien. Depuis longtemps, en effet, ce gouvernement a compris que pour faire aimer son pays, la première condition était de le faire connaître. Dans ce but il a appelé M. Gay et plus tard M. Pissis. Ce dernier n'a point encore publié ses œuvres. Mais il a adressé à l'Académie française divers mémoires du plus haut intérêt sur ses études scientifiques du territoire chi-

lien, notamment au point de vue géologique qui est si important pour cette contrée si riche en minerais.

. Nous n'hésitons pas à croire que c'est à ces utiles travaux que le Chili a dû une grande partie de sa prospérité depuis vingt ans, et surtout le vif intérêt dont il vient d'être l'objet.

La guerre portée par l'Espagne dans ce pays qu'on peut appeler un centre modèle, au point de vue de la sécurité des transactions, devait produire cet effet avec d'autant plus de raison qu'au-dessous de la sage oligarchie chilienne grouille et se meut l'élément anarchique dans les haillons des *Rotos* (1).

Cette plaie latente, mais trop connue, explique l'émotion extrême de l'intérêt commercial, sans exception de nationalités.

Nous tirons de ce fait aussi récent qu'avéré (les sympathies en faveur du Chili) une conséquence bien logique, à notre avis, et que nous traduirons par cette simple interrogation : Pourquoi l'Europe et les Etats-Unis n'accorderaient-ils pas la même protection d'influence à chacune des sections de l'Amérique qui s'efforcent, comme le Chili, de marcher dans les voies de la stabilité ? Ceci soit dit en passant et en faveur de tous et chacun des gouvernements, qu'ils soient démocratiques ou monarchiques, pourvu qu'ils aient le mérite d'établir fortement, chez eux, les grands principes sans lesquels aucune agglomération sociale ne peut être viable.

Cette digression était utile pour attirer tout d'abord sur les races latines de l'Amérique l'attention qu'elles méritent à cause des intérêts considérables qu'elles manipulent, appartenant surtout à l'Europe.

(1) On appelle *Rotos* (déchirés) les sans-culottes ; mais au Chili, pays le plus agricole de l'Amérique du Sud, le *Roto* représente à peu-près ce qu'on appelle *Gaucho*, parmi les peuples pasteurs du Rio de la Plata.

Si les territoires que possèdent les races latines ne représentent que les sept neuvièmes au plus de la superficie des Etats-Unis, il est incontestable qu'ils sont supérieurs à ces derniers en quantité de terres fertiles. En effet, les Etats-Unis ne possèdent guère plus de terres sur l'Atlantique dans la zone tempérée que l'Europe elle-même, tandis que les races latines occupent l'autre partie de la zone tempérée voisine des Etats-Unis, par le Mexique, les deux zones torrides en entier, et toute la zone tempérée au sud de l'Equateur jusqu'aux frimats du cap de Horn.

Il résulte de ces différences géographiques que l'Amérique du Sud pourra nourrir sur son sol une population plus compacte que celle des Etats-Unis ; puisqu'elle devra être aussi nombreuse sur des territoires d'une moindre superficie, mais plus généralement fertiles.

Du reste nous avons déjà une preuve palpaple de cette vérité dans les chiffres comparés, d'une part, entre l'intercourse commerciale des Etats-Unis avec la France de 623,681,418 francs pour l'entrée et la sortie, en 1860 (avant la guerre civile), et, d'autre part, de 693,040,277 francs pour l'intercourse de la France avec l'Amérique du Sud, sans compter le Mexique. Or, l'ensemble commercial de ce dernier pays (le Mexique) 131,798,315 francs, entrée et sortie, ajouté au chiffre de notre commerce avec l'Amérique du Sud, donne un total de 824,838,592 francs pour l'échange annuel de la France avec les Américains de race latine. Ce chiffre présente une différence de 201,157,154 francs, en faveur de la race latine, pour notre commerce avec elle.

Et cependant nous avons vu que des 57,359,681 habitants attribués à l'Amériqne entière par l'atlas Johnston en 1856, la moitié, au plus, appartient à la race latine qui nous demande néanmoins davantage de nos produits que la population anglo-saxonne.

Voilà des chiffres qui parlent hautement en faveur des intérêts, sinon des sympathies que la France trouve dans l'Amérique du Sud, plutôt que dans celle du Nord !

Cette différence s'explique, ainsi que l'a dit M. de Humbold, par l'énorme consommation des ex-colonies espagnoles, comparée à leur population. Elle s'explique aussi par un plus grand progrès industriel chez la race anglo-saxonne; mais ces deux causes efficientes sont, à notre avis, puissamment aidées par l'influence morale qu'exerce l'esprit français et par les sympathies qui en découlent chez les races latines de l'Amérique, en faveur de nos idées, de nos goûts et des besoins de nos propres produits.

Toutefois la population latine de l'Amérique, évaluée à 30 millions d'habitants pour 1860, alors qu'elle nous a occasionné une exportation de 359,016,419 francs (voir le tableau) n'a consommé des produits français que pour 12 francs par tête, tandis que la race anglo-saxonne des Etats-Unis avait consommé, nous l'avons vu, pour 47 francs des produits anglais.

Ces faits prouvent tout ce qu'il nous reste à faire pour introduire, dans l'Amérique du Sud, nos idées, nos goûts et la consommation de nos produits, avant d'égaler la position acquise par l'Angleterre dans l'Amérique du Nord occupée par sa propre race.

Voilà, pensons-nous des enseignements qu'aucun gouvernement de la France ne pourrait méconnaître sans froisser l'intérêt national.

Tout nous convie à ces études. Dans les traditions du passé, nous voyons Richelieu pressentant les bienfaits, pour l'intérieur troublé du royaume, d'une lointaine expansion de ses intérêts commerciaux, et inaugurant les bases de la grande Compagnie des Indes orientales. Colbert étendant ces bases et les fortifiant de toute la puissance du grand Roi à qui il donnait cette flotte victorieuse de toutes

ses rivales, victorieuse parce qu'elle était faite, de toutes pièces, par la prospérité commerciale de la France. Ah ! c'est que le colon français de cette époque avait un pied posé dans l'Inde et l'autre dans le Canada !

On le voit, la protection dans ce temps-là s'alliait à merveille avec l'expansion ! Voilà pour le passé.

Aujourd'hui, le monde, poussé par la vapeur, emporté par l'électricité, vit, court, vole par l'expansion. Est-ce à à dire que la protection ait fait son temps ? Non ! c'est seulement la restriction coloniale qui a cessé d'être une nécessité. — Ne confondons donc pas ces deux termes de l'économie commerciale propre aux sociétés modernes. Si la restriction a pu fonder les colonies, l'expansion seule, sagement protégée, peut féconder les germes des nationalités futures qu'elles renferment, et la fécondation se fera par la vertu magique de ce seul mot : *l'échange !* mais non ce libre échange échevelé qui consisterait à rompre toutes les barrières réglementaires, sans autre règle que le dérèglement des transactions.

Voilà, pour le présent, la loi suprême : l'échange, à la condition qu'il sera amené par un intérêt réciproque et normal, de peuple à peuple.

Ayons donc foi, patience et persévérance, car rien n'est plus difficile à démontrer qu'une vérité, par cela seul que sa démonstration dépend du temps, et des enseignements qu'il amène, irréfutables comme la logique des faits.

Si nos conclusions ne découlaient pas tout naturellement de l'étude que nous venons de faire, nous les affirmerions par des considérations motivées ; mais, en l'état, nous nous bornerons à un simple énoncé.

Activer toutes les sources de notre industrie nationale et en féconder tous les éléments, afin d'obliger les Etats-Unis à en accepter la supériorité, malgré la concurrence des industries de l'Europe et notamment celle de l'Angle-

terre. En effet, nous avons vu que notre échange commercial avec les Etats-Unis consiste en produits riches de notre industrie (soieries, etc.), sauf quelques vins et spiritueux, comme faible appoint de frêt d'encombrement. Élevons donc le niveau de nos progrès industriels, afin de regagner, si nous ne le dépassons bientôt, le chiffre de nos exportations de 1860, avant la guerre civile.

Voilà pour l'Amérique du Nord.

Quant à l'Amérique du Sud, notre tâche est complexe, car nous avons besoin de ses produits naturels, bien plus qu'elle n'a besoin des nôtres. Il est important d'inspirer à ses populations, toutes latines, les idées, les goûts, les coutumes de la France, afin de les engager à vivre, pour ainsi dire, de notre propre vie et de former ainsi, dans l'autre hémisphère, comme une grande famille française. Dans l'accomplissement de cette tâche, on le comprend, l'action morale doit venir en aide à nos efforts, en fécondant les sympathies qui lient notre race celtico-latine à ces jeunes nationalités de l'Amérique du Sud, où domine la race latine, qui fut celle des conquérants.

Nous parviendrons à ce grand but en leur enseignant à marcher dans les voies de l'honnêteté et du travail, en les instruisant, par notre vieille expérience et par celle de nos propres fautes, à éviter les écueils sur lesquels nous avons tant de fois échoué.

C'est ainsi que par une action toujours fraternelle, toujours éclairée, la France s'assurera les sympathies de tout un monde qui commence à peine à vivre de sa vie propre, au delà des mers, et de cette sympathie naîtra la sécurité des transactions et la prospérité des intérêts qui en découlent.

Tel est, Messieurs, le but que nous nous sommes proposé dans cette étude. Nous souhaitons qu'il obtienne l'assentiment de votre sagesse éclairée.

ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LES MONNAIES

FRAPPÉES PAR LES GRANDS MAITRES

DE

L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

PAR

M. LAUGIER

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem qui, pendant six cents ans, a joui d'une très grande célébrité, a commencé par être bien peu de chose à son début : il a dû sa fondation à l'initiative que prirent vers l'an 1050 des marchands de la ville d'Amalfi, dans le royaume de Naples. Ces marchands négociaient avec le Levant, et, animés du désir de venir en aide aux chrétiens que la piété attirait vers les saints Lieux, ils obtinrent du calife d'Egypte, moyennant un tribut annuel, la permission de bâtir à Jérusalem, auprès du Saint-Sépulcre, une maison pour eux et pour ceux de leur nation qui viendraient en pélerinage dans la Palestine. Quelque temps après, ils bâtirent encore deux églises sous les noms de la Sainte-Vierge et de Sainte-Madeleine, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, et ils y reçurent les pélerins avec beaucoup de zèle et de charité.

Gérard Tenque, natif de Martigues, ville de Provence, que le désir de visiter les saints-Lieux avait conduit de bonne heure en Palestine, fut pénétré du dévoûment de ces pieux négociants, et, désireux de le partager, il fonda l'hôpital de Saint-Jean, qui plus tard acquit une si haute renommée, et fut le berceau de cet Ordre fameux par les éminents services qu'il a rendus à la chrétienté. Gérard Tenque dirigeait cet hôpital en 1099, alors que les Croisés, conduits par Godefroy de Bouillon, s'emparèrent de Jérusalem.

La réputation de sainteté et le zèle de Gérard furent cause que les rois de Jérusalem s'empressèrent de venir en aide à ceux qui, sous lui, s'employaient à de si bonnes œuvres, et qui prirent le nom d'*Hospitaliers*. En 1113, le pape Pascal II adressa à Gérard une bulle par laquelle il le nommait chef de l'Ordre; on donna aux hospitaliers des vêtements noirs avec une croix blanche à huit pointes, et on leur fit faire les trois vœux de religion, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Plus tard, Raymond du Puy successeur de Gérard, leur en fit ajouter un quatrième, par lequel ils s'engageaient à recevoir, traiter et défendre les pélerins. A partir de ce moment, l'Ordre devint religieux et militaire en même temps, et les frères hospitaliers ceignirent l'épée et la cotte de mailles sous leur froc.

Cette fondation eut lieu sous le règne de Baudouin Ier. L'assistance que les frères s'étaient engagés à donner aux pélerins, leur fit prendre soin de leurs voyages et de la liberté des chemins pour empêcher les courses des infidèles.

L'anarchie et les revers militaires ayant miné les bases du trône fondé par Godefroy, Saint-Jean-d'Acre, devenu le principal siége de cet empire croulant, n'avait pas une population qui fût capable de résister aux incursions des Musulmans, et les soldats n'étaient plus que des aventu-

riers et des gens venus de tous pays, faisant le métier de brigands et pillant sans scrupule les Chrétiens aussi bien que les Musulmans.

Dans cet état de choses, les affaires des Chrétiens ayant été ruinées dans le Levant, les Hospitaliers de Saint-Jean furent contraints de sortir de Jérusalem ; ils se retirèrent alors à Margat en Phénicie, puis à Saint-Jean-d'Acre, Henry II de Lusignan leur donna la ville de Limissa, dans son royaume de Chypre, où ils demeurèrent jusqu'en 1310. Comme ils étaient obligés de soutenir continuellement des querelles avec les Lusignans, qui empêchaient les armements de la Religion contre les infidèles, ils résolurent de se choisir une résidence où ils ne fussent sous la domination de personne : c'est alors que, sous la conduite de Foulques de Villaret, ils enlevèrent l'île de Rhodes à l'empereur Andronic Comnène. Depuis, les Hospitaliers se virent maîtres d'un domaine particulier, ne relevant que de la papauté, et quelques années plus tard, après la destruction des Templiers, ils obtinrent, avec la majeure partie de leurs biens, une extension considérable en puissance et en richesses.

Cependant, un danger imprévu leur inspira de sérieuses inquiétudes; car, à peine l'Ordre commençait-il à s'organiser dans sa nouvelle résidence, qu'un ennemi redoutable chercha à l'en expulser. Othman, fondateur de l'empire turc, vint attaquer l'île de Rhodes à la tête d'une armée nombreuse; les chevaliers ne durent leur salut qu'à Amédée V, comte de Savoie, qui leur prêta une généreuse assistance et força les Musulmans à se retirer.

Le sultan Mahomet II attaqua de nouveau l'île en 1480, mais inutilement : il fut obligé de céder devant l'héroïque opiniâtreté de Pierre d'Aubusson et de ses chevaliers. Il se rembarqua après avoir éprouvé de grandes pertes. Mais Soliman voyant que les chevaliers l'empêchaient de jouir

paisiblement de ses provinces d'Egypte et de Syrie, attendu que, par leur position dans Rhodes, ils pouvaient exciter les princes chrétiens à porter continuellement la guerre dans ses Etats, Soliman, joignant la politique au fanatisme, prit la résolution de les chasser de leur île. Le 6 juin 1522, cinquante mille Turcs, parurent devant Rhodes, et bientôt le sultan les rejoignit en personne avec un renfort considérable. Le grand maître Villiers de l'Isle-Adam, préparé à une vigoureuse résistance, n'avait pour opposer aux Turcs que six cents chevaliers, quatre mille cinq cents hommes de troupes réglées et quelques centaines de bourgeois enrégimentés : ce petit nombre de combattants, enhardi par le courage inébranlable du grand maître, se défendit avec un tel acharnement et causa de si grands dommages à ses ennemis que plusieurs fois le découragement s'empara de l'armée turque que la bravoure des assiégés démoralisait; mais le sultan ayant reçu de nouveaux renforts, poussa le siége avec plus de vigueur, et l'intrépide l'Isle-Adam, voyant ses principales fortifications détruites, la ville entière n'être plus qu'un monceau de ruines et la trahison du chancelier de la Religion, André d'Amaral, qui entretenait des intelligences avec les ennemis, céda aux supplications du conseil de l'Ordre et des habitants, qui le priaient de rendre la place vu qu'elle n'était plus tenable, il capitula avec Soliman, et le 1er janvier 1523 il fit voile avec le peu de chevaliers qui lui restaient et quatre mille habitants, tant de Rhodes que des autres îles qui en dépendaient; il aborda à l'île de Candie où il passa quelque temps; mais l'Isle-Adam, impatient de trouver un asile sûr pour ses compagnons d'infortune, fit remettre à la voile et se dirigea sur l'Italie, où il espérait que l'assistance du pape ne lui ferait pas défaut; il fut, en effet, favorablement accueilli par Adrien VI, et celui-ci étant mort peu après, Clément VII, successeur d'Adrien, lui assigna la

ville de Viterbe pour résidence et Civita-Vecchia pour port, en attendant que le sort de l'Ordre fût définitivement fixé.

Cependant, les chevaliers se trouvaient là dans la même position que leurs prédécesseurs dans l'île de Chypre. Il était donc important pour eux de se reconstituer en puissance comme ils étaient à Rhodes. Charles-Quint seul pouvait leur venir en aide et leur assigner une nouvelle résidence. Mais ils craignaient qu'en cas qu'il se montrât généreux envers eux, ce ne fût qu'à des conditions qui les auraient rendus vassaux de son empire. Cependant, comme depuis sept ans l'Ordre était à peu près errant, le grand maître se rendit à Madrid, s'adressa à Charles-Quint, lui exposa la situation et les besoins de l'Ordre et l'urgence qu'il y avait de le reconstituer, vu les services qu'il avait rendus à la chrétienté et ceux qu'il pouvait rendre encore. Charles-Quint, peu disposé à donner, fit au grand maître des propositions qui, tendant à compromettre l'indépendance de l'Ordre, étaient inacceptables. Mais pourtant, prévoyant le parti qu'il pouvait tirer de sa générosité, en cas qu'il fût en guerre avec les Musulmans après bien des tiraillements, et grâce à l'influence de Clément VII, il donna à l'Ordre l'île de Malte, le Goze et la principauté de Tripoli en toute propriété, tant en son nom que pour ses héritiers et ses successeurs. Ainsi, tout en laissant aux hospitaliers une indépendance complète, il s'assurait, par le fait même de cette donation, la reconnaissance et l'appui de la Religion. Aussi eut-il plusieurs fois l'occasion de mettre à l'épreuve la bonne volonté des chevaliers envers leur bienfaiteur.

Le 26 novembre 1530, Villiers de l'Isle-Adam, le Conseil de l'Ordre et tous les chevaliers prirent possession de leurs nouveaux domaines où ils s'empressèrent de bâtir une ville et de la fortifier, tout y était à faire. Malte n'était

alors qu'un immense rocher dont les habitants n'avaient pas de ville proprement dite et étaient souvent harcelés par les Musulmans. Aussi reçurent-ils les hospitaliers avec de vives démonstrations de joie.

Sous Pierre du Pont et Didier de Sainte-Jalle, successeurs de l'Isle-Adam et Français l'un et l'autre, l'Ordre s'affermit et les chevaliers continuèrent les exploits de leurs devanciers; mais par suite de l'ascendant inévitable qu'avait Charles-Quint sur la Religion, le parti espagnol, qui commençait à primer sur les autres langues, élut Jean d'Homedès, de la langue d'Aragon. Cette nomination, qui consterna l'assemblée, fut un malheur pour l'Ordre; on connaissait trop ce qu'était ce nouveau chef pour bien augurer de son magistère. Dans la malheureuse expédition de Charles-Quint contre Alger, Malte fournit son contingent de chevaliers et de soldats à l'armée impériale où ils firent des prodiges de valeur; mais, malgré tous leurs efforts, ils éprouvèrent de grandes pertes; ayant à lutter non seulement contre les ennemis, mais encore contre les éléments, ils durent se résigner et partager les effets de ce mémorable désastre.. Presque tous les Italiens et les Espagnols furent engloutis dans les flots, leurs navires brisés contre les écueils.

L'incurie du grand maître et son extrême avarice furent cause que les Turcs, commandés par Sinan-Pacha, enlevèrent aux hospitaliers la ville de Tripoli. Vallier, maréchal de l'Ordre et gouverneur de cette ville avait plusieurs fois signalé au grand maître le mauvais état des fortifications et son manque de moyens de résistance en cas d'attaque; mais au lieu de rendre justice à ces observations, la place fut laissée dans le plus complet abandon, et le gouverneur, assiégé par des forces supérieures, après des efforts inouïs et une lutte désespérée, voyant la ville envahie par les ennemis, fut contraint de se rendre. Accusé par le

Conseil, le grand maître eut la lâcheté de rejeter l'odieux sur le malheureux gouverneur : il l'accusa de trahison et le fit jeter dans un cachot d'où il ne sortit que sous Jean de la Valette.

Les chevaliers, occupés à se raffermir dans Malte, à faire des courses en mer, et plus tard s'étant adonnés à la mollesse, n'ont jamais cherché à reconquérir cette place.

Douze ans après le triste magistère de Jean d'Homedès, eut lieu un des plus beaux épisodes dont l'histoire de l'Ordre fasse mention, c'est la fameuse défense par Jean de la Valette.

Les chevaliers ayant enlevé en vingt-quatre heures la forteresse de Pignon de Velez, devant laquelle deux ans auparavant l'armée espagnole avait échoué, et les galères de l'Ordre ayant capturé un gros galion turc chargé de riches marchandises d'Orient, ces deux événements produisirent à Constantinople une vive impression ; Soliman, irrité, jura la perte de Malte.

Résolu d'anéantir pour toujours la piraterie que les chrétiens exerçaient sur les navires musulmans, le Sultan voulut tenter un coup décisif en envoyant à Malte des forces tellement importantes que, malgré la résistance la plus opiniâtre de la part des chevaliers, il put se rendre maître de l'île. Le 18 mai 1565 on vit apparaître devant Malte cent quatre-vingt-treize vaisseaux portant huit mille marins et trente mille hommes de débarquement pris parmi les meilleures troupes ottomanes, ainsi qu'un grand nombre de bâtiments de transport chargés de chevaux, de canons, de munitions et de vivres, et à cette flotte devaient encore se joindre tous les corsaires barbaresques.

La Valette n'avait pas attendu l'arrivée des ennemis pour faire appel à tous les chevaliers ; aussitôt qu'il leur eut enjoint de venir défendre le siége de l'Ordre si cruellement menacé, il vit arriver de tous côtés ces hommes

dont le dévouement devait bientôt grossir le long martyrologe de leurs devanciers de Jérusalem et de Rhodes; mais malgré leur empressement à venir se joindre à leurs frères de Malte, leur nombre ne dépassait pas sept cents. En réunissant quelques centaines d'hommes de troupes réglées, à la solde de la Religion, les soldats des galères, les habitants de la ville et les paysans, on put porter à huit mille cinq cents environ le chiffre de tous les gens plus ou moins en état de porter les armes. Le grand maître ne pouvait compter sur le secours des autres puissances, qui cependant étaient intéressées à la conservation de l'Ordre. On doit se demander, en effet, comment il est possible qu'aucun prince chrétien n'ait tendu la main à l'illustre chef des hospitaliers, dans une situation si périlleuse, à une époque où la puissance des Musulmans grandissait de jour en jour, et quand, par leur résidence dans Malte, en cas qu'ils fussent vainqueurs, ils allaient plus que jamais se rendre redoutables dans la Méditerranée, la barrière qui les retenait étant pour toujours anéantie.

Le seul secours que reçut la Valette, ou plutôt l'aumône qu'il n'osa pas refuser, ce fut l'envoi de dix mille écus que fit le pape Pie IV. Dans cette circonstance ce n'était pas de l'argent qu'il lui fallait, c'était des hommes, et les promesses que lui fit le roi d'Espagne à ce sujet ne désabusèrent pas La Valette. Aussi, n'ayant rien à espérer de personne, il se fia à ses propres forces et à son énergie : alors, mettant toute sa confiance en Dieu, il accepta sans crainte le défi de Soliman.

Le 24 mai, l'artillerie ottomane commença à battre en brèche ; la ville fut assaillie par tous les points à la fois ; pendant les quatre mois que dura le siége, les hospitaliers firent des efforts surhumains pour repousser les assaillants. Dans cette situation désespérée ils déployèrent un courage et une énergie indomptables, combattant contre des troupes

très supérieures en nombre, facilement ravitaillées, et qui mettaient en œuvre tout ce que le génie de la destruction pouvait inventer.

Le grand-maître se trouvait partout, donnant l'exemple du plus grand sang-froid et de la plus rare intrépidité, animant les combattants par sa présence et s'exposant à toutes sortes de dangers au milieu de cette poignée de héros, dignes émules des défenseurs de Rhodes, mais plus heureux qu'eux ; car, bien qu'ils fussent réduits à la dernière extrémité, après avoir résisté si longtemps à tous les genres de privations, au supplice de l'insomnie et aux efforts incessants d'un ennemi que rien ne rebutait; bien qu'ils fussent décimés à tel point que le peu d'hommes qui se trouvaient encore valides étaient brisés par la fatigue, ils eurent la satisfaction de voir fuir honteusement leurs ennemis après leur avoir fait éprouver des pertes immenses. Soliman, irrité de ce terrible échec qui portait un si rude coup à son orgueil, n'aspirait qu'à reprendre une revanche éclatante. Mais La Valette eut l'audacieuse idée de faire incendier l'arsenal de Constantinople par des gens qui lui étaient dévoués, et détruisit ainsi les navires et le matériel de guerre que le sultan destinait à un prochain siége de Malte.

Aussitôt que le repos le permit, il fallut songer à créer une nouvelle ville au milieu de cet amas de ruines. Le grand maître en conçut le plan, le traça et en plaça solennellement la première pierre. Les princes de la chrétienté, honteux de l'abandon dans lequel ils l'avaient laissé, réparèrent leurs torts en lui envoyant l'argent dont il avait besoin pour exécuter son entreprise ; les ingénieurs se mirent à l'œuvre : palais, églises, maisons et remparts, tout se construisait à la fois, et en peu de temps une ville belle et forte, à laquelle le grand-maître donna son nom, s'éleva comme par enchantement.

Les successeurs de La Valette ont tous plus ou moins contribué à embellir et surtout à fortifier la nouvelle capitale de l'Ordre; car, comme il fallait être continuellement sur ses gardes et toujours prêts à repousser des attaques de la part des Musulmans, ils n'étaient pas hommes à s'endormir dans une trompeuse sécurité; aussi, lorsque sous le magistère de Paul de Lascaris, le sultan Ibrahim, furieux de ce que les chevaliers lui avaient capturé un navire chargé de richesses, envoya un héraut d'armes déclarer la guerre à l'Ordre, celui-ci trouva les esprits parfaitement disposés à accepter le combat. Outre le bon ordre qui régnait dans Malte et les moyens que l'on possédait pour soutenir un nouveau siége, le grand-maître avait instruit les commanderies et les princes chrétiens du danger qui menaçait la religion. Plus heureux que La Valette, son appel fut entendu, plusieurs seigneurs firent de nombreuses levées et les offrirent à l'Ordre. Le sultan, intimidé et craignant un désastre semblable à celui que, quatre-vingts ans auparavant, Soliman avait éprouvé, renonça à son projet; il tourna ses vues vers Candie dont il assiégea la capitale.

Depuis cette tentative, aucun sultan ne chercha plus à inquiéter Malte. Les chevaliers continuaient leurs courses sur mer contre les Musulmans; ils étaient presque toujours vainqueurs, et s'ils éprouvaient parfois des revers, c'était naturellement la conséquence inévitable de leur métier; ils étaient plutôt battus par les éléments que par les ennemis.

Cependant les événements marchaient. L'Europe avait fait un pas immense dans le progrès et notamment dans les arts de la guerre et de la navigation. Les Turcs, qui se trouvaient paisibles possesseurs de leurs immenses conquêtes en Europe, en Asie et en Afrique, avaient cessé d'être aussi redoutables que leurs ancêtres du temps de

Mahomet II et de Soliman ; leur période de décadence avait commencé à la mort de ce dernier, la honteuse défaite que La Valette leur avait fait éprouver avait baissé considérablement leur prestige, leur puissance décroissait de jour en jour et le moment arriva où ce vaste empire dut subir quelques mutilations.

Malte, d'autre part, restait stationnaire et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem allait presque devenir un non-sens. Les luttes entre les Chrétiens et les Musulmans ne pouvaient pas toujours durer; ce qui était admissible et même nécessaire pendant le moyen-âge, n'avait plus sa raison d'être au dix-huitième siècle ; les rencontres sur mer avaient fini par n'être plus, pour eux, qu'une question de piraterie réciproque. Les chevaliers transportaient leurs prises à Malte, comme les Musulmans transportaient les leurs à Alger ; mais leur ancienne valeur avait bien dégénéré, les chevaliers étaient bien loin de ressembler à leurs devanciers dont les brillants exploits avaient porté si haut l'étendard de la Religion et le prestige de l'Ordre ; et, il faut le dire avec regret, le titre de chevalier de Malte ne servait plus qu'à satisfaire la vanité de quelques fils de famille que l'on voyait partout, excepté à Malte qu'ils dédaignaient. Le vice du dernier siècle s'était incarné dans le siége de l'Ordre comme partout ailleurs ; les idées philosophiques avaient fait un progrès immense ; en perdant la foi religieuse, les chevaliers perdirent toute vertu guerrière.

Sous le long magistère d'Emmanuel Pinto, dont le règne a duré trente-deux ans, peut-on citer un fait qui ait eu le moindre intérêt pour la gloire de l'Ordre? non ! Les exploits des chevaliers et des hauts dignitaires se bornaient à aller faire des promenades dans les ports de mer d'Italie, donner des fêtes, pavoiser leurs galères et user leur existence en plaisirs et en divertissements. Le canon ne tonnait plus qu'en signe de réjouissances, mais non contre les Musul-

mans qui, enhardis par cet état de choses, pillaient les navires qu'ils rencontraient et dévastaient même des ports de mer, bien sûrs de ne pas être inquiétés par les vaisseaux de la Religion, soigneusement ancrés dans le port de Malte.

Emmanuel de Rohan voyait bien vers quelle pente fatale l'Ordre marchait; il voulut remédier à ce mal et fit tous ses efforts pour faire briller son ancienne splendeur; il établit un nouveau collége avec un grand nombre de professeurs, opéra de sages réformes dans la justice, fit réunir en un code les lois et les coutumes de Malte; il convoqua un concile général pour lui aider à s'opposer aux dérèglements des mœurs, rétablit les finances; son génie et sa sollicitude s'étendirent sur tout, et cependant tant de généreux efforts allaient devenir inutiles, tant de prospérités n'étaient que la dernière lueur d'un flambeau prêt à s'éteindre.

La Révolution française causa à l'Ordre un immense désastre. Le 19 septembre 1792, l'Assemblée législative prononça la destruction de l'Ordre de Malte en France et la réunion aux domaines de l'Etat de tous les biens qu'il possédait dans le royaume. Plusieurs fois déjà l'Ordre avait vu son existence compromise par la menace que lui avaient faite la France et la Savoie dans la jouissance exclusive de ses propriétés continentales; mais, cette fois-ci, la dernière heure avait sonné et la fatalité voulut que Rohan eût pour successeur un homme d'une incomparable nullité.

Ferdinand de Hompesch, bailli de Brandebourg et ministre de la cour impériale de Vienne, à Malte, fut élevé à la grande-maîtrise le 19 juillet 1797. Ce qui contribua beaucoup à son élection, c'est l'antipathie qu'il avait toujours montrée pour la fièvre d'innovation qui travaillait alors les esprits, et on avait pensé aussi qu'en sa qualité de ministre de l'empereur d'Allemagne, il serait moins que

tout autre disposé à céder devant les exigences probables de la France.

Ces considérations ne pouvaient empêcher les malheurs qui devaient pleuvoir sur l'Ordre. L'île de Malte n'avait que trop ressenti le contre-coup des événements qui s'étaient passés en France. Le peuple maltais détestait le pouvoir magistral ; des meneurs travaillaient les esprits et semaient le trouble dans la ville. Beaucoup de chevaliers étaient loin d'avoir de la sympathie pour leur patrie commune, qu'ils considéraient comme un lieu d'exil. L'Ordre appauvri, ruiné par la suppression de ses commanderies, manquait de moyens suffisants de défense ; la plupart des forts étaient .dépourvus de munitions de guerre et même de vivres, et le grand maître, qui ne devait pas ignorer que des armements considérables avaient lieu à Toulon et étaient certainement dirigés contre lui, au lieu de montrer de l'énergie et de la fermeté, d'employer tous les moyens possibles pour résister à une attaque de la France, vivait continuellement dans l'indécision, ne sachant quel parti prendre, consultant ses familiers qui étaient aussi apathiques que lui, de sorte que rien ne se faisait ; aucune mesure de prudence n'était prise, et on s'occupait si peu de ce qui se passait que, lorsque le 2 mai 1798, on vint à huit heures du matin annoncer au grand-maître la nouvelle de l'approche d'une petite escadre que l'on voyait à l'horizon, mais dont on n'avait pu encore reconnaître le pavillon, Hompesch resta stupéfait; il ne croyait pas qu'aucune flotte fût alors dans la Méditerranée. C'était l'amiral Brueys qui, tout en se rendant à Corfou, venait faire à Malte une première tentative et étudier les points de débarquement.

Bonaparte s'embarqua à Toulon le 19 mai 1798. Une division de soixante-dix bâtiments de guerre, dont treize vaisseaux, quelques frégates et un grand nombre de trans-

ports s'approcha du port de La Valette à pleines voiles et resta quelque temps hors de la portée du canon. Un certain nombre de petits bâtiments fut admis dans le port pour y prendre des provisions et les chefs répondaient aux questions qu'on leur adressait sur leur destination que la flotte était dirigée contre l'Egypte. Ces bâtiments rejoignirent ensuite la division qui ne cessa de rester à l'entrée du port. Pendant ce temps, le grand maître, troublé par l'inquiétude et la fermentation des esprits, essayait de calmer l'effervescence qui s'était déjà manifestée parmi les chevaliers dont, en cas d'attaque, les uns parlaient de se rendre et les autres de résister. Or, pendant que son attention était tout entière appliquée à apaiser ces troubles intérieurs, les Français se disposaient à l'attaquer.

Le 9 juin au matin, l'escadre de Toulon, complétée par le ralliement des divisions de Gênes, de Bastia et de Civita-Vecchia, présentait aux Maltais stupéfaits l'imposant spectacle de plus de trois cents navires décidés à ouvrir le feu sur eux.

On ne disposait dans l'intérieur de l'île que de sept à huit mille combattants non aguerris et indisciplinés. Mais comme pour l'honneur de l'Ordre il fallait faire au moins un simulacre de résistance, on appela aux armes les habitants qu'on distribua en compagnies et à qui l'on confia la défense de divers points. Les gens employés autrefois au service des vaisseaux et des galères furent placés dans les principales forteresses ; le régiment de Malte et quelques centaines d'hommes de l'artillerie de la marine furent chargés de s'opposer au débarquement ; enfin, dans une circonstance aussi grave, chacun fut destiné de manière à être utilisé le mieux possible.

Le 10 juin, l'amiral Brueys investit les fortifications qui défendaient l'entrée du port ; il ouvrit le feu au moment où les débarquements s'opéraient sur divers points de l'île

et où les pauvres défenseurs de l'Ordre, voyant la mollesse des chefs du gouvernement, ne faisaient presque pas de résistance, persuadés qu'ils étaient que tous les efforts qu'ils pourraient faire seraient en pure perte; ainsi, le nom Français qui les épouvantait, l'incapacité et le manque de courage des chefs, l'imprévoyance du grand-maître et à tout cela la trahison aidant, Bonaparte entra dans La Vallette dans la soirée du 12 juin, nous n'osons pas dire en vainqueur, car la conquête avait été trop facile, mais en possesseur, au nom de la République française, des îles de Malte et du Goze et en arbitre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem qu'il avait mission de détruire, ce qui fut rapidement fait. Les chevaliers durent quitter Malte au plus tard dans trois jours, et le grand maître partit pour Trieste emmenant avec lui quinze membres de l'Ordre et quelques officiers de son palais.

Bonaparte s'attacha une quarantaine de chevaliers français qui le suivirent en Egypte et firent partie de l'expédition. Il laissa à Malte une garnison commandée par le général Vaubois.

La France ne devait pas jouir longtemps de cette possession si facilement acquise. Nelson, victorieux à Aboukir, vint établir autour de l'île le blocus le plus rigoureux, décidé à s'en rendre maître à son tour, il envoya au général un parlementaire pour l'engager à ne pas opposer une résistance inutile. Le général comptant avec raison sur son énergie et sur la bravoure de ses soldats, répondit d'un ton si ferme à l'envoyé anglais que tout espoir d'arrangement fut perdu. Alors le siége commença; plusieurs bombardements eurent lieu; malgré la perte de quelques navires tombés entre les mains de l'ennemi, la garnison que rien ne décourageait faisait chaque jour des prodiges de valeur, et pour empêcher qu'elle ne se démoralisât par la longueur des hostilités, le général l'entretenait toujours de

l'espoir d'un secours qui ne devait jamais arriver. Enfin, après avoir supporté pendant deux ans cet état de choses, les habitants et les soldats étaient tellement décimés par la misère, la fatigue, le manque de vivres, les maladies et toutes les conséquences de cette lutte acharnée, qu'il fallut forcément capituler. Le général Vaubois remit l'île aux Anglais le 9 septembre 1800 et en sortit, ainsi que sa garnison, avec tous les honneurs de la guerre.

Sous le magistère d'Emmanuel de Rohan, l'empereur de Russie, Paul Ier, s'était déclaré le protecteur de l'Ordre. La cour de Vienne ayant forcé Hompesch à abdiquer son titre, Paul Ier s'en empara aussitôt et se nomma grand maître. Le bailli de Litta lui porta à Saint-Pétersbourg les insignes de la souveraineté de Malte. Ce nouveau chef des Hospitaliers avait l'intention de créer un nouveau prieuré russe pour la noblesse de ses états et voulait fonder une quantité de riches commanderies qui devaient soutenir l'Ordre, mais il ne trouva aucun appui chez les souverains de l'Europe qui étaient intéressés à la conservation des chevaliers; puis, sa mort, arrivée en mars 1801, arrêta tout et son successeur, Alexandre Ier, qui ne partageait nullement ses idées ne donna point suite à tous ces projets.

Après la mort de l'empereur Paul, le pape Pie VII nomma à la grande maîtrise le bailli Jean de Tomassi. Celui-ci chercha à obtenir du gouvernement anglais la restitution de l'ile de Malte, mais n'ayant pu y parvenir, il fixa définitivement sa résidence à Catane, en Sicile, où il mourut le 13 juin 1805.

Un mois auparavant, l'ancien grand maitre, Ferdinand de Hompesch, mourait à Montpellier au moment où Napoléon s'occupait d'améliorer sa situation pécuniaire. Repoussé de sa famille, qui ne lui pardonna jamais d'avoir survécu à la chute de Malte, tracassé par ses créanciers, et voyant qu'il n'avait rien à espérer de la Russie, il était

venu en France dans le but d'obtenir des secours du gouvernement.

Le 25 décembre 1804, il s'était fait recevoir membre de la confrérie des pénitents bleus de Montpellier, et c'est dans la chapelle qui leur appartenait qu'il fut inhumé. Son état était tellement voisin de la misère que ses médecins ne purent être rétribués pour leurs soins; il ne resta rien non plus pour fournir aux dépenses de son enterrement.

Après la mort de Jean de Tomassi, l'assemblée générale, réunie dans l'église conventuelle de Catane, déclarant son insuffisance pour nommer un grand maître, ne proclama qu'un lieutenant de magistère et élut le Bailli Guevara Suardo, qui mourut en 1814 et eut pour successeur Giovanni Centellès.

Le 12 mai 1827, le troisième lieutenant du magistère, Antonio Busca, obtint du pape Léon XII la permission de transférer la résidence de l'Ordre dans les Etats-Romains; c'est à Ferrare qu'il établit la maison conventuelle des chevaliers; mais à la mort de Busca, en 1834, elle fut transférée à Rome, où elle est encore.

La numismatique de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem est extrêmement intéressante au point de vue historique; elle offre, sauf quelques légères lacunes, la chronologie de quarante-six grands maîtres, dont le plus grand nombre appartient à la France.

Quoique frappées dans un pays particulier et indépendant, la plupart de ces monnaies peuvent à plus d'un titre être considérées comme monnaies baronales françaises, et par conséquent se rattacher à nos monnaies nationales, l'Ordre ayant eu un Français pour fondateur et ayant été presque toujours gouverné par des grands maîtres de race française. Nous dirons même que ce sont ceux-ci qui ont

accompli les plus grandes choses, et acquis à l'Ordre cette brillante renommée que les derniers chevaliers n'ont pas su lui conserver.

Nous avons dit que les chefs de l'Ordre, mécontents de l'hospitalité ombrageuse des rois de Chypre qui empêchaient leurs armements contre les Sarrasins, avaient résolu de quitter ce pays. D'ailleurs, la ville de Limissa qu'ils occupaient n'était pour eux qu'une résidence provisoire. Comme ils avaient besoin d'une entière indépendance, cette situation ne pouvait leur convenir plus longtemps ; aussi s'affranchirent-ils de toute servitude en s'emparant de l'île de Rhodes.

Le grand maître Foulques de Villaret était venu ne France faire part de ses projets au pape Clément V et à Philippe le Bel ; c'est après avoir reçu leur assentiment et des secours ainsi que des vaisseaux de la république de Gênes, qu'il fit la conquête de Rhodes et des îles adjacentes (1).

Ce n'est qu'à partir de leur résidence à Rhodes, que les grands maîtres, jouissant des droits régaliens, ont commencé à frapper des monnaies ; ils n'ont pas dû fabriquer avant cette époque, puisque, tant en Palestine qu'en Chypre l'Ordre n'a jamais eu de puissance souveraine.

Le commerce de l'île de Rhodes était considérable, les produits minéraux consistaient en craie, céruse et marbres de différentes couleurs, les éponges qu'on y pêchait étaient les plus estimées de l'Archipel. Les principales exportations consistaient en vins du pays et bois de construction, les oranges, citrons, amandes, figues et autres fruits étaient expédiés à Beyrouth, Smyrne, partout où affluaient les Vénitiens.

Les nombreuses relations commerciales de Rhodes avec les ports de la Méditerranée nécessitèrent la fabrication

(1) Ces îles sont : Nisara, Episcopia, Carchi, Limonia, Simia, Tilo et Saint-Nicolas, Quelques années après, les Chevaliers s'emparèrent encore des îles de Lango, Lero et Calamo.

d'une monnaie qui pût faciliter les transactions; les ducats d'or de Venise, vulgairement appelés *sequins*, étaient très bien accueillis dans le Levant, à cause de la bonté de leur métal; aussi, ces monnaies ne tardèrent pas à être imitées, par les grands maîtres. Néanmoins, ils ne durent pas en fabriquer abondamment, car de nos jours, les monnaies de l'Ordre frappées à Rhodes, tant en or qu'en argent, sont très rares et quelques-unes même introuvables.

La plus ancienne monnaie que l'on connaisse est le *gros d'argent*, que Foulques de Villaret fit frapper à l'époque où il transféra le siége de l'Ordre à Rhodes (1).

Cette pièce représente d'un côté le grand maître à genoux devant un Calvaire, la croix double est accompagnée d'un alpha et d'un omega *αω*, la légende est : FR. FVLCHO. D. VILLRTO. DI. GRA. IRL. Le revers est une imitation des gros tournois de saint Louis : il porte en double légende + MRO. HOPITALI. QVET. SCI. IOHI: IHERIL. RODI. (*Mastro hospitalis conventus Sancti Johannis Hierosolimitani Rhodi*) et une croix pattée dans le champ.

Il est à remarquer que, de tous les souverains chrétiens régnant en Orient, Foulques de Villaret est le seul qui ait fait fabriquer des monnaies au type du gros tournois, cette belle monnaie que saint Louis avait créée, et qui fut imitée, non seulement par ses successeurs, mais aussi par une foule d'autres princes plus ou moins puissants. Nous retrouvons ce type dans la belle série monétaire des comtes de Provence, des papes d'Avignon, Dauphins de Viennois, ducs de Bourgogne, ducs de Bretagne, etc., etc., et même chez des seigneurs, dont les droits régaliens n'étaient pas très étendus, notamment les archevêques d'Arles.

Comme on ne possède aucun document sur l'origine

(1) *Recherches sur les monnaies frappées dans l'île de Rhodes*, par Victor Langlois.

des droits de monnayage de l'Ordre, il est impossible de dire si le grand maître frappa des monnaies en vertu d'une concession que lui aurait faite Philippe le Bel ou Clément V, en lui confirmant la possession de la souveraineté de Rhodes, ou si c'est de sa seule autorité. Ce dernier cas pourrait bien être admis: Villaret enorgueilli par le bonheur de ses entreprises et les grands accroissements de l'Ordre sous son gouvernement, a bien pu s'arroger ce droit de souverain ; car, se voyant arrivé à l'apogée de la puissance, il affecta des manières absolues et despotiques, viola ouvertement toutes les règles et se rendit tellement odieux aux chevaliers, qu'il fut déposé et remplacé par Maurice de Pagnac, que le pape Jean XXII ne voulut pas reconnaître, et qui ne régna pas.

Quant à l'imitation du gros tournois, serait-ce par ostentation ou par courtoisie envers le roi de France, qu'il aurait choisi ce type-là ? Toujours est-il que ce genre de monnaie n'appartient qu'à lui seul, et n'a point été continué par ses successeurs.

Les *Carlins* ou *lys d'argent* émis par les rois de Sicile Charles II et Robert, furent accueillis dans le Levant avec la même faveur que les ducats d'or de Venise, et leur type fut aussi imité, même par les faux-monnayeurs(1).

Le grand maître Elion de Villeneuve, successeur de Foulques de Villaret adopta le dessin de ce nouveau genre de monnaie; en effet, le revers des pièces qu'il fit frapper fut orné de la même croix feuillue que l'on voit sur les monnaies siciliennes et par conséquent provençales, sauf

(1) Le cabinet de médailles de Marseille possède un magnifique exemplaire d'une monnaie d'argent imitant le carlin de Robert, fabriquée en Orient par un faux monnayeur qui, ne connaissant nullement les caractères latins, a mis de chaque côté de la pièce un semblant de légende entièrement illisible.

que les extrémités des branches de la croix furent accompagnées chacune d'un petit écusson aux armes de l'Ordre.

L'autre coté de ces piéces continua à représenter le grand maître à genoux devant un Calvaire, comme sur le *gros* de Villaret. Ce type, parfaitement arrêté, s'immobilisa et fut continué jusque sous le magistère de Jean de Lastic, où il subit quelques changements.

Jusqu'à présent on ne connaît pas encore de monnaies d'or au nom d'Elion de Villeneuve; il est cependant permis de supposer qu'il en a fait fabriquer. Ses monnaies d'argent connues sont le *gigliato*, qui valait trente-deux deniers, et l'*aspre*, ou demi-gigliato, qui en valait seize. Ces pièces sont frappées à l'imitation des carlins et demi-carlins provençaux.

Il existe des deniers dont rien ne peut faire connaître l'époque de leur émission, car ils ne portent pas de nom de grands maîtres ; il pourrait se faire , cependant , qu'ils datassent du commencement de monnayage de l'Ordre à Rhodes, à cause de leur type (1); le dessin de ces pièces représente d'un coté le chatel tournois, avec des légendes plus ou moins complètes : MAGR ou MAGISTER OSPITALIS, et le revers a une croix dans le champ et la désignation de la ville ou du couvent : CIVITAS RODIS ou CONVENTVS RHODI.

Il existe aussi d'autres deniers qui , ne portant pas non plus de noms de grands maîtres ne peuvent avoir une époque déterminée, et il est à remarquer que la même légende est répétée sur les deux côtés ; ceux-ci, comme le fait observer M. Lambros (2), pourraient bien avoir été frappés ***sede vacante***; en voici la description :

(1) M. Langlois en décrit trois exemplaires variés dans son intéressant travail sur les ***Monnaies dans l'île de Rhodes***.

(2) ***Revue Numismatique***. 1859. ***Monnaies inédites de l'ordre de Saint-Jean à Rhodes***, article de M. de Longpérier.

AV. + OSPITALS. S. IO. Edifice.

R. + OSPITALS. S. IO. Croix cantonnée de deux annelets.

Déodat de Gozon, de qui nous connaissons la première monnaie d'or, fit faire des ducats, dont le côté principal rappelle exactement les sequins de Venise: le grand maître est représenté à genoux, recevant la bannière des mains de saint Jean, avec la légende: F.·DEODAT. MGR. S. IOHES. B. (*Frater Deodatus Magister Sanctus Johannes Baptista*). De même, que sur les piéces vénitiennes, le mot DVX se trouve le long de la hampe de la bannière, ici c'est à la même place que sont les lettres MGR. (*Magister*).

Le revers, dont la légende est ainsi conçue: HOSPITAL QVENT RODI. (*hospitalis conventus Rodi*), représente un ange assis sur le tombeau vide du Sauveur.

Le type des *gigliati* et des *aspres* de Gozon, ainsi que ceux de Pierre de Cornillan, est le même que celui adopté par Elion de Villeneuve, sauf un léger changement dans la figure du grand maître, qui est posée de profil, tandis qu'elle est de face sur les pièces de Villeneuve.

Roger des Pins fit une petite innovation sans rien altérer au type en vigueur : il plaça dans le champ de ses monnaies, derrière l'effigie magistrale, une pomme de pin, emblême parlant de ses armoiries, qui étaient d'*azur à trois pommes de pin d'or*.

Raymond Bérenger imita son prédécesseur : il mit à son tour un petit écusson à ses armes. Robert de Juliac, Ferdinand de Heredia et Philibert de Naillac continuérent à mettre des signes héraldiques : chacun d'eux plaça un petit écusson ou une partie de ses armes sur la monnaie, sans rien changer au type du grand maître, toujours représenté à genoux.

Antoine Fluvian est le deuxième grand maître dont on connaisse actuellement des monnaies d'or. Il est probable

que l'on en découvrira de ses prédécesseurs ; car, rien ne fait supposer qu'ils n'en aient pas fait frapper. Nous croyons cependant pouvoir dire quel est le motif qui fait que ces pièces sont introuvables. Sous le magistère d'Antoine Fluvian, les finances de l'Ordre subirent un rude échec, le roi de Chypre, Janus, après avoir été battu par le soudan d'Egypte Seïf-Eddin, et emmené en captivité au Caire, ne pouvant réunir la somme nécessaire pour payer sa rançon, futracheté en partie aux dépens de l'Ordre. Les armements continuels qu'il fallait entretenir contre les Musulmans et l'infidélité de Jean Starigue, lieutenant du grand maître, qui livra au roi d'Aragon cent mille florins du trésor, achevèrent d'épuiser les finances. Pour remédier à cet état de détresse, on convoqua un chapitre général à Rhodes, le 10 mai 1428. On y prit des sages mesures pour rétablir le trésor. On y réforma de nouveau certains abus, déjà combattus bien des fois, mais jamais entièrement extirpés, et toujours renaissants dans cette grande institution. Après avoir reparé les maux de la guerre et les désordres intérieurs, Fluvian gouverna paisiblement, jusqu'à sa mort, qui eut lieu en octobre 1437. Avant de mourir, il légua au trésor public deux cent mille ducats, qu'il avait épargnés pendant son administration, et dont la plus grande partie avait dû être fabriquée sous son règne.

Les sommes considérables qui, au préjudice de l'Ordre, passèrent entre les mains du soudan d'Egypte et du roi d'Aragon, durent être transformées en monnaies musulmanes et aragonaises ; c'est ce qui peut expliquer, à notre avis, l'excessive rareté des monnaies magistrales.

M. Lambros décrit un ducat d'Antoine Fluvian qui est l'imitation servile des sequins de Venise ; cette monnaie n'a rien dans le dessin qui indique qu'elle appartient à

(1) *Revue Numismatique*, 1859.

l'Ordre, ni le vêtement du grand maître qui est identique à celui du doge même pour la coiffure, ni les légendes tant de la face que du revers qui sont exactement les mêmes que celles des pièces vénitiennes, et jusqu'au mot DVX placé verticalement qui remplace le mot MGR (*Magister*), et si ce n'était la lettre F qui précède le nom d'Antoine, on croirait qu'elle appartient au doge Antoine Venerio. Le revers représente le Christ debout, bénissant, tenant les saints évangiles de la main gauche, avec la tête entourée du nimbe crucigère ; il est placé au milieu d'une figure elliptique dans laquelle on compte neuf étoiles. La légende créée par le doge André Dandolo, alors qu'il fit frapper les premiers ducats sous son administration, qui eut lieu de 1279 à 1289, est ainsi conçue :

SIT T XPE DATVS Q TV REGIS ISTE DVCATVS
(*Sit tibi Christe datus quia tu regis iste ducatus.*)

Le successeur d'Antoine Fluvian, Jean de Lastic, dont on ne connaît pas encore de ducats d'or, changea le dessin du revers de ses monnaies d'argent ; au lieu de la croix feuillue qui figurait sur les gigliati et les aspres depuis Elion de Villeneuve, il mit le buste de saint Jean-Baptiste portant la bannière et l'agneau pascal. Ce nouveau type, représentant le protecteur de l'Ordre, avait une parfaite signification et fut continué par Jacques de Milly son successeur. Celui-ci fabriqua des sequins dans le genre de ceux d'Antoine Fluvian, avec cette différence qu'il y fit mettre son nom et son titre ; il ne fit subir aucun changement au revers ; la légende SIT TIBI XPE, etc., adoptée par ses successeurs, ne fut supprimée qu'à la chute de Rhodes ; le type du Christ bénissant, immobilisé, fut continué plus tard à Malte, et ne disparut totalement que sous le magistère de Paul de Lascaris.

Dans cette nomenclature de douze grands-maîtres qui se sont succédé depuis Foulques de Villaret, il est à remar-

quer qu'il y en a dix appartenant aux diverses langues de France, tandis qu'il n'y en a que deux qui sont espagnols, Hérédia et A. Fluvian. Cette suprématie des Hospitaliers français sur ceux des autres nations avait déjà causé plusieurs fois des dissentions intestines. Au chapitre tenu en l'an 1459, les chevaliers d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre et d'Allemagne se plaignirent hautement que les Français envahissaient toutes les dignités. Ceux-ci avaient de bonnes raisons à faire valoir; c'étaient eux qui avaient fondé l'Ordre et qui y avaient admis les autres nations; à eux seuls ils en composaient la moitié; chaque nation avait ses droits et ses titres; l'amiral était toujours de la langue d'Italie; celles d'Aragon, d'Allemagne et d'Angleterre fournissaient constamment le grand conservateur, le grand bailli et le turcopolier (1); il était juste que celles de France, de Provence et d'Auvergne se réservassent les dignités de grand hospitalier, de grand commandeur et de grand maréchal. Malgré ces bonnes raisons, les mécontents persistèrent, et le procureur d'Aragon, en plein chapitre, interjeta appel à la cour de Rome et sortit suivi de ses partisans. Le Conseil voulait les poursuivre, le grand maître s'y opposa; sa modération toucha les rebelles, les fit peu à peu rentrer dans le devoir et rétablit la concorde intérieure.

Après la mort de Jacques de Milly, qui eut lieu le 17 août 1461, on nomma Pierre Raymond Zacosta, Castillan de naissance. A son avènement, l'opposition des quatre langues étrangères menaçant de se renouveler, on ne put terminer cette affaire que par la création d'une nouvelle

(1) Le grand conservateur exerçait une surveillance spéciale sur tout ce qui concernait l'habillement, les achats et fournitures pour les troupes et pour l'hôpital.

Le grand bailli étendait sa juridiction sur toutes les fortifications.

Le turcopolier commandait la cavalerie et les gardes-côtes.

langue en faveur des Castillans et des Portugais, qui furent séparés des Aragonais, des Navarrais et des Catalans. On attacha à cette nouvelle langue la dignité de grand chancelier, et par cette augmentation il se trouva depuis huit langues dans la Religion.

Raymond Zacosta est le seul grand maître de Rhodes dont on ne connaisse pas de monnaies. C'est une lacune qu'il faut s'attendre à voir combler un jour, car il est incontestable qu'il a dû émettre du numéraire à son nom.

La seule monnaie connue de Jean-Baptiste des Ursins, successeur de Zacosta, se trouve décrite dans l'ouvrage de M. Langlois que nous avons déjà cité; c'est une aspre exactement semblable au type créé par Jean de Lastic.

L'Ordre était tellement dans l'inquiétude à cause des succès de Mahomet II, que, tremblant pour son existence, il donna pour successeur à Jean-Baptiste des Ursins, qui mourut le 8 juin 1476, l'homme le plus capable et le plus digne de commander aux Hospitaliers. Pierre d'Aubusson, grand prieur d'Auvergne, fut élu à l'unanimité par le Conseil à la plus grande joie de la Chrétienté. Il adressa aussitôt une touchante et énergique citation à tous les membres de l'Ordre qu'il appelait à lui en leur retraçant tous les périls dont Rhodes était menacée. La situation était extrême, le danger imminent. Le 23 mai 1480, la flotte ottomane, forte de cent soixante navires chargés de troupes de débarquement vint mettre le siége devant Rhodes.

Les Turcs commencèrent par attaquer la tour Saint-Nicolas qui, après quelques jours d'une canonnade continuelle, s'écroula en partie. Les janissaires, montant à l'assaut par les ruines de cette forteresse, furent si vigoureusement repoussés par le grand maître et ses chevaliers que, frappés d'épouvante et foudroyés par les canons de la ville, ils fuirent éperdus et se précipitèrent dans la mer poursuivis par les flèches et la mousqueterie.

Les Turcs changèrent plusieurs fois leur système d'opération; ils dirigèrent leurs attaques tantôt par mer, tantôt par terre ; assiégés et assiégeants se battirent avec un égal acharnement ; ils donnèrent plusieurs assauts et furent constamment repoussés. Enfin, dans leur dernière tentative, ils furent si cruellement éprouvés que, frappés de terreur, ils s'empressèrent de lever le siège, après avoir combattu pendant trois mois, pendant lesquels ils eurent 9,000 morts et 15,000 blessés.

Mahomet II étant mort, la guerre civile éclata dans l'empire ottoman. Bajazet et Zizim fils du Sultan, se disputaient le pouvoir. Zizim vaincu alla à Rhodes demander asile au grand maître, qui le lui accorda, en 1482. Réclamé par le pape Innocent VIII, Pierre d'Aubusson se décida à le faire conduire à Rome, où il mourut onze ans après, empoisonné par Alexandre VI.

Pour reconnaître la déférence de l'Ordre à ses volontés, Innocent VIII confirma ses anciens priviléges, en accorda de nouveaux et envoya au grand maître le chapeau de cardinal.

Les marques héraldiques qui avaient commencé à paraître sur les monnaies de Jean de Lastic et de ses successeurs, ne consistaient, comme nous l'avons dit, qu'en un petit écusson, et même quelquefois qu'en une simple pièce d'armoirie placée derrière le grand maître agenouillé devant une croix. D'Aubusson changea complètement ce dessin, le type du grand maître disparut et le champ de la monnaie d'argent fut entièrement occupé par les armes du grand maître écartelées avec celles de l'Ordre. Il existe une grande pièce d'argent où un écusson écartelé y est figuré surmonté du chapeau de cardinal avec cette légende F PE DAVBVSSON CARD E MAG RHODI (*frater Petrus d'Aubusson*, *cardinalis et magister Rhodi*), ainsi qu'un denier qui, n'ayant pas le champ assez large pour rece-

voir l'écusson écartelé, ne porte que la croix ancrée de la famille d'Aubusson.

Le type de Saint-Jean-Baptiste subit aussi une modification : au lieu d'être représenté en buste il fut figuré en entier et debout, toujours avec la bannière et l'agneau et entouré d'une nouvelle légende ECCE AGNVS DEI QVI TOLLIT PECCATA MVNDI. Quant aux ducats d'or qu'il fit faire, ils furent semblables à ceux de Jacques de Milly.

A partir de Pierre d'Aubusson, les monnaies acquièrent un nouvel intérêt historique à cause des blasons qui s'y trouvent représentés. Cette innovation fut continuée par tous ses successeurs et les armes des grands maîtres ont toujours paru sur les espèces de l'Ordre soit simples, soit divisées en quatre quartiers.

D'Aubusson mourut le 3 juillet 1503, après avoir régné vingt-sept ans. Il eut pour successeur Emery d'Amboise, frère du célèbre Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, cardinal et légat du Saint-Siége et premier ministre de Louis XII. Pendant les neuf années que dura son magistère, ce nouveau chef des hospitaliers gouverna avec sagesse et habileté, fut toujours heureux dans ses entreprises et enrichit l'Ordre des dépouilles des infidèles, sans chercher à s'enrichir lui-même.

Ses monnaies d'or conservèrent le type vénitien adopté par ses prédécesseurs; mais celles d'argent différèrent un peu comme dessin de celles de d'Aubusson ; au lieu de représenter Saint-Jean debout, il n'y eut que l'agneau portant la bannière de l'Ordre et les armoiries figurèrent les pals d'or et de gueules de la maison d'Amboise écartelés avec celles de la Religion.

Le magistère de Guy de Blanchefort, grand prieur d'Auvergne et neveu de Pierre d'Aubusson, ne dura qu'une année. Au moment de son élection, Guy de Blanchefort tomba malade dans son prieuré ; jugeant sa présence nécessaire à Rhodes, il se mit en route malgré sa faiblesse ;

la mer augmenta encore son mal et il rendit le dernier soupir avant d'avoir achevé son voyage.

Il doit exister des monnaies de ce grand maître quoiqu'il n'ait jamais exercé son pouvoir dans Rhodes, mais on n'en a pas encore découvert. Le seul monument numismatique connu lui appartenant, consiste en une pièce de cuivre portant d'un côté ses armes et celles de l'Ordre avec son nom GVY DE BLANCHEFORT, précédé d'une petite croisette, et au revers un écusson à la croix de Saint-Jean, et la légende IN HOC SIGNO VINCES.

A notre avis, cette pièce n'est autre chose qu'un jeton ; son type n'a rien de commun avec les monnaies ordinaires ; ce n'est que plus tard, à Malte, que l'on a mis sur le numéraire un écusson de chaque côté et encore n'est-ce que sur des petites pièces d'argent. Son métal s'oppose à ce qu'on l'accepte comme étant réellement une monnaie, les seules pièces de cuivre que l'on fabriquait à Rhodes ne consistant qu'en petits deniers. Il est à remarquer que le nom de Guy de Blanchefort n'est accompagné d'aucun titre et n'est pas même précédé de la lettre F (frater) ; la légende du revers, commune à une foule de monnaies et de jetons, n'a jamais été gravée sur les monnaies de l'Ordre.

Sous Fabrice Carretto, les ducats d'or ne subirent aucune variété, mais les monnaies d'argent reprirent le type créé par Pierre d'Aubusson. Saint-Jean reparut debout, tenant l'agneau et la bannière, entouré de la légende *Ecce agnus dei qui tollit peccata mundi.*

Dans son livre intitulé *Recherches sur les monnaies frappées à Rhodes*, M. Langlois décrit une belle médaille de ce grand maître qui représente d'un côté son effigie ainsi que son nom et son titre F FABRICIVS DE CARRETTO MAGNVS M R, et au revers un écusson aux armes écartelées, entourées d'une banderolle portant l'inscription DEO ET BEATE VIRGINI.

C'est la première fois que le portrait d'un grand maitre apparaît sur une pièce de l'Ordre; d'ailleurs, c'était le temps où les arts subissaient cette grande transformation qui créa la Renaissance, et de nos jours, on est frappé d'admiration en voyant les magnifiques monnaies et médailles qui, à cette époque, ont été gravées et ciselées en Italie. Il est très probable que c'est dans ce pays que celle dont nous parlons a été faite.

Villiers de l'Isle Adam était absent de Rhodes lorsqu'il fut nommé à la dignité de grand maitre. Comme son courage, son habileté et sa vertu le recommandaient suffisamment, son élection excita la joie de tous les chevaliers et des habitants de l'île; aussitot qu'il apprit la nouvelle de la haute dignité à laquelle il venait d'être élevé, il quitta François Ier pour aller dans sa capitale ; il y arriva le 18 septembre 1521, après une traversée où il faillit périr plusieurs fois.

Le sultan Soliman venait d'inaugurer son règne par la conquête de Belgrade, devant laquelle Mahomet II avait échoué autrefois. Ayant renversé un des remparts de la chrétienté, Soliman résolut décidement d'attaquer l'autre, c'est-à-dire de s'emparer de Rhodes qui tenait en échec la puissance musulmane sur mer et en Asie. Jamais les circonstances n'avaient été si favorables à un pareil projet. Charles-Quint et François Ier partageaient et épuisaient l'Europe par leur rivalité. L'unité religieuse venait d'être brisée par l'explosion de la réforme luthérienne. Soliman comprit qu'il pouvait tout oser contre les états chrétiens et qu'il n'en avait rien à craindre. Poussé à la guerre par son vizir et son grand amiral, qui échauffaient son ambition et son amour pour la gloire, et instruit de ce qui se passait dans l'île par les communications qu'il entretenait avec le chancelier de la Religion, André d'Amaral, ennemi du grand maître, qui lui représentait cette place comme incapable de lui résister, il résolut l'expédition.

Dans les premiers jours de juin 1522 la flotte ottomane, forte de 300 voiles, sortit de Constantinople et se dirigea sur Rhodes ; elle portait une immense quantité de provisions, et avait à bord dix mille soldats de marine, sous les ordres du vizir Moustafa. Un mois se passa à débarquer les troupes, au nombre de cinquante mille hommes, les munitions et l'artillerie, et le 28 juillet Soliman arriva.

Le grand maître n'avait pu s'opposer au débarquement des Turcs. Abandonné par les princes chrétiens, réduit aux seules ressources de l'Ordre, il n'avait pu réunir que quatre mille cinq cents soldats et six cents chevaliers, qui, enflammés par le courage et le dévouement de leur chef, se montrèrent tous disposés à le seconder jusqu'au dernier soupir.

Les Musulmans enveloppèrent la ville du nord au sud ; le 1er août ils ouvrirent le siége en attaquant plusieurs bastions à la fois ; ils donnèrent quelques assauts, sans jamais pouvoir entrer dans la place. Craignant de voir tourner leurs opérations en longueur, ils tentèrent une attaque générale sur toute la ligne des fortifications, et furent repoussés de toutes parts, laissant quinze mille des leurs sur la brèche et dans les fossés; dans cet assaut, le plus terrible de tous ceux qui se livrèrent pendant le cours du siége, et où les forts et les remparts de la ville furent gravement endommagés, toute la population de l'île seconda bravement la valeur des chevaliers.

L'insuccès de l'entreprise avait plongé le Sultan dans un état d'abattement complet, lorsque, instruit par un transfuge, envoyé par d'Amaral, de la situation déplorable de la ville et de l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les fortifications, Soliman sentit ranimer son courage, et recommença l'attaque, il donna plussieurs assauts, où il perdit considérablement du monde. Dans ces entrefaites, la trahison de d'Amaral fut découverte, et celui-ci

condamné à mort. Enfin, après cinq mois de luttes et de combats acharnés, Villiers de l'Isle Adam, reduit à la dernière extrémité, prenant en pitié le sort de ses compagnons d'armes, qu'il voyait réduits à une mort certaine, et accédant à leurs supplications, il envoya à Soliman un chevalier et un bourgeois de la ville pour négocier la reddition de Rhodes. Le Sultan, pénétré de respect pour le grand maître, dont il admirait la vertu et la bravoure, se montra généreux, et la capitulation fut la plus honorable qu'on pût espérer.

Le 1er janvier 1523, les Hospitaliers quittèrent l'île où ils avaient régné avec tant de gloire pendant deux cent reize ans; plus de quatre mille habitants les accompagnèrent dans leur retraite; leur escadre se composait de cinquante bâtiments. Après avoir relâché à Candie, Gallipoli et Messine, ils abordèrent à Civita-Vecchia six mois après, Villiers de l'Isle Adam se fixa à Viterbe, que Clément VII lui assigna comme résidence provisoire.

On connaît deux variétés de monnaies d'or de Villiers de l'Isle Adam, les ducats au type venitien, qu'il a dû faire fabriquer au commencement de son magistère, et ceux qui portent son effigie.

C'est probablement au moment où l'Ordre allait lutter contre la puissance musulmane qu'il fit frapper ces ducats, qui représentent, d'un coté, son buste avec son nom et son titre, et de l'autre ses armes écartelées avec celles de la religion, entourées de cette invocation qui rappelle si bien les tristes circonstances que nous avons décrites: DA MIHI VIRTVTEM CONTRA HOSTES TVOS.

Villiers de l'Isle Adam, désireux de voir reconstituer la puissance de l'Ordre, avait d'abord conçu le projet de reconquérir Rhodes, et pour cela il s'était ménagé des intelligences avec le métropolitain grec de cette île, qui lui était dévoué. En cas de non réussite, il avait pensé d'aller

s'emparer de Modon, dans la Morée, que Bajazet II avait conquise sur les Vénitiens en 1498; là, favorisé aussi par des gens de la ville, l'entreprise pouvait être couronnée par le succès. Cependant la possession de l'île de Malte lui paraissait extrêmement avantageuse, et, s'arrêtant à cette dernière idée, il s'adressa, comme nous l'avons déjà dit, à la magnanimité de Charles-Quint, et lui exposa la triste situation dans laquelle l'Ordre se trouvait et la nécessité de lui conserver son indépendance et sa souveraineté. Il lui demanda les îles de Malte et du Goze, lui représentant que, par cette concession si digne de sa libéralité, il se rendrait le restaurateur et comme le fondateur d'un Ordre qui, depuis plusieurs siècles avait été le boulevard de la chrétienté; que les chevaliers, en s'établissant dans ces îles, réprimeraient les brigandages des corsaires de Barbarie et mettraient à couvert de leurs incursions la Sicile, la Sardaigne, le royaume de Naples et toutes les côtes d'Italie. Charles-Quint, à qui on avait fait craindre que le grand maître, étant Français de nation, pouvait favoriser le roi de France à son préjudice, et qu'en même temps le gros de l'Ordre pouvait avoir aussi trop d'attachement pour le pape, se montra très-froid et hésita longtemps avant de prendre une détermination. Enfin, après bien des démarches, des sollicitations et grâce à l'intervention de Clément VII, qui, à son entrevue avec l'empereur à Bologne lui recommanda avec le plus grand zèle les intérêts de l'Ordre, la donation fut décidée, et le grand maître se disposa avec ses hospitaliers, à prendre possession des îles de Malte et du Goze et de la ville de Tripoli.

Le départ du grand maître fut pourtant retardé par suite de difficultés soulevées par les agents de l'empereur: ainsi, le vice-roi de Sicile voulut exiger des droits de traite foraine pour les grains que l'on devait faire passer à Malte; d'un autre côté, le maître de la Monnaie fit signifier au

Conseil que l'empereur ne souffrirait pas que l'on battît du numéraire à Malte à d'autre coin que le sien et encore par ses seuls officiers. Ces procédés excitèrent un murmure général parmi les chevaliers, et quelques-uns des plus emportés proposèrent au Conseil de renvoyer sur le champ à l'empereur l'acte de donation comme n'étant qu'un piège qu'on lui tendait pour les assujétir et les tenir dans une dépendance absolue: ils voulaient que le grand maître tournât ses efforts contre Modon, où l'Ordre serait à couvert des mauvais desseins d'un prince ambitieux. L'indignation alla si loin que plusieurs disaient hautement que le traité devait être rompu, que, du reste, il ne valait pas le parchemin qu'on avait employé à écrire l'acte de donation, Malte n'étant qu'une île stérile ou plutôt un rocher où on les affamerait quand on voudrait pour les dominer.

Mais le grand maître et le conseil, plus sages et plus prudents, sans entreprendre de combattre ce qu'on alléguait, blâmèrent l'emportement des chevaliers et leur représentèrent le danger d'une rupture ouverte avant d'être assurés que le vice-roi agissait par les ordres de l'empereur. Pour s'éclairer sur les intentions de ce prince on lui dépêcha deux ambassadeurs chargés de lui faire observer que Sa Majesté n'ignorait pas que, loin de tirer aucune utilité des îles de Malte, du Goze et de la ville de Tripoli, elle dépensait tous les ans plus de trois cent quarante mille livres pour entretenir les garnisons des places et des châteaux, que les habitants n'y auraient jamais pu subsister s'ils n'avaient été reconnus de tout temps pour régnicoles de la Sicile, et si en cette qualité ils n'avaient pas joui de la traite libre des grains; qu'il ne paraissait pas moins extraordinaire que, par l'acte de donation, l'Ordre fût reconnu pour souverain et que cependant on voulût l'empêcher de battre monnaie. Quand les ambassadeurs firent

ces représentations à l'empereur, ils reconnurent que le vice-roi n'avait rien fait que par son ordre, et qu'il était bien résolu de leur refuser ces deux priviléges; et à l'égard du dernier surtout, il déclara qu'il ne souffrirait point que l'Ordre battît monnaie, ni qu'aucune autre eût cours dans l'île que celle qui serait frappée à son coin (1).

Ce refus aurait été suivi infailliblement de la rupture du traité, si les deux ambassadeurs eussent suivi au pied de la lettre leurs instructions; mais ils trouvèrent l'affaire assez importante pour en écrire au grand maître, et pour demander de nouveaux ordres. Le conseil fut plus irrité que jamais du procédé de l'empereur, parce qu'il était visible qu'il voulait rendre l'Ordre esclave de ses volontés.

Le grand maître eut bien de la peine à calmer les esprits; à la fin, il obtint qu'on prierait le Pape d'employer encore son crédit, à condition que s'il ne réussissait pas, on renverrait sur le champ l'acte de donation, et que l'Ordre chercherait un établissement à Modon ou dans un autre lieu où Charles-Quint n'eût ni droits ni prétentions. Le Pape dépêcha aussitôt à l'empereur son neveu Salviati, qui résidait auprès de lui de la part du grand maître et de l'Ordre. Ce ministre se servit si utilement du crédit que le Pape avait alors auprès de l'empereur, qu'il en obtint un nouveau traité où probablement l'article relatif aux grains fut seul inséré, car il est très douteux que Charles-Quint soit revenu de sa première décision pour le droit de monnayage.

Enfin, le 28 octobre 1530, Villiers de l'Isle-Adam entra dans le port de Malte, accompagné de ses chevaliers et de ce qui restait de la population qui l'avait suivi depuis Rhodes. Pendant les quatre années qu'il vécut encore, i

(1) *Histoire universelle depuis le commencement du monde,* tome XXIX, relatif à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, 1784.

s'occupa de l'édification de sa nouvelle résidence. Il mourut le 22 août 1534.

Les rares monnaies que l'on possède de ce grand maître ont été trouvées à Rhodes; il est à peu près certain qu'il n'en a jamais frappé à Malte. On n'en connaît pas non plus de ses successeurs Pierre du Pont et de Didier de Sainte-Jalle. Il est à présumer que ce n'est qu'à partir de Jean d'Homedès que s'ouvre de nouveau la série monétaire des grands maîtres. Celui-ci, en sa qualité d'Espagnol, aura sans doute obtenu ce droit de Charles Quint, et encore peut-être avec des restrictions, car on n'a de lui que des monnaies d'argent. Elles sont au type des pièces émises par Emery d'Amboise; elles portent d'un côté les armes du grand maître écartelées avec celles de l'Ordre, et de l'autre un agneau portant la bannière.

Claude de la Sangle, son successeur, varia le dessin de ses monnaies d'argent : au lieu de l'agneau, il reprit le type déjà connu de saint Jean debout: de plus, il émit de petites pièces de cuivre de la valeur d'un grain, où il fit représenter ses armes d'un coté et une croix de Malte de l'autre, avec la légende ORDO HOSPITalis HIERVSALEM. C'est la première fois que la croix de Malte paraît sur les monnaies; nous la verrons figurer sur les pièces qui vont suivre jusque sur celles de l'avant-dernier grand maître Emmanuel de Rohan.

Avec Jean de la Valette, on voit reparaître la monnaie d'or. Ce grand maître fit fabriquer des sequins semblables à ceux de Venise; mais il substitua la légende de Villiers de l'Isle-Adam, DA MIHI VIRTVTEM CONTRA HOSTES TVOS, à celle des doges, SIT TIBI XPE, etc., qui, depuis les dernières pièces frappées à Rhodes, ne reparut plus sur les monnaies de l'Ordre.

Sur les nombreuses monnaies d'argent de la Valette, de nouvelles légendes parurent avec les types déjà connus:

PARATE VIA DOMINI, autour de saint Jean-Baptiste ;

IVSTITIA SANCTA REDEMPTIO, autour de l'Agneau ;

SVB HOC SIGNO MILITAMVS autour de la croix de Malte ;

S. IO. B. ORA PRO NOBIS autour d'un écusson aux armes de l'Ordre ;

PROPTER VERITATEM ET IVSTITIAM, autour de la tête de saint Jean couchée dans un plat ; ce type nouveau fut adopté et continué par les autres grands maîtres.

Les prises continuelles que les chevaliers faisaient sur les Musulmans, excitèrent la fureur de Soliman, à tel point que celui-ci résolut d'exterminer l'Ordre pour toujours. Il dirigea donc sur Malte des forces considérables, qui, aidées par les corsaires des divers points de l'Afrique, ne cessèrent de battre la ville pendant quatre mois, et d'employer tous les moyens possibles pour s'emparer des forteresses et se rendre maîtres de la place. Dans ce siége mémorable, le grand maître, qui n'avait pour opposer à ses ennemis que les seules ressources de l'Ordre, déploya avec un courage indomptable tous les talents militaires ; son héroïque résistance contraignit les Musulmans de prendre la fuite après avoir éprouvé des pertes énormes.

La capitale de l'Ordre n'était plus qu'un monceau de ruines ; aussi, dès qu'il eut chassé ses ennemis, La Valette s'occupa de rétablir l'île dans sa première splendeur et l'éleva au dessus de ce qu'elle avait été. Il entreprit d'agrandir le fort Saint-Elme et d'y ajouter de nouveaux ouvrages, de construire sur la même langue de terre une ville revêtue de toutes les fortifications que l'art pouvait inventer, et d'y transporter ensuite le couvent et la résidence des chevaliers. C'était un magnifique projet, mais il fallait aussi de grands secours pour l'exécuter ; son mérite et son adresse les obtinrent des princes chrétiens. Aussitôt qu'il se vit en état, il fit venir d'Italie des ingénieurs et des ouvriers ainsi que des matériaux de la Sicile ; tout se fit

avec tant de rapidité, qu'il posa la première pierre de la nouvelle cité, à laquelle il donna son nom, le 28 mars 1566. Depuis ce jour, huit mille hommes travaillèrent sans relâche, et l'or venant à manquer pour les payer, il y suppléa en créant de la monnaie de cuivre qui, quoique n'ayant qu'une valeur factice, fut acceptée absolument comme si elle avait eu en réalité la valeur qu'elle représentait.

Ces nouvelles monnaies, dont la grandeur variait suivant la valeur qui leur était assignée, furent de 4 et 2 tarins, 20, 10, 5 et 1 grains.

Excepté les pièces d'un grain, qui était une valeur réelle, toutes ces monnaies portèrent au revers la légende NON AES SED FIDES, et deux mains serrées pour emblème, l'autre côté représenta divers sujets :

Les pièces de 4 tarins eurent pour légende SVB HOC SIGNO MILITAMVS, et dans le champ, une croix de Malte avec les lettres F. Io·D·V (*frater Johannes de Vallete*), et au revers le mot VALLETE.

Celles de 2 tarins, le même type sans le nom du grand maître.

Celles de 20 grains offrirent deux variétés bien distinctes: sur les unes on mit le nom du grand maître avec ses armes et celles de l'Ordre, et sur les autres la tête de saint Jean-Baptiste.

Celles de 10 grains, deux variétés aussi : les armes écartelées comme dessus, et l'agneau portant la bannière.

Celles de 5 grains, encore deux variétés, les armes de l'Ordre sur les unes et celles du grand maître sur les autres.

Toutes ces pièces avaient leur valeur désignée : celles de 4 et 2 tarins en chiffres arabes, et celles de 20, 10 et 5 grains en chiffres romains; elles portèrent aussi le millésime des années 1566 et 1567; ce fut la première fois que la date de l'émission parut sur les monnaies de l'Ordre.

Les pièces d'un grain n'eurent ni date ni valeur indiquée, et leur type fut un écusson et une croix de Malte.

Après Jean de la Valette vint Pierre de Moute, parent de Jules III, et ensuite Jean Levesque de la Cassière, dont le magistère fut le plus orageux de tous ceux dont la longue série forme les annales de l'Ordre de saint Jean, car il eut à lutter contre la cour de Rome et le clergé de Malte qui cherchaient à empiéter sur les priviléges de la Grande Maîtrise. Après avoir été jeté en prison par les mécontents, cet énergique vieillard alla à Rome solliciter une audience du Pape, et il y mourut le 21 décembre 1581.

Aucune innovation monétaire n'eut lieu sous ces deux grands maîtres; indépendamment des pièces d'or et d'argent aux types en vigueur, ils fabriquèrent de la monnaie de cuivre semblable à celle de La Valette.

Grégoire XIII, voulant assurer l'élection d'un homme capable de veiller avec zèle et loyauté aux intérêts de l'Ordre, réussit en faisant nommer Hugues de Loubenx-Verdalle, de la langue de Provence, esprit sagace et bienveillant, capable d'amener les chevaliers à une réconciliation. Malgré son bon vouloir, le nouveau grand maître ne put venir à bout de calmer les esprits, et son règne fut marqué par des malheurs de toute nature. Etant allé à Rome chercher des consolations et du repos, le Pape lui fit l'accueil le plus empressé et lui donna le chapeau de cardinal, espérant que cette haute dignité inspirerait aux mécontents plus de respect pour leur chef.

Les monnaies frappées au commencement du magistère de Verdalle sont semblables à celles de ses prédécesseurs; mais lorsqu'il fut de retour à Malte, il en fit faire de nouvelles en argent et en cuivre où ses armoiries furent représentées surmontées du chapeau de cardinal.

Rien d'intéressant ne paraît sur les espèces émises par Martin Garzès et Alof de Wignacourt, et jusqu'à présent

on n'a pas encore trouvé des monnaies d'or de Mendez de Vasconcelos, dont le règne ne dura que six mois; il est probable qu'il en a fait frapper, mais actuellement on n'a de lui que des pièces d'argent et de cuivre. Son successeur, Antoine de Paule, en fit faire dans les trois métaux, sans rien changer aux types ni au système adoptés.

Paul de Lascaris conserva pour ses sequins le type vénitien, mais il fit faire des doubles sequins où il mit son effigie; ces pièces qui étaient une nouveauté comme module, représentèrent: d'un côté, le buste du grand maître entouré de son nom et de ses titres, et de l'autre, un écusson écartelé surmonté d'une couronne avec la légende: IN HOSTES ET ERGA HOSPITES. Des pièces du même genre furent faites en argent, mais avec un changement dans la légende du revers qui ne porta que des titres. Lascaris fabriqua, en argent, des pièces de 4, 3, 2 et 1 tarins; et en cuivre, de 4, 2 et 1 tarins, et 5, 3 et 1 grains.

Il est à remarquer que les monnaies en cuivre de 4 et 2 tarins ont toutes un plus ou moins grand nombre de contremarques variées, appliquées sur les deux côtés. Ces contremarques, qui représentent des emblèmes de l'Ordre tels que: l'Agneau pascal et la tête de saint Jean, ainsi que des pièces d'armoiries de divers grands maîtres, ont dû être appliquées sur ces monnaies factices pour en décrier la valeur qui s'y trouvait exprimée en chiffres dans le champ, d'autant plus qu'il y avait concurremment en circulation des pièces d'égale valeur, en cuivre et en argent, et dont la dimension était la même. Ce genre de monnaie, créé par nécessité sous Jean de la Valette, et continué par ses successeurs, s'arrêta sous Lascaris, après qu'il en eut émis une grande quantité; il est probable que c'est le grand maître, lui-même, qui en fit cesser la fabrication et décrier celles qui avaient cours, puisque la plupart de

ces pièces portent l'estampille de l'aigle à deux têtes qui se trouve précisément dans les armes de Lascaris.

A partir de ce moment, l'effigie des grands maîtres commença à paraître plus fréquemment sur les monnaies. Martin de Redin, qui vint après Lascaris, mit son portrait sur quelques rares pièces d'argent; ses autres monnaies suivirent l'ancien type. On n'a de ce grand maître ni de l'or ni du cuivre.

Le court règne d'Annet de Clermont, qui ne fut que de trois mois, n'a pas permis une nombreuse émission de monnaies; on ne connaît de lui que la pièce d'argent de 4 tarins.

Raphaël et Nicolas Cotoner ont frappé des pièces de 4, 3 et 1 tarins dont quelques-unes à effigie, mais on ne connaît d'eux aucune monnaie ni d'or ni de cuivre.

Dans les sequins de Grégoire Carafa, le type vénitien est conservé pour le côté où le grand-maître est représenté à genoux; mais, au revers, le Christ est remplacé par un écusson couronné. Les monnaies d'argent sont au même type que les pièces ordinaires, mais on ne saurait accepter comme monnaies les pièces de cuivre qui portent d'un côté l'écusson simple des Carafa posé sur une croix de Malte, et au revers, dans un ornement de forme ovale, une main tenant un glaive, une palme et un laurier, sans aucune espèce de légende d'un côté ni de l'autre; ces pièces dont le dessin n'a pas le moindre rapport avec les monnaies ordinaires, sont tout simplement des jetons frappés par quelque personnage de la maison de Carafa, appartenant à l'Ordre de Malte, peut-être par Grégoire Carafa, lui-même, avant son arrivée au magistère, ou par son frère le commandeur François Carafa, amiral de la flotte des Hospitaliers, qui mournt à Rocella, en 1679, et que le grand maître fit transporter et inhumer à Malte.

Adrien de Wignacourt, Raimond de Perellos et Zonda-

dari, frappèrent des pièces d'or de la valeur de 4 sequins en dehors du système monétaire en vigueur; mais, sous Manoel de Vilhena, on vit paraître des monnaies de dimensions inusitées. Ainsi, nous sommes tenté de croire que les pièces de douze sequins sur lesquelles le grand-maître fit mettre son effigie et ses armes, peuvent être considérées sous le même point de vue que les grandes monnaies d'or de dix louis de Louis XIII, que l'on appelait *pièces de plaisir*. La série des monnaies de Vilhena est très riche dans les trois métaux, mais il est à regretter que les graveurs qui les ont exécutées n'aient pas tenu compte de la question artistique, car elles n'ont aucun mérite sous ce rapport. Tandis qu'en Italie on faisait à cette époque des monnaies d'une exécution remarquable, surtout à Rome, où les effigies des papes et les divers sujets ou emblêmes qui ornaient le champ des pièces étaient traités avec un soin admirable; à Malte, au contraire, la monnaie diminuait en mérite artistique à mesure qu'elle augmentait comme valeur vénale.

Les monnaies d'or de Vilhena furent de 12, 6, 4, 2 et 1 sequins; excepté ces dernières, toutes les autres représentent l'effigie et les armoiries du grand maître. Celles d'argent dont le dessin était à peu près le même que celles d'or, valaient 2 écus, 12, 6, 4, 2 et 1 tarins, et celle de cuivre, 10 et 5 grains.

On n'a que des pièces d'argent et de cuivre de Raimond Despuyg, elles sont dans le genre de celle de Vilhena.

Le système monétaire maltais était assez vicieux; la plupart des pièces ne portaient nullement l'indication de leur valeur, et encore pour celles où elle était désignée, il existait une grande inégalité de poids tant pour l'or que pour l'argent.

Emmanuel Pinto fit faire des pièces de 20, 10 et 5 écus avec son effigie. C'est lui qui, le premier, mit sur ses ar-

moiries une couronne fermée. Sur les monnaies frappées au commencement de son règne, son écusson est surmonté d'une couronnè ducale et quelquefois même du simple *barettone*. Il fit une innovation dans la monnaie d'argent, en émettant des pièces de 30 tarins qui valaient 2 écus maltais et 6 tarins, et d'autres de 15 tarins qui valaient 1 écu 3 tarins. Ces nouvelles monnaies avaient un certain rapport avec les écus français de 6 et de 3 livres. Mais il continua aussi le système courant des pièces de 2 écus et de leurs fractions ; et pour les monnaies de cuivre, il créa la pièce de 20 grains.

Comme on ne possède pas de pièces de 30 ni de 15 tarins de Ximenez de Texada, successeur de Pinto, ni de la monnaie de cuivre, on peut supposer qu'il n'en a pas fait frapper. On n'a de lui que des pièces d'argent de 2 et 1 écus et de 4 et 2 tarins, et des monnaies d'or de 20 et 10 écus.

Il paraîtrait que ce n'est que quelques années après son élection, qu'Emmanuel de Rohan fixa le titre de ses monnaies, parce que celles qui furent frappées en 1778, sont à un titre bien différent de celles qui l'ont été en 1782. Avant cette époque, il y avait beaucoup d'incertiude sur le titre des monnaies de Malte. L'administration des monnaies était alors en régie sous la direction de deux grands-croix députés par le Conseil de l'Ordre, et on ne publiait aucune ordonnance relative à la fabrication.

Le système monétaire de Rohan était le même que celui de ses prédécesseurs ; mais comme il y régnait une certaine confusion, il le réglementa de manière à le rendre le plus clair possible.

Il mit ses monnaies d'or sur le même pied que celles de France et en imita exactement le type, elles se divisèrent en double louis, louis et demi-louis. Ces espèces furent fabriquées au titre de 20 carats et demi.

Le double louis eut cours pour 20 écus, sa valeur intrinsèque était de 19 écus, 3 tarins, 5 grains, 1 denier et 7 huitièmes.

Le poids, la valeur intrinsèque et le produit de seigneuriage du louis et du demi-louis furent en proportion de ceux du double louis.

Les empreintes de ces pièces représentèrent d'un côté le nom et l'effigie du grand maître et aux revers deux écussons ovales accolés l'un aux armes de l'Ordre et l'autre à celles de Rohan, surmontés d'une couronne. Ce type est le dessin identique des monnaies d'or de Louis XV et Louis XVI, où les écussons portent les armes de France et de Navarre. La lettre S accompagnée des chiffres 5, 10 et 20 indiquait la quantité d'écus pour laquelle l'espèce avait cours.

Les monnaies d'argent furent à deux titres différents: On fabriqua l'*once* ou pièce de 30 tarins, la *demi-once* ou pièce de 15 tarins et l'écu de 12 tarins au titre de 10 carats.

Le demi-écu ou pièce de 6 tarins et celles de 4,2 et 1 tarins au titre de 9 carats.

La valeur intrinsèque de la pièce de 30 tarins, qui était l'équivalent de l'écu de 6 livres de France, était de 2 écus, 4 tarins, 2 gros et 3 sixièmes.

Les empreintes des pièces de 30 et 15 tarins représentèrent d'un côté l'effigie du grand maître et de l'autre un écusson écartelé aux armes de la Religion et de Rohan, surmonté d'une couronne et posé sur un vol moucheté d'hermines pour indiquer l'origine bretonne de cette illustre maison, avec des légendes semblables à celles des monnaies d'or. La quantité de tarins pour laquelle ces pièces eurent cours fut énoncée par la lettre T, accompagnée des chiffres 15 ou 30.

Le dessin de l'écu et du double écu fut différent quant au revers, les armes du grand maître n'y furent pas re-

présentées, le champ ne portant aucune légende fut occupé par un écusson aux armes de l'Ordre posé sur une croix de Malte et entouré de lauriers.

Les pièces de 6 et de 4 tarins eurent d'un côté l'écusson écartelé, et celles de 2 et 1 tarin, l'écusson simple de Rohan. Leur valeur fut désignée sur le revers.

Il n'y eut aucune régle établie pour la fabrication des espèces de cuivre frappées au coin de la Religion, elles n'eurent cours qu'à Malte, leur valeur ne fut point proportionnée au prix de la matière ainsi que l'annonçait leur légende: NON ÆS SED FIDES.

La principale de ces espèces était la pièce d'un tarin, qui portait d'un côté l'écusson écartelé avec l'indication T. 1 et de l'autre la tête de saint Jean-Baptiste dans un plat, autour de laquelle était la légende: NEMINEM CONCVTIATIS.

Les autres pièces dont le dessin représente soit des mains serrées, soit des croix de Malte portaient les indications suivantes:

X pour 10 grains ou demi-tarin.

V pour 5 grains ou quart de tarin.

P. XV pour 15 piccioli ou 2 grains et demi.

G. I pour 1 grain.

Ferdinand de Hompesch qui a eu le triste honneur d'être le dernier grand maître souverain de Malte, a aussi frappé des pièces de 30 et de 15 tarins. Le dessin de ces monnaies n'offre rien de remarquable, sinon que l'écusson du revers est posé sur un aigle à deux têtes, ce qui donne à leur type une physionomie autrichienne. Peut-être, en sa qualité d'Allemand, il aura voulu que ses monnaies se ressentent de son origine, à moins qu'il n'ait désiré par là faire acte de courtoisie envers l'empereur de Russie Paul Ier qui s'était déclaré le protecteur de l'Ordre; dans ce second cas, ce serait l'aigle russe qu'il faudrait voir ici remplissant le champ de ces monnaies.

Le règne de Hompesch ne dura qu'une année ; chassé ainsi que ses chevaliers, par Bonaparte, qui s'empara de Malte en allant en Egypte, il se réfugia à Trieste et ensuite à Montpellier, où il mourut en 1805, avec lui finit la numismatique des grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Bonaparte laissa à Malte une garnison de quatre mille hommes commandée par le général Vaubois. Les moyens de cette garnison étaient insuffisants; le pays, mal disposé, s'insurgea, la ville fut bientôt bloquée par mer et par terre. La pénurie de vivres et de provisions de toute espèce devint extrême pendant un long blocus. Les secours envoyés ne purent entrer ou furent pris. Enfin, le manque absolu de vivres obligea le général à capituler le 5 septembre 1800.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt, afin de clore la série des monnaies de Malte, de parler des pièces obsidionales que le général Vaubois fit frapper à cette époque, pressé qu'il était par le besoin d'argent.

Voici le passage du journal relatif à ces monnaies:

« Prairial an 7. La fabrication de la monnaie ayant dû « être suspendue par l'épuisement de quelques objets in- « dispensables pour pouvoir le continuer, le général, pour « suppléer à cet inconvénient, à l'égard surtout de l'ar- « genterie du Mont-de-Piété qu'il voulait convertir en « espèces, a pris le parti de faire fabriquer des lingots « dont la valeur intrinsèque étant parfaitement corres- « pondante à celle qu'ils doivent représenter, ne fera « essuyer aucune perte à ceux qui voudront les changer, « dans quelque pays qu'ils soient transportés. Les plus « gros n'excèdent pas vingt louis, et les plus petits valent « environ six livres (1). »

(1) *Histoire numismatique de la Révolution Française.* (Hennin, 1826, page 639).

On voit par ce passage que ces monnaies furent formées de petits lingots; ces lingots entiers ou coupés étaient en or et en argent; ils étaient frappés de diverses contre-marques destinées à indiquer leur valeur et à empêcher que l'on n'en enlevât quelques parties. Bonneville, dans son traité des monnaies d'or et d'argent, cite deux de ces lingots; sur celui d'or sont placés irrégulièrement les caractères suivants : 26 ττ 17. 3. 5. I. (*Numéro d'ordre* 26, *écus maltais* 17, *carlins* 3, *grains*, 5 *Marque du fabricateur* I), et sur celui d'argent, ceux-ci : 18 ττ 3. 5. 18. L (*Numéro d'ordre* 18, *écus maltais* 3, *carlins* 5, *grains* 18, *Marque du fabricateur* L). Vers le milieu de chaque morceau formant ces pièces était une contre-marque ovale représentant un lion, symbole du courage des Français qui défendaient l'île contre les Anglais.

Indication des pièces reproduites sur les planches.

N° 1	Foulques de Villaret.	Gros d'argent.
2	Elion de Villeneuve.	Gigliato.
3	Deodat de Gozon.	Sequin.
4	Raymond Béranger.	Gigliato.
5	Antoine Fluvian.	Sequin.
6	Jean de Lastic.	Aspre.
7	Pièce d'Aubusson.	Médaille.
8	Emery d'Amboise.	Gigliato ?
9	Guy de Blanchefort.	Jeton de cuivre.
10	Fabrice Caretto.	Médaille.
11	Villiers de l'Isle Adam.	Sequin.
12	Jean de la Valette.	Pièce de cuivre de 20 grains
13	H. de Loubeux-Verdale.	« 10 grains

14 Paul de Lascaris.	Double sequin.
15 Annet de Clermont.	Pièce d'argent de 4 tarins
16 Carafa.	Jeton de cuivre.
17 Adrien de Wignacourt.	Pièce de 4 sequins.
18 Manoel de Vilhena.	Pièce de 12 sequins.
19 Emmanuel Pinto.	20 écus.
20 Ximenès de Texada.	Double écu.
21 Emmanuel de Rohan.	Pièce de 10 écus.
22 Emmanuel de Rohan.	Pièce de 1 tarin.
23 Ferdinand de Hompesch.	Pièce de 30 tarins.
24 Monnaie obsidionale d'or.	
25 Monnaie obsidionale d'argent.	

DE LA PISCICULTURE

PAR

ÉCLOSION ARTIFICIELLE

A L'OCCASION D'UN RAPPORT DE M. LE Dr LANGLOIS

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU PUY

PAR

M. LÉON VIDAL

Quand notre digne Président m'a fait l'honneur de me confier l'examen du rapport sur la pisciculture par éclosion artificielle contenu dans les annales de la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, il a pensé, j'en ai la conviction, que je saisirais à ce propos l'occasion de faire une véritable étude sur une des plus intéressantes questions de l'époque actuelle. Il a bien fait, en suivant cette inspiration, puisqu'il m'a, de la sorte, excité à entreprendre un travail des plus instructifs et auquel je ne me serais certainement pas livré avec autant d'attention, s'il ne s'était agi de communiquer à une compagnie aussi éclairée, les humbles résultats de mes recherches; quels qu'ils soient, votre bienveillance habituelle m'en est un sûr garant, je puis compter sur une indulgence en rapport avec les imperfections de cette étude, c'est pourquoi j'en ai, sans hésiter, accepté la charge difficile, et c'est aussi pour le même motif que, sans trouble aucun, j'ose la soumettre à votre savante appréciation.

Le rapport que j'ai eu mission d'examiner, bien que

très intéressant en soi, ne m'occupera que durant une partie fort restreinte de cette étude, puisque, si je ne m'abuse, il m'est permis de le considérer comme un prétexte. C'est par cet examen rapide que je vais entrer en matière.

Voici ce dont il s'agit :

Une commission dont M. le docteur Langlois a été nommé rapporteur, fut chargée. dans les premiers mois de l'année 1865, d'aller étudier sur les lieux les appareils et les produits de pisciculture par éclosion artificielle appartenant à M. le comte de Causans, sur les bords du lac de Saint-Front.

Ce lac est situé dans un plateau élevé de 1230 mètres au dessus du niveau de la mer, au pied du pic culminant des Cévennes: sa superficie est de 32 hectares environ; sa cuvette, comme celle en général des réservoirs d'eau de nos régions volcaniques, est un ancien cratère.

« Son altitude, dit M. Langlois, la couche épaisse et per-
« sistante de glace qui le recouvre en hiver, les tempêtes
« qui le bouleversent au printemps et à l'automne, et
« dont la violence est telle qu'on voit surnager alors
« toutes les plantes qui ont pris naissance au fond, sem-
« bleraient rendre ce réservoir peu propre à l'élevage du
« poisson »

Il n'en est rien cependant, ainsi que le constatent les observations de la commission; car, non-seulement le poisson s'y introduit, s'y développe parfaitement, mais encore, il y acquiert une saveur égale à celle des poissons des provenances les plus estimées.

Il est regrettable que les bouleversements naturels auxquels sont exposés les fonds du lac Saint-Front soient un empêchement absolu à la reproduction naturelle.

Les riverains ont dû suppléer au peuplement naturel, d'abord par l'introduction dans le lac de fretin de truites

pris dans les ruisseaux avoisinants; mais M. de Causans, le propriétaire actuel, ayant recounu l'insuffisance de ce moyen, tenta, dès 1852, d'y mettre en pratique les savants enseignements de M. Coste, en recourant à la pisciculture par éclosion artificielle.

Les essais jusqu'en 1860 furent malheureux. Les *jeunes* provenant d'éclosions en tout satisfaisantes, périssaient sans qu'on pût apprécier les causes de cette mortalité fatale.

De 1860, époque coïncidant avec le changement du fermier du lac, datent les premiers succès, dont la constatation pratique ne peut se faire qu'en 1865.

La pêche, cette dernière année, donne un résultat de 3,500 truites environ, du poids moyen de 500 grammes, parmi lesquelles il peut assurément s'en trouver de provenances naturelles; mais avec les 10,000 œufs fécondés artificiellement, mille jeunes sujets, étrangers à cette éclosion, ont été jetés dans le lac; il faut, dit le rapporteur, nécessairement conclure à un accroissement de sujets étrangers au réempoisonnement par le frétin des ruisseaux.

Voilà les faits; après, vient la description des moyens employés par M. de Causans pour obtenir des fécondations artificielles: où et comment il se procure les truites prêtes à frayer, de quelle manière sont aménagés ses bassins d'éclosion, toutes indications fort intéressantes, mais au sujet desquelles je vous demanderai à être très bref, de semblables détails perdant ici de leur caractère d'utilité autant à cause de l'éloignement, relativement à nous, du théâtre de ces travaux, que par la nature même de l'étude d'ensemble qui fait l'objet de ce mémoire.

Je me bornerai à dire que le chiffre annuel des *espoirs de truites*, dont se contente M. de Causans, est d'environ 36,000 et que la moyenne des œufs soumis à l'incubation et résistant à cette épreuve est d'environ 60 à 70 pour 0/0.

Le fretin dans les appareils de Saint-Front ne reçoit aucune nourriture.

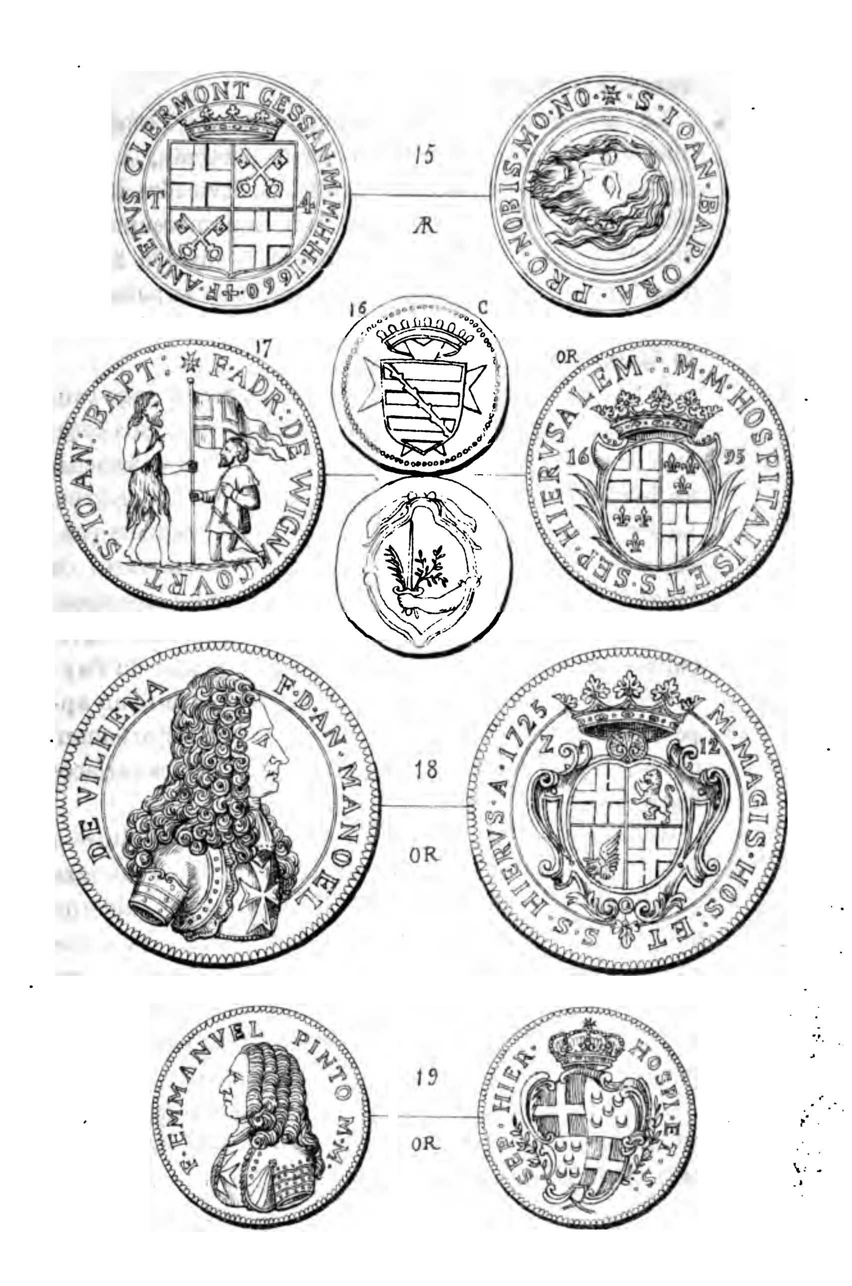
Le rapporteur, en terminant, exprime l'espérance que peut-être un jour, dans un avenir prochain, la pisciculture, grâce à ces procédés artificiels, deviendra dans la Haute-Loire, où les ressources sont si nombreuses, une branche d'industrie et d'exportation et il convie la Société d'agriculture à stimuler par tous moyens en sa possession ceux qui voudraient marcher sur les traces de M. le comte de Causans.

Je n'oublie pas, Messieurs, d'enregistrer le sage conseil de l'honorable M. Langlois, parce que je sais combien dans ces pays l'initiative privée est lente à franchir les barrières de la routine pour suivre la voie du progrès. La science de la pisciculture fait encore ses premiers pas ; elle a chez nous, pour surmonter à la fois les entraves de l'inertie et des premiers insuccès, besoin d'être largement encouragée et il serait à désirer que toutes les sociétés d'agriculture suivissent l'exemple donné par leur sœur du Puy.

Plus spécialement, je crois devoir, à ce sujet faire un appel direct à la Société d'agriculture de notre département qui est l'un des plus favorisés au point de vue des surfaces d'eau cultivables.

Il est désormais indispensable d'associer l'aquiculture à l'agriculture, puisque la culture des eaux est un annexe naturel de la culture des champs. L'alimentation publique puise également à ces deux sources de produits ; et si l'aquiculture plus jeune que l'agriculture, n'a pas encore rendu les services que l'on doit à son aînée, est-ce une raison pour la délaisser ou ne lui réserver qu'à regret une place de tolérance au foyer d'encouragement ?

C'est pourtant ce qui existe non seulement dans notre propre département, je ne crains pas de le dire, mais aussi dans d'autres localités.

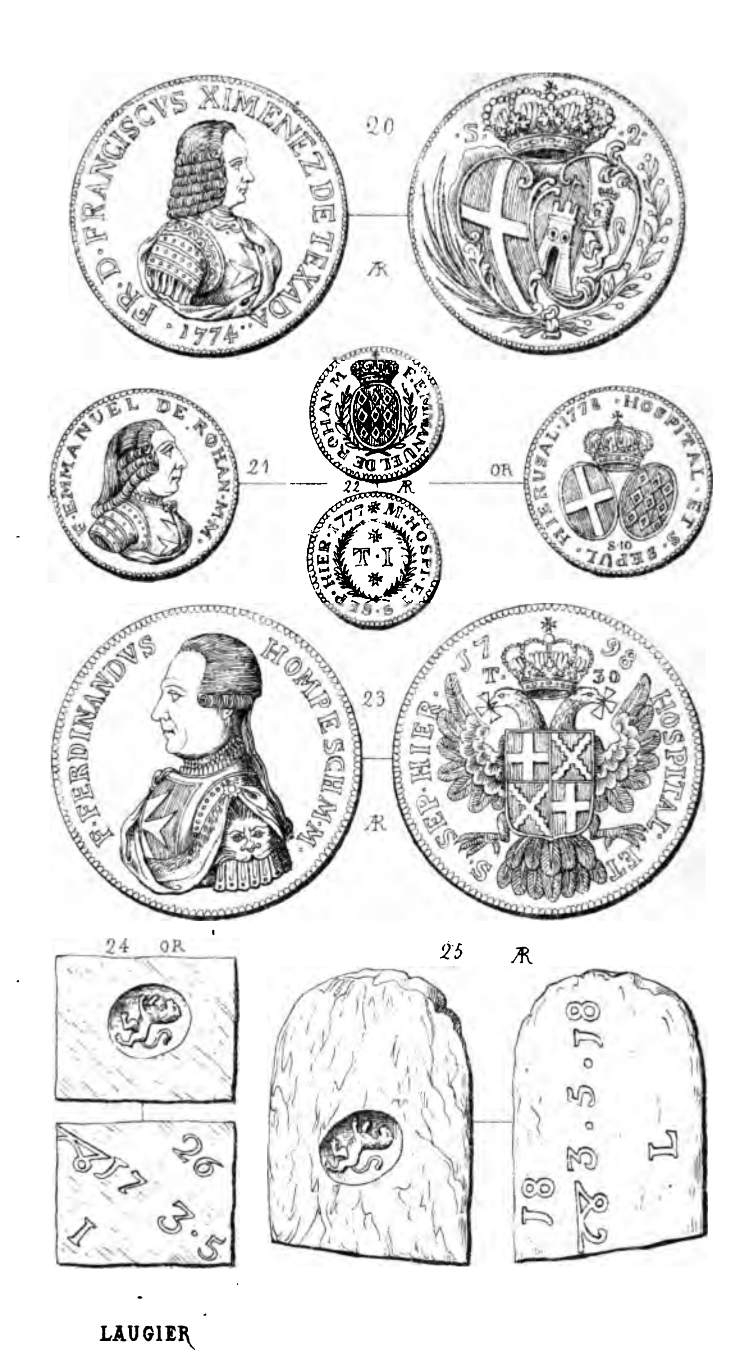


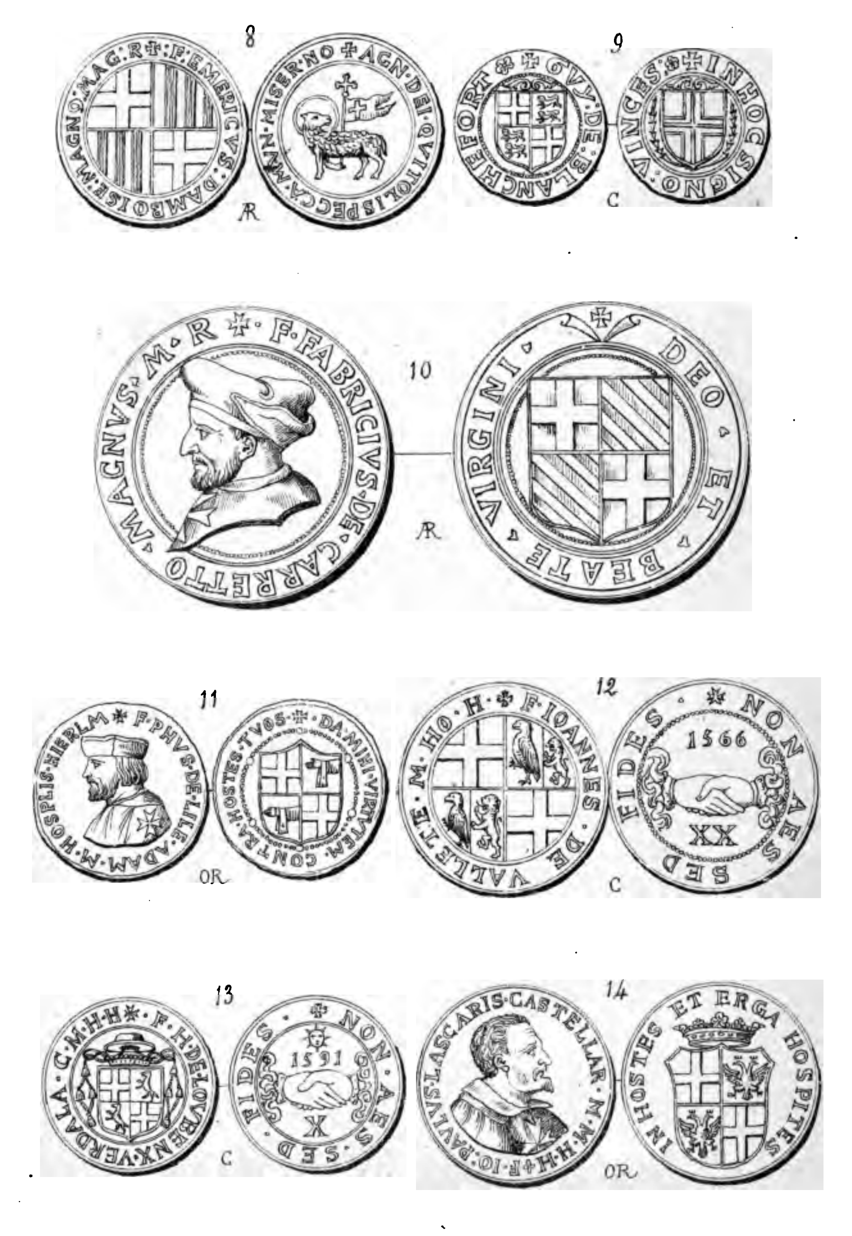
F·ANNETVS CLERMONT GESSAN·M·M·H·H·1660
15
AR
S·IOAN·BAP·ORA·PRO·NOBIS·MO·NO·
16
C
17
S·IOAN·BAPT· F·ADR·DE WIGNACOVRT
OR
M·M·HOSPITALIS·ET·S·SEP·HIERVSALEM
16 95
F·D·AN·MANOEL DE VILHENA
18
OR
M·MAGIS·HOS·ET·S·S·HIERVS·A·1725
Z 12
F·EMMANVEL PINTO M·M·
19
OR
HOSPI·ET·S·SEP·HIER·

LAUGIER



LAUGIER


20
FR·D·FRANCISCVS XIMENEZ DE TEXADA
·1774·
S 2
AR
EMMANUEL DE ROHAN
21
OR
22 AR
·1778·HOSPITAL·ET·S·SEPUL·HIERUSAL
T·I
23
F·FERDINANDVS HOMPESCH M·M·
AR
J7 98
T· 30
S·SEP·HIER· HOSPITAL·ET
24 OR
26
3·5
25
AR
J8
3·5·J8
L
LAUGIER


8
F·EMERICVS·DAMBOISE·MAGN·MAG·R
AGN·DEI·QVI·TOLIS·PECCA·M·MISER·NO
AR
9
GVY·DE·BLANCHEFORT
IN HOC SIGNO VINCES
C
10
F·FABRICIVS·DE·CARRETTO·MAGNVS·M·R
DEO·ET·BEATE·VIRGINI
AR
11
F·PHVS·DE·LILE·ADAM·M·HOSPLIS·HIERLM
DA·MIHI·VIRTVTEM·CONTRA·HOSTES·TVOS
OR
12
F·IOANNES·DE·VALLETTE·M·HO·H
NON·AES·SED·FIDES
1566
XX
C
13
F·H·DE·LOVBENX·VERDALA·C·M·H·H
NON·AES·SED·FIDES
1591
X
C
14
F·IO·PAVLVS·LASCARIS·CASTELLAR·M·H·H
IN HOSTES ET ERGA HOSPITES
OR

LAUGIER

Je me rappelle que, lors des expositions régionales de Marseille, l'agriculture ne voulut pas considérer comme pouvant figurer, dans son concours, des fascines couvertes d'huîtres et provenant des essais faits par M. Coste dans la Méditerranée.

Les programmes des concours agricoles ne contiennent, il est vrai, aucune mention relative à l'aquiculure, et c'est pour obtenir cette satisfaction à l'un des progrès importants de l'époque que j'insiste spécialement sur cette omission.

Je dis omission, car la pisciculture fluviale fournit de sérieux résultats depuis une dizaine d'années environ et elle possède depuis 1852 une existence vraiment officielle, puisque c'est de cette époque que date la fondation par le gouvernement de l'établissement de pisciculture d'Huningue.

Depuis, elle s'est généralisée: la mer sur les côtes de l'Océan et tout récemmeut sur le lit'oral méditerranéen à fourni ses produits cultivés ; il est donc temps de classer la pisciculture dans les concours régionaux, et de ne plus la considérer comme une spécialité non classée digne certainement de quelques encouragements mais sans qu'il soit besoin pour cela de lui donner rang et part de médailles dans les concours officiels.

Pour en finir avec ces considérations d'un ordre particulier, mais auxquelles notre Compagnie ne peut être indifférente j'ajouterai que j'ai la double preuve de l'intérêt qu'elle attache aux progrès de l'aquiculture et dans l'accueil bienveillant qu'elle a fait à un travail qui lui a été récemment présenté sur une question de ce genre et aussi dans le désir qu'elle a exprimé de posséder cette note sur les éclosions artificielles.

C'est avec un bien vif plaisir, que je constate cette tendance vers le progrès, au sein d'une Compagnie à laquelle je m'honore d'appartenir ; les vœux que vous formerez en

faveur de la pisciculture, ne manqueront pas d'être pris en très sérieuse considération au point de vue pratique, soit par nos conseils délibérants, soit par nos diverses sociétés d'encouragement ; il nous appartenait à nous, société préposée à l'enregistrement des résultats, d'ouvrir la marche, le flambeau de la vérité à la main.

A nous de démontrer par des preuves incontestables, par des chiffres authentiques, qu'il est temps que la pisciculture entre dans le domaine des choses positives, réelles, sérieuses, tout comme la culture des terres ; à nous de répandre les enseignements d'une pratique qui, par ses services, a déja bien mérité du pays.

Puisque la mission m'en est incombée, je vais vous précéder dans cette œuvre de propagation et pénétrer avec vous dans l'historique de la pisciculture par fécondation artificielle, nous le ferons rapidement pour en venir, après avoir mentionné les résultats obtenus jusqu'à ce jour, à nous occuper plus spécialement de ce qu'il y a faire à ce point de vue dans notre département.

Les Chinois, qui ont tant inventé devaient forcément être pisciculteurs, alors qu'en France on n'avait pas encore la moindre idée de culture des eaux. C'est, en effet, la vérité; les œufs de diverses espèces déposés sur des frayères artificielles, disposées par les soins des riverains des fleuves, rivières et canaux, sont recueillis et vendus pour être transportés dans les cours d'eau qu'on veut empoissonner. Je tiens de M. l'amiral Rigault de Genouilly ce détail intéressant, qu'il existe en Chine des marchés à œufs de poissons, comme il y a chez nous des *places aux œufs* de poules.

Mais les Chinois n'ont pas imaginé, je me hâte de le dire, la fécondation artificielle ; cette découverte scientifique dont tout l'honneur revient à la France, date du XVIIIe siècle, même ce n'est guère que de 1826 à 1830 que des essais pratiques ont été tentés, même encore sur une

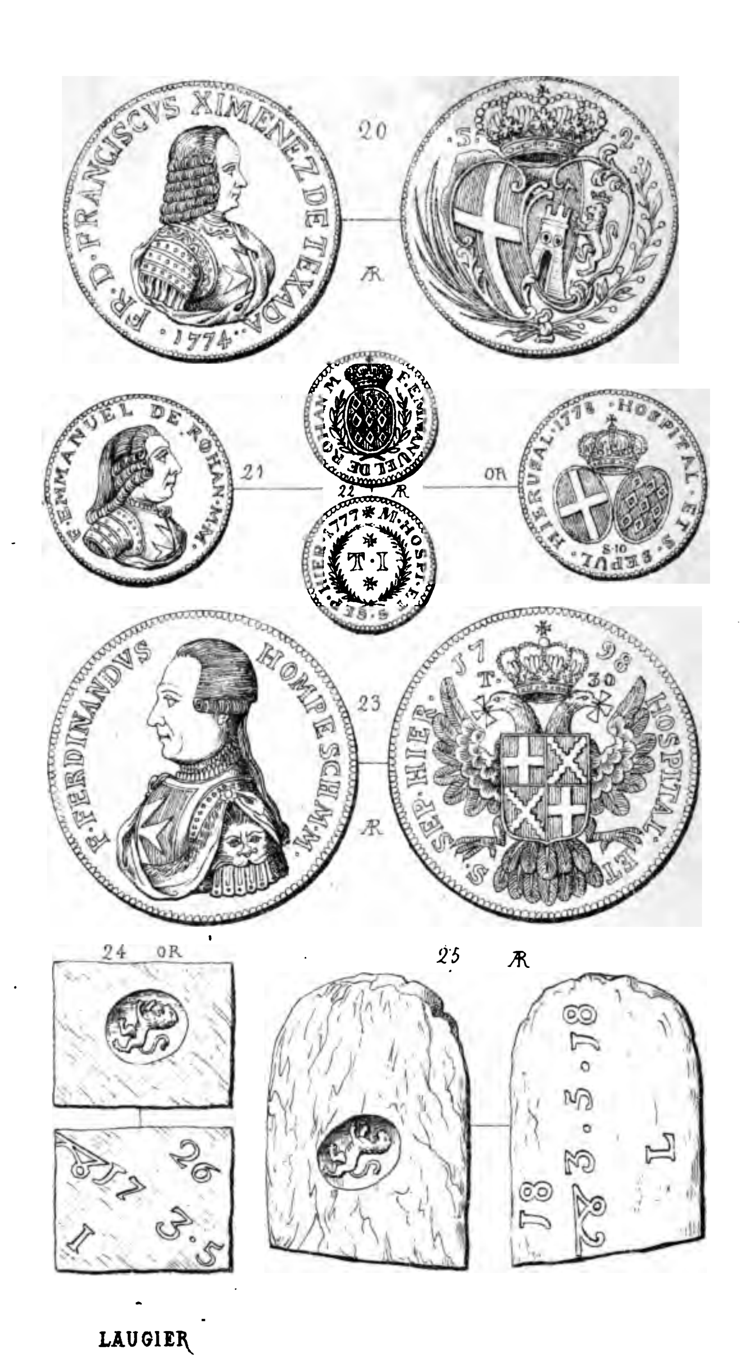
échelle fort réduite, et il nons faut aller jusqu'en 1842 pour assister à l'application tout à fait industrielle des procédés de fécondation artificielle de Gehin et Remy, pêcheurs des Vosges, élèves de la nature et n'ayant d'autre guide que leur talent d'observation et leur ardent désir d'arriver à l'imitation de la nature dans une de ses fonctions les plus intimes et les plus admirables : la reproduction.

Ces procédés restèrent confinés dans la région habitée par nos pêcheurs de la Bresse, jusqu'à l'intervention du savant professeur d'embryogénie au collège de France, M. Coste, qu'il faut toujours citer au premier rang des pisciculteurs et à qui la science et la pratique doivent une égale part de reconnaissance : la première pour les beaux travaux qu'il a publiés sur ces matières, et l'autre pour les procédés vraiment industriels, dont il l'a dotée. M. Coste, en effet, a compris dès l'abord, qu'il ne suffisait pas de publier des théories, d'enrichir la science d'une des découvertes physiologiques les plus intéressantes ; il a vu plus loin, il a eu l'intuition de tout le parti utile que pouvait rendre à l'humanité cette découverte si on la conduisait du cabinet d'expérimentation dans le champ de l'industrie ; ainsi a-t-il fait, lorsqu'il a inspiré au gouvernement la fondation de la piscifacture d'Huningue.

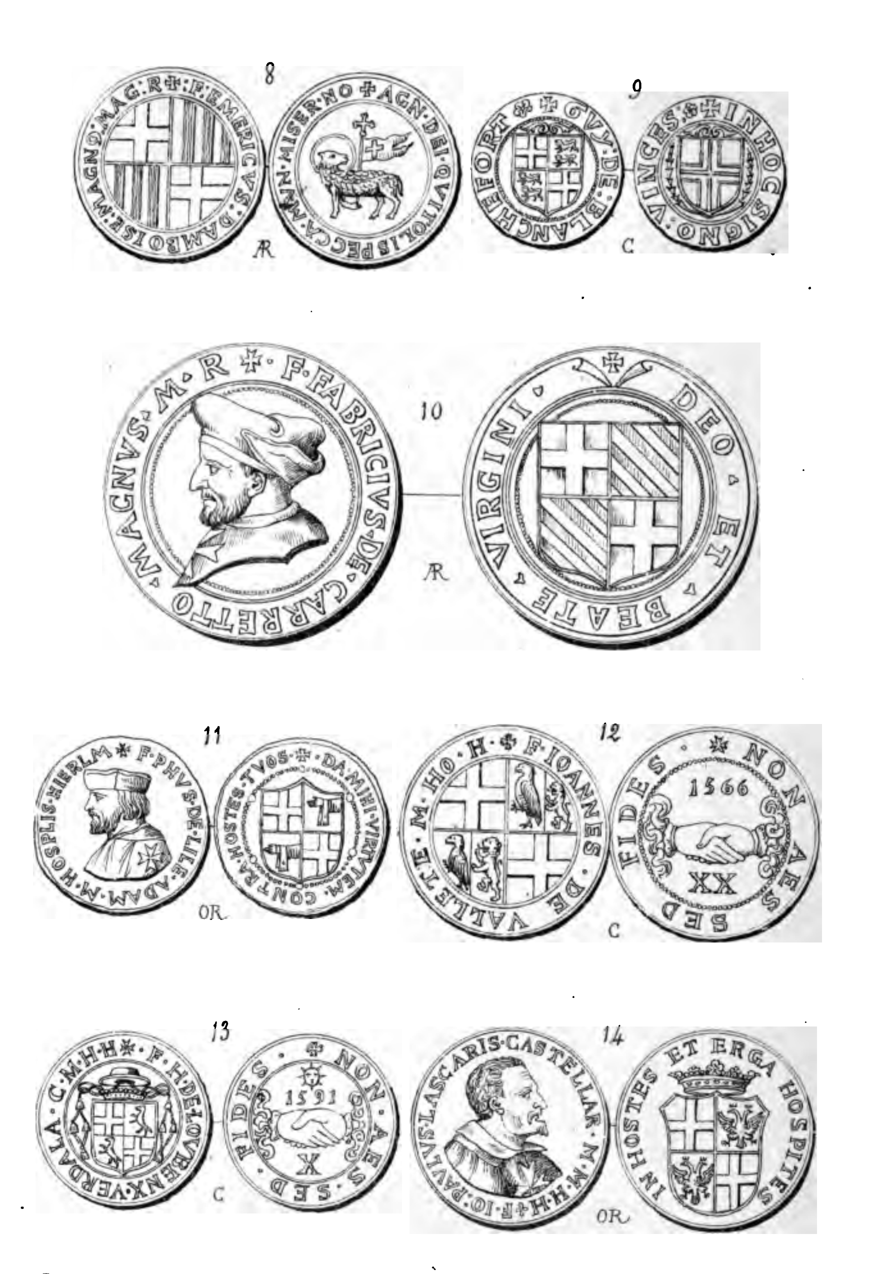
Vous avez trop l'expérience des choses de ce monde, chers collègues, pour ne pas être convaincus que les premiers pas faits dans la voie de la pisciculture pratique par son savant promoteur, ont dû être difficiles, entravés par le doute, sinon la malveillance.

M. Coste ne devait pas échapper à cette loi fatale de notre harmonie sociale ; mais il devait opposer à l'inertie, à l'hésitation, au mauvais vouloir, une persévérance proportionnée à sa foi profonde en la bonté de sa cause.


1
2
3
4
5
6
7
OR
OR
LAUGIER



FR·D·FRANCISCVS XIMENEZ DE TEXADA ·1774·
20
AR
EMMANUEL DE ROHAN·M·M·
21
OR
22
AR
HOSPITAL ET S SEPUL HIERUSAL 1778
T·I
FERDINANDVS HOMPESCH M·M·
23
AR
S·SEP·HIER·HOSPITAL·ET
24 OR
26
3·5
25
AR
3·5·78
LAUGIER



8
9
10
M·R· F·FABRICIVS·DE·CARRETTO MAGNVS
DEO ET BEATE VIRGINI
11
12
F·IOANNES DE VALLETE·M·HO·H
NON AES SED FIDES
1566
XX
13
NON AES SED FIDES
1591
14
F·IO·PAVLVS·LASCARIS·CASTELLAR·M·H·H
IN HOSTES ET ERGA HOSPITES
OR
C

LAUGIER

Pour complèter l'étude de cette question, peut-être faudrait-il en deux mots encore dire ce que c'est que la fécondation artificielle et comment on procède à cette opération. J'eusse débuté par là si j'avais oublié que je parle devant un corps savant composé de membres au nombre desquels se trouvent des docteurs en médecine très distingués et bien plus capables que je ne pourrai l'être jamais de traiter des questions d'embriogénie et de reproduction.

Quoi qu'il en soit, m'adressant à ceux-là seulement auxquels quelques rapides traits sur cette question, pourraient paraître intéressants, je résumerai en deux mots ce qu'on entend par fécondation artificielle et dirai quels sont les moyens à l'aide desquels on arrive à l'éclosion des œufs fécondés artificiellement.

Dans la nature, au moment du frai, la femelle dont les œufs sont arrivés à maturité recherche, guidée par son instinct, un lieu convenable, une frayère et elle y dépose des œufs en une ou plusieurs pontes successives. Un mâle, qui, à ce moment s'est rapproché de la femelle vient à son tour faire écouler sa laitance sur les œufs déposés par elle, et ainsi se trouve accomplie l'œuvre de la fécondation naturelle.

La fécondation artificielle consiste dans la réalisation d'un acte semblable, mais en dehors du milieu naturel aux poissons expérimentés, et par la mise en présence artificielle des œufs et de la laitance recueillis au moment de leur maturité.

La laitance est répandue dans de l'eau aussi pure que possible et dans laquelle viennent d'être mis les œufs enlevés du ventre de la femelle par une légère pression de la main.

Les œufs ainsi fécondés sont déposés dans des caisses ou terrines contenant de l'eau pure que l'on renouvelle par un courant constant.

L'eau est la véritable couveuse des œufs de poissons, il suffit qu'elle soit limpide, bien aérée et maintenue à des dégrés de température propres aux espèces soumises à l'incubation.

Pendant la durée de l'incubation on doit débarrasser les terrines contenant les œufs de tous corps étrangers introduits par l'eau et aussi des œufs morts ou malades. On les reconnaît aisément.

Quand l'incubation est terminée, au moment où l'embryon se trouve suffisamment développé pour briser son enveloppe, comme le fait un poulet qui sort de sa coquille, il conserve sous l'abdomen après éclosion une poche ou vésicule pleine de matière albumineuse et dont il se nourrit pendant assez longtemps.

Dès que cette vésicule a été entièrement résorbée, il convient de disséminer les jeunes dans les eaux qu'ils sont appelés à fréquenter.

Il est imprudent d'essayer de les conserver en captivité restreinte plus longtemps à l'aide d'une nourriture artificielle; dans bien des cas ce mode d'éducation entraine un complet insuccès.

Il est aisé, si on veut les préserver durant leur jeune âge contre leurs mille ennemis naturels, de ne pas les laisser en toute liberté, on peut les parquer dans un espace restreint du réservoir qu'ils sont appelés à peupler, mais de telle sorte que leur séjour de transition communique par des vannes grillées avec les eaux de ce réservoir et que le fond sur lequel ils vivront temporairement soit naturel, c'est-à-dire couvert de végétaux et de sable, de vase ou de gravier naturels au grand réservoir définitif.

Je ne puis à ce sujet entrer dans de plus longs développements, la pratique étant, d'ailleurs, le meilleur guide du pisciculteur par éclosion artificielle, et les renseignements les plus complets se trouvant, pour ceux qui désireraient

en savoir d'avantage, dans les remarquables travaux de M. Coste et de divers autres auteurs.

Evidemment, dans l'opération de la fécondation artificielle, il fallait, en vue du succès, se rapprocher le plus complètement possible des coïncidences qui environnent l'acte de la reproduction par voies naturelles, ces études ont enrichi la science de découvertes bien intéressantes; je ne citerai à ce propos que quelques détails d'observations empruntées à un mémoire lu par M. de Quatrefages à l'Académie des Sciences, mai 1853.

Ce savant membre de l'Institut avait été conduit à attribuer, principalement au défaut d'action de l'élément mâ'e, les causes qui, bien souvent, nuisent à la réussite des fécondations artificielles, et il a cherché à confirmer cette présomption par l'expérimentation physique directe.

De ses observations il est résulté que le sperme conserve son pouvoir fécondant aussi longtemps que les spermatozoïdes présentent certains mouvements caractéristiques bien connus des observateurs, et que ce pouvoir fécondant, disparaît aussitôt que ces mouvements s'arrêtent.

Il a donc cherché à déterminer la durée de ces mouvements pour chaque espèce de poissons, et voici à quels résultats il est arrivé: il a trouvé que, dans les conditions les plus favorables, tout mouvement s'arrêtait dans

la laitance du	brochet au bout de............	8'10"
»	gardon	3'10
»	carpe........................	3'
»	perche	2'40
»	barbeau......................	1'10

Ces expériences l'ont conduit à vérifier dans quelles conditions de température préférable devait s'éffectuer l'opération de la fécondation artificielle : on doit évidemment choisir la température sous l'influence de laquelle, toutes choses égales d'ailleurs, les mouvements des sperma-

tozoïdes persistent le plus longtemps, et il a constaté que pour que les laitances conservent leur pouvoir fécondant, il n'était nullement nécessaire de les laisser en place, c'est-à-dire adhérentes aux poissons.

Ainsi, dans des brochets laissés, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, dans une chambre dont la température variait de 13° à 15°, tous les spermatozoïdes étaient morts, tandis qu'en plaçant d'autres brochets dans de la glace ils donnaient toujours des spermatozoïdes vivants.

M. de Quatrefages croit préférable d'extraire les laitances du poisson et de les conserver isolément dans la glace, parce que, en raison de leur volume moindre et de leur flexibilité, elles se prêtent beaucoup mieux aux soins qu'exige leur conservation.

Au bout de 50 heures, il a, en agissant ainsi, trouvé des spermatozoïdes vivants, encore en très-grand nombre.

Si j'appelle votre attention sur ce fait intéressant, c'est pour vous faire comprendre jusqu'à quel point s'est avancé le progrès de l'investigation scientifique.

Il résulterait de cette expérience que l'on pourrait envoyer à distance, non pas seulement des œufs fécondés, mais séparément des œufs non fécondés et de la laitance à maturité, avec de grandes chances d'obtenir la fécondation au moment du rapprochement des deux éléments.

Jusqu'à ce jour, les procédés de fécondation artificielle ont surtout été appliqués aux espèces d'eau douce. Les mêmes procédés réussiraient certainement sur les espèces marines au point de vue scientifique; mais nos espèces communes se prêtent difficilement à la pratique des fécondations artificielles, à cause des dimensions si réduites de leurs œufs et de la presque invisibilité de l'embryon au moment de l'éclosion.

La nature a heureusement obvié à cette difficulté en multipliant d'une manière plus considérable et dans des

conditions d'indestructibilité plus grandes, les poissons qui fréquentent nos côtes. Il suffit d'appliquer au fretin d'espèce marine que l'on trouve tout fait, les procédés d'éducation des poissons soumis au régime de la stabulation. en viviers clos, et au sein desquels se trouvent réunies, autant que faire se peut, les principales des conditions indispensables aux poissons qui vivent en toute liberté.

Non seulement pour nos espèces marines cultivables il n'y a pas à compter sur la fécondation artificielle, mais encore ne faut-il pas s'attendre à la reproduction naturelle en vivier clos.

Les diverses fonctions naturelles qui coopèrent à l'œuvre de la production peuvent bien s'y exercer, mais les jeunes, sollicités par les eaux vives du dehors, trouvent toujours une issue assez grande pour s'échapper du milieu natal où ils se gardent bien de revenir.

L'expérience du phénomène de reproduction pourra bien réussir sur un couple soigné spécialement, et entouré de toutes les entraves possibles à la dispersion du fretin; mais l'industrie n'a rien à attendre de ce mode de multiplication.

La véritable source des espèces marines est la mer où, pour celui qui peut et sait observer, il est toujours facile de se procurer du fretin en abondance; sur nos plages du golfe du Lion, à certaines époques de l'année, on voit pulluler la sole, on en trouve des myriades pas plus grosses qu'une pièce de 1 franc.

Nos étangs de la Camargue contiennent d'innombrables troupeaux de muges et d'anguilles, des loups en assez grande quantité.

Le fretin de rouget (surmulet), abonde dans certains fonds de notre grande mer, où le filet destructeur des bateaux-bœufs en détruisent des quantités considérables.

Bref, il y a sur les bords de cet inépuisable réservoir

qu'on appelle la mer plus de fretin que l'on ne pourrait en élever dans tous nos étangs du midi de la France, et il ne paraît pas bien urgent de recourir à la ressource, si précieuse au point de vue des poissons d'eau douce, de la fécondation artificielle.

Pourtant la science s'est préoccupée de ce moyen d'accroître nos espèces marines côtières.

La société impériale zoologique d'acclimatation, dont l'initiative intelligente a déjà produit de si beaux résultats, a consacré, il y a deux années environ, une somme de 1500 fr. à l'étude de la reproduction artificielle du muge ; nous avons pensé que quels que fussent les résultats de cette étude, il serait bien difficile à la pratique de s'emparer de semblables procédés, d'une délicatesse extrême et dont l'emploi, s'il était possible en grand, nécessiterait des frais hors de proportion avec les revenus d'une exploitation de ce genre

Pourquoi, d'ailleurs, prendre la peine de fabriquer à grands frais et au risque de nombreux insuccès, un produit que la nature se charge de nous fournir en grande quantité; le mieux à mon avis est de rechercher ces produits et de les élever jusqu'à ce qu'il aient atteint des dimensions propres à les faires rechercher par les consommateurs.

Nous avons à ce propos exposé le projet de création d'un établissement qui serait analogue à celui d'Huningue, avec cette différence, qu'au lieu de centraliser et d'expédier aux pisciculteurs des œufs fécondés, il réunirait dans des viviers de grandes quantités de petits poissons de diverses espèces,, que l'on distribuerait ensuite aux pisciculteurs de notre littoral. Cette distribution se trouverait singulièrement facilitée par les voies navigables qui bordent nos côtes, et à l'aide desquelles le transport du fretin en viviers flottant, s'effectuerait avec la plus grande facilité.

L'aviso de la marine impériale, spécialement affecté aux études de pisciculture, serait chargé de recueillir le fretin aux époques et dans les lieux convenables, et de le porter à l'établissement aménagé, de manière à le parquer et à le nourrir jusqu'au moment de la distribution.

Cette idée est actuellement l'objet d'une étude sérieuse de la part de l'administration de la marine, et il serait à désirer qu'un essai de ce genre fût prochainement tenté; le succès d'une semblable tentative influerait beaucoup sur l'avenir de l'aquiculture, dans notre département où il existe de si vastes surfaces d'eaux saumâtres cultivables.

Il est à désirer, ainsi que je le disais plus haut, que nos sociétés d'encouragement pèsent de toute leur influence sur notre Conseil général, pour qu'il favorise, comme l'on fait bien des Conseils d'autres départements, les études de pisciculture.

Le Conseil général de l'Hérault, pour citer l'exemple d'un département voisin, a voté, depuis assez longtemps déjà, une somme annuelle de 1000 francs, consacrée à des tentatives de repeuplement des cours d'eaux et des étangs. Grâce à cette subvention, M. P. Gervais a pu jeter des centaines de mille saumons et truites, dans l'Hérault et dans d'autres rivières voisines, et depuis, non-seulement on a trouvé dans ces milieux où le saumon n'avait jamais paru, des sujets de 1 à 2 kilog, mais même il en a été vendu sur les marchés qui provenaient des éducations du savant doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

Si, autour de nous, les cours d'eau importants, à part le Rhône, font défaut, il existe encore bien des étangs où la culture de certaines espèces d'eau douce réussirait à merveille. Dans les étangs du haut Galejon, de Landres, de Meyranne, d'Entressen et autres, une culture bien entendue de la carpe, du brochet, du chevannes, du brême, de la perche, etc. etc., produirait en même temps que des reve-

nus plus considérables pour les propriétaires, de nouvelles ressources pour l'alimentation.

Nos étangs salés, convenablement alevinés, seraient également très-productifs, c'est pourquoi je crois que notre département mérite d'être rangé au nombre de ceux dans lesquels l'aquiculture mérite les plus grands encouragements.

Quand nous voyons des propriétaires d'étang comme M. de Causans, réussir à élever des poissons et à accroître ses revenus, dans des régions élevées de 12 à 1300 mètres au-dessus du niveau de la mer, et exposées à toutes les intempéries, ne paraît-il pas étonnant que, dans nos environs, où toutes les conditions de température et d'aménagement se trouvent réunies on n'ait encore rien tenté dans cette utile voie?

Nous ne saurions trop appeler l'attention du public et des corps compétents, sur une aussi belle question, puisque l'étude de tous les moyens susceptibles de contribuer au bien-être des masses est l'une des plus importantes et des plus nobles attributions de notre Société de statistique.

Le moment est venu, d'ailleurs, où l'aquiculture est sur le point d'occuper parmi nos sciences utiles la place qui lui est due.

L'impulsion si énergique et si prévoyante du grand maître de la pisciculture, de M. Coste, s'est propagée de proche en proche; après s'être communiquée à toutes les côtes françaises de l'Océan et à la plus grande partie de nos départements de l'intérieur, la voila maintenant arrivée sur nos côtes méridionales.

L'aquiculture reconnue comme science utile, devait, tout comme l'agriculture, les beaux-arts, les sciences en général, avoir ses représentants, ses expositions, c'est ce qui a lieu actuellement.

A Marseille, s'est créé depuis peu, sous les auspices de

la Société impériale d'acclimatation, un comité d'aquiculture pratique.

A Arcachon, se prépare pour le mois de juillet une splendide solennité aquicole, une exposition internationale de pêche et d'aquiculture, sous la présidence d'honneur de Son Exc. M. le Ministre de la marine.

A Boulogne-sur-mer, une exposition du même genre suivra de près celle d'Arcachon.

Enfin, à Paris, l'exposition universelle de 1867, réserve une place des plus importantes à la classe de l'aquiculture; nous savons que rien ne sera négligé pour mettre en évidence tous les produits utiles et lucratifs qui peuvent provenir de la culture des eaux, soit douces, soit salées.

Mais malgré la faveur apparente dont jouit la pisciculture en ce moment, il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup à faire encore, non-seulement pour arriver à la solution pratique des principales cultures aquicoles, mais surtout pour entraîner dans le sillon du progrès l'indifférence et l'inertie.

On n'y arrivera certainement qu'en démontrant aux divers propriétaires d'étang et de surface d'eaux douces, salées ou saumâtres que chez eux-mêmes, en agissant de telle et telle manière, absolument pratique, on obtiendra tel revenu assuré.

Pour obtenir ce mode de propagation, le Comité d'aquiculture a sollicité de l'État, la création dans la Méditerranée, d'une ferme-modèle d'aquiculture.

Si les vœux du Comité sont exaucés, il n'est pas douteux que la vulgarisation des méthodes aquicoles suivra une marche rapide, entraînant après elle tous les bienfaits d'une production de matières alimentaires de plus en plus abondante.

J'arrive au terme de cet exposé que je trouve bien rapide, quand j'entrevois les mille autres idées en faits inté-

ressants que je suis obligé de laisser de côté; mais sa longueur m'effraie, puisqu'elle devait s'imposer à votre bienveillante attention.

Bien grand donc est mon embarras, car je crains en même temps, et d'avoir été trop bref, et d'en avoir trop dit; dans le doute j'aime mieux, chers collègues, m'abstenir de plus longs détails et réaliser, alors que j'y suis peut être encore à temps, le *in medio veritas* de l'ancienne sagesse.

Plaise à votre indulgence d'oublier les nombreux défauts du travail en lui-même, pour ne songer qu'au moyen d'appliquer les idées si fécondes dont il est l'humble expression, en vue du bien-être des masses, en vue de la gloire et de la plus grande prospérité de notre pays de France.

LE PORT DE MARSEILLE

ET LE

COMMERCE MARITIME DE LA FRANCE

PAR

H. ALBRAND

La direction générale des douanes et des contributions indirectes de France a fait remettre dernièrement à la Société de statistique de Marseille, un exemplaire ayant pour titre : *Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année* 1864.

Vous avez désiré connaître les détails de ce livre, et vous m'avez nommé pour vous en faire un rapport.

Je veux vous remercier d'abord de la confiance que vous m'avez accordée, Messieurs, parce que vous m'avez mis à même de lire avec fruit un travail aussi intéressant que complet.

Il appartenait à une administration éclairée, intelligente, comme celle des douanes, possédant des documents officiels, de comprendre les grands intérêts que le commerce aurait à connaître par cette publication de tous les faits les plus détaillés de notre navigation marchande.

Je ne pourrai entrer dans tous les détails de cet ouvrage, car la lecture d'une analyse un peu étendue absorberait une trop grande partie de votre séance ; je me bornerai à vous en faire connaître

les principaux traits, faisant ressortir avec justice tous ceux relatifs à notre port de Marseille.

Ce travail est fait pour tout le commerce et la navigation.

Pour la navigation de l'année 1864, il compare les résultats de cette même année avec ceux de 1863; il établit ensuite la différence qui a lieu entre cette même année 1864 et le résultat quinquennal des années précédentes, ne mentionnant jamais que les tonneaux de chargement. Certes, Messieurs, il est difficile avec des quantités comparatives aussi officielles que précises, de ne pas arriver à une conclusion toute rationnelle et plus qu'approximative.

Cette publication est divisée en plusieurs catégories, suivies de tableaux renfermant des documents très détaillés.

Mon rapport suivra en quelque sorte cette même division, mais d'une manière très abrégée, en ne citant que des chiffres ronds.

Le grand et le petit cabotage, réunis dans les deux mers, Océan et Méditerranée, ont occasionné un transport par mer de 2,312,411 tonneaux de chargement (*tableau* I). Marseille y est compris pour 465,040 tonneaux, dont 233,825 tx expédiés, et 231,216 tx reçus (*tableau* II).

Cette quantité de marchandises est provenue en premier lieu du grand cabotage fait de l'Océan dans la Méditerranée, et de la Méditerranée dans l'Océan, pour 62,734 tx (*tableau* I). Marseille y contribue, entrée et sortie, pour 33,702 tx (*tableau* IV).

Et en second lieu du petit cabotage qui s'est effectué dans les ports de l'Océan ou dans les ports de la Méditerranée, pour 2,249,697 tx. Marseille y fonctionne pour 531,279 tx de chargement (*tableau* IV).

Cette publication fait encore connaître la quantité de marchandises que chaque port a expédiée ou reçue ; ainsi dans le grand et le petit cabotage réunis, Marseille est le premier port de destination pour 231,216 tx de chargement (*tableau* II), tandis que comme port d'expédition, il est le deuxième pour 233,825 tonneaux, le Hâvre en ayant expédié 283,236.

Marseille a le premier rang dans la Méditerranée pour les marchandises qu'elle a expédiées dans les ports français de l'Océan, ou qu'elle en a reçus, comme nous l'avons dit en parlant du grand cabotage.

Il en est de même du petit cabotage effectué dans les ports français de notre mer Méditerranée, Marseille occupe encore le premier rang soit à l'entrée comme à la sortie.

Cet ouvrage désigne avec détail la quantité en tonneaux et les qualités de marchandises qui ont été transportées soit par le grand cabotage soit par le petit cabotage, réunis ou séparément (*tableau* V), comme sel, vins, huiles, etc., s'élevant à 2,312,411 tonneaux de marchandises.

Un tableau spécial indique la quantité de navires reçus ou expédiés dans chaque port au grand et au petit cabotage réunis (*tableau* VIII). Dans cette circonstance, je ferai observer que Marseille a expédié ou reçu moins de navires que Bordeaux, ce qui ressortira plus tard, quoique Marseille ait expédié ou reçu un plus grand nombre de tonneaux de chargement.

Un autre tableau donne la quantité de marchandises expédiées ou reçues dans chaque port de la Méditerranée (*tableau* VIII).

Nous trouvons ensuite un tableau des mouvements du cabotage par navires à vapeur.

Laissant ce qui en est dit pour les ports de

l'Océan, nous nous arrêterons à ce qui est mentionné pour la Méditerranée (*tableau* XI), où nous remarquons que les ports français de la Méditerranée ont été fréquentés, en 1864, par 8,051 navires à vapeur, jaugeant 786,265 tx, et qui ont embarqué et débarqué en marchandises 510,000 tx environ.

Dans ce mouvement, Marseille a expédié ou reçu un ensemble de 1,400 bâtiments à vapeur, jaugeant 285,612 tx, et ayant transporté 1,130,781 quintaux métriques de marchandises, soit 113,080 tx de chargement.

Suit le mouvement maritime commercial dans chacun des ports de France, soit de l'Océan soit de de la Méditerranée (*tableau* X), indiqués en tonneaux de chargement reçus ou expédiés.

Dans la Méditerranée, le mouvement commercial est, en marchandises, de 3,391,800 tx (*tableau* XII), dans lesquels Marseille est compris pour 2,001,163 tx chargés.

Vient ensuite un état de développement des mouvements du cabotage par chaque port d'expédition et de destination, avec une nomenclature très étendue de toutes les qualités et les quantités de marchandises expédiées ou reçues, avec une répartition très détaillée sur tous les ports de provenance ou de destination, tant de l'Océan que de la Méditerranée.

J'expliquerai cela par un seul exemple. Je pourrai prendre le port de Dunkerque ou tout autre port de l'Océan, mais je préfère citer Marseille (*page* 2.), ce qui revient au même :

Marseille a expédié 2,338,248 quintaux métriques de marchandises (*page* 156.), dont 2,065,261 dans la Méditerranée, et 271,987 dans l'Océan.

Dans la Méditerranée, ces marchandises se composent de 637,522 quintaux métriques, grains, fa-

rines, froment; — 164,387 quintaux métriques bois comestible, savons; — 158,700 quintaux métriques houille, tourteaux, futailles vides, etc.

Toutes ces marchandises ont été expédiées dans divers ports de la Méditerranée, ainsi :

Port-Vendres en a reçu 42,717 quintaux métriques; — la Nouvelle 54,100; — Cette 505,119; — Toulon, Arles, Nice, d'autres quantités.

Dans l'Océan, les 271,987 quintaux métriques de marchandises que Marseille a expédiées, se composent de 125,466 quint. métriq. en savons, noir animal 34,520, sel marin et gemme 12,523, et autres.

Ont été reçus par Dunkerque, pour 28,705; — Saint-Valéry-sur-Somme pour 19,634; — Le Hâvre 40,860 quint. métr.; — Nantes, Bordeaux, Royans, Blaye, etc.

Ce que nous avons dit indique Marseille comme port d'expédition; nous allons maintenant considérer Marseille comme port de destination.

Marseille a reçu de l'Océan et de la Méditerranée 2,312,162 quint. métr., dont 65,632 des ports de l'Océan et 2,246,530 de la Méditerranée.

La nature, la qualité et les quantités de ces marchandises sont indiquées : on y trouve quels sont les ports de l'Océan qui ont contribué à cette expédition, avec les qualités, les poids des marchandises expédiées par ces divers ports, comme Calais, Boulogne, Bordeaux, Saint-Malo, etc.

Ce mouvement est ainsi détaillé de la même manière pour le plus petit port de la Méditerranée, qui a expédié des marchandises à Marseille, et ce même mouvement est mentionné en général pour le plus petit port de la Méditerranée ou de l'Océan, soit comme expédition soit comme destination, avec leur répartition afférente.

Cet exposé si remarquable (*page* 200) se termine par un tableau récapitulatif du poids des marchan-

dises transportées par mer d'un port de France à l'autre, etc., suivant les détails indiqués sur 200 grandes pages d'impression.

Nous avons trouvé précédemment (*page* 179), le mouvement d'entrepôts de France, s'élevant en totalité à 23,355,205 quint. métr. (*pages* 196, 197), dont 6,950,000 quint. métr. pour la Méditerranée où Marseille, à elle seule, occupe dans un mouvement d'entrée et de sortie 84,612 quintaux métriques.

Nous passerons actuellement à un autre tableau récapitulatif (*page* 202), par port, des mouvements de la navigation pendant l'année 1864, désignant la quantité de navires, de tonneaux de marchandises, d'hommes d'équipage venus de l'étranger, des colonies, de la grande pêche et du cabotage, ou allant dans toutes ces mêmes destinations.

Tous les ports français y sont désignés indistinctement, Océan et Méditerranée, avec la quantité de navires, leur tonnage de chargement, et ceux sur lest.

Je ne veux point, Messieurs, vous détailler ce qui est contenu en 200 grandes pages d'impressions, d'une part, et de l'autre dix autres grandes pages in-folio, tout en lettres et chiffres d'un très petit caractère ; mais j'arriverai de suite au résumé de cet immense travail, comprenant tout le commerce général des ports de l'Océan et de la Mediterranée avec *l'étranger, les colonies, la grande pêche* et *le cabotage*.

Nous trouvons un total de 130,150 navires chargés ou sur lest, jaugeant 8,764,837 tx équipés de 722,110 marins, à l'entrée.

Et à la sortie 130,832 navires, jaugeant 8,873,046 tx et équipés de 729,382 hommes.

Ce qui donne, pour l'entrée et la sortie réunies,

un mouvement général de 261,000 navires, jaugeant 17,637,900 tx, équipés de 1,441,492 marins.

Ces 261,000 navires ont importé et exporté 14,200,000 tx de chargement, qui s'est divisé sur tous les ports de la France, à l'entrée 7,817,200 tx, et à la sortie 6,381,600 tx.

Je vous ferai observer, Messieurs, que Marseille a reçu à l'entrée, en navires soit sur lest ou chargés, 9,408 navires; 1,172,000 tx de jauge, et 115,500 hommes d'équipage, dont 8,225 navires avec 1,600,000 tx marchandises, et à l'entrée 110 hommes d'équipage; et a expédié à la sortie 6,900 navires portant 1,351,000 tx marchandises et 95,600 hommes d'équipage.

Ce qui donne pour Marseille, pour l'entrée et pour la sortie réunies, tant sur lest que chargés, puisque les navires arrivés sont repartis du port, un mouvement général de 18,816 navires, jaugeant 2,344,000 tx, équipés de 221,000 hommes.

Marseille serait, d'après tous ces relevés faits avec la plus grande attention, le premier port de France pour ses expéditions et pour ses réceptions en marchandises et même en navires, si le port de Bordeaux ne présentait à la statistique, un nombre de navires plus grand tant à l'entrée qu'à la sortie.

Mais ce nombre de navires représente une quantité de tonneaux de marchandises chargées, tant pour l'expédition que pour la réception, de beaucoup inférieur à Marseille.

ENTRÉE.

Venant de l'étranger, Colonies, grande pêche et cabotage.

NAVIRES CHARGÉS.

Bordeaux....	13.532	navires jaugeant	710.476	tx.
Marseille....	8.225	» »	1.589.500	»

NAVIRES SUR LEST OU CHARGÉS.

Bordeanx,...	15.173	navires jaugeant	766.390	tx.
Marseille....	9.408	» »	1.671.303	»

SORTIE.

Allant à l'étranger, Colonies, grande pêche et cabotage.

NAVIRES CHARGÉS.

Bordeaux....	14.556	navires jaugeant	655,088	tx.
Marseille....	6.884	» »	1.350.642	»

NAVIRES SUR LEST OU CHARGÉS.

Bordeaux....	15.191	navires jaugeant	766.029	tx.
Marseille....	8.554	» »	1.623.563	»

En résumé, Bordeaux, en 1864, aurait reçu 5.307 navires chargés de plus que Marseille, mais ce dernier port de Marseille aurait reçu près de 900,000 tx de plus en chargement.

A la sortie, Marseille aurait expédié encore près de 7 à 800,000 tx de marchandises en plus que Bordeaux, qui aurait expédié en plus près de 7,000 navires.

Cela peut s'expliquer, jusqu'à certain point parce que le petit cabotage de Bordeaux est supérieur en nombre de petits navires à tous les autres ports de France, par suite de la navigabilité de la Dordogne, de la Garonne et de la Gironde.

Je ferai cependant mes réserves, en regard d'une aussi grande différence, pour erreur ou omission, malgré toute l'attention portée à ces recherches.

Quant au commerce fait dans la Méditerranée avec les ports français, s'élevant à 26,400 navires et 2,795,700 tx sur lest ou chargés, formant un ensemble par le résultat de l'importation et exportation à 4,677,400 tx de marchandises (*page* 208), nous trouvons que Marseille y participerait, tant à l'entrée qu'à la sortie, pour 2,951,000 tx, soit plus des 2/3.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de l'Algérie, cette immense et glorieuse conquête que nous a léguée la Restauration.

Dans tout cet exposé analytique du commerce et

de la navigation de la France, que je viens de faire, d'après le tableau général de l'administration des douanes ; le commerce de l'Algérie ne se trouve point compris ni dans le grand, ni dans le petit cabotage faits avec les ports de France et de la Méditerranée.

Cependant, il est à remarquer que les ports de l'Algérie font un commerce immense avec tous les ports de la Méditerranée et ceux de l'Océan, étrangers ou français.

Dans cette publication de la direction générale des douanes, il n'est parlé de l'Algérie que pour le petit cabotage le long de cette côte d'Afrique française, Nemours, Oran, Mostaganem, etc.

Les pages 213, 214, donnent le résumé par espèces de marchandises des mouvements du cabotage en Algérie, pendant les années 1859-60-61-62-63 et 64.

Les pages 216 à 221, donnent un état de développement des mouvements du cabotage en Algérie, par ports d'expédition et de destination.

Nous remarquons qu'Alger, comme port d'expédition, est compris pour 21,900 tx de chargement, et comme port de destination pour 19,350 tx, ce qui fait un ensemble de 40,559 tx de marchandises, non compris tout le commerce que cette place fait avec tous les autres ports français et étrangers.

Je ne m'explique pas ce genre de divisions dans ce travail, ne mentionnant que le petit cabotage fait exclusivement entre les ports français de la côte d'Afrique, depuis les environs d'Oran à l'ouest jusqu'à ceux de Bône, Philippeville à l'est, à moins que nos relations avec l'Algérie, sans être dénommées, soient comprises dans ce mouvement général de la navigation en France avec l'étranger, les colonies, la pêche et le cabotage.

Je termine ainsi mon rapport, Messieurs, sur cette publication si intéressante de la direction

générale des douanes; ouvrage qui nous a fait connaître officiellement le commerce maritime de tous nos ports français. J'en ai fait ressortir, pour la Société de statistique, tout ce qui était spécialement relatif au port de Marseille.

Il serait à souhaiter que l'administration des douanes pût faire distribuer plus tôt un travail aussi instructif.

Car cet ouvrage, publie, en décembre 1865, le mouvement commercial de notre marine marchande en 1864, qui ne nous arrive en mains qu'en 1866; si ce retard pouvait être abrégé, l'intérêt attaché à ces documents n'en serait que plus grand et plus fructueux.

Commerce extérieur et cabotage réunis.

TONNAGE EFFECTIF. — TABLEAU N. 12.

Résumé général. — Mouvement maritime commercial dans chacun des ports de France.

Havre............	1.440.678	tx.
Nantes..................	542.090	»
Bordeaux.	1.061.724	»
Dunkerque	566.090	»
Marseille	2.001.169	»

NAVIGATION DE 1864

Navires venant de l'étranger, des Colonies, de la grande pêche et du cabotage

ENTRÉE.

Bordeaux....	13.532	navires	chargés de	710.476	tx.
Nantes......	2.891	»	»	197.278	»
Dunkerque...	2.451	»	»	313.904	»
Havre.......	5.969	»	»	912.825	»
Marseille....	8.225	»	»	1.588.500	»

SORTIE.

Bordeaux....	14.556	navires	chargés de	655.088	tx.
Nantes......	1.946	»	»	137.583	»
Dunkerque...	1.695	»	»	208.157	»
Havre.......	4.681	»	»	695.524	»
Marseille....	6.884	»	»	1.350.647	»

LES CITÉS OUVRIÈRES

A MULHOUSE ET A MARSEILLE

PAR

M. ABEILLE DE PERRIN

A PROPOS D'UN MÉMOIRE DE M. PENOT

MEMBRE CORRESPONDANT

La pensée de fournir aux ouvriers, si nombreux dans les grandes villes, un logement salubre et à bon marché, est digne des méditations des hommes de bien.

C'est à ce titre que vous vous êtes proposés d'étudier un ouvrage récemment publié par M. Penot sur les *Cités ouvrières du Haut-Rhin*. Vous avez bien voulu me charger de ce travail, oubliant, dans votre bienveillance pour un des derniers venus parmi vous, qu'il était de tous vos collègues le moins capable de répondre à votre juste attente, et à la tâche que vous lui avez confiée. Mais, en entrant dans cette enceinte, je me suis fait un devoir de racheter autant que possible mon insuffisance par ma bonne volonté.

De l'examen du livre qui nous occupe, je voudrais exposer à vos yeux : 1° tout ce qui a été fait en Alsace pour réaliser l'intéressant problème d'un logement salubre, commode et à bon marché pour la classe ouvrière, et 2° quelle application nous pourrions en faire à notre propre pays.

En effet, Messieurs, sans cette dernière considération, notre étude serait stérile. Quand le bien existe quelque part, notre ambition ne doit-elle pas tendre à l'importer parmi nous? Malheureusement, des différences profondes, presque infranchissables, existent dans la situation de Marseille et de Mulhouse; ajoutons, comme en compensation, que les besoins, pour nos ouvriers, sont moins impérieux que dans le Nord. Ici le plus grand nombre de ces ouvriers se compose d'étrangers, Italiens, Allemands ou Français de départements plus ou moins éloignés, généralement garçons, et par conséquent séparés de leurs parents. Privés de femmes et d'enfants, ils n'ont ni les charges, ni l'intimité de la famille; ils vivent en chambrées, plusieurs ensemble, dans des maisons où ils ne séjournent guère que la nuit. Les vrais Marseillais font seuls exception. Ce n'est point dans des garnis, mais dans un intérieur de famille que s'écoule leur vie plus douce et plus régulière. S'ils sont privés de jardins dans leur demeure, on les voit, le dimanche, gagnant nos collines ou les rivages de la mer, portant le fusil ou la ligne de pêche, et quelques provisions pour leur repas aux Cabanons, modestes villas d'une centaine de mètres, dont foisonne notre territoire.

Jusqu'en 1851, il n'existait à Mulhouse que quelques grandes maisons abritant chacune une vingtaine de familles d'ouvriers. Etrangères les unes aux autres, et vivant aussi rapprochées, elles jouissaient rarement d'une paisible harmonie. Trop souvent on y signalait de graves désordres.

Le prince Louis-Napoléon, alors président de la République, avait fait traduire et publier le remarquable ouvrage de l'Anglais Henri Roberts, intitulé : *The Dwellings of the labouring Classes.*

Déjà M. Jean Zuber fils et Amédée Rieder avaient construit pour les ouvriers de leur papeterie des

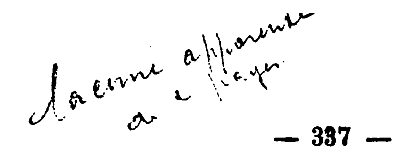
maisons dans lesquelles chaque famille jouissait d'un logement séparé et d'un petit jardin.

Le Comité d'utilité publique de Mulhouse jugea que le moment était venu de doter cette ville d'un très grand nombre de maisons semblables. De vastes terrains devaient y être consacrés. Mais, avant de mettre à exécution une si importante entreprise, de nouvelles études étaient nécessaires. M. Jean Dolfus en prit l'initiative, et avec cet élan que donne l'amour du bien, quatre maisons-modèles s'élevèrent à ses frais et par ses soins. On y installa des locataires ; on tint compte de leurs observations, et c'est sur ces types, ainsi perfectionnés par l'expérience, que fut résolue la construction de tout un quartier, spécialement affecté au logement des ouvriers.

Sous le nom de *Société mulhousienne des Cités ouvrières*, un capital de 300 mille francs fut souscrit par actions de cinq mille francs. Douze actionnaires y suffirent, et bientôt ce capital fut porté à 355 mille francs. C'était en 1854. Afin d'encourager cette œuvre naissante, l'Empereur accorda une subvention de 300 mille francs, laquelle fut employée en dépenses d'utilité publique, rues, trottoirs, égouts, fontaines, pallissades, bains, boulangerie, plantations d'arbres, etc. Mais cette allocation ne s'est pas renouvelée lors de la construction des autres quartiers.

Encouragé par ce puissant secours, la Société s'engagea à vendre aux prix coûtant les maisons qu'elle ferait construire, ou à les louer à un taux ne dépassant pas 8 0/0, dont 4 0/0 pour intérêt, et le surplus applicable aux impositions, à l'entretien, salaires des employés de la Direction, etc.

Aux ouvriers qui veulent devenir acquéreurs moyennant un premier versement de 250 à 300 fr., on accorde 14 à 16 ans de terme, pour se libérer par



des versements de 18 à 25 fr. chaque mois. On réduit en leur faveur à 5 0/0 le prix du loyer, qu'ils auraient dû payer sur le pied de 8 0/0 s'ils étaient restés simples locataires, en sorte que, pour une maison de 3,000 fr., l'acquéreur se trouve en avoir soldé le montant en 13 ans et quelques mois, n'ayant déboursé en réalité que 1,300 fr. de plus que si, comme locataire, il avait continué à payer ses loyers sans bonification.

La Société mulhousienne va plus loin : elle accorde des primes en argent et des mentions honorables aux familles qui se sont distinguées par l'ordre et la bonne tenue de leur habitation, et si le père de famille vient à mourir, si le fils qui en est le soutien est pris pour le service, si quelque autre infortune grave met la famille, qui était en train d'acquérir, dans l'impossibilité de continuer ses versements, la Société y compatit en bonne mère, le dégage de ses obligations, et lui restitue tous ses versements antérieurs. Ces désistements sont rares. Jamais ils ne sont volontaires.

L'amour de la propriété est si grand, dit la notice que nous analysons, qu'il est devenu le stimulant le plus énergique pour pousser l'ouvrier aux économies. D'autres moyens avaient été tentés. Une Caisse d'épargne avait été établie à intérêt assez élevé, grâce aux dons des bienfaiteurs ; mais les résultats en sont restés sans importance. La commodité, la propreté d'un logement influent, plus qu'on ne le supposerait d'abord, sur la moralité et le bien-être d'une famille. Celui qui ne trouve chez lui qu'un misérable taudis, sale, en désordre, où il ne respire qu'un air nauséabond et malsain, ne saurait s'y plaire, et le fuit pour passer au cabaret une grande partie du temps dont il dispose. Ainsi son intérieur lui devient presque étranger, et il contracte bientôt de funestes habitudes de dé-

penses, dont les siens ne se ressentent que trop, et qui aboutissent presque toujours à la misère. Si, au contraire, ajoutait la Société mulhousienne, nous pouvons offrir à ces mêmes hommes des habitations propres et riantes ; si nous donnons à chacun un petit jardin, où il trouvera une occupation agréable et utile ; où, dans l'attente de sa modeste récolte, il saura apprécier à sa juste valeur cet instinct de la propriété que la Providence a mis en nous, n'aurons-nous pas contribué à resserrer les liens sacrés de la famille, et rendu un véritable service à la classe si intéressante de nos ouvriers et à la société tout entière ?

Ces sentiments, Messieurs, sont ceux de tous les cœurs dans lesquels germe l'amour de ses semblables ; ils doivent même s'appliquer de préférence sur les déshérités de la fortune. Les ouvriers de Mulhouse l'ont tellement compris qu'ils mettent chaque jour plus d'empressement à acquérir ces maisons qu'on a construites pour eux. Sur 700 habitations élevées jusqu'à ce jour, 614 ont déjà trouvé acquéreurs, ensorte que le chiffre total de la dépense montant à fr. 2,176,775, se trouve diminué de plus de moitié, par les payements totaux ou partiels déjà recouvrés.

Indépendamment des maisons de famille, on a construit un grand établissement distribué en chambres convenablement meublées, où les ouvriers, sans parents à Mulhouse, sont logés au bas prix de six francs par mois. Ils se réunissent le soir dans une salle commune éclairée et chauffée en hiver. La règle est d'être rentré à 10 heures, et de n'y introduire aucune femme.

Une pensée semblable a porté un honorable fabricant, M. Emile Kœchlin, à procurer à de jeunes ouvrières des avantages analogues. On les prend en pension dans des familles honnêtes à 20 francs

par mois : logement, nourriture et blanchissage compris ; et cependant on n'a pu encore y attirer que dix jeunes filles. — Des religieuses ont poursuivi le même but et avec plus de succès, tout en maintenant aussi modique le prix de la pension. Elles logent et nourissent 60 à 70 jeunes ouvrières.

Après cet aperçu général, sur le but moral et les bienfaits de ces institutions, arrivons à la partie matérielle, c'est-à-dire aux constructions, et voyons les différents modèles successivement adoptés pour l'édification des cités, ou pour mieux dire, des groupes de maisons formant les nouveaux quartiers des ouvriers.

1° Il y a des rangées de maisons adossées par leur fond deux à deux, et dont chacune a un jardin sur le devant. Cette disposition a été reconnue la moins avantageuse, en ce que la mitoyenneté des gros murs par derrière et sur les côtés ne leur permet de recevoir l'air et le jour que par la façade de devant.

2° Maisons par groupe de quatre, formant comme une grande maison carrée, divisée en quatre parties, dont chacune occupe une des quatre façades, en sorte que le jour et l'air leur viennent et par devant et par le côté d'angle. Ce groupe est au centre d'un jardin, également séparé en quatre parties. Chaque famille y est parfaitement chez soi, jouissant de son jardin particulier et de son entrée particulière. C'est aussi ce modèle qui a prévalu. Seulement, pour rendre ces maisons accessibles aux plus petites bourses, comme aux meilleures, on en a construit à simple rez-de-chaussée, et d'autres surmontées d'un premier étage, avec ou sans caves.

Quel est le prix de revient de chacune de ces maisons ? L'auteur du mémoire mis sous mes yeux, donne à ce sujet pleine satisfaction. Il présente les

plans, établit le devis et le métrage, d'après les quittances originales de tous les articles qui sont entrés dans ces constructions. Nous verrons tout à l'heure la différence des prix dans ce pays, comparés aux nôtres, et nous en déduirons quel serait le coût de ces mêmes constructions à Marseille. Considérons les maisons par groupe de quatre avec étage, grenier, cave et jardin.

Ces maisons ont généralement 6 mètres 20 en façade sur 5 mètres 70 de profondeur, soit en superficie 35 mètres carrés et 34 c. Le rez-de-chaussée se compose d'une cuisine et d'une assez grande salle, et le premier étage est divisé en trois chambres. Le grenier, surmonté d'une toiture fortement inclinée, telle que l'exige le climat du nord, et recouverte en tuiles creuses, sert d'entrepôt à tout meuble ou provisions qui encombreraient les chambres, de même que la cave pour les boissons et le combustible. Une famille, même nombreuse, trouve donc là une habitation suffisante et commode. Souvent même une chambre peut être cédée ou louée à un ami.

Le prix de revient d'une semblable construction, qui comprend en outre des lieux d'aisance, dont la fosse est en dehors dans le jardin, s'élève, d'après les comptes minutieusement détaillés, savoir :

Pour la maçonnerie, y compris les fondations, à.......	Fr.	1401 80
charpente	»	499 70
menuiserie..................................	»	375 10
vitrerie..................................	»	101 40
serrurerie..................................	»	95 15
ferblanterie et vitrerie......................	»	45 35
Total.............	Fr.	2518 50

Cette somme ne comprend, comme vous le voyez, Messieurs, que la maison elle même et ses aménagements intérieurs.

A reporter..... Fr. 2518 50

Report.		Fr. 2518 50
Mais la Société Mulhousienne et dû y ajouter ce qu'elle appelle les frais généraux, comme suit :		
Sol de la maison et du jardin à 1 f. le mètre..	f. 151 60	
Sol des rues, répartition pour chaque maison	« 55 60	
Chargement des rues, rigoles pavées, trottoirs et gargouilles.....................	» 122 85	
Puits et pompes, clôture avec portière et plantations d'arbres	» 82 50	
Places, marchés, surveillance et frais divers.	» 35 60	
Frais d'emprunt et d'enregistrement.......	» 112 50	
Intérêts sur avances de capitaux...........	» 28 40	
Total des frais généraux......	f. 589 05	589 05
Lesquels, ajoutés à la dépense de la construction, font élever la valeur totale de la maison et du jardin à...		Fr. 3107 55

Quelques observations sont ici nécessaires : nous avons vu que la superficie de la maison était d'environ 35 mètres carrés, et que son prix de revient, quant à la construction était de fr. 2,518 50, ce qui fait ressortir le mètre bâti à 72 francs. Or, d'après l'avis des hommes de l'art que j'ai consultés, il paraîtrait difficile d'établir une pareille construction dans les mêmes conditions à Marseille à moins de 100 francs le mètre carré, c'est-à-dire près de moitié en sus. Cette différence vient de la main-d'œuvre, ici plus élevée, et, dans les matériaux, elle porte principalement sur la valeur des bois.

A Mulhouse on emploie le bois du pays. Il n'est compté qu'à fr. 49 le mètre cube équarri, et les planches rabotées de 27 centimètres d'épaisseur pour planchers, qu'à fr. 2 50 le mètre carré.

Mais la différence la plus grande, celle qui n'a aucune proportion entre les deux pays, c'est la valeur du sol. Où trouver, à Marseille, des terrains à 1 franc le mètre ? Il faudrait s'éloigner à plus d'une lieue. Si, comme à Mulhouse, nous voulions édifier

une cité ouvrière à proximité de nos usines, ce n'est plus à un franc, mais à dix et à vingt, que s'élèverait le prix du sol; et, alors même qu'on l'obtiendrait à dix francs le mètre, il en résulterait sur le prix de revient une augmentation, quant au sol seulement, d'environ fr. 1,400, laquelle, jointe au coût plus élevé de la construction, porterait au moins à 2000 francs le renchérissement total; en sorte que ce qui a coûté 2,518 francs à Mulhouse, vaudrait 4,518 francs à Marseille; plus les frais généraux qu'on peut supposer d'une dépense égale dans les deux localités, sauf ce qui regarde le sol. Ce serait donc se flatter beaucoup que d'évaluer seulement à 5,000 francs à Marseille le coût d'une maison à étage avec cave, grenier et jardin telle que celle que nous venons de décrire.

La conséquence, c'est qu'il faudrait élever de 2/3 le loyer mensuel, afin qu'il fût rémunérateur dans la même proportion, c'est-à-dire qu'au lieu de 25 francs, il faudrait le porter à 42. Ce serait donc un loyer annuel de 504 francs, et combien peu de nos familles pourraient le supporter !

En regard des maisons ci-dessus avec étage, on a construit à Mulhouse des maisons avec jardin et de même superficie, à simple rez-de-chaussée, sans étage au-dessus, mais ayant également cave et grenier. Le rez-de-chaussée est divisé alors en trois parties, naturellement plus petites, formant deux pièces et une cuisine. Cette suppression d'étage procure une économie de 552 francs. Les frais généraux restant les mêmes, on n'a obtenu sur le tout qu'une épargne d'un sixième environ, pour une habitation presque réduite à moitié. Cette combinaison serait encore plus désavantageuse à Marseille à cause de la plus-value du sol. C'est le contraire qui conviendrait, c'est-à-dire des maisons à plusieurs étages, mais alors le but principal serait

manqué; plusieurs familles viendraient habiter sous le même toit, tandis qu'on poursuit un isolement moralisateur, un chez soi complet pour chaque famille, un intérieur dans lequel elle se complaise, et un jardin dont la culture deviendra pour l'ouvrier une source de petits produits (puisqu'on calcule qu'il peut rendre trente à quarante francs), en même temps qu'un lieu de distraction et d'occupation dans ses moments de loisir, seul moyen reconnu capable de le retenir auprès des siens, et de lui inspirer le désir d'en acquérir un jour la propriété.

Ce problème ardu a pu être réalisé à Mulhouse. Sa solution peut-elle être espérée dans notre pays? Les difficultés sont extrêmes. J'ai cherché à exposer à vos yeux tous les termes de la question si intéressante qui nous occupe, et ce sera un sujet bien digne des méditations d'hommes plus compétents que moi en ces matières, et d'esprit plus fécond, s'ils croient à la possibilité du succès.

D'autre part, vous avez vu, Messieurs, les différences qui existent ici dans les mœurs de nos ouvriers, dont une partie seulement est d'origine marseillaise; dont la plupart sont étrangers et garçons. Ceux-ci vivent généralement en commun et dans des chambres à plusieurs lits, moyennant une rétribution en rapport avec l'exiguité de l'espace qui leur est donné, et du mobilier, souvent réduit à un lit fort modeste. Quant aux Marseillais véritables, ils vivent en famille et demeurent avec femme et enfants, soit dans nos vieux quartiers, soit dans les limites extrêmes de la ville; et, suivant le nombre des membres, il leur suffit d'une ou deux chambres et d'une cuisine; souvent d'une chambre seule avec cheminée, où cuit le repas du ménage, près des lits destinés au repos de la nuit. Ces loyers ne dépassent guère 100 à 200 francs par an. On y

est mal et à l'étroit. Aussi le chef de famille ne s'y rencontre-t-il guère qu'aux heures des repas et du sommeil. Il va chercher trop souvent ses distractions ailleurs, et de là la raison de tant de mauvais ménages !

Je termine ici, Messieurs, ce long exposé, avec le regret que vous partagerez avec moi de voir le mal qui existe, sans pouvoir vous en indiquer le remède; à moins qu'une pensée généreuse, germant dans le cœur d'un de ces millionnaires, qui ne sont plus rares dans notre ville, sa fortune, au lieu d'arriver à des héritiers quelquefois inconnus, ne vienne fonder une œuvre méritoire, et la doter de vastes terrains, sur lesquels s'élèverait bientôt la cité ouvrière. La reconnaissance imposerait à la ville nouvelle le nom de son bienfaiteur, le perpétuant à travers les siècles, presque à l'égal des souverains, dont Alexandrie et Constantinople nous rappellent encore les noms.

EXTRAIT DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1866

Séance du 4 janvier 1866.

PRÉSIDENCE DE M. TIMON DAVID.

Les procès-verbaux de la séance du 7 décembre 1865 et de la séance publique tenue le 17 décembre 1865, sont lus et adoptés.

Correspondance manuscrite :

1. MM. Camille Moirenc, Ch. de Ribbes, Devoulx, Raymond-Poulle, remercient la Société de leur avoir décerné le titre de membres correspondants.

2. M. V. de Baumefort, auteur du Mémoire n° 3, et M. Usquin, auteur du Mémoire n° 7, déclarent accepter, le premier, la mention honorable, et le second la médaille d'argent que la Compagnie a créées pour eux.

3. M. le Dr Sicard et MM. A. Legoyt, Martin d'Aussigny, L. Vidal et Jacquemin, remercient la Société des récompenses qu'elle leur a accordées.

4. M. Bernex, maire de Marseille, M. d'Aurelles de Paladines, général de division, MM. de Berluc-Perrussis, P. Coste et Bouis, expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance publique de 1865.

5. M. Luce, président du Tribunal civil, M. Guiol, vicaire-général, acceptent avec empressement l'in-

vitation qui leur a été faite d'assister à la séance publique ;

6. Manuscrit du Dr Clot Bey, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. Commissaires, MM. Maurin, Albrand, Segond-Cresp ;

7. Manuscrit de M. Faliu, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. Commissaires, MM. Segond-Cresp, Boyé, Albrand.

Correspondance imprimée :

1. *Du préambule de la Charte XVI du 2me cartulaire de l'église de Grenoble*, par M. Garriel ;

2. *Actes administratifs du département* ;

3. *Revue commerciale* ;

4. *Publicité ;*

5. *Revue des Sociétés savantes du département* ;

6. *Revue de la Société de Valenciennes ;*

7. *Bulletin de la Société de médecine de Toulouse.*

M. Timon-David, en quittant le fauteuil de la présidence, remercie en termes chaleureux ses collègues qui lui ont donné de nombreuses preuves d'amitié pendant toute l'année, et rendue des plus agréables une charge qu'il avait cru lourde, tandis qu'il n'en conservera que de bons souvenirs. Je ne peux, dit-il, céder la présidence à M. Jubiot sans me féliciter d'avoir un tel successeur.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

M. Jubiot retrace, dans une courte allocution, les travaux que la Société doit accomplir pendant l'année 1866 ; il réclame le concours de tous et remercie MM. Timon-David, Albrand, Segond-Cresp, Ménard, L. Camoin, Maurin, du zèle dont ils ont fait preuve.

M. Latil commence la lecture d'un mémoire sur la *Prostitution à Marseille*; l'auteur, dans une pre-

mière partie, s'attache à démontrer que les arrêtés, les ordonnances, les lois, ne manquent pas pour réprimer la prostitution, qu'il n'est donc point nécessaire de recourir à des mesures extra légales et enfin, qu'aujourd'hui les mœurs publiques ne sont pas plus mauvaises que celles du commencement du siècle, si elles ne sont pas meilleures.

La fin de cette lecture est renvoyée à la séance extraordinaire du 18 janvier.

La Société prend en considération la candidature de M. J. Rougemont, avocat, juge-suppléant, adjoint au Maire, présenté par MM. Timon-David, Penon et Laugier.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,

S. E. MAURIN.

Séance du 18 janvier 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lue et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Circulaire de S. E. le Ministre de l'instruction publique, donnant avis que la cinquième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne aura lieu les 4, 5, 6 et 7 avril 1866, que les manuscrits des Notices et des Mémoires destinés à être lus dans ces séances devaient être déposés au ministère avant le 15 mars et le nombre des délégués connu avant cette époque. La Société décide qu'on nommera les délégués à la prochaine séance.

2. Circulaire de la Société Havraise d'études

diverses annonçant qu'un rapport serait fait sur les 25me, 26e et 27e volumes du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.*

3. M. Barjavel remercie la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a accordé.

4. Programme des prix proposés par la Société scientifique, artistique et littéraire d'Apt.

Correspondance imprimée :

1. *Allocuzione storico statistica sulle istituzione di istruzione primaria nella Lombardia*, par G. Rossi.

2. *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.*

3. *Revue des Sociétés savantes des départements.*

4. *Article sur le Catalogue de la Bibliothèque de Marseille.*

5. *Bulletin médical de la France.*

6. *Revue commerciale et maritime.*

M. Segond-Cresp analyse un travail de M. Clot-Bey sur l'*organisation des services hygiéniques, médicaux et d'accouchement en Egypte.*

L'honorable rapporteur, après avoir rappelé les difficultés de tous genres que Mehemet-Aly et le Dr Clot-Bey ont dû rencontrer, cite une lettre du Dr Lallemand, de Montpellier, qui témoigne des services rendus par les institutions créées par notre compatriote, et une statistique dressée en 1858 qui fait ressortir toute la vérité des éloges adressés par le célèbre professeur à celui que la commission propose de recevoir membre actif.

M. Clot Bey est élu membre actif à l'unanimité des suffrages.

M. Albrand, rapporteur d'un manuscrit envoyé par M. Faliu, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif, fait en quelques mots l'*Histoire du Sénégal depuis* 1758, de notre commerce avec cette colonie, des guerres qu'il a fallu soutenir contre les différentes peuplades, de l'importance des divers arrondissements, des services rendus à la

colonie par les officiers supérieurs, parmi lesquels figure l'honorable correspondant, autrefois commandant de l'arrondissement de Bakel.

On vote au scrutin secret sur l'admission de M. Faliu qui obtient tous les suffrages.

M. Latil continue la lecture d'un travail sur la *Prostitution à Marseille*. Parmi les faits contenus dans ce Mémoire, on note qu'en 1820, la population étant de 150,000 habitants, il y avait à Marseille 700 filles soumises. En 1849, la population était de 250,000 âmes, et on ne comptait que 800 filles soumises. Le chômage des manufactures de Lyon, la guerre de Crimée portèrent, de 1854 à 1859 leur nombre à 12 et 1300. En janvier 1860 il redescendit à 617, pour remonter à 753 en décembre; 811 en janvier 1864; 1060 en décembre 1864. Enfin, ce nombre était de 817 en janvier 1865, sur une population de 260,900 âmes. Les maisons de tolérance sont donc moins nombreuses proportionnellement, mais elles sont plus disséminées On compte par mois en moyenne 110 inscriptions et 220 changements de domicile, soit 1320 inscriptions ou radiations, et 2,640 mutations par an. En 1865, 190 femmes se sont soustraites aux visites, 80 ont disparu sans que la police ait pu les retrouver. Dans les cinq premiers mois de l'année, 221 procès ont été entamés par les soins de la police contre des maîtresses de maisons, 437 contre des filles soumises, 24 contre des filles non autorisées; 816 prostituées ont subi une ou plusieurs condamnations qui représentent un ensemble de 3,500 journées d'incarcération, non compris les peines des maîtresses de maisons qui servent à boire. Ces peines forment, pour l'année, un ensemble de 180 condamnations à 15 ou 60 jours de prison.

On sait que la réglementation de la prostitution à Marseille est due à M. de Montgrand, qui en fixa

les bases par un arrêt à la date du 3 janvier 1821, approuvé par M. de Villeneuve, le 22 juillet 1821 seulement. A cette époque, douze docteurs tenaient cabinet ouvert en ville pour la visite des filles à la carte ; actuellement, les médecins remplissent les mêmes fonctions en deux cabinets spéciaux, et il est permis de visiter les filles à domicile, ce qui diminue le scandale produit par la circulation des prostituées en ville.

L'administration emploie 150 sergents et 80 agents pour surveiller cette classe de la population et depuis 1858 on ne comptepas moins de 765 mutations dans ce personnel, faites dans le but d'exciter les agents à déployer la plus grande sévérité contre toute fille ou toute maîtresse de maison, réfractaire aux règlements spéciaux.

Enfin, M. Latil formule les conclusions générales suivantes : 1° Il n'est pas sage de changer le domicile des prostituées, parce qu'on rejette ainsi la prostitution dans des quartiers où elle n'existait pas. 2° Les règlements de police, les ordonnances et les lois suffisent pour réprimer les excès de l'immoralité, si les citoyens veulent bien poursuivre les délinquants devant la police et les tribunaux. 3° Le nombre des prostituées n'a pas augmenté, mais la prostitution a changé d'allures. 4° La dépravation n'est pas plus grande qu'au début du siècle.

M. Blancard lit, aux termes du règlement, un rapport sur la gestion du trésorier pendant l'année 1865.

On procède à l'élection au scrutin secret et à la majorité des voix, des trois auditeurs des comptes. MM. Laurent de Crozet, Mure de Pelanne et Abeille de Perrin, sont nommés au premier tour.

On décide que le service funèbre pour le repos de l'âme des membres décédés, aura lieu le 9 février 1866, à 9 heures, en la chapelle de M. Timon-

David. Une commission composée de MM. Albrand, Segond-Cresp, Laurent de Crozet, Abeille de Perrin Roussin et Latil, assistera à cette cérémonie religieuse, à laquelle sont conviés tous les autres membres.

La séance est levée.

Le Secrétaire-général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 1er février 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. Plauche, membre honoraire de la Société d'Horticulture, membre du conseil d'hygiène, ex-Président de la Société de statistique, et qui avait donné sa démission pour cause de maladie, a exprimé le désir d'être réintégré sur la liste des membres actifs de la Société, sa santé s'étant amé-améliorée.

La Société accueille avec le plus grand plaisir cette nouvelle et admet par acclamation M. Plauche au nombre des membres actifs.

2. *Mémoire sur la Statistique de la Penne*, avec cette épigraphe : « La Statistique des petites communes est une importante partie de l'histoire trop négligée jusqu'à ce jour. » Ce mémoire est destiné au premier concours de 1867.

A ce propos, une discussion s'engage sur les mesures à prendre pour régulariser les concours. M. Segond-Cresp annonce qu'il prépare un travail sur cette question spéciale et qu'il le soumettra à l'approbation de la Société dans une prochaine

séance. En attendant, il est constaté sur un registre ouvert à cet effet, qu'un mémoire sur la *Statistique de la Penne*, arrivé au secrétariat dans le courant de janvier, a été classé sous le n° 1. Cette déclaration est signée par M. Maurin, secrétaire-général et contresignée par M. Jubiot, président.

Correspondance imprimée :

1. *Revue Commerciale et Maritime*;
2. *Actes administratifs du département*;
3. *Mémoires d'histoire naturelle de la société de Saint-Etienne*, t. 1 ;
4. *Séance publique de l'Académie d'Aix*, 1865;
5. *Annuaire du Doubs*, 1865 ;
6. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.*

L'ordre du jour appelle la réception de M. Clot-Bey, élu membre actif dans la séance du 18 janvier. M. Jubiot l'accueille en ces termes :

M. Clot-Bey, quand au commencement de ce siècle, Mehémet-Ali conçut la pensée de régénérer l'Egypte, il demanda à la France des hommes spéciaux capables de l'aider à cette entreprise.

Parmi ceux qui répondirent à son appel, vous figurez au premier rang par la nature et le nombre de vos services.

Si d'habiles ingénieurs ont présidé aux constructions, si des militaires expérimentés ont organisé l'armée, vous, Monsieur, par votre savoir, votre intelligence et votre talent d'organisateur, vous avez amélioré la race, développé l'intelligence de ce pauvre peuple et créé des institutions qui font la gloire d'un souverain, le bonheur et la force d'un pays.

Par la nature de vos études, vous saviez que de la santé naît la prospérité, et vous vous êtes attaché à faire comprendre au Prince qui vous honorait de sa confiance que ce principe est aussi bien applicable aux nations qu'aux individus.

Dans un pays où la religion et le fatalisme vous suscitaient à chaque pas les plus grands obstacles, vous avez pu obtenir l'établissement d'hôpitaux et d'ambulances, organiser le service de santé des forces de terre et de mer; créer une école de médecine dont les résultats ont été si satisfaisants; vous avez pu faire accepter la vaccination et détruire ainsi le fléau variolique qui, avec l'ophthalmie faisait chaque année en Egypte de si nombreuses victimes.

Mais un de vos plus beaux titres à la reconnaissance du pays dont vous aviez presque fait votre pays d'adoption, est l'heureuse idée d'une école d'accouchement au Caire. Vous l'avez si bien compris, Monsieur, que vous nous l'avez fait valoir pour obtenir d'être des nôtres.

Un de nos chers et savants collègues nous a fait de cette partie de vos travaux, un compte-rendu si intéressant, qu'à l'unanimité des suffrages vous avez été nommé membre titulaire de notre Compagnie.

Elle s'honore de compter dans ses rangs un savant qui par ses nombreux travaux sur la peste, le choléra et sur tant d'autres questions d'une grande importance, s'est acquis une célébrité de bon aloi.

A tant de titres académiques dont l'énumération serait trop longue, vous avez voulu ajouter celui de membre de la Société de statistique de Marseille.

Je suis heureux, Monsieur, d'inaugurer ma présidence, en vous souhaitant la bien venue.

Je suis sûr d'être l'interprète des sentiments de mes collègues, en vous disant combien nous serons heureux de vous voir souvent au milieu de nous.

M. Clot-Bey répond que son âge et son état maladif ne lui permettent plus l'activité d'autrefois, il remercie M. le Président des paroles flatteuses qu'il lui a adressées et promet de ne manquer au-

cune occasion d'être utile à la société qui le reçoit d'une manière si bienveillante.

M. le Président s'adressant à M. Falliu dit :

M. Falliu, la spécialité de vos travaux et vos rapports d'amitié avec notre cher vice-Président, nous font penser qu'il vous serait agréable d'être reçu par lui. Vous gagnerez une appréciation, sinon plus juste, du moins plus complète de votre mérite et nous le plaisir d'entendre une parole toujours si sympathique.

M. Albrand, vice-Président, a la parole :

M. Albrand : « Commandant Falliu, Monsieur le Président me cède l'honneur de vous adresser la parole pour votre réception, je saisis avec empressement cette délégation, Monsieur, qui me permet au nom de la Société de statistique, de vous exprimer toute la satisfaction qu'elle éprouve à vous compter parmi les siens.

Déjà, vous vous présentez sous des recommandations bien honorables, celles entr'autres de notre collègue, M. Roussin, travailleur intelligent, modeste, et notre bibliothécaire, de qui, depuis peu, vous êtes devenu le beau-frère.

Sous de tels auspices, naturellement tous les esprits sont prédisposés en votre faveur.

Mais, vous, Monsieur, vous avez complété cette bonne disposition par *votre propre mérite*; c'est le mot juste et vrai.

A l'appui de votre candidature, vous nous avez remis un *Mémoire* sur le commerce du Sénégal.

Vous avez habité cette Colonie pendant de longues années, vous avez assisté et combattu dans ces dernières guerres, en qualité de commandant militaire, et chargé de l'administration de l'arrondissement de *Bakel*, situé à 210 lieues de l'embouchure du fleuve de Saint-Louis, et votre *manuscrit* sur le développement de notre commerce dans ce

pays, offre une instruction aussi intéressante que remarquable.

Nous avons compris que vous avez aidé le gouverneur du Sénégal, dans ses intentions de commerce et de civilisation, et vous avez su rendre à ce gouvernement du Sénégal, un juste hommage.

Vous appartenez à cette phalange d'hommes intelligents et fermes qui, à la tête d'une administration militaire, savent profiter de toutes les circonstances heureuses pour faire aimer, respecter la France au dehors, et étendre ses relations commerciales.

Par la spécialité de votre arme, vous avez navigué, et vous avez habité nos Colonies, en participant à leur administration, soit dans les Antilles, soit dans les Indes-Orientales, soit dernièrement dans le Sénégal.

Aujourd'hui, nous avons l'espoir de vous voir rester auprès de nous.

Comme membre de la Société de Statistique, vous participerez à ses travaux, et nous profiterons avec bonheur de toutes les connaissances et de l'expérience que vous avez acquise dans les affaires des pays lointains.

Commandant Falliu, vous êtes le bienvenu parmi nous. »

M. Falliu répond qu'il est très honoré des marques de sympathies que M. le Président et M. le Vice-Président lui ont données, qu'il les considère comme l'écho de celles de ses nouveaux collègues auxquels il ne peut répondre qu'avec émotion par des paroles de remercîments, en attendant le jour qui lui permettra d'être de quelque utilité à la Compagnie.

M. Ménard analyse les idées principales contenues dans une nouvelle brochure de M. L. Vidal,

touchant l'exemption de criminalité, l'aliénation et la suspension de la pénalité. Après avoir suivi l'auteur dans l'examen comparatif du droit criminel en France, en Angleterre, en Espagne et en Italie, l'honorable rapporteur insiste sur la nécessité de créer des inspecteurs chargés de contrôler les colonies où sont détenus les délinquants trop jeunes pour subir leur peine dans des prisons.—Sur l'urgence des classifications morales et de la séparation des jeunes adultes non récidivistes.—Sur les bons résultats que l'on obtiendrait de la création d'un asile spécial pour les aliénés criminels et d'hôpitaux spéciaux pour les criminels invalides. En tous ces cas, le système anglais lui paraît devoir être pris en sérieuse considération comme le dit M. Vidal. Enfin, M. Ménard conclut au dépôt du travail de M. Vidal, dans notre bibliothèque, et à ce qu'il soit classé parmi les œuvres imprimées devant concourir pour des mentions honorables en 1867. — Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion du mémoire de M. Latil sur la prostitution.

M. Segond-Cresp prend texte du travail pour démontrer que le concours de la préfecture est indispensable pour toute investigation statistique et il est heureux de l'accueil bienveillant que M. Latil a trouvé auprès des chefs de bureaux auxquels il s'est adressé. Nul doute que bien de nos collègues profiteront de ce bon vouloir des autorités pour traiter d'importantes questions locales. M. Segond-Cresp, tout en rendant pleine justice aux qualités de l'œuvre de M. Latil, aurait désiré de plus amples développements sur le nombre respectif des maisons de tolérance autrefois et à présent à Marseille, sur la quantité proportionnelle des filles en maison et des filles vivant séparées.

L'honorable membre considère que la fille en maison est moins susceptible de se relever que celle qui vit en chambre. Ces dernières deviennent souvent les entretenues d'un seul ou se marient, tandis que les maîtresses logeuses font contracter aux autres des dettes qui les constituent pour ainsi dire en servage. Or, M. Segond-Cresp remarque avec peine que les tendances actuelles de la police consistent à augmenter le nombre des filles en maison et à diminuer celui des filles vivant séparées.

M. Latil répond qu'il n'a pas songé à se procurer le nombre comparatif des maisons de tolérance et qu'il n'aurait pas pu arriver à un chiffre exact.

M. Maurin, tout en reconnaissant que le sort des filles vivant séparées est préférable à celui des filles en maison, approuve, au point de vue de la morale et de l'hygiène, les tendances actuelles de la police. Car ce sont les filles séparées qui donnent le spectacle de cette prostitution volante dont tout le monde se plaint aujourd'hui, et d'autre part il est plus facile de veiller, médicalement, sur des filles soumises réunies en maison, que sur celles qui, réparties par toute la ville, changent à chaque instant de domicile et échappent non seulement à la police, mais encore aux visites médicales.

L'ordre du jour porte nomination des délégués au congrès des sociétés savantes qui doit avoir lieu à la Sorbonne, au commencement d'avril. La Société charge MM. Lucy, Léon Vidal et de Longpeirier de la représenter à cette solennité et choisira dans sa prochaine séance ceux de ses membres actifs qui devront s'y rendre.

Sont ensuite proposés pour le titre de membre actif, M. Rostand d'Ancezune, Alfred, avocat, ancien magistrat, présenté par MM. Mortreuil, Albrand, Gentet. M. Didiot, médecin principal à

l'hôpital militaire, chevalier de la légion-d'honneur présenté par MM. Jubiot, Flavard et Maurin.

La séance est levée.

Le Secrétaire-général,
E.-S. MAURIN.

Séance du 1er Mars 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est lu et adopté.

Correspondance manuscrite.

1. M. Guys ancien membre de la Société qui s'était retiré pour cause de maladie, voyant sa santé se rétablir désire être de nouveau compté parmi les membres actifs de la Société. La Société, heureuse de cette nouvelle, a accueilli par acclamation M. Guys.

2. Lettre de M. L. Vidal qui promet de représenter la Société au congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne et remercie de ce nouvel honneur qui lui est fait.

3. Lettre de M. Lucy qui est heureux de pouvoir représenter la Société à la même solennité.

4. M. Ch. Calemand de la Fayette annonce l'envoi du XXVI[e] volume des annales d'agriculture du Puy.

5. M. le directeur général des Douanes annonce l'envoi de la publication du tableau du cabotage de la France en 1864.

6. Mémoire sur le casernement des militaires de passage à l'appui de la canditure de M. Didiot au titre de membre actif. — Commissaires MM. Segond-Cresp, Ménard, Faliu.

7. M. de Caumont invite la Société à envoyer des délégués au Congrès des Sociétés savantes qui aura lieu Cours Bonaparte, 44, le 20 mars. MM. de Saulcy, Chaumelin et Quicherat, sont chargés de représenter la Compagnie.

Correspondance imprimée :

1. *Quelques mots sur le Choléra à l'Institut et à l'Académie de médecine de Paris,* suivis d'une réponse à la *Gazette de France et à M. Grimaud de Caux* et d'une *relation de l'épidémie de Choléra qui a régné en 1831 en Arabie et en Egypte,* par le docteur Clot-Bey, avec hommage de l'auteur. — Remercîments.

2. *Revue de Marseille,* n° 1, janvier 1866 contenant un compte-rendu de la Séance publique de la Société de statistique de Marseille en 1865 ;

3. *Recueil des actes administratifs des Bouches-du-Rhône ;*

4. *Bulletin des travaux de la Société médicale d'Amiens,* 3me et 4me année ;

5. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône,* janvier 1866 ;

6. *L'agronome Patricien,* novembre 1865, janvier 1866;

7. *Journal de la Société de statistique de Paris,* janvier 1866 ;

8. *Revue de la Société de Valenciennes ;*

9. *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-mer ;*

10. *Revue des Sociétés savantes,* novembre et décembre 1865 ;

11. *Bulletin de la Société de médecine de Toulouse ;*

12. *Essais de pisciculture dans l'Hérault,* par Paul Gervais ;

13. *Exposition Internationale de pêche et d'aquiculture, 1866, à Arcachon ;*

14. *Revue Commerciale;*

15. *Tableau du cabotage en 1864.* M. Albrand est chargé de faire un rapport sur la partie de cet ouvrage qui concerne les Bouches-du-Rhône.

Deux mémoires sont présentés à la Société pour être lus à la Sorbonne. Après discusion des termes de la circulaire de Son Excellence le ministre de l'instruction publique il est décidé que lecture serait faite séance tenante des deux mémoires, et que l'on voterait la prise en considération du renvoi de chacun de ces mémoires à une commission composée de trois membres. Enfin qu'à une prochaine séance extraordinaire, chaque commission ferait un rapport dont les conclusions seraient soumises à l'appréciation de la société.

M. Maurin a la parole, et lit un travail *sur les rapports de la Société de Statistique de Marseille, avec le gouvernement, depuis 1827, année de sa fondation.*

Il est voté au scrutin secret la prise en considération de ce mémoire. M. Maurin obtient l'unanimité des suffrages.

M. Magnan lit un discours sur les *centres de production, de consommation, et les lignes de transit depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* L'auteur tend à démontrer que les grandes nations, ont toujours cherché à s'emparer des voies commerciales les plus importantes, et à s'enrichir, par l'échange et la transformation, des produits des contrées intertropicales.

Le renvoi de ce mémoire à une Commission est voté à la majorité absolue.

MM. Bœuf, Segond-Cresp, Ménard sont chargés de l'examen du manuscrit de M. Maurin, et MM. Albrand, Falliu, Poucel, de celui de M. Magnan.

M. Segond-Cresp, annotateur de la 2e classe, lit des notes sur les concours de la Société de statistique, et sur la manière d'organiser mieux que par

le passé les commissions d'examen des manuscrits. L'honorable membre présente à ce sujet un projet qui sera discuté, sous la forme des propositions réglementaires, dans une prochaine séance.

M. Segond Cresp signale ensuite que les fenêtres de la façade de la maison rue Cannebiere n° 5, sont actuellement agrandies, bien que le propriétaire de cet immeuble n'en ait pas le droit, puisqu'il il est lié par une servitude qui date du 8 octobre 1743.

M. Latil propose d'informer M. le Sénateur et M. le Maire de l'existence de cette servitude et M. le Secrétaire général est chargé d'écrire conformément à cette délibération.

On procède ensuite au renouvellement des 21 Commissions permanentes qui sont ainsi constituées :

PREMIÈRE CLASSE

Sciences physiques, naturelles et Mathématiques. — Annotateur : M. Flavard.

Topographie. — MM. Toulouzan, Blancard et Bordes.

Météorologie. — MM. Jubiot, Maurin, Ménécier et L. Vidal.

Hydrographie. — MM. Albrand, Roussin et Boyé.

Géologie. — MM. Flavard, Clot-Bey et Boisselot.

Botanique. — MM. Abeille de Perrin, Roussin et Maurin.

Zoologie. — MM. B. Poucel, L. Vidal et L. Ménécier.

Physique et Chimie. — MM. Roussin, Jubiot et Duprat.

DEUXIÈME CLASSE

Sciences morales. — Annotateur : M. Segond-Cresp.

Divisions politiques et territoriales. — MM. Mure de Pelanne, Mortreuil et de Grasset.

Population et Etat-civil. — MM. Camoin, Latil, Touffet et Ménard.

Histoire, Archéologie. — MM. Mortreuil, Blancard, Kothen et de Grasset.

Numismatique. — MM. Penon, Laugier et Blancard.

Organisation politique et administrative. — MM. Toulouzan, Segond Cresp et Ménard.

Institutions de bienfaisance, d'enseignement et d'intérêt général. — MM. Timon-David, Laurent de Crozet et Magnan.

Travaux Publics. — MM. Segond-Cresp, Gentet et Latil.

Législation. — MM. Segond-Cresp, Mortreuil et Blancard.

TROISIÈME CLASSE

Industrie. — Annotateur : M. Gentet.

Etablissements industriels. — MM. Prou-Gaillard, Gentet et Sapet.

Commerce. — MM. Abeille de Perrin, Boyé et Falliu.

Agriculture. — MM. Gentet, Abeille de Perrin et Latil.

Navigation. — MM. Albrand, Boyé et Falliu.

Finances. — MM. Dugas. Ménard et Laurent de Crozet.

Sont ensuite proposés pour le titre de membre actif.

1. M. Gras, chanoine, ex-professeur de physique au collége catholique, membre de l'académie de Marseille, présenté par MM. Roussin, Blancard et Maurin ;

2. M. Ant. Regnier, peintre, présenté par MM. Laugier, Blancard et Maurin.

Vu l'heure avancée, la suite de l'ordre du jour est renvoyé à une séance supplémentaire fixée au 9 mars.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général
E. S. MAURIN.

Séance du 9 mars 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 1er mars est lu. M. Poucel demande qu'il soit créé une commission d'économie politique. Après quelques explications données par MM. Ménard, Segond-Cresp, Mure de Pelanne et Jubiot, il est décidé que la 2e classe, intitulée jusqu'à cejour : Classe des sciences morales, prendra le titre de: Classe des sciences économiques et morales. Le procès-verbal est adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. Bernex, maire de Marseille, remercie la Société de lui avoir rappelé la servitude qui pèse sur les immeubles de l'îlot compris entre la Cannebière, la rue Saint-Ferréol et le Cours St-Louis ; servitude dont il est disposé à revendiquer l'avantage, pour la ville, par la voie judiciaire.

2. M. Guys ne pouvant assister à la séance de ce jour, remercie par écrit ses collègues de l'avoir réintégré parmi les membres actifs.

3. M. Sicard adresse un ouvrage qu'il vient de publier sur la culture du coton, et demande qu'il soit remis à un rapporteur. M. Plauche est chargé de l'examen de ce livre.

4. M. Regnier envoie à l'appui de sa candidature, un manuscrit sur les œuvres d'art renfermées dans

les églises de Marseille. Commissaires : MM. Mortreuil, Gentet, Latil.

5. Note sur les effets du traité de commerce de la Suède avec la France. — Renvoyée à M. l'annotateur de la 3me classe.

Correspondance imprimée ;

1. *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.*

2. *Revue Agricole, industrielle, littéraire et artistique.* — Valenciennes, janvier 1866.

3. *Recueil des actes administratifs du département.*

4. *Journal de la Société de statistique de Paris.*

5. *Almanach de Provence,* 1866, par M. Gueidon.

6. *De la condition des femmes en Turquie,* H. Guys.

7. *Etude sur les mœurs des Arabes et sur les moyens d'amener ceux de l'Algérie à la civilisation*, par H. Guys.

8. *Dissertation sur l'origine de la chevalerie et l'étymologie de ce nom*, par H. Guys.

9. *La nation Druse, son histoire, sa religion, ses mœurs et son état politique,* par H. Guys.

10. *Recherches sur la destruction du chritianisme dans l'Afrique septentrionale,* par H. Guys.

11. *Théogonie des Druses ou abrégé de leur système religieux*, par H. Guys.

12. *Distribution des récompenses accordées aux sociétés savantes.*

13. *La Publicité.*

14. *Revue Commerciale et Maritime.*

15. *Guide pratique de la culture du coton,* Dr Sicard.

16. *Plan de Panama.*

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Segond-Cresp sur le mémoire de M. Maurin.

M. Segond-Cresp dit que la commission a trouvé M. Maurin disposé à faire quelques coupures à son travail, dont l'ensemble avait été approuvé par la Société à la dernière séance, et qui péchait par

quelques expressions trop vives à présent retranchées. Après ces modifications, le mémoire de M. Maurin sur les rapports de la Société de statistique de Marseille, depuis sa fondation, avec le gouvernement, a été jugé digne par la commission d'être présenté à S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique, pour être lu à la Sorbonne.

Les conclusions du rapport sont votées au scrutin secret et admises à l'unanimité des voix, moins une.

M. Poucel a la parole pour la lecture du rapport de la commission nommée à l'effet de juger si le mémoire de M. Magnan est digne d'être envoyé à la Sorbonne.

M. Poucel, dans un remarquable rapport, établit que M. Magnan, homme d'état et d'énergie, a donné de grandes preuves de capacité, notamment qu'il a établi le premier la navigation française sur le Danube. Le travail présenté par M. le capitaine Magnan est d'une remarquable concision et contient l'énonciation d'un principe de la plus grande importance. Sans doute, il serait facile à l'auteur de démontrer que, de tous temps, les grandes guerres ont eu pour cause le désir de la conquête des lignes principales de transit, et des centres de productions les mieux dotés par la nature; il lui serait aisé d'indiquer les moyens sûrs pour arriver dans le Soudan et pour établir des relations commerciales suivies entre ce pays et le nôtre; mais la limite de temps imposée aux lectures qui doivent être faites à la Sorbonne, s'est opposée à de tels développements, et d'autre part la commission, pressée par l'époque de la clôture de la liste de présentation, n'a pu contrôler les assertions de l'honorable membre correspondant. Elle conclut donc à ce que le rapport soit envoyé avec le mémoire à M. le Ministre afin que la Société reste à couvert.

Le rapport de M. Poucel est applaudi.

M. Segond-Cresp dit que S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique demande qu'on lui envoie des mémoires jugés dignes d'être lus, la Société ne peut donc pas envoyer un mémoire dont elle ne prendrait pas la responsabilité. Il est certain que le Ministre impose des limites de temps qui s'opposent à la présentation complète d'un long travail; mais encore faut-il que le travail présenté contienne en lui-même les éléments de sa défense. La commission avance que le temps matériel lui a manqué pour vérifier les assertions contenues dans le mémoire de M. Magnan, et propose d'expédier le rapport et le manuscrit à S. Ex. On ne peut pas contrairement à l'esprit de la circulaire, charger le Ministre de vérifier si le travail envoyé par la Société est digne de figurer parmi les lectures à la Sorbonne, puisque S. Ex. charge la compagnie de ce premier soin. En l'état, la commission devrait répondre par oui ou par non, si le travail est digne d'être lu.

M. Poucel répond que le mémoire de M. Magnan embrasse l'économie de tous les peuples, mais qu'il est d'un laconisme de concentration remarquable; pour vérifier les assertions contenues dans un tel travail, il eût fallu d'immenses recherches, la commission n'a pas pu les entreprendre et s'est efforcé de sauvegarder, par son rapport, la Société.

M. Ménard dit : Devons-nous envoyer à la Sorbonne des projets ou des mémoires scientifiques? La note de M. Magnan ne peut être considérée comme un mémoire scientifique. — Si on la met dans la catégorie des projets, jusqu'à quel point la Société peut elle en accepter la responsabilité? Il est de la nature de notre Société de constater les faits accomplis, bien plutôt que de patronner des projets qui n'ont pas été jusqu'à ce jour mis à exécution.

M. Jubiot fait observer que le Ministre ne s'explique pas sur la nature des travaux que l'on doit envoyer à la Sorbonne.

M. Blancard cite les titres des notices d'histoire générale et d'appréciations historiques qui ont été lues à la Sorbonne et qui paraissent d'une nature analogue à celle du travail de M. Magnan.

M. Maurin pense que S. Ex. le Ministre demande aux sociétés, non pas de prendre la responsabilité des mémoires destinés à être lus à la Sorbonne, mais de vérifier s'ils ne contiennent pas des erreurs historiques ou des écarts d'imagination trop choquants. — Si le travail de M. Magnan a été reconnu exempt de ces défauts par la commission, il y a lieu de l'envoyer au Ministre. M. Poucel croit pouvoir affirmer qu'il n'y a pas d'erreurs historiques sensibles dans ce travail.

M. Falliu, membre de la commission, désire faire ses réserves touchant le projet indiqué dans le mémoire, de relier le Soudan aux possessions Françaises de l'Algérie, par une route commerciale établie à travers le Sahara.

M. G. Boyé considère ce projet comme une utopie au point de vue commercial.

M. Poucel rappelle qu'il est historiquement démontré que des relations commerciales très suivies existaient autrefois entre le Soudan et le Nord de l'Afrique.

M. Blancard ajoute que ces voyages sont possibles, et il relate un voyage commercial fait avec succès entre Alger et le Soudan; d'ailleurs, des caravanes ne viennent-elles pas de nos jours encore du Soudan au Maroc ?

M. Flavard pense que l'envoi du rapport conjointement avec le mémoire dégagerait suffisamment la responsabilité de la Société.

La discussion devient générale, et après un

rappel à l'ordre, M. le Président met aux voix les conclusions du rapport de la commission.

Le dépouillement du scrutin secret donne :

6 boules blanches en faveur des conclusions.

7 boules noires contre.

3 abstentions.

Les conclusions du rapport sont rejetées.

M. le Président met aux voix l'envoi du mémoire de M. le capitaine Magnan à M. le Ministre de l'Instruction publique. Ce mémoire serait accompagné de la formule suivante : « La Société, sans donner approbation ni improbation aux idées qui forment la base du travail, l'a jugé digne d'être lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne. »

On dépouille le scrutin :

6 boules blanches.

8 boules noires.

2 abstentions.

Le mémoire de M. Magnan n'est pas accepté pour la Sorbonne.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Léon Vidal sur la pisciculture par éclosion artificielle. L'honorable membre retrace l'histoire du développement de la pisciculture par éclosion artificielle en France, relate les bons résultats obtenus à Huningue, près Strasbourg; les services rendus par cette piscifacture; dresse un état statistique des progrès de l'élève des poissons dans les départements de France et à l'étranger, et indique ses conséquences futures au point de vue de l'alimentation publique. La Société vote à l'unanimité, moins une voix, l'impression de cette intéressante étude.

La parole est à M. Ménard pour la lecture d'un rapport sur un manuscrit présenté par M. Didiot, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. M. Didiot établit, dans son mémoire, tout ce qu'a de contraire aux intérêts de l'armée le sys-

tème de logement imposé par la loi du 8 juillet 1791. Il montre ensuite qu'en six années le mouvement des troupes de passage à Marseille, tant à l'embarquement qu'au débarquement, n'a pas été moindre de 241,739 hommes. Partant de cette base, l'honorable candidat, demande qu'il soit construit des casernes de passage et que l'on crée un impôt spécial basé sur le taux de la contribution mobilière, pour subvenir aux frais de logement des militaires. Ceux-ci ne seraient plus, dès lors, placés chez les particuliers. M. Ménard fait ressortir que ce projet ne pourrait être mis à exécution qu'après une révision de la loi de 1791. L'auteur a, d'ailleurs, traité d'une manière supérieure la question statistique et la commission est d'avis qu'il soit admis au nombre des membres actifs.

On vote au scrutin secret. M. Didiot réunit l'unanimité des suffrages moins un. La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le Secrétaire-général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 26 avril 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 1866, est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. de Maupas, sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, partage les regrets de la Société, relativement à l'altération du caractère architectonique des belles façades de la Cannebière et du cours Saint-Louis, et

transmet à M. le maire de Marseille la lettre que nous lui avons adressée.

2. M. le docteur Fauvelle, secrétaire-général de la Société de médecine de l'Aisne, envoie la 1re année des publications de cette compagnie, et demande l'échange contre le répertoire de nos travaux. — Adopté.

3. M. le Dr Dureau qui publie chaque année un index bibliographique, demande l'indication des travaux de la Société de statistique. — M. le secrétaire-général est chargé de répondre à M. le Dr Dureau.

4. M. d'Olincourt, historiographe d'un voyage autour du monde, protégé par le gouvernement belge, se met à la disposition de la société pour faire les études et fournir les renseignements qu'elle peut désirer. — M. le secrétaire-général enverra à M. F. d'Olincourt le programme dressé par la Société pour les explorations lointaines.

Correspondance imprimée :

1. *Journal de la Société de Statistique de Paris*;

2. *Allocuzione storico statistica*, par G. Rossi;

3. *Code sanitaire du soldat*, par M. Didiot;

4. *Le choléra à Marseille en 1865*, par M. Didiot;

5. *Le choléra dans les hôpitaux civils de Marseille*, par le docteur Seux;

6. *Actes du Comité Médical;*

7. *Congrès scientifique de France, 33e session;*

8. *Revue des Sociétés savantes des départements;*

9. *Mémoires lus à la Sorbonne*;

10. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes;*

11. *Bulletin de la Société de Médecine de l'Aisne;*

12. *Revue Commerciale et Maritime;*

13. *Relation medico-chirurgicale de l'expédition de Cochinchine,* par le docteur Didiot.

M. Jubiot prononce le discours suivant :

Monsieur le Dr Didiot, la réception d'un nouveau membre est toujours pour notre famille de travailleurs une véritable fête, et pour celui qui a l'honneur de la présider, un sujet de bien vive affection.

En effet, un nouveau membre c'est une abeille de plus à la ruche, c'est une pierre de plus à l'édifice scientifique que nous élevons en commun. *In medium quæsita reponunt.* Telle est, Monsieur, la devise du drapeau sous lequel vous venez de vous enrôler, tel est le mot d'ordre que je suis chargé de vous transmettre dans cette séance d'investiture.

Ma tâche est d'autant plus agréable, qu'elle consacre un nouveau lien à ajouter à ceux qui nous unissaient déjà; nous étions compatriotes, nous étions médecins, nous étions militaires, nous voilà de plus statisticiens. Quatre raisons pour une pour cimenter notre amitié.

Par la nature de vos travaux et de vos recherches, vous appartenez de droit à la statistique.

Dans toutes vos publications, le chiffre intelligent, les tableaux comparatifs, occupe une place importante. C'est sur eux que vous appuyez la plupart de vos idées et de vos démonstrations. La première, qui remonte à 20 ans, est intitulée : *Recherches sur le degré comparatif de vitalité des globules sanguins de l'homme dans diverses maladies.*

Bien jeune alors, vous compreniez cependant déjà quels services peut rendre la statistique à ceux qui cherchent la vérité; et la première épreuve que vous en avez faite vous a si bien réussi, que, depuis lors, vous avez toujours demandé à cette puissance du nombre, la consécration de vos opinions.

De tous vos ouvrages, le plus important est, sans contredit, celui qui a pour titre : *Code des officiers de santé de l'armée de terre.* C'est un traité de droit administratif, d'hygiène et de médecine légale et mi-

litaire complété des institutions qui régissent le service de santé des armées.

Des mille pages qui le composent, plus de moitié peut être considéré comme appartenant à la statistique. Ce travail, qui suffirait à votre renommée, vous fait d'autant plus d'honneur, Monsieur, qu'il était d'une absolue nécessité; qu'il est d'une utilité pratique journalière et que rarement les hommes de votre âge ont la patience d'entreprendre de semblables œuvres de Bénédictins.

Votre relation médico-chirurgicale de l'expédition de Cochinchine et votre dernière brochure : le *Choléra à Marseille en 1865*, brillent aussi par le nombre des tableaux ; enfin le mémoire que vous nous avez adressé à l'appui de votre candidature, et dont l'honorable M. Menard, secrétaire-adjoint, a si bien fait ressortir le mérite, prouve que toutes les questions d'intérêt public vous sont familières, et que partout où votre position vous appelle vous trouvez, comme dit Montaigne, à picoter sur le thym et la marjolaine pour en faire un miel profitable à tous.

Nous savons, Monsieur, que vous tenez encore en réserve d'excellents matériaux. Nous espérons que vous ne tarderez pas à apporter ce butin à la ruche où vous trouverez toujours, comme aujourd'hui, le plus sympathique accueil.

M. Didiot répond :

« Mon intention avait été tout d'abord de marquer ma bienvenue au milieu de vous par la lecture d'études statistiques sur les conséquences les plus fâcheuses de la prostitution à Marseille, la fréquence des maladies vénériennes et l'indication des mesures sanitaires à conseiller à l'autorité pour en restreindre, sinon en empêcher complètement le développement dans la population civile et militaire de cette ville.

En raison de l'importance du sujet, c'eût été vous apporter, d'une manière bien insuffisante sans doute, une preuve de tout l'attrait qu'ont pour moi les questions de la science pratique dont vous vous occupez, et de l'intérêt que j'attache à tous les travaux de la nature de ceux qui vous sont familiers.

Mais quelques documents officiels m'ont fait défaut jusqu'ici pour donner à mes conclusions toute la valeur désirable pour des réformes à proposer.

Je me bornerai donc aujourd'hui, sous la forme la plus simple, à vous remercier de la bienveillance dont vous m'avez honoré, en m'accordant le titre de membre de votre société.

Toutefois qu'il me soit permis, messieurs, de n'accepter que jusqu'à un certain point les éloges que vient de m'adresser notre honorable président. Dictés sans doute par le sentiment d'une bonne et affectueuse confraternité, ils n'en seront pas moins encourageants pour moi, et quoique j'aie déjà entrevu que j'aurai cessé, dans un prochain avenir, d'appartenir à la Société comme membre actif, je prends l'engagement d'entretenir avec elle les relations que me dicteront mes devoirs de correspondant.»

M. Maurin rend compte de la double mission qu'il a remplie à Paris. Comme délégué de la Société pour l'affaire Moreau, il a constitué avoué, le 28 mars, M. Delorme, rue Richelieu, 85, et lui a laissé 1° copie du testament de C. Moreau; 2° acte lui donnant pouvoir de constituer avoué, etc.; 3° extrait parte in qua qui autorise la Société à accepter le legs C. Moreau; 4° extrait du procès-verbal du 23 novembre et la délibération de la Société; 5° Renseignements sur l'avoir de la succession C. Moreau. M. Delorme a commencé sur-le-champ les poursuites et doit prochainement rendre compte à la compagnie de ses premières recherches. Mais

tout comme votre conseil, M. Delorme doute que la solution de cette affaire soit heureuse.

Comme délégué du congrès des sociétés savantes, la mission de votre secrétaire-général a été couronnée de plus de succès; le travail que vous aviez modifié et approuvé a été lu à la section des sciences historiques, le *Moniteur* a donné l'analyse de cette note et rapporté les paroles élogieuses que M. Amédée Thierry a adressées à votre représentant.

Vos délégués ont regretté la division actuelle du congrès en section des sciences physiques et naturelles, section d'histoire et section d'archéologie, et formulé la proposition suivante :

« Les délégués de la Société de Statistique de Marseille prient M. le président du congrès de vouloir bien témoigner à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, que la création d'une section de sciences économiques et morales serait justement appréciée par diverses compagnies savantes qui s'occupent d'économie sociale plutôt que d'histoire, d'archéologie ou de sciences physiques ou mathématiques.»

Cette proposition a été donnée en main propre à M. Leverrier, président du comité d'organisation, pour qu'il la remît à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique.

Les délégués se sont répartis dans les diverses sections afin de pouvoir mieux apprécier le caractère du congrès et vous rendre un compte plus exact de ce qui devait vous intéresser. Tous ont été surpris du manque d'unité dans les travaux, du défaut de coordination dans les lectures et du peu d'intérêt général de la plupart des mémoires, fort bien faits d'ailleurs. On peut dire que dans les trois sections, les professeurs des facultés, des lycées et des collèges de province ont eu une large

part de collaboration, sous la gouverne des maîtres de Paris.

M. Blancard parle plus particulièrement de la section d'archéologie où des savants de province ont donné lieu à notre honorable correspondant, M. Quicherat, de démontrer toute son érudition.

L'ordre du jour appelle un rapport de M. Abeille de Perrin touchant l'étude de M. Penot sur les cités ouvrières du Haut-Rhin. L'honorable membre prend texte de cette étude pour démontrer que si l'on a pu réaliser à Mulhouse l'amélioration de la classe ouvrière par la création de cités spéciales, ce problème est plus difficile à résoudre à Marseille, parce que la plupart de nos ouvriers sont étrangers ou garçons? Ceux-ci vivent généralement en commun et dans des chambres à plusieurs lits, moyennant une rétribution en rapport avec l'exiguité de l'espace qui leur est donné. Que quant aux marseillais, leurs loyers ne dépassent pas 100 à 200 francs par an, et les maisons construites dans le genre de celles des cités ouvrières de Mulhouse ne pourraient être cédées qu'au prix de 420 francs, vu l'excessive cherté du sol et des matériaux de construction. M. Abeille de Perrin fait appel, en terminant, au cœur généreux de l'un de ces millionnaires qui ne sont plus rares dans notre ville, et dont la fortune, au lieu d'arriver à des héritiers inconnus, pourrait servir à doter de vastes terrains une œuvre qui s'occuperait de la création de cités ouvrières.

M. Blancard promet de lire dans une prochaine séance un avant-propos du *Polyptique de Charles Ier* dont la Société a voté l'impression en 1865.

Sont ensuite proposés pour le titre de membre actif :

M. le docteur Romulus Boyer, conseiller municipal, médecin honoraire des hôpitaux, présenté par MM. Ménard, Jubiot et Maurin.

M. Pécoul, ancien élève de l'école des Chartes, présenté pas MM. Blancard, Favard et Maurin.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,
E.-S. MAURIN.

Séance du 17 mai 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

Correspondance imprimée :

1. MM. Siry, Lizars et Ce, fabricants de compteurs pour le gaz et introducteurs de cette industrie dans le département, demandent à prendre part au concours ouvert par la Société.

2. Lettre de M. Heuschling, membre correspondant, accompagnant l'envoi de l'exposé de la situation du Royaume Belge, pendant la période décennale 1850-60.

3. M. Toulouzan, membre actif depuis 1841, demande le titre de membre honoraire.

Monsieur le Président dit :

La Société est heureuse de pouvoir, aux termes de ses règlements, décerner le titre de membre honoraire à M. Toulouzan, qui par vingt-cinq ans d'exercice a su bien mériter de la compagnie. — M. le Secrétaire-général est chargé de transmettre à M. Toulouzan l'expression des sentiments de vive amitié, avec lesquels ses collègues lui ont accordé la distinction méritée, et de le prier de continuer à apporter un actif concours aux travaux de la Société.

Correspondance imprimée :

1. *Actes administratifs du département.*
2. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.*
3. *Société de statistique de la Drôme.*
4. *Exposé de la situation du Royaume Belge.*
5. *Revue Commerciale et Maritime.*
6. *Mémoires lus à la Sorbonne.*

M. Abeille de Perrin présente le rapport de la vérification des comptes de l'année 1865 et conclut à l'approbation des recettes et dépenses de l'exercice.

Les conclusions sont adoptées.

M. Maurin, lit un rapport de M. Latil, sur un mémoire manuscrit envoyé par M. Regnier, peintre, candidat au titre de membre actif. M. Latil fait ressortir le mérite de M. Regnier, non seulement comme artiste, mais encore comme littérateur. L'analyse détaillée que le rapporteur donne du mémoire du récipiendaire, fait comprendre l'esprit dans lequel est conçu ce remarquable travail, sur les œuvres d'art contenues dans nos églises. M. Latil désire que la Société de statistique sollicite auprès du Conseil municipal la nomination d'une commission qui serait chargée de surveiller l'entretien des tableaux de maîtres qui ornent les murailles de nos temples.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Maurin, Penon, Ménard, Abeille de Perrin, il est décidé que l'on engagera M. Regnier à dresser une liste des œuvres d'art existant dans nos églises, qu'une commission sera nommée pour vérifier l'état dans lequel se trouvent ces objets et qu'après rapport de cette commission, la Société avisera.

M. Blancard demande qu'une commission soit aussi chargée de faire une étude historique sur la Major.

M. le Président désigne pour faire partie de cette commission, MM. Mortreuil, Blancard, Penon et Kothen, rapporteur.

On procède au scrutin de M. Regnier, candidat au titre de membre actif.

M. Regnier obtient l'unanimité des suffrages.

M. Albrand fait un rapport sur le tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1864, publié par la Direction générale des douanes et des Contributions indirectes. — L'honorable membre prend texte de ce rapport pour étudier le rôle que Marseille joue dans le commerce de la France. La Société vote l'impression de ce travail, dont la lecture l'a vivement intéressée.

La séance est levée.

Le Secrétaire-général,
E. S. MAURIN.

Séance du 6 juin 1866.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai est lu.

Correspondance manuscrite :

1. M. Giraud, membre correspondant, demande ce qui a été statué relativement à un mémoire qu'il a envoyé en 1861, intitulé : Description de monnaies et de médailles trouvées aux environs de Tauroentum. M. le Secrétaire-général a fait des recherches dans les procès-verbaux et n'a pas trouvé mentionné le travail de M. Giraud. Prière sera faite à notre honorable correspondant, de nous renvoyer une copie de son mémoire.

2. M. Martin d'Aussigny, membre correspondant, remercie la Société de la distinction qu'elle lui a

accordée à la séance publique de 1865, et lui promet un actif concours.

3. M. F. d'Olincourt, historiographe du voyage autour du monde, qui sera entrepris, sous la surveillance du Gouvernement Belge, promet de répondre au questionnaire que la Société lui a envoyé.

4. Le Comité central de souscription pour le rachat de la Tour dite de Jeanne-d'Arc, s'adresse à la Société pour obtenir une allocation. La compagnie fait des vœux pour la réussite de cette souscription nationale ; mais il n'est pas dans ses usages d'accorder de subvention pour l'achat de monuments situés en dehors du département des Bouches-du-Rhône.

Correspondance imprimée :

1. *Mémoires d'Archéologie* lus à la Sorbonne. M. Penon, rapporteur.

2. *Revue Horticole du département des Bouches-du-Rhône.*

3. *Actes administratifs de la Préfecture des Bouches du Rhône.*

4. *Revue des Sociétés savantes.*

M. Albrand accueille en ces termes M. Regnier :

Monsieur Regnier, une réunion de famille devait me priver, cette après-midi, d'avoir le plaisir d'assister à votre installation ; mais aujourd'hui, vers 2 heures, j'ai été prévenu que M. Jubiot, notre honorable Président, était accidentellement retenu au lit pour cause d'indisposition.

Je n'ai pas hésité alors un instant, Monsieur, comme vice-Président, à accepter cette délégation qui me conférait l'honneur de vous adresser quelques mots pour votre réception.

Je n'ai pas l'avantage de vous connaître personnellement, Monsieur, et je puis le regretter, car depuis longtemps, votre nom est connu dans la

section des arts, où votre place est assignée avec distinction et justice.

A peine sorti de notre école de Marseille, vous vous êtes fait connaître par la production de plusieurs œuvres d'art qui vous ont fait classer parmi les meilleurs artistes.

Je citerai le plafond de l'un de nos grands établissements publics de notre ville.

Ailleurs, cette belle toile de la prédication du Christ.

Ensuite, ce tableau de la bénédiction des semailles admis à l'exposition de Paris, et loué par les critiques, soit au point de vue de la composition, soit à cause du naturel de la couleur.

Dans la capitale encore, vous avez exposé une *Mireio*, dont le type admirable de l'arlesienne attire actuellement tous les regards.

C'est un grand succès pour vous, Monsieur, parce que vous aviez à vous rendre digne de deux grands ouvrages connus; après les compositions et les œuvres de *Mistral* et de *Gounod*, le public pouvait être difficile sur le sujet qui avait inspiré ces deux hommes de talent; mais vous, Monsieur Regnier vous avez satisfait toutes les opinions, en leur montrant *Mireio*, telle qu'elle était.

A votre tour, vous avez remporté tous les suffrages.

Non seulement vous vous êtes distingué dans l'art de peindre, mais comme littérateur vous vous êtes fait connaître dans divers articles d'appréciations artistiques, que la Gazette des Artistes et les journaux de notre ville, nous ont fait apprécier.

Nous sommes donc assurés, dans la Société de statistique, de posséder un actif collaborateur, et au nom de tous mes collègues, je viens vous remercier d'avoir eu la pensée de venir vous joindre à nous, et moi, Monsieur, je suis tout heureux,

dans cette circonstance, d'être délégué à votre réception.

M. Regnier répond :

Je remercie Monsieur le Président des paroles flatteuses qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. Je tâcherai de mériter dans l'avenir la nouvelle distinction que je tiens de la confiance de mes honorables confrères.

Ce n'est pas la première fois qu'un artiste fait partie de la Société de statistique de Marseille, car si mes souvenirs me servent bien, l'un des directeurs les plus regrettés de notre école des Beaux-Arts, Aubert, fut un de ses premiers fondateurs et de ses plus zélés membres.

En appelant de nouveau, au milieu de vous, un artiste que, permettez-moi de le dire, si peu de titres semblaient appeler à cet honneur, vous avez voulu prouver une fois de plus, que votre choix pouvait s'étendre aussi bien dans le domaine des sciences et des lettres, [que dans celui des arts.

D'ailleurs, vous n'ignorez peut-être pas que j'appartiens à cette jeunesse marseillaise qui voudrait voir enrichir le diadême de sa cité du fleuron artistique de ses anciennes rivales, Venise et Gênes. C'est dans ce but que, poussé par l'importance du résultat à acquérir, j'ai tenté, quand mes pinceaux étaient mâchés, de mettre ma plume, hélas ! bien inexpérimentée, au service de cette grande pensée.

Laissez-moi espérer, Messieurs et chers collègues, qu'avec le secours de vos lumières et de vos connaissances acquises, les faibles efforts que je mets à votre disposition pourront me permettre un jour de payer la dette de reconnaissance que je contracte aujourd'hui envers vous.

M. Plauche après avoir remercié la Société qui l'a rappelé dans son sein, lit un rapport sur les plantations de la ville de Marseille, dont il admire le bon entretien et dont il énumère les essences.

M. Albrand félicite M. Plauche d'avoir marqué sa rentrée au milieu de ses anciens amis, par un rapport aussi remarquable, il regrette seulement que le travail de M. Plauche ait été déjà imprimé dans la *Revue de Marseille*, et il invite l'honorable membre à réserver la primeur de l'un de ses intéressants mémoires pour la Société.

M. le Dr Didiot lit un intéressant manuscrit sur la syphilis dans l'armée à Marseille, et la nécessité de réformes sanitaires.

Une commission centrale siégeant à Bruxelles, présidée par M. A. Quetelet, directeur de l'Observatoire royal, et dont notre honorable correspondant, M. Heuschling a été secrétaire, vient de publier un ouvrage des plus remarquables, intitulé: Exposé de la situation du Royaume Belge pendant la période décennale 1851-1860.—Mon but n'est pas d'analyser les trois volumes in-4° de cette publication que vous devez à la libéralité du Royaume de Belgique, mais j'utiliserai les immenses documents contenus dans ce monument statistique, pour établir un rapide parallèle entre le mouvement des deux populations Belge et Française durant les dix années.

La Belgique dont la population était de 4,073,000 habitants en 1840, en compte en 1860, 4,731,000. — Excédant 658,000.

La France était peuplée en 1840 de 34,140,178 âmes, et en 1860, 36,522,401.—Excédant 2,382,223.

Toutes proportions gardées, la population Belge s'est donc accrue deux fois plus que la population Française.

On compte en Belgique 1 mariage sur 137 babitants.—En France 1 sur 127.

41 divorces et 410 séparations judiciaires par an en Belgique.

2,130 séparations judiciaires par an en France.

Les mariages, par rapport à l'état civil, sont groupés ainsi : entre

Garçons et Filles.. :	France....30.—	Belgique....24.
Garçons et Veuves :	» .... 3.—	» .... 2.
Veufs et Filles.... :	» .... 3.—	» ... 3.
Veufs et Veuves.. :	» .... 1.—	» .... 1.

Chez les Français, les unions sont donc plus fréquentes et les tribunaux ont relativement deux fois moins à prononcer de séparations.

L'âge relatif moyen des époux au moment du mariage est le même pour les deux pays, 30 ans pour l'homme et 26 pour la femme.

Le nombre absolu des naissances a diminué en Belgique comme en France, de 1851 à 1855 et augmenté de 1855 à 1860.

La moyenne du rapport absolu des naissances légitimes aux naissances illégitimes, a suivi les fluctuations suivantes :

POPULATION URBAINE.

	Légitimes.			Illégitimes.	
France....	132 garçons,	125 filles.	—	22 garçons,	21 filles.
Belgique..	16 »	15 »	—	2 »	2 »

POPULATION RURALE.

	Légitimes.			Illégitimes.	
France....	327 garçons,	312 filles.	—	15 garçons,	14 filles.
Belgique...	48 »	45 »	—	3 »	3 »

POPULATIONS RÉUNIES.

	Légitimes.			Illégitimes.	
France....	460 garçons,	457 filles.	—	37 garçons,	36 filles
Belgique...	64 »	61 »	—	5 »	5 »

Relativement, le chiffre des enfants naturels est un peu plus élevé en Belgique (12, 5) qu'en France (12, 2), c'est-à-dire que si l'on compte 10 enfants naturels 0/0 en Belgique, on n'en compte que 9, 8 0/0 en France.

Enfin, il ressort encore de ce tableau, que la po-

pulation rurale française est plus morale que la population rurale belge.

La fécondité des mariages a été de 3, 25 pour la France et de 2, 92 pour la Belgique.

Ce qui démontre qu'il faut rechercher dans des causes indépendantes de la vertu prolifique des Français, l'infériorité du chiffre de l'excédant de population.

On remarque en France que le chiffre des morts-nés est double pour les enfants naturels. En Belgique, l'infanticide direct ou indirect est bien plus rare, puisque la proportion est de 57 morts-nés légitimes, pour 60 morts-nés illégitimes.

Il y aurait lieu de rechercher les causes de cette disproportion remarquable.

Le minimum décennal de mortalité a eu lieu pour la France et pour la Belgique en 1860.

On vote au scrutin secret pour l'impression du travail de M. Didiot. — L'unanimité des suffrages est acquise à l'auteur, qui recevra un jeton d'argent, le sujet qu'il a traité se rapportant à la statistique des Bouches-du-Rhône.

M. Segond-Cresp rappelle, à ce propos, que l'un des membres Société qui s'est livré à un travail intéressant de la localité, et qui a été chargé de lire son manuscrit à la Sorbonne, au nom de la compagnie, n'a pas reçu de jeton d'argent et qu'on n'a pas voté l'impression de son mémoire.

M. le Président remercie M. Segond-Cresp d'avoir réparé un oubli, et la Société désire qu'il soit mentionné au procès-verbal, qu'elle a voulu voter par acclamation l'impression du travail de M. Maurin, sur les rapports de la Société de statistique de Marseille avec le gouvernement, et lui accorder un jeton d'argent.

M. Maurin lit un parallèle entre le mouvement

de la population belge et de la population française pendant la période décennale de 1850 à 1860.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général
S.-E. MAURIN.

Séance du 5 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. La correspondance manuscrite présente :

1° Lettre de S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, annonçant l'envoi des tomes XI, XII, XIII, XIV, (2e série) des publications de la statistique générale de la France.

2° Lettre de S. E. M. le Ministre de l'instruction publique, en réponse à la demande d'allocation qui lui avait été faite par la Société.

3° Lettre de S. E. le M. le Ministre de l'intérieur, annonçant l'envoi des publications les plus récentes sur les prisons et la situation des sociétés de secours mutuels.

4° Lettre de M. le Procureur impérial accompagnant un exemplaire de chacun des comptes-rendus de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale pendant l'année 1864.

5° Lettre de la famille Méry informant la société qu'un service funèbre sera célébré en l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, en mémoire de Méry. Sont désignés pour représenter la Société à cette messe obituaire : MM. Timon-David, Latil et Régnier.

6° Lettre de M. Vidal annonçant son prochain

départ pour Arcachon. La Société délègue M. Vidal pour la représenter aux diverses solennités scientifiques qui auront lieu pendant l'exposition internationale de pêche. M. Vidal est chargé de présenter un rapport sur cette exposition.

Correspondance imprimée :

1° *Statistique centrale de l'administration des prisons et établissements pénitentiaires et colonies publiques et privées des jeunes détenus pour l'année 1864*; (14e année.)

2. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe;*

3. *Bulletin de la société des sciences historiques et et naturelles de l'Yonne;*

4. *Revue des sociétés savantes des départements;*

5. *Statistica del cousumo delle Carni in Palermo, vell' anno 1865;*

6. *Histoire de l'épidémie de choléra à Marseille en 1865,* par M. le docteur Ménécier.

7. *Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*;

8. *Rapport verbal fait à la société française d'archéologie sur divers monuments,* par M. de Caumont;

9. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône, numéros* 134 *et* 143;

10. *Le Breviari d'Amor, de Maffre Armengaud ;*

11. *Recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône,* numéros 17, 18 et 19;

12. *Revue commerciale et maritime,* numéros 233 et 235.

13. *La Publicité,* numéro 284;

14. *Statistique de la France,* (2e série). *Asiles d'Aliénés de 1854 à 1860.*

15. *Compte-rendu général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année 1864.*

16. *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, en 1864,*

17. Rapport à l'Empereur sur la situation des sociétés de secours mutuels, en 1864.

La parole est donnée à M. Didiot pour faire la lecture d'un mémoire intitulé : *Histoire statistique du corps de santé militaire en France, de 1846 à 1865.*

Dans ce travail, en suivant le mouvement numérique du personnel des officiers de santé de l'armée, l'auteur arrive à bien faire apprécier l'influence de toutes les modifications qui ont été apportées aux dispositions organiques qui régissent l'institution de la médecine militaire depuis vingt années; par les seules données fournies par la statistique, non seulement il rend évidentes les améliorations incontestables qui lui ont été accordées libéralement depuis 1859, mais il fait ressortir les causes toujours persistantes de son affaiblissement moral et numérique, et il est ainsi logiquement amené à formuler quelques propositions générales pous servir de base au complément de son organisation.

Ainsi, d'après les moyennes annuelles établies pour chacune des phases de la période à laquelle les tableaux statistiques sont relatifs, il est facile de reconnaître à l'augmentation très-sensible du nombre des démissions et des retraites, les fâcheux effets de l'organisation de 1852 qui n'a pas répondu à l'attente du corps de santé de l'armée, sous le rapport du fonctionnement et de l'assimilation aux grades de l'armée; tandis que celle de 1859 ouvre une ère de progrès réel, par les bienfaisantes réformes qu'elle a inaugurées immédiatement sous le rapport de l'avancement, de la solde, de l'assimilation, comme on peut en juger par le chiffre des désertions qui est moindre depuis cette époque.

Toutefois ces dernières sont encore considérables, et ce qui frappe le plus c'est que le recrutement du corps par les écoles de Strasbourg et du Val-de-Grâce à Paris, qui sont cependant organisées

sur le modèle des grandes écoles du gouvernement, et qui offrent aux candidats et aux élèves tous les avantages possibles pour leur admission et toute la durée de leur scolarité, suffit à peine pour combler les vides qui se font annuellement, tant par les démissions qui ont lieu dans certains grades, que par les retraites prématurément réclamées avant la limite d'âge.

M. Didiot est conduit à rechercher dans ces radiations anticipées, les causes du malaise et du découragement qui existent encore dans le corps de santé et à croire que l'organisation actuelle ne répond peut-être point assez complètement ni à ses besoins, ni à ses vœux; qu'elle n'offre sans doute point de perspectives d'avenir suffisantes pour assurer le recrutement, même par des élèves à leur sortie des Lycées; que les cadres n'ont point été modifiés assez équitablement encore, c'est-à-dire que les fixations de certains grades ne sont point proportionnées de façon à permettre une progression d'avancement qui retienne davantage au service de l'armée; qu'enfin les rémunérations morales et matérielles de la carrière médico-militaire ne sont point assez en rapport avec les fatigues, les sacrifices et les mutations incessantes qu'elle impose, et que le service de santé n'est point constitué sur des bases assez favorables à la dignité des chefs qui le dirigent.

Telles lui paraissent être les conditions essentielles d'existence et de vitalité, pour ainsi dire, du corps de santé, et c'est pour mieux les formuler, comme propositions générales des améliorations à accomplir, que l'auteur part de ces deux principes: l'utilité commune, ou l'intérêt général du service bien entendu, et le droit commun, ou l'égalité avec les différents corps de l'armée, dans l'appréciation qu'il cherche à établir de la situation actuelle du

corps de santé comparativement aux autres corps d'officiers de l'armée.

C'est, reconnaît-on par les tableaux des pertes annuelles, des chances d'avancement et de récompenses, le corps de santé qui est le plus éprouvé par la mort, même dans les circonstances de guerre et de campagne les plus désastreuses : c'est aussi celui qui présente le plus de démissions, et dans lequel les retraites sont recherchées avec le plus d'empressement. Ses grades sont bien proportionnés de façon à arriver au grade d'officier supérieur aussi rapidement que dans les autres armes, mais l'avancement reste stationnaire dans les grades élevés et les services ne peuvent être récompensés faute d'un chiffre plus équitable d'officiers de santé inspecteurs, de même qu'il se trouve considérablement ralenti dans le grade d'aide-major, par suite d'une répartition trop inexacte entre ce premier échelon de la hiérarchie et les suivants.

Il est facile d'apprécier aussi que sous le rapport des moyens d'émulation, la hiérarchie du corps de santé n'offre point les mêmes perspectives que les autres corps de l'armée ; sans les rendre aussi brillantes, se demande l'auteur, ne serait-il pas possible de mesurer à un degré plus élevé la considération qui lui paraît due à un corps d'officiers qui se vouent incessamment à la tâche importante et difficile de pourvoir à la conservation de la santé du soldat, au soulagement de ses maux, au traitement de ses maladies ou de ses blessures, en partageant constamment ses privations, ses souffrances et ses périls ?

L'armée tout entière est intéressée aux réformes les plus propres à exciter et à entretenir parmi ses médecins une émulation qui tourne au profit du service et au bien de l'Etat. C'est pourquoi l'auteur en s'attachant à rechercher les combinaisons

les plus propres à répondre aux aspirations légitimes du corps de santé, et à établir une relation mieux proportionnée entre ses services réels et les satisfactions morales qu'il réclame, a cru devoir proposer de nouvelles fixations dans l'effectif du grade, tout en restant dans les limites des crédits portés au budget et tout en respectant le principe qui, dans la pensée du gouvernement, règle « que ces fixations doivent assurer des chances d'avancement *au moins* égales à celles des *corps spéciaux.*»

Nous ne le suivrons point dans les développements justificatifs de la répartition nouvelle du personnel qu'il fait sous la direction de chefs centralisateurs, comme rouage essentiel d'un fonctionnement direct qui serait, selon lui, tout à l'avantage du service.

Toujours est-il que l'étude du mouvement statistique du corps de santé militaire pendant la période des vingt dernières années, a permis à notre collègue d'établir d'une manière irréfutable qu'il existe un rapport constant entre l'état plus ou moins caractérisé de malaise et de découragement du personnel et les conditions morales et matérielles suivant lesquelles il fonctionne en vertu de sa constitution organique, comme de faire ressortir l'influence favorable des améliorations incontestables qui ont marqué certaines phases de son organisation.

Des considérations de l'ordre le plus élevé, l'hygiène générale de l'armée, son recrutement, sa composition, sa conservation, etc., recommandent impérieusement non-seulement l'organisation la mieux entendue possible du corps des médecins militaires, mais aussi le perfectionnement du service dont ils sont chargés et toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien général. C'est pourquoi, ajoute l'auteur, confiant dans les libérales améliorations de l'autorité compétente, nous appe-

lons son attention sur les réformes générales que nous avons énoncées comme pouvant servir de base au progrès de l'institution. Nous avons surtout la conviction que la simple adoption des fixations d'effectif que nous avons établies pour chacun des grades, en les proportionnant plus avantageusement, deviendrait un puissant stimulant pour tous, et en relevant les corps par une plus haute distinction de hiérarchie, seraient un légitime sujet d'émulation pour tous et de contentement moral pour les grades supérieurs.

M. Didiot exprime à la Société toute sa reconnaissance de ce qu'elle a bien voulu lui permettre de faire cette communication d'un travail qui traite d'un sujet tout particulier. Néanmoins la scrupuleuse attention avec laquelle sa lecture a été écoutée a prouvé à l'auteur qu'elle avait vivement intéressé tous les membres, non-seulement sous le rapport statistique, mais encore au point de vue des améliorations qu'il peut y avoir à accomplir dans le corps de santé de l'armée.

Sur la proposition de M. le président, des remerciments sont votés à M. Didiot.

M. Poucel commence la lecture d'un mémoire sur l'intérêt réciproque de l'Europe et de l'Amérique.

Cette lecture est vivement applaudie. La séance est levée.

Le Secrétaire-général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 2 août 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Secrétaire-général après avoir communiqué la correspondace manuscrite, qui n'offre rien d'important, dépose sur le bureau la correspondance imprimée :

1. *Actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.*

2. *Revue Commerciale et Maritime.*

3. *Revue Horticole.*

L'ordre du jour appelle la discussion du mémoire de M. Didiot sur la syphilis.

M. le Président ouvre la discussion et accorde à M. Maurin la parole, pour une communication relative à ce sujet.

M. Maurin dit : En demandant que l'on visite les hommes qui se rendent dans les maisons publiques, comme les femmes qui y séjournent, on ne désire que faire revivre un ancien usage ; car si on veut lire un petit écrit, intitulé : *De la Cacomonade,* on y verra que *Jeanne de Sicile, comtesse de Provence,* ordonna au sénat d'Avignon, de prendre des précautions pour préserver la jeunesse du *Mal de paillardiso.* On fit depuis enfermer les filles publiques dans un couvent ad hoc, où les jeunes gens ne pouvaient entrer que par une porte particulière, après visite, et avec permission de la supérieure, qui était chargée d'autre part de maintenir la discipline parmi ces filles et de les faire examiner tous les samedis par un barbier de la ville, choisi par le sénat. Ce barbier désignait celles qui étaient atteintes du *Mal de paillardiso*, et on les sequestrait.

M. Poucel croit que, dans les temps actuels, l'application d'une mesure semblable ne serait guère possible.

M. le Président exprime une opinion contraire: de ce que des lois de ce genre ont existé, il conclut qu'on pourrait les remettre en vigueur; mais il ne pense pas qu'il pût être opportun d'en référer à l'autorité.

M. de Crozet dit qu'une demande de ce genre fut faite à Marseille, en 1792, et qu'elle n'aboutit pas.

La ferme conviction de M. Latil est qu'il faut surtout fermer les maisons clandestines, car là est, selon lui, la principale cause de la propagation du mal.

Telle n'est pas la pensée de M. Maurin, qui croit qu'on a à craindre des filles soumises, autant que des autres, et ce qui le prouve, ajoute-t-il, c'est l'équilibre qui existe dans le nombre égal des entrées à la salle St-Roch et à la salle Ste-Magdeleine.

Le foyer principal existe chez les filles soumises, puisque le nombre des entrées dans les deux salles ci-dessus désignées se trouve balancé. C'est un tort de ne tenir aucun compte de l'élément mâle, puisque l'expansion de la maladie chez l'un est naturellement la conséquence de la fréquence chez l'autre.

M. Latil persiste dans ses convictions appuyées, d'ailleurs, de toutes ses lectures sur la matière ; aussi voudrait-il la suppression des maisons clandestines.

Selon M. Segond-Cresp, l'observation de l'honorable M. Latil, ne s'applique pas au travail présenté par notre savant collègue, M. Didiot. M. Latil, en effet, *voit* la principale cause d'infection dans l'existence des maisons clandestines, tandis que M. Didiot *démontre* que ce développement pernicieux tient autant à l'élément occulte qu'à l'élément mâle. M. Didiot *prouve* que ce dernier élément se compose de ces *traînards des ruisseaux* qui infectent les femmes de bas étage.

Il est donc fondé à demander la visite de ces individus.

D'ailleurs, quel obstacle y aurait-il à ce genre de visite dans certains cas spéciaux; dans le cas d'une

condamnation, par exemple, pourquoi ne visiterait-on pas pour le guérir ensuite, un condamné atteint de syphilis ?

M. Maurin dit : M. Latil croit qu'une visite complète suffit pour démontrer qu'une fille n'est pas atteinte ; mais il ignore peut-être les petites ruses auxquelles elles recourent pour tromper le médecin chargé des observations, dans les cas d'uréthrites, par exemple, (affections très fréquentes), toute trace de cette maladie disparaît momentanément, si la fille atteinte urine avant la visite.

Voilà donc une cause d'erreur. Autre cause : une femme peut contenir une source morbide sans être directement atteinte elle-même. Une troisième cause répand encore la maladie, c'est un préjugé populaire qui veut qu'on arrive à se débarrasser de la syphilis, en la communiquant à un autre.

Jamais, sans visiter les hommes, on n'éteindra la syphilis.

M. Didiot demande la parole : il revient sur le fond de son remarquable travail ; le développement de la syphilis est, dit-il, plus grand à Marseille que partout en France.

Tandis que l'infection, depuis 5 à 6 ans, a diminué à Lyon, elle est au moins restée stationnaire à Marseille. L'intensité du mal a, dans une période égale, été réduite à Bordeaux, de 3 à 5 0/0 environ.

Il y a lieu d'attribuer la cause de ce développement regrettable de la syphilis à Marseille, soit au vice de la police, soit à l'inattention des médecins préposés aux visites.

Le préopinant s'est rendu compte que le service sanitaire administratif souffre véritablement ; il ne se fait pas mieux qu'il y a 25 ans et c'est assez dire.

Il s'est assuré que l'observation telle qu'elle se pratique, ne peut-être complète.

Le docteur Pelacy avait demandé dans un rap-

port, une visite plus attentive, mais il faudrait, en ce cas, modifier la position des docteurs qui en sont chargés. Le service actuel, tel qu'il est organisé, n'est qu'à l'état d'ébauche, il exigerait d'être complété, amélioré.

Il faut une répression plus énergique des maisons clandestine, des visites plus complètes et généralisées à tous les célibataires qui recherchent les femmes publiques.

Dans les villes maritimes, cette visite devrait s'étendre à tous les marins, aux ouvriers des manufactures. Sans forcer l'individu, on l'amènerait à ce résultat, en lui faisant valoir, soit son propre intérêt, soit un grand intérêt commun.

Il est constant que beaucoup d'étrangers apportent dans les maisons publiques le mal vénérien; à Anvers, ces visites ont lieu, et il en est de même à Bordeaux. Les bons résultats obtenus déjà par la police sanitaire dans ces localités, sont la conséquence de cette sollicitude. C'est ainsi seulement qu'on arrivera à purger la société de cette affreuse lèpre.

M. Poucel voudrait qu'une discussion de ce genre, aussi approfondie et touchant à une question aussi toute morale, amenât une conclusion, et tout au moins qu'il fût nommé une commission chargée de l'examen du travail si important de M. Didiot.

M. le Président ne pense pas qu'il soit entré dans la pensée de l'auteur de ce travail, de saisir l'administration de cette question; le mémoire ayant été envoyé aux représentants de l'autorité, chacun aura pu en tirer telles conclusions, tel profit utile; mais il n'incombe pas à la Société de formuler des conclusions, il ne lui semble pas qu'elle ait à intervenir.

M. Segond-Cresp, tout en étant de l'avis de M. Poucel, croit devoir appuyer sa pensée de quelques développements.

Le règlement dit que les lectures sont l'objet d'une appréciation de la Société. Or, on a voté l'impression avant de discuter. C'était une manière de formuler une complète approbation, de faire sien le travail d'un des membres de la Société, de sanctionner ainsi son œuvre, ses idées.

Rien ne s'opposerait donc à ce que le mémoire en question fût remis, soit au Conseil d'hygiène, soit à tout autre corps compétent; mais toujours sous les réserves personnelles; tout ayant été fait de la sorte, rien n'est plus à faire et la pensée de M. Poucel se trouve déjà réalisée.

M. Poucel continue sa lecture sur les intérêts réciproques de l'Amérique et de l'Europe. La deuxième partie de ce travail a trait aux intérêts de l'Amérique du Sud par rapport à la France.

Les dernières lignes de cette étude remarquable sont suivies d'applaudissements unanimes.

M. le Président propose de voter immédiatement l'impression du mémoire, à moins que quelque membre ne demande une discussion préalable.

M. Maurin dit que dans le cas où un membre demanderait à discuter, il y aurait lieu de surseoir au vote, mais que dans le cas contraire, le règlement permet un vote immédiat.

Personne ne demandant la parole, M. le Président met aux voix l'impression du travail de M. Poucel.

L'impression est votée à la presque unanimité (moins 2 boules noires).

M. l'abbé Timon-David a la parole pour la communication d'un curieux document littéraire, remontant à l'année 1576. C'est une poésie intitulée : *Chanson pour le jour des Roys*, trouvée dans le registre des baptêmes de la paroisse de Solaye, et dont l'auteur est François Tymon, son 8e aïeul, notaire Delphinal, à Solaye.

Les considérations dont notre honorable confrère fait précéder cette lecture en expliquent tout l'intérêt et sont un nouvel hommage rendu à la science de notre collègue M. Blancard, pour lequel *il n'y a rien d'illisible*, puisqu'il est parvenu à déchiffrer les caractères de cet écrit.

M. Timon-David dit :

Messieurs, permettez-moi de faire précéder d'une préface la très courte lecture que je vais avoir l'honneur de vous faire. Veuillez me pardonner surtout les détails trop personnels que je vais vous donner, ils sont indispensables à l'intelligence de ce qui va suivre.

Ma famille, établie à Marseille depuis l'an 1630 seulement, est originaire de Solaye, petit bourg du Dauphiné, dans le canton de St-Symphorien d'Ozon, à 4 kilomètres de Vienne. Il y a deux ans à peu près, que je m'adressais à mon confrère, M. l'abbé Larrivé, curé de Solaye, prêtre rempli d'intelligence et de cœur, pour quelques recherches qui m'intéressaient. Ces recherches furent très heureuses, grâces à sa complaisance, et entre autres pièces curieuses, M. l'abbé Larrivé fit lui-même le voyage de Marseille, pour m'apporter celle que je vais avoir l'avantage de vous lire :

Dans le registre des baptêmes de sa paroisse, pour l'année 1576, chose étonnante, entre deux actes de baptême, M. le curé de Solaye, rencontre tout-à-coup, une pièce de poésie, intitulée : *Chanson pour le jour des Roys*. C'était une chanson à boire, portant la date du 3 janvier 1576, je vous prie de remarquer cette date. Le registre à moitié pourri, mangé par les vers et par les rats, était dans un piteux état. L'encre avait jauni et se confondait avec la couleur du papier, les caractères très peu ressemblants avec les nôtres, achevaient de rendre la pièce illisible. Mais qu'y a-t-il d'illisible

pour notre savant collègue M. Blancard et ses aides érudits? La pièce, portée aux archives de la Préfecture, a donc été lue par ces Messieurs; elle est de François Tymon, mon 8e aïeul, notaire Delphinal, à Solaye.

Elle est du 3 janvier 1576, ai-je dit; cette date est importante. Malherbe, le premier de nos bons poètes, né en 1555 et mort en 1628, n'avait que 21 ans en 1576. Si mon aïeul ne l'a pas précédé de beaucoup, il peut cependant revendiquer la priorité, et malgré la futilité du sujet, les pensées si chrétiennes qu'il a su y mettre; la délicatesse de l'expression, le petit village même où ces quelques lignes ont été écrites, font de cette petite pièce, un monument très curieux de notre littérature à la fin du XVIe siècle.

La lecture de la poésie provoque les applaudissements de l'assemblée. M. le Président s'en fait l'interprète, en proposant la mise aux voix de l'impression de cette pièce si intéressante.

M. Timon remercie de ce témoignage de sympathie, mais il demande un sursis basé sur quelques formalités à terminer.

Le vote en principe est néanmoins proposé et ratifié.

M. Abeille de Perrin émet l'avis de joindre à la publication le *fac simile* de l'écrit approuvé.

M. Maurin, en l'absence de M. Clot-Bey, fait une lecture en son nom, intitulée: Note *sur l'organisation collégiale* des écoles de médecine: M. Clot-Bey démontre, par l'expérience qu'il en a faite en Egypte, tous les avantages de ce système d'éducation.

M. le Président prie M. le Secrétaire-général de remercier de cette intéressante communication l'honorable M. Clot-Bey.

M. Laurent de Crozet lit des extraits d'un registre d'Hôtel en Suisse :

Ce recueil de souvenirs intéresse vivement la curiosité de l'assemblée.

Remercîments à M. Laurent de Crozet.

M. le Président appelle l'attention sur le plan en relief déposé sur le bureau par M. Augier, 1er employé des antiques, et prie M. Penon de vouloir bien fournir, à ce sujet, les explications nécessaires à son intelligence.

M. Penon indique que c'est là la réproduction en relief des restes d'un monument trouvé du côté de Trinquetaille, à Arles, à une profondeur de 4 à 6 mètres sous terre.

L'habile conservateur des antiques de notre Musée ne sait pas bien encore ce qu'est ce monument; il se pourrait bien, selon lui, que ce fussent les thermes d'Arles, qui n'ont pas été retrouvés encore.

Cette fouille a amené la découverte de beaucoup d'objets en marbre, de mosaïques, d'objets en or, en argent, des poteries et autres. D'ailleurs, tout n'a pas été exploré encore.

L'exécution de ce plan en relief est due à M. Augier, qui a prié M. Penon, de vouloir bien le présenter, en son nom, à la Société de statistique de Marseille.

M. le Président remercie M. Penon de ses renseignements, et le charge de faire agréer à M. Augier, les remercîments de la Société.

La séance est levée.

Le Secrétaire-général,

S. E. MAURIN.

Séance du 21 août.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 2 août est lu et adopté.

Correspondance :

1. Lettre de M. Damian Hudson, chef du bureau central de statistique de la république Argentine, accompagnant l'envoi du premier volume de la *Statistique de la république Argentine*; rapporteur M. B. Poucel;

2. Cahier authographié de M. Millot, contenant des détails de statistique agricole; rapporteur M. Abeille de Perrin;

3. *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles lettres de Savoie;*

4. *Revista trimestrial do instituto historico, géographico, ethnographico do Brasil*;

5. *Revue horticole des Bouches-du-Rhone;*

6. *Bulletin de la société impériale de médecine de Toulon;*

7. *Annales de la société scientifique et artistique d'Apt.*

8. *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme;*

9. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*;

10. *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*;

11. *L'agronome praticien de la société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne;*

12. *Bulletin médical du nord de la France;*

13. *Recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhone*;

14. *Distribution des récompenses aux sociétés savantes;*

15. *Revue des sociétés savantes.*

M. Latil a la parole pour la lecture d'un mémoire intitulé : *Marseille jadis et aujourd'hui, — assistance publique, culte israélite.*

L'auteur établit que l'augmentation de la population israélite de notre ville, est un enseignement irrécusable de la marche ascendante des temps.

En 1801, cette population atteignait à peine le chiffre de 300 individus, en 1866 elle dépasse le chiffre de 2,500 individus; tandis que la population entière de Marseille qui n'était que de 90 mille habitants en 1801, n'atteint que le chiffre de 300 mille.

Les deux termes de populations comparés l'un à l'autre, offrent pour résultat les proportions suivantes :

Pendant les 66 années écoulées, la population générale de Marseille donne une augmentation moyenne par année de 5 1/2 0/0, celle israélite une augmentation de 11 0/0; en un mot, pour être plus intelligible et plus vrai, nous constatons d'une manière certaine cette règle de proportion : En 66 années, de 1801 à 1866, la population juive de 1 s'est élevée à 8, tandis que la population générale de Marseille, pendant la même période, de 1 ne s'est élevée qu'à 3 1/2.

On conviendra avec nous que si une augmentation de population s'est produite si grande, si importante, malgré les nombreuses secousses imprimées au pays par les diverses révolutions qui l'ont agité pendant ces soixante-six années, quels chiffres considérables la communauté juive n'eût-elle pas atteint si une paix constante, *fruit d'une salutaire entente entre les droits d'un pouvoir et les désirs légitimes des populations*, était venue sanctionner

une stabilité indispensable au développement progressif des facultés morales, religieuses et matérielles des nations.

Le vote sur l'impression de ce mémoire est renvoyé à la séance prochaine.

La séance est levée.

Le Secrétaire général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 6 septembre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 21 août est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre de MM. les Secrétaires-généraux du Congrès scientifique de France, invitant la Société à nommer un ou plusieurs délégués à la session qui sera tenue à Aix, du 11 au 21 décembre 1866.

La Société, désirant donner une marque de sa sympathie pour le Congrès scientifique de France, délègue MM. Albrand, vice-président et Dugas, pour la représenter à la 33e session.

Correspondance imprimée :

1. *Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*
2. *Revue Commerciale et Maritime.*
3. *Revue Horticole.*
4. *Actes du Comité médical.*
5. *De l'Epidémicité cholérique*, par S. E. Maurin.
6. *Bulletin de la Société philomathique de Paris.*
7. *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.*

8. *Rapports sur l'origine du choléra de 1865, à Marseille*, par MM. Ch. Guès et Didiot.

9. *Histoire statistique du corps de santé, de 1846 à 1865*, par M. Didiot.

M. Penon rend compte des mémoires lus à la Sorbonne, dans les séances extraodinaires du Comité Impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les 19, 20 et 21 avril 1865. — Vol. *Archéologie*.

Le rapporteur se plaint de ce que les mémoires lus à la Sorbonne n'ont pas un caractère ou un intérêt général.

1er mémoire de M. Aurès, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, sur les architectes grecs de la grande Grèce. L'auteur établit que lesdits architectes ont fait usage du pied italique et de sa division en 12 onces, à l'exclusion du pied grec et de sa division en 16 dactyles.

2. Mémoire de M. Ch. Benoît, doyen de la Faculté des lettres de Nancy, qui étudie la comédie à Sparte et trouve que sans approcher des Athéniens, leurs rivaux, les Spartiates, ont connu la comédie et les arts qui en découlent.

3. Mémoire. — Notice sur quelques éléments de l'histoire des arts, au point de vue de leur grandeur et de leur décadence, par M. Maignien, doyen de la faculté des lettres, à Grenoble. — Le rapporteur ne comprend pas bien cette notice qui est présentée sous un jour trop métaphysique.

4. Notice sur un carneillou ou cimetière celtique découvert à la Varenne St-Hilaire (Seine) en 1860.

5. Note sur une pierre à polir les silex.

Les deux articles par M. Louis Luguay, architecte, etc. L'auteur donne dans ces deux articles des détails très intéressants sur ces monuments de l'âge de pierre, encore peu étudiés.

Il accompagne le premier d'une planche descriptive.

6. Notice sur des antiquités celtiques de l'âge de pierre, trouvées près de Strasbourg, par M. de Ring, qui rend compte, en quelques lignes, de la découverte d'uné sépulture.

7. Le Bacchus de Troyes. Extrait d'un mémoire lu par M. Le Brun Dalbanne. —L'auteur décrit une petite statuette de Bacchus, trouvée à Troyes, en 1747.

8. Note sur les ports et havres dans l'antiquité et au moyen-âge, par M. l'abbé Cochet, etc.

M. l'abbé Cochet fait une étude fort intéressante sur les ports et hâvres. D'après cet archéologue, les ports creusés ont été inconnus dans les Gaules, soit romaines, soit indépendantes. Il croît que le moyen de sauvegarder le navire était de le tirer à terre —*portare naves in licco*, d'où le nom de port.

La différence des ports aux hâvres consiste en ce que ces derniers étaient des lieux de relâche où les navires restaient à flot.

9. Mémoire sur les stèles du faubourg de Brives, à Bourges, par M. Duncoutet, qui étudie une nécropole trouvée à Bourges, la quatrième depuis peu. M. Duncoutet promet un travail d'ensemble sur ces découvertes.

10. Étude sur l'ancien état de la Baie du Mont-St-Michel, d'après les manuscrits de l'abbaye de ce Mont, par M. Laisné, président, etc.

Dans un article plein d'érudition, M. Laisné prouve que lorsque St-Aubert a fait élever un Sanctuaire à l'archange St-Michel, l'antique forêt dont les anciens auteurs et les poètes parlent, n'existait plus, et que ce n'est ni devant un cataclysme ni devant un miracle qu'elle a disparu, mais devant l'effort naissant des marées.

La suite est renvoyée à une prochaine séance.

Le Secrétaire-général,

S. E. MAURIN.

Séance du 4 octobre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Mémoire manuscrit de M. Magloire Giraud, membre correspondant, description de monnaies et de médailles découvertes à St-Cyr. Commissaires : MM. Mortreuil, Penon et Laugier.

2. Lettre de M. le président de la société Eduenne, demandant des renseignements sur des vases antiques, marqués SEMΣ et qu'il croit devoir être de fabrique marseillaise. M. Penon est chargé de faire les recherches nécessaires et de répondre à M. le président de la société Eduenne.

Correspondance imprimée :

1. *Revue Commerciale et Maritime.*

2. *Recueil des Actes de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.*

3. *Bulletin de la Société philomatique de Paris.*

4. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales.*

5. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes.*

6. *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.*

7. *Journal de la Société de statistique de Paris.*

8. *Revue Horticole.*

9. *Revue des Sociétés savantes.*

10. *Dernier mot sur la non-contagion de la peste,* par le Dr Clot-Bey.

11. *Situation de l'instruction primaire dans le département de l'Indre*, par M. Fayet.

12. *Cours d'adultes du département de l'Indre.*

13. *Des moyens d'établir la statistique de la Scolarité.* Rapporteur M. Ménard.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture d'une analyse, par M. Didiot, des documents statistiques relatifs à l'histoire médico-chirurgicale de la guerre de la Sécession, en Amérique.

L'importance de ces documents est assez considérable pour qu'on leur consacre une attention toute particulière, et les sujets qu'ils traitent ont des connexions trop intimes avec le service de santé des armées, pour qu'il n'y ait pas une véritable opportunité à faire connaître les données intéressantes qu'on y trouve sur les questions d'hygiène militaire. Pour en présenter une appréciation plus complète encore, le rapporteur n'a pas cru devoir reculer devant le soin que lui imposait sa tâche de traduire et de résumer en les accompagnant d'une critique réfléchie, les principaux passages du texte de la circulaire officielle, forme sous laquelle les matériaux de l'histoire médicale de la rébellion, ont d'abord été réunis, avant de constituer l'ouvrage monumental qui se prépare en ce moment de l'autre côté de l'Océan, et qui est destiné à constituer l'histoire pathologique de la guerre si regrettable des Etats-Unis.

Notre collègue était admirablement placé, d'ailleurs, pour conduire à bien une telle entreprise. L'un de ses confrères, médecin principal de l'armée, le Dr Chenu avait accompli un travail analogue sur la statistique médico-chirurgicale des ambulances et des hôpitaux de l'armée d'Orient, et M. Didiot a cru essentiel pour établir un rapprochement utile de commencer son exposition par un résumé sommaire des faits de même nature, plus particulièrement relatifs aux armées alliées dans la guerre de Crimée, dont le Dr Chenu a fait l'objet d'un volumineux rapport au conseil de santé.

Après une succincte analyse de ce rapport, M. Didiot aborde celle des documents américains. Le

rélevé général qu'il en présente, appuyé de chiffres et de tableaux statistiques qu'il a pris la peine de totaliser, aurait besoin d'être reproduit textuellement pour en donner seulement une idée; nous nous bornerons à citer la fin de cet intéressant travail, qui se recommande à la fois à l'attention des économistes, des philanthropes et des médecins.

« Puissions-nous, dit-il, en soumettant de nouveau, dans la mesure de nos faibles forces, à l'appréciation des hommes compétents, des faits qui sont de nature à ne jamais rien perdre de leur actualité, avoir fait suffisamment comprendre toute la gravité des erreurs commises, pour engager résolument à secouer les traditions d'une routine impuissante, et faire entrer dans la voie si fructueusement tracée par les anglais et les américains.

« Si l'on veut tenir compte un seul moment, du reste, de l'importance qu'ont acquises dans ces derniers temps toutes les questions d'hygiène générale, si l'on fait une égale attention que les horreurs et les misères de la guerre se sont encore accrues depuis peu d'années, par suite de l'emploi de nouveaux engins plus puissants, d'armes de précisions d'une justesse et d'une portée plus grandes, lançant des projectiles doués d'une vitesse et d'un pouvoir de pénétration plus considérable, si l'on songe enfin que la nouvelle guerre, en rendant, grâce à ces engins perfectionnés, les combats plus rapides et les luttes plus meurtrières, ne met pas, plus que l'ancienne, à l'abri des fléaux destructeurs qui s'attachent aux flancs des armées et qui sont plus funestes que la mitraille, on ne pourra que s'associer aux légitimes espérances de tous ceux qui entrevoient la réalisation prochaine de véritables progrès dans l'organisation du service sanitaire de notre armée. Car, il faut, comme on l'a dit et répété avant nous, *que l'art qui guérit soit au moins à la hauteur de l'art qui détruit.*

L'humanité le réclame, la vraie force des armées l'exige. »

Cette lecture écoutée avec la plus grande attention, mérite à l'auteur des applaudissements unanimes, et sur la proposition de M. le Président, il est décidé au scrutin secret et à la presque unanimité des voix (moins 2), que l'analyse de M. Didiot sera reproduite en entier dans le Répertoire des travaux de la Société.

La Société vote l'impression du mémoire de M. Latil, sur le Culte Israélite à Marseille.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à une séance supplémentaire.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du bureau pour 1867. Nombre des votans 13, au premier tour de scrutin :

M. H. Albrand est élu Président à l'unanimité.

M. Ménard est élu vice-Président, à une majorité de 10 voix. M. Poucel obtient 2 voix et M. Segond-Cresp 1.

M. Dugas est nommé vice-Secrétaire par 12 voix, contre 1 donnée à M. Blancard.

MM. Gentet, Segond-Cresp et Mure de Pelanne, sont élus annotateurs.

M. Blancard est confirmé dans les fonctions de Trésorier à l'unanimité des suffrages exprimés, et M. Roussin dans celles de Conservateur par 11 voix, contre 1 donnée à M. Abeille de Perrin et 1 à M. Flavard.

Vu l'importance du Congrès scientique d'Aix, la Société croit devoir envoyer à cette réunion, un 3me délégué.

Le choix se porte sur M. L. Ménard qui est plus spécialement chargé de suivre les travaux de la section économique du Congrès.

Le Secrétaire-général,

S.-E. MAURIN.

Séance du 18 octobre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre est lu et adopté.

Correspondance :

1. *Revue des sociétés savantes du département.*
2. *Revue Commerciale et Maritime.*
3. *Actes de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.*
4. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.*
5. *Annuaire de la société météorologique de France*,
6, *Journal de l'Agriculture*, fondé par J. A. Barral.
7. *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or.*
8. *Protestation du Pérou et de ses alliés du Pacifique, contre les tendances de la guerre que le Brésil, la Confédération Argentine et l'Uruguay, font au Paraguay.*
9. *Annuario de Correo de la Republica Argentina presentado al Exmo Gobierno nacionalpor el Director general.* Rapporteur M. B. Poucel.

M. Regnier lit une note fort intéressante sur les nouveaux tableaux placés au Musée. Après avoir indiqué les principales acquisitions, faites depuis l'administration de M. Lagarde, pour nos galeries publiques, il rappelle à côté des œuvres d'Halevy, de Daubigny, de Chaplain, de Landelle, de Courbet, celles dues à plusieurs de nos artistes marseillais. M. Regnier suit la commission des Beaux-Arts dans ses nouveaux achats, et par une étude approfondie des trois tableaux récemment acquis, il regrette que le choix de nos édiles se soit porté cette année sur des toiles signées, il est vrai, Girodet, Trionson et Gros ; mais qui en définitive ne rappellent que très imparfaitement la manière du maître.

Les notes biographiques et esthétiques qui suivent, captivent l'attention des membres présents, et M. le Président adresse des remercîments à M. Regnier, pour la bonne communication qu'il a bien voulu faire à la Société,

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Laugier, sur l'histoire de l'ordre de Malte. M. Laugier étudie avec soin, dans ce premier mémoire, les principaux faits qui se rapportent au gouvernement de Malte, depuis Gérard Tunque jusqu'au Général.

L'heure avancée de la séance oblige à renvoyer à une prochaine réunion, la suite de cette remarquable monographie.

Le Secrétaire-général,
S. E. MAURIN.

Séance du 8 novembre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la séance du 18 octobre est lu et adopté.

Correspondance :

1. Lettre de M. Arquieri, accompagnant l'envoi d'une brochure de M. G. Banchero, membre correspondant, intitulée : *Relazione intomo l'operato dal comitato Genovese durante la guerra del 1866.* Rapporteur M. le Dr Didiot.

2. Lettre de M. l'abbé Magnan, membre actif, accompagnant l'envoi d'un opuscule sur *les Saintes Maries Tavobé et Salomé.* Remercîments de la Société.

3. *Revue des Sociétés savantes.*

4. *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

5. Rapport présenté à la Société d'éducation de Lyon, sur *la Méthode employée pour la cure du bégaiement*, par M. Chervin aîné.

6. Rapport de la commission spéciale nommée par M. le Sénateur, Préfet du Rhône, pour l'examen de cette méthode.

7. *Revue Commerciale et Maritime.*

8. *Actes de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.*

9. *Annuaire de la Société météorologique de France.*

10. *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles lettres d'Aix.*

11. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société Impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*

12. *Mémoires de l'Académie d'Arras.*

13. *Mémoires de l'Académie du Gard.*

La parole est à M. Laugier qui lit la deuxième partie d'une intéressante monographie de l'ordre de Malte. Dans cette séance, M. Laugier étudie les causes politiques et religieuses qui portèrent les grands maîtres à battre monnaie. Par un commentaire ingénieux des textes des médailles, l'honorable membre refait l'histoire de l'ordre. La fin de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Ménard lit un rapport des plus instructifs sur les prisons du département des Bouches-du-Rhône; l'auteur établit, en s'appuyant sur des tableaux statistiques nombreux, des propositions d'économies sociales du plus haut intérêt et étudie d'une manière compète les diverses questions qui se rattachent aux régimes médicaux, alimentaires et moraux des établissements pénitentiaires. La Société vote à l'unanimité l'impression du travail de M. Ménard dans le *Répertoire*. M. le Président félicite l'honorable membre et le prie de vouloir bien présenter à la compagnie une notice sur les établissements d'éducation correctionnelle du département

des Bouches-du-Rhône, ce qui sera le complément de l'œuvre remarquable dont il a fait hommage à la Société.

M. Ménard remercie le Président de ses bonnes paroles et s'engage à satisfaire au désir qui lui est exprimé.

M. le Secrétaire général lit, au nom du Conseil d'Administration, l'exposé des motifs qui rendraient nécessaire la création, à Aix, d'une commission permanente de statistique, composée des membres correspondants et des membres honoraires de la Société existant dans le 2me arrondissement. M. le Secrétaire général donne ensuite connaissance d'un projet de dispositions règlementaires pour cette commission permanente. Après quelques observations de MM. Latil, Laurent de Crozet, Abeille de Perrin et Albrand, la discussion est renvoyée à une séance que le Conseil d'Administration fixera.

M. Timon-David donne la primeur à la Société d'un travail touchant l'*influence des tempéraments sur le moral.* M. le Chanoine établit en pricipe que si nos organes nous poussent vers telle ou telle passion, il n'est pas de défaut qui ne puisse être converti en qualité par une bonne direction et le secours de la grâce. Examinant ensuite chaque tempérament en détail, il signale les qualités et les défauts propres au tempérament sanguin et au tempérament mélancolique.

Cette lecture est applaudie, et M. le Président en remercie l'auteur.

M. L. Vidal a la parole pour un rapport sur l'exposition internationale d'instruments de pêches et d'agriculture d'Arcachon.

M. L. Vidal, délégué de la Société, a été nommé membre du jury et a pu apprécier les divers envois faits, soit pour ce qui concerne les engins de pêche soit pour ce qui a trait à l'aquiculture. L'honorable

membre déplore que l'on ait voulu, dès à présent, tenter une exposition de produits aquicoles, alors que depuis peu on a songé à cultiver les surfaces submergées. Aussi, cette partie de l'exposition n'a-t-elle pas été brillante, elle n'a montré que des espérances et non des résultats définitifs et pratiques dignes d'être signalés.

M. le Président remercie M. L. Vidal du zèle qu'il a mis à remplir les fonctions de délégué de la Société, et le félicite d'avoir consigné dans un rapport aussi consciencieux, le fruit de ses observations judicieuses

La séance est levée.

Le Secrétaire-général,

S. E. MAURIN.

Séance du 6 décembre 1866.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

L'ordre du jour de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

Correspondance imprimée :

1. *Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*
2. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*
3. *Revue Commerciale et Maritime.*
4. *Bulletin de la Société de médecine de Toulouse.*
5. *Journal de la Société de statistique de Paris.*

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner un mémoire envoyé par M. l'abbé Gras, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. M. Timon-David, rapporteur, signale les services rendus à l'enseignement, par

M. Gras, les qualités qui distinguent ce vénérable Chanoine, et analyse le travail du récipiendaire. M. Gras a su démontrer par des exemples nombreux, que l'idée de Dieu est nécessaire à la science, et a paraphrasé cette sublime parole de l'écriture *omnis scientia a Deo.* L'honorable rapporteur conclut à l'admission de M. l'abbé Gras, au sein de la Société.

M. le Président ouvre le vote sur cette admission qui est prononcée à l'unanimité des suffrages.

M. Ménard lit une note sur les maisons d'éducation correctionnelle du département des Bouches-du-Rhône et rend un éclatant témoignage au mérite et à la vertu de M. l'abbé Fissiaux et des frères de l'école de Beaurecueil.

La Société vote l'impression de cette note, annexe du mémoire sur les prisons du département.

M. Laugier achève la lecture de sa monographie des grands maîtres de Malte et de Jérusalem.

M. le Président remercie M. Laugier d'avoir fait revivre avec tant de bonheur et de vérité, devant les yeux de tous, l'histoire presque légendaire des grands maîtres de Malte. Cette manière d'utiliser les médailles et leurs textes pour refaire l'histoire d'un pays, ne saurait être trop vivement encouragée, et la Société est heureuse d'avoir à féliciter un de ses membres sur un travail qui comble une lacune importante de l'histoire de nos ordres militaires religieux.

La Société vote à l'unanimité l'impression du mémoire de M. Laugier.

Sont proposés :

1. Pour le titre de membre correspondant, M. Laurent, F.-A.-M., chef de la statistique et du compte-rendu annuel de l'administration des éta-

blissements pénitentiaires, présenté par MM. L. Ménard, Albrand et Maurin.

2. Pour le titre de membre actif, M. Blanc, Aug., notaire, membre de la Société archéologique de France, présenté par MM. Albrand, Roussin et Maurin.

Ces candidatures sont prises en considération.

L'heure avancée oblige de renvoyer la suite de l'ordre du jour à la prochaine séance.

Le Secrétaire-général,

S. E. MAURIN.

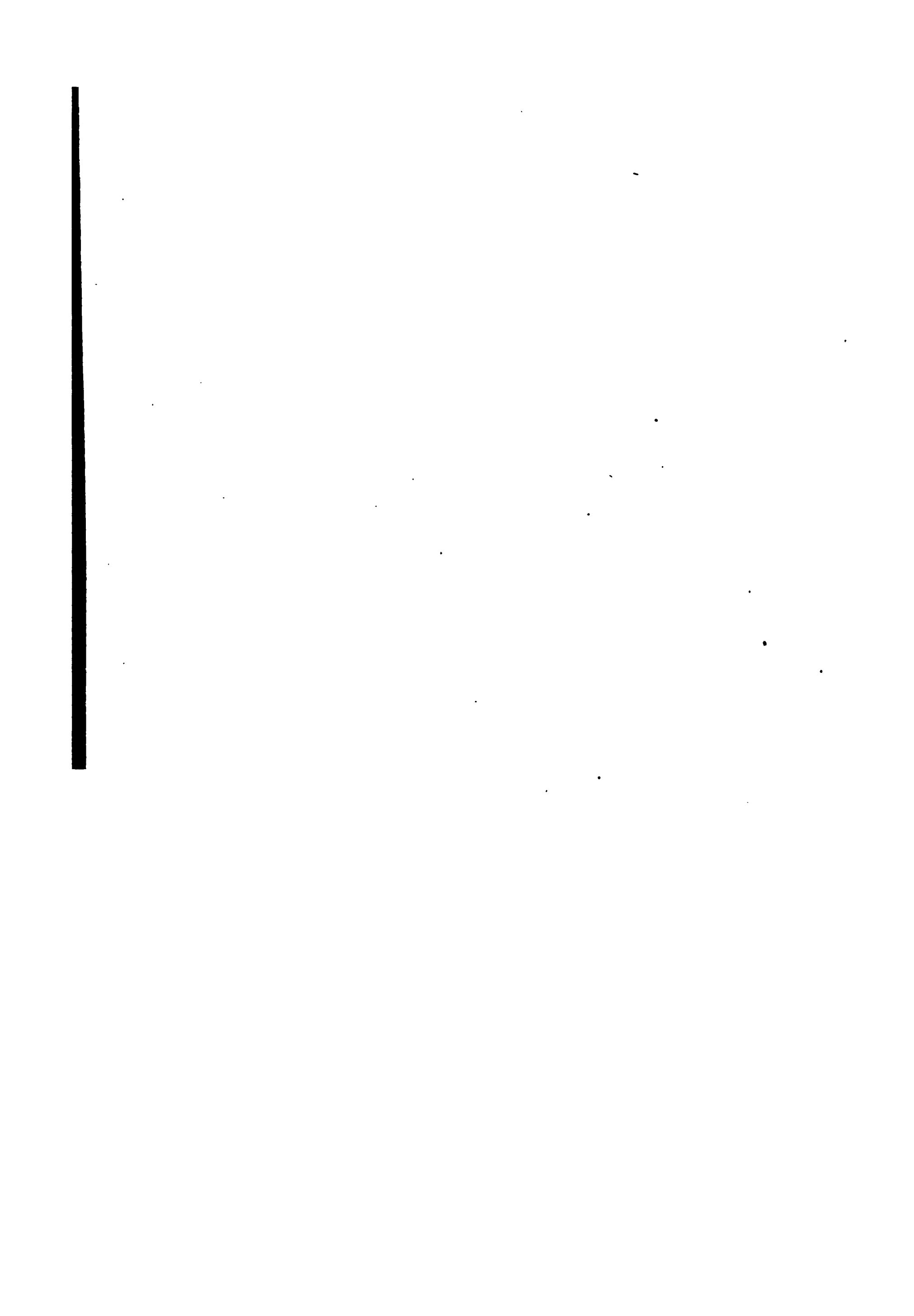


TABLEAU DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 31 DÉCEMBRE 1866.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE (*Nommé Membre honoraire, en* 1831, *devenu Président d'Honneur, le* 3 *mai* 1843).

Membres d'honneur de droit.

(*Délibération du* 7 *juillet* 1853.)

MM. Le Général, commandant la 9me divison militaire.
Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône.
L'Evêque de Marseille.
Le Maire de la ville de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

6 *janvier* 1834.

MM. MIGNET, ✻, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, à Paris.

8 *septembre* 1836.

MÉRY, (Louis), ✠, Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, à Aix. (Membre actif, en 1827.)

7 *septembre* 1836.

SEBASTIANI (vicomte Tiburce), G. ✻, Général de division, à Ajaccio.

9 mars 1844.

MM. AUTRAN (Paul), ✻, Secrétaire de l'Académie de Marseille, rue Venture, 23. (Membre actif, en 1836.)

22 décembre 1846.

BEUF (J.-B.-E.-A.), Employé de la Garantie, en retraite, rue St-Basile. (Membre actif, en 1827.)

4 novembre 1847.

FALLOT (F.-A.-G.), (Membre actif, en 1834.)

6 juillet 1848.

BOUIS (J.-B.), Juge au Tribunal civil de Marseille, rue Dragon, 80. (Membre actif, en 1827.)

7 décembre 1848.

DE CAUMONT (A.), O. ✻, C. ✠, ✣, Membre de l'Institut, fondateur de l'institut des provinces, à Caen. (Membre correspondant, en 1844).

FRESLON (A.), O. ✻, Avocat-général à la Cour de cassation, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

GUILLORY aîné, ✻, Président de la Société industrielle d'Angers, Secrétaire-général de la XIe session du Congrès scientifique, à Angers. (Membre correspondant en 1843.)

MOREAU DE JONÈS (A.), Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris. (Membre correspondant, en 1839.)

12 avril 1849.

LACROSSE, ex-Ministre des travaux publics à Paris,

4 octobre 1849.

DE FALLOUX, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

5 novembre 1849.

PASSY (H.-L.), O. ✻, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut, à Paris.

28 *février* 1850.

MM. DE SULEAU (L.-A-.A.-E.); ✠, ✠, Sénateur, à Paris.

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (comte de), ✠, Ingénieur en chef des mines. (Membre actif, en 1831.)

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (A.), Membre des sociétés archéologiques de Sens et Châlons-sur-Saône, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (P.), ✠ ✠, Architecte et professeur de dessin, membre de l'Académie de Marseille, cours Saint-Louis, 4, à Marseille. (Membre actif en 1828, membre correspondant en 1829 et membre actif en 1842.)

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLÉ, O. ✠, Sénateur, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHERON (P. P. E.), ✠, Ingénieur civil, membre de l'Académie de Marseille, rue de la Paix, 17 *bis*. (Membre actif, en 1831).

3 *novembre* 1853.

VANHALL (F. A.), ✠, Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, à La Haye.

7 *août* 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (marquis de), O ✠, O ✠, Lauréat de l'Institut, à Lyon. (Membre correspondant, en 1851).

22 *août* 1857.

MARCOTTE (E.-M.-A.), ✠, Directeur des Douanes, membre de l'Académie de Marseille, à Strasbourg. (Membre actif, en 1849).

3 *décembre* 1857.

CLOQUET (J.), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, à Paris.

MM. VIDAL (L.), O. ✵, Inspecteur-général des prisons de l'Empire, rue de la Victoire, 75, à Paris. (Membre correspondant.

LEGOYT (A.), O. ✵, C. ✠, ✵, ✠, Chef de division au Ministère de l'Agriculture, rue de Varennes, 78 *bis*, à Paris (Membre correspondant en 1841).

LUCY (A.), O. ✵, C. ✠, ✵, ✵, ex-Receveur des Bouches-du-Rhône, rue de Clichy, 47, à Paris. (Membre actif, en 1859).

1866.

TOULOUZAN (P.-A.), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, rue Saint-Jacques, 92, à Marseille. (Membre actif en 1841).

6 *octobre* 1866.

PLACE (Ch.), Evêque de Marseille.

MEMBRES ACTIFS.

3 *juillet* 1845.

MM. MORTREUIL (J.-A.-B.), ✵, Juge de paix, boulevard Gazzino, 3. (Président en 1861, vice-président en 1862, président, en 1863.

16 *avril* 1846.

PROU-GAILLARD (D.-L.-A.), Négociant, rue Villeneuve. 2.

7 *juin* 1849.

DUGAS (P.-A.-T.), ✵, ✠, ✵, ✵, Docteur en médecine, rue Armény, 8.

1er *avril* 1850.

GENTET (V.-M.), Agent-voyer du 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône, rue des Petits-Pères, 22. (Annotateur en 1865-66)

3 *octobre* 1850.

SAPET (A.-F.-F.), Inspecteur de l'Octroi de Marseille, boulevard du Muy. 47. (Président, en 1860.)

28 *novembre* 1853.

MM. SECOND-CRESP (P.-J.-B.-T.), Avocat, rue de la Palud, 69 (Président en 1863, annotateur en 1864-65-66.)

13 *décembre* 1853.

FLAVARD (E.-J.-P.-M.), Docteur en médecine, rue Château-Redon, 2. (Annotateur, en 1862-63-64-65-66.)

2 *mars* 1854.

MÉNARD (L.-B.), ✻, Directeur des prisons des Bouches-du-Rhône, rue de Lodi, 24. (Président en 1862, vice-secrétaire en 1866.)

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (M.-J.), Chanoine honoraire, Fondateur et directeur de l'Œuvre de la jeunesse pour les ouvriers, boulevard de la Magdeleine, 88 *a*. (Président en 1865.)

6 *mai* 1858.

BORDES (P.-J.-B.), Ingénieur civil, hôtel des Catalans.

5 *mai* 1859.

JUBIOT (N.), O. ✻, Médecin principal à l'Hôpital Militaire, boulevard de Rome, 64. (Président en 1866, vice-président en 1865, annotateur en 1864.)

20 *décembre* 1860.

BLANCARD (M.-M.-F. de P.-L.), Avocat, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, cours Julien, 8. (Annotateur en 1863, bibliothécaire en 1864, trésorier en 1865-66.)

3 *avril* 1862.

MAURIN (S.-E.), O. ✠, Docteur en médecine, rue Longue-des-Capucins, 39. (Vice-secrétaire en 1863-64, secrétaire général en 1865-66.)

8 *mai* 1862.

ALBRAND (H.), capitaine au long cours, ancien courtier maritime, administrateur de la Société de bienfaisance et

de charité, rue du Coq, 3. (Annotateur en 1863, vice-secrétaire en 1865, vice-président en 1866.)

7 août 1862.

MM. ROUSSIN (J.-J.-A.), Pharmacien, rue Noailles, 21. (Annotateur en 1864, bibliothécaire en 1865-66.)

4 septembre 1863.

PENON (C.-J.), Directeur du Château Borelly, conservateur des antiques, au Prado. (Annotateur, en 1864.)

3 *février* 1864.

MÉNÉCIER (Ch.), Docteur en médecine, rue Curiol, 34.

2 *mars* 1865.

BOYÉ (A.), Directeur de l'Union des Chargeurs, rue Papère, 5 *d*.

5 *avril* 1865.

TOUFFET, Inspecteur des établissements de bienfaisance du département, rue Consolat, 90.

CAMOIN (L.), Sous-bibliothécaire, rue Cannebière, 6.

DE GRASSET (E.), Adjoint-archiviste honoraire, rue Paradis, 119.

6 *août* 1865.

MURE DE PELANNE, ✻, ✠, C. ✠, ✻, Consul-général, chargé de l'agence du ministère des affaires étrangères, rue Paradis, 204.

7 *septembre* 1865.

LAUGIER, Conservateur du cabinet des médailles de la ville, boulevard Mérentié, 121.

POUCEL (B.), propriétaire, rue des Petits-Pères, 18.

3 *octobre* 1865.

LATIL, Propriétaire, rue Estelle, 13.

LAURENT DE CROZET, propriétaire, rue Sénac, 66.

5 *décembre* 1865.

ABEILLE DE PERRIN, Négociant, rue Grignan, 7.

KOTHEN, Littérateur, rue Jemmapes, 10.

5 *janvier* 1866.

MM. VIDAL (L.), propriétaire, à Saint-Louis.

MAGNAN (l'abbé J.-B.), Docteur en droit-canon et en théologie, supérieur du Collége Catholique.

18 *janvier* 1866.

CLOT-BEY, C. ✻, C. ✠, ✻, ✠, ✻, Docteur en médecine, cours du Chapitre, 42.

FALIU (J.), O. ✻, capitaine à l'état-major d'infanterie de marine, boulevard du Musée, 46.

9 *mars* 1866.

GUYS (H.), O. ✻, C. ✠, ✻, ✠, ✻, Consul en retraite, rue Dragon, 29. (Réintégré par délibération du 9 mars 1866).

9 *mars* 1866.

DIDIOT (P.-A.), ✻, ✠, Médecin principal à l'Hôpital Militaire, boulevard Longchamp, 67.

17 *mai* 1866.

REGNIER (A.), peintre, grande-rue Marengo, 30.

6 *décembre* 1866.

GRAS, chanoine, membre de l'Académie et professeur de physique, rue Saint-Basile, 22.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

24 *juillet* 1827.

MM. PERQUIN DE GEMBLOUX, ✻, Docteur et médecine, inspecteur de l'Université de France, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✻, ✠, Docteur en médecine, chirurgien principal de l'armée, en retraite, à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine de Marseille, à Philadelphie.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-E.), Avocat et avoué près le tribunal de 1re instance, à Digne.

MM. REYNAUD (J.-T.), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, à Paris.

1er juillet 1828.

TAILLANDIER (A.-H.), Conseiller à la Cour de cassation, à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✱, Sénateur, à Paris.
FARNAUD (P.-A.), licencié en droit, à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIPAUD (J.-J.), ✱, Homme de lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 *juin* 1829.

ROUARD (E.-A.-B.), ✱, Membre de l'académie des sciences, bibliothécaire de la ville d'Aix, à Aix.

4 *février* 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, ✱, Commandant du château de Compiègne, à Compiègne.
VIGAROSI, ✱, Maire de Mirepoix, membre de plusieurs académies, à Mirepoix.
CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale d'Aix, à Aix. (Membre actif en 1827.)

8 *mai* 1831.

MALO (C.), ✱, Homme de lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

7 *juillet* 1831.

DE CRISTOL (J.), ✱, Docteur ès-sciences, professeur de géologie, à Dijon.

9 *octobre* 1831.

DE BLOSSEVILLE (marquis), ancien Conseiller de préfecture du département de Seine-et-Oise, membre du Corps législatif, à Amfreville-la-Campagne (Eure).
DESMICHELS, ✱, ex-recteur de l'académie d'Aix, à Paris.

5 *avril* 1832.

MM. PENOT (A.), professeur de chimie, à Mulhouse.

7 *février* 1833.

DE SAMUEL CAGNAZZI, archidiacre, membre de plusieurs académies, à Naples.

PETRONI (R.), abbé et statisticien, directeur du recensement, à Naples.

19 *décembre* 1833.

ARMAND-DECOMIS, médecin de l'hospice et des épidémies, à Cotignac.

7 *août* 1835.

BOUCHER DE CREVECŒUR DE PERTHES, ✱, directeur des Douanes, membre de plusieurs académies, à Abbeville.

MILLENET, littérateur, à Naples.

QUENIN, ✱, docteur en médecine, juge de paix, à Orgon.

LAGARDE (A.-J.), ex-avocat, avoué près la Cour impériale, à Paris.

4 *décembre* 1834.

WILD, mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbelliard.

4 *juin* 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✱, ✠, docteur en medecine, membre de l'Institut et autres corps savants, à Paris.

DELANAU (J.), géologue, à Nontroy (Dordogne).

2 *juillet* 1835.

COMBES (J.-F.-A.), ✱, avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne, à Castres.

DUVERNOY, membre de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Besancon, à Montbelliard.

OUSTALET, docteur en médecine, à Montbelliard.

VIGNE (P.), ✱, docteur en médecine, titulaire de l'hôpital de Phalsbourg, à Phalsbourg.

MONTFALCON, ✱, docteur en médecine, correspondant de plusieurs académies, à Lyon.

PASSERINI, naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

MM. GAULARD (F.), professeur de sciences physiques, naturelles et mathématiques, à Mirecourt.

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN, (P.), chevalier de l'Ordre de Léopold, géologue, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DE LA SAUSSAYE (L.), ✻, conservateur honoraire de la bibliothèque et secrétaire-général, à Blois.

8 *octobre* 1837.

PASCAL, docteur en médecine, médecin militaire, membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (vicomte de), propriétaire, à Paris.

3 *novembre* 1836.

NANZIO (F. de), directeur de l'école royale vétérinaire, à Naples.

22 *décembre* 1836.

ULLOA (le chevalier), avocat, juge au Tribunal civil, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DEBRE (J.), statisticien, à Naples.

SAUTTER (J.-F.), ✻, pasteur à Genève. (Membre actif, en 1831) membre correspondant.

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (A.), homme de lettres, à Reggio (Modène).

JACQUEMIN (L.), pharmacien, correspondant de l'Institut et de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (I.-J.), inspecteur des finances, membre de la Société philomatique, à Paris.

2 mai 1839

MM. DE SÉGUR DUPEYRON, ✻, consul de France, correspondant de l'Académie des sciences de Marseille, à Varsovie.

4 juillet 1839.

CEVASCO (J.), trésorier du magistrat de santé de Gênes, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE, professeur agrégé à la Société de médecine de Montpellier, à Montpellier.

8 août 1839.

DE MOLÊON, ancien élève de l'école Polytechnique, à Paris

7 novembre 1839,

LOMBARD, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés médicales, à Genève.

18 décembre 1839.

DUPIERRIS (M.), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

HEYWOOD (J.), membre de la Société royale et vice-président de la société de Statistique de Londres, à Acresfield.

6 mars 1840.

AVENEL (P.-A.), docteur en médecine, membre de l'Académie des sciences, à Rouen.

LECOUPEUR, docteur en médecine, à Rouen.

8 octobre 1840.

GARCIN DE TASSY (J.-H.), ✻, professeur spécial à l'Ecole des langues orientales, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (C.-A.), ✻, États-Unis en Amérique.

RHALLY (G.-A.), président de la Cour d'appel d'Athènes, à Athènes.

7 janvier 1841.

KRIESISI (A.-G.), ex-ministre de la marine, membre de la Société archéologique, à Athènes.

4 mars 1841.

DARMENTIER, juge au Tribunal civil, à Bayonne.

6 mai 1841.

MM. JANEZ (D.-A.), secrétaire de l'Académie des sciences, à Barcelonne.

LLOBETT (J.-A.), président de l'Académie des sciences, à Barcelonne.

VIENNE (H.), membre des Sociétés des sciences de Toulon etc., à Gevray-Chambertin.

10 juin 1841.

SAUVE (St-C.), docteur en médecine, membre de la Société médicale, à La Rochelle.

16 septembre 1841.

BELLARDI (L.), naturaliste, correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, inspecteur d'agriculture, membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 décembre 1841.

CALCARA (P.), docteur en médecine, titulaire de l'institut royal d'encouragement, à Palerme.

13 janvier 1842.

GUEYMARD (E.), ✻, ingénieur en chef des mines, à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé J.), prêtre prédicateur, à Montauban.

RIDOLPHI (C.), vice-président de l'Académie des Georgophiles, à Florence.

TARTINI (marquis de F.), chevalier surintendant général de la communauté du grand-duché de Toscane, à Florence.

ROBERT (J.-B.-E.), ✻, propriétaire, agronome, à Sainte-Tulle,

1er décembre 1842.

BONNET (S.), ✻, docteur en médecine, professeur d'agronomie, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), professeur de physique au Grand-Séminaire, à Chambéry.

MM. HERMANN (C.-H.), ✠, professeur d'anatomie, à Strasbourg
RICHE (M.), membre de la Société asiatique de Paris, au Mont-Liban.

27 juin 1843.

ROUDIN (J.-M.-F.-J.), O. ✻, ✠, docteur en médecine, médecin chef à l'hôpital, à Paris. (Membre correspondant en 1837, membre actif en 1842, membre correspondant.)

2 novembre 1843.

BARILLON (F.-G.), négociant, membre du conseil municipal, à Lyon.
BOUCHEREAU (A.-X.-H.-C.), ✻, membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.
BERTONI (R.), docteur en médecine, à Erzeroum.
BORÉLY (P.), statisticien, à Palerme.
DELFY (C.), consul de France, à Rome,
DESCARNEAUX, statisticien, à Bucharest.
FLURY (H.), consul de France dans le royaume de Valence
HURSANT, consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (J.), docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI, (J.-J.), négociant, à Sousse.
TORRE, docteur en médecine, à Sceaux.

1er février 1844.

HIPPOLYTE DE St-CYR, gérant du consulat de France, chancelier national, à Mobiles.

7 mars 1844.

AUGRAND, consul de France, à Cadix.
PHILIBERT (J.-E.), vice-consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL (de C.), président de l'académie littéraire de Saint-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er août 1844.

FAYET (P.), ✻, inspecteur d'académie, ancien r teur, membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Chateauroux.

12 décembre 1844.

CANALE (M.-J.), avocat et historien, à Gênes.

MM. EREDE (M.), membre de l'association agraire de Turin, à Gênes.

VIVOLI (J.), auteur des annales de Livourne, etc., à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGUES (M. de St-J.), vice-consul des Deux-Siciles, à Livourne.

6 *mars* 1845.

LAURENS (P.-P.-D.), chef de la 1re division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (C.), conseiller à la cour impériale de Pau, à Pau. (Correspondant en 1836, membre actif en 1842, redevenu membre correspondant.)

8 *mai* 1845.

CANTU (C.), ✱, vice-président de la 4e section du XIVe congrès scientifique, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (P.-J.), ✱, docteur en médecine, secrétaire de l'ex-académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (J.), juge de paix, à Aubagne. (Membre actif en 1838, devenu membre correspondant.)

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (P.), constructeur-mécanicien, à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (J.) membre correspondant de la société littéraire de Lyon, à Gênes.

16 *avril* 1846.

POUCHET (F.-A.), docteur en médecine, professeur de zoologie, à Rouen.

6 *mai* 1846.

MM. DE BEC (A.-M.-P.), directeur de la ferme-modèle de la Montorone, à Aix.

HEUSCHLING (X.), ✻, ✠, chef du bureau de la statistique au Ministère de l'intérieur, à Bruxelles.

4 *juin* 1846.

SCHEULTZ, consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (J.-L.-J.), avocat et juge suppléant près le Tribunal, à Gap.

5 *novembre* 1846.

BALBI (E.), membre de plusieurs sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (J.), docteur en médecine et en chirurgie, à Milan.

LONGHI (A.), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés savantes, à Milan.

SALARI (J.), employé près de la Comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI, docteur en médecine, inspecteur-général sanitaire de Grossetto, à Florence.

3 *décembre* 1856

GUÉRIN-MENVILLE (G.-E.), ✻, membre de la Société centrale d'agriculture, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI (S.), professeur à l'Université, à Pise.

SABBATINI-MAUR, homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (F.), C. ✻, ✠, ✻, avocat général, président du Sénat, à Turin.

TROYA (C.), historien, à Naples.

4 *mars* 1847.

CHASTEL (L.-F.), avocat, membre de la société littéraire, à Lyon.

FRAISSE (C.), docteur en médecine, membre de plusieurs sociétés médicales, à Lyon.

MM. MARTIN D'AUSSIGNY, peintre, membre de l'Académie de littérature, à Lyon.

MULSANT, professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PÉRICAUT aîné (A.), bibliothécaire de la ville, à Lyon.

6 *mars* 1847.

GACOGNE (A.), membre de la Société littéraire linnéenne, à Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY (vicomte), O. ✱, vice-président général du XVIe congrès scientifique, à Vouilly.

THURCHETTY, membre de plusieurs académies, à Fuscecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE (E.), ✱, docteur en droit, membre de l'association agricole, à Turin. (Membre actif en 1843, devenu membre correspondant.)

19 *octobre* 1848.

MOUAN (J.-L.-G.), avocat, bibliothécaire, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE (le comte), membre du conseil général des manufactures, etc., à Traverey.

HALLEZ-D'ARROS, ex-secrétaire général de préfecture, membre du comice agricole, à Metz.

5 *juillet* 1849.

CLÉMENT (H.-E.), secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

8 *janvier* 1849.

BALLY (F.-V.), ✱, ✠, ✱, docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (J.-C.), licencié-ès-lettres, bachelier en droit, à Oiselay.

LAMBROM DE LIGNIN (H.), capitaine de cavalerie en retraite, au château de Morier (par Tours).

MOREAU DE JONNÈS fils (A.), membre de la Société d'économie charitable et de la société des crèches, à Paris.

TAROT (F.). ✠, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ile-et-Vilaine).

TOULMOUCHE (A.), docteur en médecine, secrétaire de la Société médicale du XIVe congrès, à Lyon.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (A.-A.), ✠, directeur des postes, membre du XIVe congrès scientifique, à Lyon. (Membre actif en 1849 devenu membre correspondant.)

26 *décembre* 1849.

PEREIRA DE Léon (G), homme de lettres, président de l'Académie Labronica, à Livourne.

BONAFOUS (N.-A.), O. ✠, professeur à la Faculté des Lettres, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (B.-B.), ✠, avocat, ex-inspecteur des établissements de bienfaisance, à Alby.

SAKAKINI (J.), membre de la XIVe session scientifique de France, en Egypte. (Membre actif en 1848, devenu membre correspondant.)

6 *juin* 1850.

FRÉDÉRIC-LANCIA (duc de Brolo), C. ✠, ✠, ✠, docteur en philosophie et en jurisprudence, à Palerme.

MAUFFRAS-DUCHATELLIER, ✠, membre de l'institut, des académies de Brest, etc., à Quimper.

ORLANDINI (F.-V.), ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie Labronicca, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (G.), substitut du procureur-général de la Cour d'appel de l'Ile de Réunion.

ORSINI (J.-F.-N.), docteur en médecine, conservateur de la bibliothèque Lambronicca, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (E.), contrôleur des contributions indirectes, membre de plusieurs sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DESORMEAUX (A.-J.), ✻, ✠, docteur en médecine, chirurgien des hôpitaux de Paris, à Paris.

DUFAUR DE MONTFORT (R.), ex-percepteur des contributions directes, à Riscle (Gers).

8 *octobre* 1850.

CORNAZ (C.-A.-E.), docteur en médecine et en chirurgie correspondant des sociétés médicales, à Neufchâtel.

YEMENIZ, bibliophile, membre de plusieurs sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (J.-C.-H.), correspondant de l'académie des sciences à Florence (Membre actif, en 1848, devenu membre correspondant).

9 *janvier* 1851.

TEXTORIS (M.-C.), ✻, capitaine en retraite, membre de la société Industrielle, à Angers.

TOCQUEVILLE (L.-E.), ✻, président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne.

7 *août* 1851.

BUZONNIÈRE (L.-L.-A.-N. de), secrétaire général du XVIIIe congrès scientifique, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN (F.), docteur en médecine, ex-chirurgien de la marine, au Luc.

6 *novembre* 1851.

DUPUIS (F.), conseiller à la Cour impériale, membre de plusieurs sociétés savantes, à Orléans,

SOULTRAIT (J.-H.-G.-R. comte de), ✻, ✠, membre de l'académie scientifique, à Mâcon.

27 décembre 1851.

GENDARME DE BEVOTTE, ✠, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Avignon. (Membre actif en 1848, devenu membre correspondant.)

31 août 1852.

BONAFOUS (H.), recteur de l'académie du Tarn, chanoine honoraire, à Alby.

1er novembre 1852.

CHAMBON (A.-B.), membre du XIVe congrès scientifique, à Paris. (Membre actif en 1843, devenu membre correspondant.)

9 décembre 1852.

ERMIRIO (J.), ✠, ✵, consul-général en retraite, à Gênes. (Membre actif en 1843, devenu membre correspondant).

13 janvier 1853.

GUYS (A.), négociant et statisticien, à Smyrne.

4 août 1854.

ROUSTAN (R.), ✵, inspecteur-général d'académie, à Paris.

ROUX (M.), ancien notaire, président du Conseil d'arrondissement des Bouches-du-Rhône, à Aix.

8 septembre 1853.

QUETELET (L.-A.-J.), ✵, commandeur de l'ordre de Léopold, à Bruxelles.

3 novembre 1853.

KERCKHOVE dit VANDERVARENT (vicomte de), ✵, G. C, ✠, C. ✠, à Anvers.

MAUMÉNÉ (E.), docteur ès-sciences, membre de l'Académie des sciences, à Reims.

PERROT (E.), membre de la société centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

SAUVEUR (D.), ✵, ✵, docteur en médecine, inspecteur du service médical, à Bruxelles.

12 mars 1854.

De KUSTER (C.-L.), ✻, ✻, ✻, consul général de Russie, à Paris. (Membre actif en 1850, devenu membre correspondant.)

GIRAUD (l'abbé Magloire), chanoine des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, à Saint-Cyr.

1er juin 1854.

CORNILLON (V.-H.), négociant-minotier, membre de la Société d'encouragement, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MANDEZ-ALVARO, docteur en médecine, secrétaire du Comité de santé, à Madrid.

JACQUEMOUD (le baron Jh), O. ✻, C. ✻, ✻, conseiller de S. M. le roi de Sardaigne, à Turin.

3 *mai* 1855.

FORTOUL (C.), ✻, ex-chef du cabinet et secrétaire du ministère de l'instruction publique, à Paris.

LUMBROSO (A.), G. O. ✻, docteur en médecine, à Tunis.

8 *novembre* 1855.

De BRIVE (A.). ✻, ex-président de la société académique du Puy, au Puy.

De CHEVREMONT (A.), ✻, C. ✻, ex-préfet de la Haute-Loire, au Puy.

TEISSIER (O.-M.-C.-A.), ex-secrétaire de la commission de statistique de Draguignan, à Toulon.

VALÈRE-MARTIN (J.-L.-E.-H.-A.), membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, à Cavaillon.

7 *juin* 1856.

LEVET, sous-préfet, ex-secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, à Grasse.

5 *mars* 1857.

ACHARD (P.), architecte du département de Vaucluse et d'Avignon, à Avignon.

7 *novembre* 1857.

FAHRŒUS (O.-E.), ex-ministre de l'intérieur, C. ✠, ✱, conseiller d'Etat, à Gothembourg, en Suède.

LAMBLOT-MIRAVAL, agronome, membre de la Société zoologique impériale, à Miraval.

3 *décembre* 1857.

RIPALDA (comte de), membre de la commission, C. ✱, ✠, centrale de statistique de Madrid, à Madrid.

8 *avril* 1858.

LEFEBVRE (J.), ✱, ✠, ✱, avocat, prefet de la Gironde.

3 *juin* 1858.

RANGAEBRE, ✱, ministre, etc., etc., à Athènes.

VALLEZ (P.-J.) docteur en médecine, membre de beaucoup de sociétés savantes, à Bruxelles.

1er *juillet* 1858.

VIDAL (J.-L.), O. ✱, ✱, inspecteur général des prisons de France, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, directeur de l'institut royal néerlandais, à Utrecht.

CHALLE (A.). ✱, secrétaire-général de la XXIIIe session du congrès scientifique, à Auxerre.

MARE (A.-J.-B.), ✱, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu, à Auxerre.

6 *janvier* 1859.

RONDELET (A.), docteur ès-lettres, professeur de Philosophie, à Clermont-Ferrand, (Membre actif en 1852, devenu membre correspondant.)

13 *octobre* 1859.

ROBIOU DE LA TEHONNAIS, membre de plusieurs sociétés savantes, rédacteur de la *Revue Agricole* d'Angleterre.

VINGTRINIER, ✱, docteur en médecine, médecin en chef des prisons de Rouen, à Rouen.

12 ***juillet*** **1860.**

GISTEL (J.), surnommé TILESIUS, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle, à Ratisbonne.

5 ***septembre*** **1861.**

VAUCHER-CREMIEUX, ✠, ✠, membre de plusieurs corps savants, à Genève. (Membre actif en 1849, devenu membre correspondant.)

3 ***juillet*** **1862.**

GOMART (C.), secrétaire général du comice agricole de St-Quentin, à Saint-Quentin.

4 ***août*** **1864.**

ROSSI (Ch. de), ✠, archéologue à Rome.

5 ***février*** **1865.**

De LONGPÉRIER, O. ✠, membre de l'Institut, au Louvre, Paris.

QUICHERAT (J.), C. ✠, membre de l'Institut, professeur à l'école des Chartres, à Paris.

EXPILLY (Ch.), publiciste, rue Antoinette, 28, à Paris.

De SAULCY, C. ✠, sénateur, membre de l'Institut, à Paris.

5 *mars* 1865.

ROBERT (Ch,), O. ✠, directeur au ministère de la guerre, rue du Bac, 99, à Paris.

RAPETTI, O. ✠, chargé de la Correspondance de Napoléon Ier, rue de Valois, 3, à Paris.

7 *septembre* 1865.

MARMISSE, docteur en médecine, à Bordeaux.

CHAUMELIN, bureau central des douanes, à Paris. (Membre actif en 1857.)

USQUIN, ✠, O. ✠, sous-inspecteur des postes, à Marseille.

8 *octobre* 1865.

De BERLUC-PERRUSSIS, avocat, rue Mazarine, 5, à Aix.

VOULX (A. de), conservateur des archives arabes, à Alger.

GARIEL, conservateur de la bibliothèque, à Grenoble.

POULLE (R.), avocat, place du Marché, à Draguignan.

RIBBES (Ch. de), avocat, grande rue Mazarine, à Aix.

MOIRENC (C.), employé des ponts-et-chaussées, à Apt.

MÉMOIRES

SUR

LA STATISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHONE

CONTENUS

DANS LES VOLUMES I A XXX

DU

RÉPERTOIRE DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES
